
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mercredi 12 septembre 2018, à 17 h 30

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *M^{me} Amanda Gavilanes*, *MM. Stéphane Guex*, *Claude Jeanneret* et *Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi pour mardi 11 septembre et mercredi 12 septembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, maire. Brièvement, en ma qualité non pas de maire mais de conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, j'ai le plaisir d'attirer l'attention des membres de ce Conseil sur le fait que nous avons distribué le rapport d'activité 2017-2018 de mon département, qui relate la riche diversité de nos activités – de manière très sobre et économe, je le précise. Je vous souhaite donc une lecture intéressante.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci, Monsieur le maire. M. Rémy Pagani sera absent pour la première séance plénière, de 17 h 30 à 19 h 30. Je vous rappelle aussi que M. Guillaume Barazzone est absent durant toute cette journée.

Je vous informe que, ce soir, M. Jean-Patrick di Silvestro, du *Courrier*, prendra des photos du Conseil municipal.

Nous avons reçu un courrier de l'association des commerçants du centre commercial Planète Charmilles, et je prie M^{me} Chaker Mangeat, secrétaire, de bien vouloir en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 28 août 2018

Concerne: déplacement du bureau de poste des Charmilles
au sein du centre commercial Planète Charmilles

Monsieur le maire,

Il y a quelques années, la direction de la poste des Charmilles a étudié la possibilité de déménager dans le centre commercial Planète Charmilles qui se trouve à 150 m de son emplacement actuel.

En effet, leur bâtiment situé à la place des Charmilles est vétuste et très mal équipé pour accueillir les personnes âgées ou à mobilité réduite. Seules cinq places de parking sont à la disposition des clients et aucune place n'est destinée aux handicapés.

Ces dernières se situent devant l'arrêt du bus 11 et occasionnent chaque jour de nombreux retards, car le bus ne peut pas manœuvrer en même temps qu'une voiture qui stationne, et vice versa.

Nous avons eu écho que vos services se sont basés sur une pétition signée par des habitants récemment réalisée mentionnant que ces derniers ne souhaitent pas le déplacement du bureau de poste. Ils sont probablement nombreux à avoir compris que les services de la Poste allaient fermer définitivement dans ce périmètre. Aussi, votre Conseil a décidé d'intervenir en défaveur de ce déplacement et souhaite que la Poste reste dans ses locaux actuels, mais avez-vous pensé aux conséquences?

Probablement, vous savez que le commerce de détail souffre énormément à cause du franc fort depuis 2015, du tourisme d'achat, des achats par internet et que les potentiels clients veulent de plus en plus trouver tous les services au même endroit.

Par exemple, le centre Balxert qui offre à ses clients un bureau de poste (toujours plein) est celui qui «résiste» le mieux à ce phénomène! Alors que Planète Charmilles, avec quatre commerces qui ont fait faillite et cessé leurs activités du jour au lendemain, n'arrive pas à combler ses pertes ou à relouer ses arcades. De plus, nous vous rappelons que par ces faillites de nombreux employés ont perdu leurs emplois et sont toujours au chômage.

Par la présente, les commerçants du centre Planète Charmilles vous demandent de revoir votre position et attendent impatiemment que la poste puisse venir enfin s'y installer, tout comme nos clients.

Vous pouvez parfaitement comprendre qu'il n'est pas viable pour la Poste à l'ère du numérique d'exploiter deux lieux si proches en parallèle.

De plus, le centre Planète Charmilles offre à ses clients des accès sécurisés pour tout type de mobilité et tous les âges, avec quatre ascenseurs qui viennent d'être rénovés. Un parking également sécurisé avec vidéosurveillance, des places handicapés réservées à chaque entrée du centre. Il est desservi par les lignes de bus 6, 10, 11 et 19.

Enfin, le déplacement de la poste dans notre centre permettrait au service immobilier de la Poste de construire également un bâtiment avec des logements, ce qui permettrait de loger des personnes cherchant un appartement qui est toujours difficile à trouver dans notre canton.

Dans un premier temps, sur les conseils d'élus, nous avons décidé de vous écrire cette lettre, afin de vous demander d'appuyer notre demande et d'accepter le déménagement de la poste dans les murs du centre commercial Planète Charmilles. Nous envisageons également de faire une pétition auprès de la population et nos clients afin de vous prouver le nombre de ceux qui souhaitent un bureau de poste au sein de notre centre.

En effet, nous pensons que par ce déplacement notre quartier pourra obtenir un ancien bâtiment rénové, plus performant du point de vue énergétique, ainsi que la création de nouveaux logements qui permettront de recevoir de nouvelles familles et enfin donnera un nouveau souffle au quartier du point de vue économique avec la possibilité de création d'emplois, car d'autres commerçants seront intéressés à intégrer le centre si la poste s'y installe.

Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et restons dans l'attente de votre prompt réponse.

Entre-temps, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Karakin Koese
Président
Association des commerçants
Planète Charmilles

Le président. Je profite de saluer parmi nous M. Marc Dalphin, ancien conseiller municipal Vert. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle que les points 48 et 49 sont liés, soit les rapports M-774 A et PRD-10 A, ainsi que les points 112, 113 et 114, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A, les points 131 et 132, soit les rapports M-1119 A et P-328 A, et enfin les points 247 et 248, soit les résolutions R-221 et R-222.

La proposition PR-1310 sur le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2019, inscrite au point 26 de l'ordre du jour, sera traitée ce soir à partir de 17 h 30. Je souligne le fait que le rapport PR-1285 A sur les comptes 2017, inscrit au point 27, sera également traité ce soir.

Le projet de délibération PRD-3 A1, accepté hier en deuxième débat, sera soumis ce soir au vote en troisième débat, celui-ci étant obligatoire. Nous traiterons les motions d'ordonnancement acceptées hier soir.

4. Election de quatre représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (RCM, art. 130, lettre A).

Le président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer leur candidat. La parole est à M^{me} Uzma Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Nous présentons M. Pierre Gautier, qui est connu des conseillers municipaux, qui œuvre déjà et qui entend continuer les activités qu'il a déjà déployées au sein du conseil d'administration: la défense du service public, la poursuite des transitions énergétiques au sein des Services industriels de Genève (SIG), la promotion d'une politique gazière régionale et nationale, en ligne avec les stratégies énergétiques 2050. C'est une excellente candidature; je vous remercie infiniment de la soutenir et M. Pierre Gautier vous remerciera certainement aussi.

M^{me} Anne Carron (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Parti démocrate-chrétien, j'ai le plaisir de présenter la candidature de Robert Pattaroni, membre sortant du conseil d'administration des SIG, pour lequel nous sollicitons auprès de vous un nouveau mandat. Robert Pattaroni a

été élu en mai 2014 par notre Conseil aux SIG. Ancien fonctionnaire de l'Etat de Genève, il a été notamment directeur de l'Office cantonal de la statistique, puis secrétaire général adjoint du Département de l'économie et de l'emploi.

Robert Pattaroni a également une grande expérience politique, puisqu'il a siégé vingt-six ans en trois périodes au Conseil municipal de la Ville. Il a été membre et président de plusieurs commissions, en particulier de la commission des finances, avec le rôle de rapporteur général du budget, puis des comptes. Robert Pattaroni a également eu jusqu'ici de nombreux autres engagements dans la vie civile, auprès de diverses associations à caractère social. En liaison avec son mandat au conseil d'administration des SIG, je mentionnerai son mandat au comité de la caisse de prévoyance de l'Etat, dont il est encore délégué.

En résumé, le désir d'œuvrer à l'intérêt général est au cœur des engagements de Robert Pattaroni et a notamment motivé son souhait de rejoindre le conseil d'administration des SIG en 2014. Au cours de sa vie professionnelle et politique, Robert Pattaroni a acquis les compétences souhaitables en matière de gestion du secteur public, en particulier pour un conseil d'administration tel que celui des SIG.

Il s'est intéressé de manière plus particulière ces dernières années à la cause de l'environnement et du développement durable. A cet égard, il est engagé dans la Commission Environnement du Parti démocrate-chrétien. Il est également membre de Noé 21, un centre de compétences et d'action qui a pour mission d'identifier, d'évaluer et de promouvoir les solutions au changement climatique.

De par l'implication sérieuse dans les dossiers qui le caractérise, Robert Pattaroni dispose donc d'un bon niveau de compétence dans sa fonction d'administrateur des SIG, dont la régie pourra bénéficier si notre Conseil lui accorde à nouveau sa confiance. Compte tenu des qualités et compétences de Robert Pattaroni, nous vous recommandons vivement de soutenir sa candidature et vous en remercions par avance.

M^{me} Albane Schlechten (S). Mesdames et Messieurs, pour le groupe socialiste et la section Ville de Genève du Parti socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter le professeur Thierry Tanquerel, docteur en droit. Son parcours en quelques mots: il a été juge au Tribunal administratif; il a aussi été membre de l'Assemblée constituante. Il est professeur de droit à l'Université de Genève, en droit administratif et constitutionnel – certaines et certains l'ont peut-être côtoyé dans ce cadre-là. C'est également un expert reconnu en urbanisme et en droit de l'aménagement du territoire. Il saura donc aussi mettre ces compétences au profit du conseil d'administration des SIG. Nous vous encourageons à voter pour M. Thierry Tanquerel.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). J'ai le plaisir de vous présenter M. Florian Martenot, un jeune de 30 ans, qui est actuellement – vous me direz que ça n'a pas grand rapport avec la fonction – conducteur aux Transports publics genevois (TPG), mais il a suivi une formation universitaire en sciences de la terre et de l'environnement. Il a acquis de bonnes connaissances techniques dans les domaines touchant à l'extraction et à l'exploitation des ressources naturelles, ainsi qu'aux problématiques énergétiques et environnementales qui sont liées.

Pour sa thèse de master et ses deux années d'assistantat à l'Université, il a travaillé au sein d'une équipe internationale, renforçant ainsi ses compétences de communication en anglais et en français. C'est un type qui s'intéresse vraiment à tout ce qu'il fait et c'est important, ce qu'il fait: il a été collaborateur d'enseignement et de recherche; il a fait de la préparation d'échantillons et de l'analyse sur spectromètre de masse. Quand je lis son CV, il y a des choses que je ne connais pas tout à fait, dans les instruments scientifiques... (*Rires.*) C'est un type qui est doué dans ce domaine et je pense que ce serait dommage qu'il ne puisse pas aller dans cette commission.

M. Pierre Scherb (UDC). J'ai le plaisir de présenter le candidat de l'Union démocratique du centre. Il s'agit de M. Eric Bertinat. Vous le connaissez tous. Il a une grande expérience en politique. Il a été élu deux fois au Grand Conseil et actuellement il assure la présidence du Conseil municipal. Il a également une grande expérience managériale dans la mesure où il assure depuis longtemps le secrétariat de l'Union démocratique du centre à Genève; il en est le secrétaire général. Je vous recommande ce candidat valable et vous incite à voter pour lui.

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Parti libéral-radical présente M. Nicolas Aune, directeur du département industrie et innovation à la Fédération des entreprises romandes (FER). Il est secrétaire général de l'Union industrielle et membre de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG).

M. Aune a des compétences managériales et de conseil en communication stratégique. Il maîtrise des domaines comptables et financiers, les normes NPC et les budgets analytiques. Il a une expérience dans les ressources humaines, notamment la gestion et la prévoyance professionnelle LPP, les allocations familiales et les salaires.

Il a vingt ans d'expérience en gérance immobilière, il a des compétences techniques en gestion du personnel et il est auteur de différents mandats et rapports confiés par le Conseil d'Etat. M. Nicolas Aune est très engagé, de

manière professionnelle et personnelle. Nous vous présentons une personne qui a toutes les compétences requises pour accéder à ce poste. Merci de voter pour lui.

M. Daniel Sormanni (MCG). Le groupe du Mouvement citoyens genevois ne présentera aucun candidat, compte tenu de différentes choses qui se sont passées ici dans les coulisses depuis de nombreuses semaines. Nous dénonçons un accord tacite entre deux partis de gauche et deux partis de droite, le Parti socialiste avec les Verts et le Parti libéral-radical avec le Parti démocrate-chrétien, qui se sont mis d'accord pour se répartir ces quatre sièges. C'est antidémocratique et nous le dénonçons.

J'aimerais dire aussi que le candidat qui était pressenti pour notre groupe, et ça a circulé, est parfaitement en règle avec la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP): pas de dettes, pas de poursuite, en ordre avec les impôts et pas de casier judiciaire. Je tiens le document à la disposition de qui veut le savoir. Un certain nombre de choses ont circulé dans cette salle et dans les couloirs, et c'est parfaitement inadmissible de salir des gens sans connaître la réalité des choses. Nous ne voterons donc pour personne, hormis le candidat de l'Union démocratique du centre, que nous soutiendrons. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle le nom des candidats: pour Ensemble à gauche, M. Florian Martenot; pour les Verts, M. Pierre Gautier – pour la forme, je tiens à préciser que le candidat des Verts n'est pas M. Pierre Gauthier, conseiller municipal. On m'a demandé de préciser qu'il était homonyme, mais pas plus! C'est un Gauthier sans «h» – la lettre «h», bien entendu! Pour le Parti démocrate-chrétien, M. Robert Pattaroni; pour le Parti socialiste, M. Thierry Tanquerel; pour le Parti libéral-radical, M. Nicolas Aune; pour l'Union démocratique du centre, M. Eric Bertinat.

L'élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative. Je désigne sept scrutateurs, un par parti: M^{mes} et MM. Jean-Philippe Haas, Pierre Scherb, Michèle Roulet, Alain de Kalbermatten, Delphine Wuest, Christina Kitsos et Annick Ecuyer. Je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote. J'attire enfin votre attention sur le fait que les conseillers et conseillères municipales ne doivent inscrire que quatre noms au maximum.

Un tout petit complément d'information... il y a un changement parmi les scrutateurs. M. Thomas Zogg remplacera M. Jean-Philippe Haas.

Il a été distribué 74 bulletins. J'invite les huissiers à les recueillir.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je déclare le scrutin clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle OL08, afin de procéder au dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	74
Bulletins retrouvés:	74
Bulletins blancs:	3
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	71
Majorité absolue:	36

Le président. Sont élus au premier tour: M. Thierry Tanquerel (50 voix), M. Pierre Gautier (48 voix), M. Robert Pattaroni (42 voix), M. Nicolas Aune (40 voix). MM. Eric Bertinat et Florian Martenot recueillent respectivement 23 et 15 voix. *(Applaudissements.)* Je prie les huissiers de détruire les bulletins.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-391, «Pour l'amélioration de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais».

6. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2019 (PR-1310)¹.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation générale « Ville de Genève »	6	1
1.1	Chiffres clés et principales évolutions	6	1.1
1.2	Services compétents	27	1.2
2	Projet de budget des départements	41	2
2.1	Autorités	41	2.1
2.2	Finances et logement	55	2.2
2.3	Constructions et aménagement	75	2.3
2.4	Culture et sport	91	2.4
2.5	Environnement urbain et sécurité	119	2.5
2.6	Cohésion sociale et solidarité	137	2.6
3	Annexes	162	3
3.1	Amortissements	162	3.1
3.2	Projet de délibérations	176	3.2
3.3	Politiques publiques MCH2	180	3.3
3.4	Lexique	182	3.4

¹ Version complète du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

1 Présentation générale « Ville de Genève »

1.1 Chiffres clés et principales évolutions

1.1.1 Présentation générale

En francs	PB 2019	B 2018	C 2017
Compte de résultat			
Exploitation			
Charges hors imputations internes	1'079'199'100	1'047'577'844	1'098'924'468
Imputations internes	85'102'284	83'655'673	37'919'527
Total brut des charges	1'164'301'384	1'131'233'517	1'136'843'995
Revenus hors imputations internes	997'267'589	957'482'922	989'423'898
Imputations internes	85'102'284	83'655'673	37'919'527
Total brut des revenus	1'082'369'873	1'041'138'595	1'027'343'425
Résultat d'exploitation	-81'931'511	-90'094'922	-109'500'570
Financier			
Charges financières	64'106'807	63'930'708	68'391'686
Revenus financiers	146'061'520	154'223'866	211'393'584
Résultat financier	81'954'713	90'293'158	143'001'899
Résultat opérationnel	23'202	198'236	33'501'329
Extraordinaire			
Charges extraordinaires	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-
Récapitulation			
Total charges	1'228'408'191	1'195'164'225	1'205'235'680
Total revenus	1'228'431'393	1'195'362'461	1'238'737'009
Excédent de revenus	23'202	198'236	33'501'329
Compte des investissements			
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	100'000'000	100'000'000	135'123'281
Recettes en faveur du PA	-	-	13'345'560
Investissements nets en faveur du PA	100'000'000	100'000'000	121'777'721
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	30'000'000	30'000'000	24'026'850
Recettes en faveur du PF	-	-	1'997'563
Investissements nets en faveur du PF	30'000'000	30'000'000	22'029'287
Investissements nets	130'000'000	130'000'000	143'807'008
Autofinancement PA			
Excédent de revenus	23'202	198'236	33'501'329
Amortissements et dépréciations	80'026'540	76'744'525	80'670'201
Attributions aux fonds (-) prélèvements	-409'375	1'144'650	-
Autofinancement PA	79'640'367	78'087'411	114'171'530
Investissements nets PA	100'000'000	100'000'000	143'807'008
Insuffisance de financement	-20'359'633	-21'912'589	-29'635'478
Degré d'autofinancement	79.6%	78.1%	79.4%

Avec MCH2, le calcul de l'autofinancement tient compte uniquement du PA.

1.1.2 Projet de budget de fonctionnement par chapitre

En milliers de francs	PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges	1'228'408.2	1'195'164.2	33'244.0	2.8%	1'205'235.7
30 Charges de personnel	482'128.1	475'258.6	6'869.4	1.4%	468'351.4
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	187'671.8	180'666.8	7'005.1	3.9%	203'425.5
33 Amortissements du patrimoine administratif	76'572.3	73'901.6	2'670.7	3.6%	74'492.2
34 Charges financières	64'106.8	63'930.7	176.1	0.3%	68'391.7
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'063.3	3'739.8	1'323.4	35.4%	121.6
36 Charges de transfert	325'183.6	311'431.0	13'752.6	4.4%	349'428.5
37 Subventions à redistribuer	2'580.0	2'580.0	-	-	3'105.3
39 Imputations internes	85'102.3	83'655.7	1'446.6	1.7%	37'919.5
Revenus	1'228'431.4	1'195'362.5	33'068.9	2.8%	1'238'737.0
40 Revenus fiscaux	872'847.0	857'481.0	15'366.0	1.8%	863'840.5
Impôts sur revenu et fortune (personnes physiques)	564'829.0	555'050.0	9'779.0	1.8%	561'128.0
Impôts sur bénéfice et capital (personnes morales)	200'693.0	195'106.0	5'587.0	2.9%	196'933.7
Taxe professionnelle communale	107'025.0	107'025.0	-	-	105'424.2
Impôts sur les chiens	300.0	300.0	-	-	354.5
42 Taxes	49'582.3	37'345.6	12'236.7	32.8%	61'658.9
43 Revenus divers	6'662.6	5'241.0	1'421.5	27.1%	7'455.9
44 Revenus financiers	146'061.5	154'223.9	-8'162.3	-5.3%	211'393.6
45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	5'472.6	2'595.2	2'877.5	110.9%	1'059.5
46 Revenus de transfert	60'123.1	52'240.1	7'883.0	15.1%	52'304.0
47 Subventions à redistribuer	2'580.0	2'580.0	-	-	3'105.3
49 Imputations internes	85'102.3	83'655.7	1'446.6	1.7%	37'919.5

1.1

Figure 1: Charges par chapitre comptable (en milliers de francs et %)

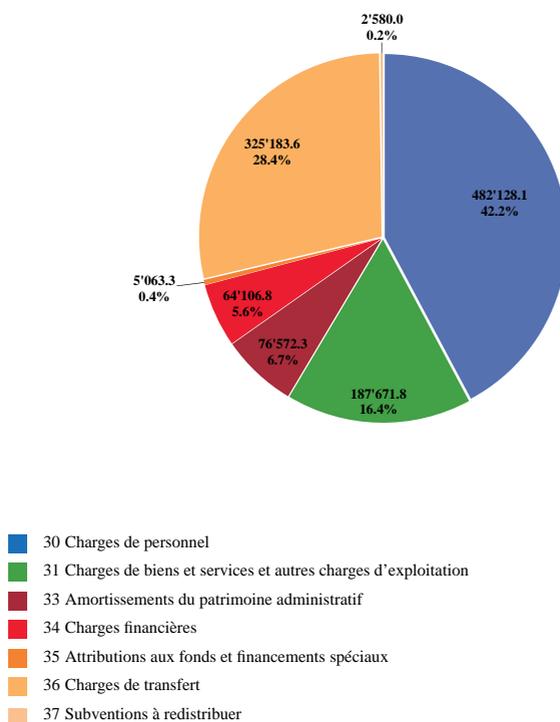
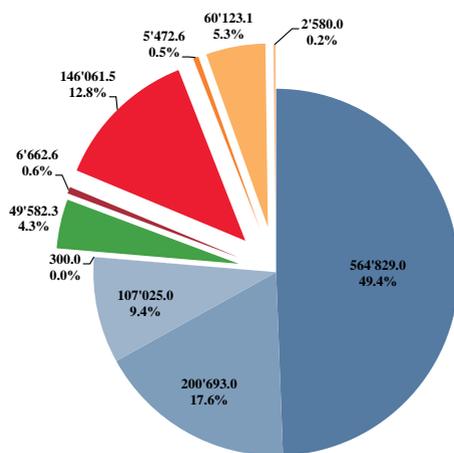


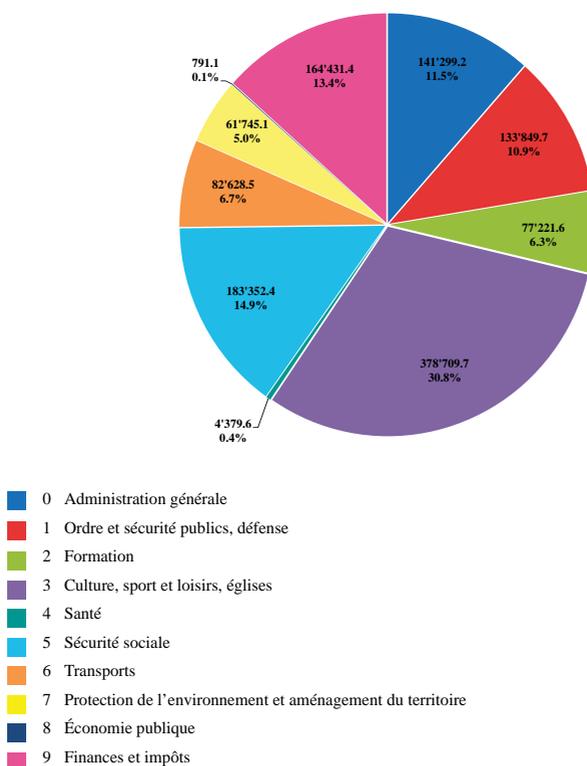
Figure 2 : Revenus par chapitre comptable (en milliers de francs et %)



1.1

- 40 Impôts sur revenu et fortune, personnes physiques
- 40 Impôts sur bénéfice et capital, personnes morales
- 40 Taxe professionnelle communale
- 40 Impôts sur les chiens
- 42 Taxes
- 43 Revenus divers
- 44 Revenus financiers
- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- 46 Revenus de transferts
- 47 Subventions à redistribuer

Figure 3: Charges par politique publique (en milliers de francs et %)



1.1.3 Subventions

En milliers de francs	PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Subventions monétaires	230'624.9	222'643.3	7'981.6	3.6%	217'917.0
Autorités	1'145.9	1'145.9	-	-	1'143.4
Finances et logement	10'819.0	10'739.0	80.0	0.7%	9'039.1
Constructions et aménagement	1'177.8	1'177.6	0.2	0.0%	1'210.6
Culture et sport	72'205.9	69'705.9	2'500.0	3.6%	69'884.4
Environnement urbain et sécurité	153.3	153.3	-	-	104.3
Cohésion sociale et solidarité	145'123.1	139'721.6	5'401.4	3.9%	136'535.2
Gratuités (comptabilisées en imputations internes)	42'939.4	42'305.9	633.6	1.5%	44'450.7
Autorités	700.8	710.8	-10.0	-1.4%	700.8
Finances et logement	4'186.2	3'819.3	366.9	9.6%	3'892.1
Constructions et aménagement	52.1	52.1	-	-	191.5
Culture et sport	18'052.6	17'001.3	1'051.3	6.2%	17'644.6
Environnement urbain et sécurité	6'356.9	6'881.4	-524.5	-7.6%	7'963.4
Cohésion sociale et solidarité	13'590.9	13'841.0	-250.1	-1.8%	14'058.3
TOTAL	273'564.4	264'949.2	8'615.2	3.3%	262'367.7

1.1

1.1.4 Ressources humaines

Département	Fixes							Auxiliaires			
	équivalent temps plein							en francs			
	B 2018	Nouveaux postes	Postes par extrait CA	Augmentations de taux	Transferts	Variation par DB	PB 2019	PB 2019	B 2018	Écart	
A	Autorités	77.8	-	-	-	-	1.0	78.8	974'113	934'354	39'759
1	Finances et logement	373.4	-	-	-	-	-1.0	372.4	1'676'078	1'624'481	51'597
2	Constructions et aménagement	243.4	-	-	-	1.0	-5.3	239.0	836'025	856'000	-19'975
3	Culture et sport	1'061.4	-	-	-	1.0	0.9	1'063.3	4'719'042	4'823'721	-104'678
4	Environnement urbain et sécurité	1'243.1	-	2.0	-	-2.0	-0.9	1'242.2	1'595'174	1'675'000	-79'826
5	Cohésion sociale et solidarité	383.2	-1.0	-	-	-	-0.5	381.7	2'005'709	1'887'929	117'780
	Total	3'382.3	-1.0*	2.0**	-	-	-5.8	3'377.4	11'806'141	11'801'485	4'656

* Ajustement postes RH

** Aspirant-e-s sapeur-euse-s pompier-ère-s (postes «ad personam»; dès le 01.09.2018)

Auxiliaires : charges sociales estimées à 22.58% non comprises

DB : Disponible Budgétaire

1.1.5 Analyse des principaux écarts**Chiffres globaux**

Le projet de budget 2019 est présenté selon le référentiel comptable MCH2. Désormais, les charges et revenus dits d'exploitation sont séparés des charges et revenus financiers. Les éléments relatifs au patrimoine administratif sont intégrés dans les comptes d'exploitation tandis que les éléments ayant trait au patrimoine financier figurent dans les comptes financiers. A cela viennent s'ajouter les charges et revenus extraordinaires, par essence non budgétés. Le résultat total s'obtient en sommant ces trois résultats intermédiaires, résultats d'exploitation, financier et extraordinaire.

Tous les éléments de charges relatifs au patrimoine financier figurent dans le nouveau groupe de compte 34 « charges financières ». Ainsi, les salaires des concierges de la Gérance immobilière municipale ne sont pas comptabilisés dans le groupe de compte 30 « charges de personnel » mais dans le groupe de compte 34.

Les éléments du patrimoine financier ne font plus l'objet d'amortissements planifiés, mais seront soumis à des réévaluations. Ces dernières seront réalisées lors du bouclage des comptes annuels et leur impact sur les comptes 2019 n'a pas été introduit dans ce projet de budget.

Conformément aux articles 30 alinéa 1 lettre a) et 48 lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif présente au Conseil municipal de la Ville de Genève le projet de budget 2019 dont les chiffres globaux sont les suivants :

	En francs
Budget de fonctionnement (hors imputations internes)	
Revenus d'exploitation	997'267'589
Charges d'exploitation	1'079'199'100
Résultat d'exploitation	- 81'931'511
Revenus financiers	146'061'520
Charges financières	64'106'807
Résultat financier	+ 81'954'713
Revenus extraordinaires	-
Charges extraordinaires	-
Résultat	+ 23'202
Budget des investissements	
Investissements nets présumés PA	100'000'000
Investissements nets présumés PF	30'000'000
Investissements nets présumés	130'000'000
Financement des investissements	
Investissements nets présumés PA	100'000'000
Autofinancement total	79'640'367
Insuffisance de financement	20'359'633

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: budget 2019

1875

Évolution entre les comptes 2017, le budget 2018 et le projet de budget 2019 (par chapitre)

en millions de francs		PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
Revenus nets								
Revenus fiscaux	(chapitre 40)	872.8	857.5	863.8	+ 15.4	+ 1.8%	+ 9.0	+ 1.0%
Taxes	(chapitre 42)	49.6	37.3	61.7	+ 12.2	+ 32.8%	- 12.1	- 19.6%
Revenus divers	(chapitre 43)	6.7	5.2	7.5	+ 1.4	+ 27.1%	- 0.8	- 10.6%
Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	(chapitre 45)	5.5	2.6	1.1	+ 2.9	+ 110.9%	+ 4.4	+ 416.5%
Revenus de transfert	(chapitre 46)	60.1	52.2	52.3	+ 7.9	+ 15.1%	+ 7.8	+ 14.9%
Subventions redistribuées	(chapitre 47)	2.6	2.6	3.1	-	-	- 0.5	- 16.9%
Total revenus d'exploitation		997.3	957.5	989.4	+ 39.8	+ 4.2%	+ 7.8	+ 0.8%
Revenus financiers	(chapitre 44)	146.1	154.2	211.4	- 8.2	- 5.3%	- 65.3	- 30.9%
Total revenus opérationnels		1'143.3	1'111.7	1'200.8	+ 31.6	+ 2.8%	- 57.5	- 4.8%
Revenus extraordinaires	(chapitre 48)	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus nets		1'143.3	1'111.7	1'200.8	+ 31.6	+ 2.8%	- 57.5	- 4.8%
Charges nettes								
Charges de personnel	(chapitre 30)	482.1	475.3	468.4	+ 6.9	+ 1.4%	+ 13.8	+ 2.9%
Biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation	(chapitre 31)	187.7	180.7	203.4	+ 7.0	+ 3.9%	- 15.8	- 7.7%
Amortissement du patrimoine administratif	(chapitre 33)	76.6	73.9	74.5	+ 2.7	+ 3.6%	+ 2.1	+ 2.8%
Attributions aux fonds et financement spéciaux	(chapitre 35)	5.1	3.7	0.1	+ 1.3	+ 35.4%	+ 4.9	> 1000%
Charges de transfert	(chapitre 36)	325.2	311.4	349.4	+ 13.8	+ 4.4%	- 24.2	- 6.9%
Subventions à redistribuer	(chapitre 37)	2.6	2.6	3.1	-	-	- 0.5	- 16.9%
Total charges d'exploitation		1'079.2	1'047.6	1'098.9	+ 31.6	+ 3.0%	- 19.7	- 1.8%
Charges financières	(chapitre 34)	64.1	63.9	68.4	+ 0.2	+ 0.3%	- 4.3	- 6.3%
Total charges opérationnelles		1'143.3	1'111.5	1'167.3	+ 31.8	+ 2.9%	- 24.0	- 2.1%
Charges extraordinaires	(chapitre 38)	-	-	-	-	-	-	-
Total charges nettes		1'143.3	1'111.5	1'167.3	+ 31.8	+ 2.9%	- 24.0	- 2.1%
Investissements								
Investissements nets PA		100.0	100.0	121.8	-	-	- 21.8	- 17.9%
Investissements nets PF		30.0	30.0	22.0	-	-	+ 8.0	+ 36.2%
Investissements nets		130.0	130.0	143.8	-	-	- 13.8	- 9.6%
Compte de fonctionnement et de financement								
Excédent du compte de fonctionnement		0.0	0.2	33.5				
Insuffisance de financement		- 20.4	- 21.9	- 29.6				

PRINCIPAUX ÉCARTS DES CHARGES**Chapitre 30 : Charges de personnel** (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
482.1	475.3	468.4	+ 6.9	+ 1.4%	+ 13.8	+ 2.9%

1.1

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
300 Autorités et commissions	1.8	0.0	- 0.3
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	377.2	5.5	9.3
303 Travailleurs temporaires	0.6	-	0.1
304 Allocations	4.8	0.0	- 0.2
305 Cotisations patronales	89.4	1.3	3.8
306 Prestations de l'employeur	3.6	0.5	1.4
309 Autres charges de personnel	4.8	- 0.5	- 0.4
TOTAL	482.1	+ 6.9	+ 13.8

Ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires.

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Mécanismes salariaux, indexation 2018 et gels : + 8.3 mios
- Variations liées au mouvement de personnel et effet de Noria : - 1.8 mio

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: budget 2019

1877

Chapitre 31 : Biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
187.7	180.7	203.4	+ 7.0	+ 3.9%	- 15.8	- 7.7%

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
310 Charges de matériel et de marchandises	21.7	- 0.5	+ 0.5
311 Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif	8.0	+ 0.7	+ 1.6
312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA	32.3	- 1.2	- 0.9
313 Prestations de services et honoraires	43.1	+ 9.0	+ 12.0
314 Travaux d'entretien	49.6	- 0.1	+ 2.4
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	7.7	- 1.4	- 0.8
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	8.2	+ 0.2	- 2.0
317 Dédommagements	2.9	- 0.1	+ 0.5
318 Dépréciations sur créances	11.8	- 0.1	- 26.8
319 Diverses charges d'exploitation	2.5	+ 0.5	- 2.4
TOTAL	187.7	+ 7.0	- 15.8

En comparaison avec le budget 2018, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en hausse de 7.0 millions.

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Mandat perception amendes : +8.5 mios
- TVA frais d'énergie : -1.2 mio
- Restitution de préfinancements de tiers : -0.6 mio

Chapitre 33 : Amortissements du patrimoine administratif (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
76.6	73.9	74.5	+ 2.7	+ 3.6%	+ 2.1	+ 2.8%

Les amortissements du patrimoine administratif sont en augmentation par rapport au budget 2018. Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application. Le niveau important des investissements connus ces deux dernières années augmente le nombre d'objets à amortir.

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Écoles : +2.5 mios
- MAH : +0.8 mio

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)

Proposition: budget 2019

Chapitre 35 : Attributions aux fonds et financements spéciaux (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
5.1	3.7	0.1	+ 1.3	+ 35.4%	+ 4.9	> 1000%

Ce groupe de comptes comptabilise les attributions budgétées sur fonds spéciaux, imposé par le modèle de compte MCH2.

1.1

Relevons la variation notable suivante (par rapport au budget 2018) :

- Mise en conformité avec MCH2 relative aux engagements de prévoyance : +1.3 mio

Chapitre 36 : Charges de transfert (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
325.2	311.4	349.4	+ 13.8	+ 4.4%	- 24.2	- 6.9%

Le chapitre 36 enregistre les charges dites de transfert. Ces charges comprennent les subventions, les dédommagements, les effets liés aux péréquations et compensation de charges ainsi que les amortissements des subventions d'investissements. Le périmètre est donc plus large que les seules subventions qui figuraient dans ce chapitre sous le précédent modèle de compte.

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	34.4	+ 34.4	+ 34.4
361 Dédommagements à des collectivités publiques	56.7	+ 3.1	+ 3.4
362 Péréquation financière et compensation des charges	-	- 32.3	- 31.9
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	230.6	+ 8.0	- 31.7
365 Dépréciations, participations PA	1.0	- 0.1	0.0
366 Amortissements, subventions d'investissements	2.5	+ 0.7	+ 1.6
TOTAL	325.2	+ 13.8	- 24.2

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Mécanismes salariaux petite enfance et FASE: +3.1 mios
- Nouvelle comédie : +2.5 mios
- Compensation aux communes frontalières : +2.1 mios
- Extension de l'offre petite enfance : +2.0 mios
- Ajustement des frais de police aux frais de routes : +2.0 mios
- Ajustement d'amortissements : +0.6 mio
- Frais de perception centimes additionnels : +0.4 mio

Chapitre 37 : Subventions redistribuées (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
2.6	2.6	3.1	-	-	- 0.5	- 16.9%

Ce groupe de compte contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève. Le principal montant budgété concerne la subvention de 2.5 mios de francs du Fonds intercommunal pour le Grand Théâtre.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: budget 2019

1879

Chapitre 34 : Charges financières (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
64.1	63.9	68.4	+ 0.2	+ 0.3%	- 4.3	- 6.3%

Les charges financières prévues pour 2019 sont proches de celles budgétées pour 2018.

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
340 Charges d'intérêt	23.3	0.0	- 0.5
341 Pertes réalisées (sur éléments du PF)	-	-	- 0.5
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	0.6	+ 0.1	+ 0.1
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	40.2	+ 0.1	+ 1.0
344 Dépréciations, immobilisations PF	-	-	- 4.3
349 Différentes charges financières	-	-	0.0
TOTAL	64.1	+ 0.2	- 4.3

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Mécanismes salariaux : +0.3 mio
- Assurance : +0.2 mio
- Entretien DPBA et ENE : -0.1 mio
- Énergie : -0.4 mio

PRINCIPAUX ÉCARTS DES REVENUS**Chapitre 40 : Revenus fiscaux** (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
872.8	857.5	863.8	+ 15.4	+ 1.8%	+ 9.0	+ 1.0%

Les perspectives conjoncturelles pour 2019 font état d'une poursuite de la croissance de l'économie mondiale. Le dynamisme de l'économie américaine, plus en avance dans son cycle, et européenne se maintient. En Suisse, le dynamisme conjoncturel s'est confirmé par une progression substantielle du produit intérieur brut au premier trimestre 2018. La structure des moteurs de cette croissance, investissements et exportations ayant pris le relai de la consommation des ménages, constitue un signal positif pour l'avenir.

Le département cantonal des finances a communiqué les premières estimations budgétaires pour 2019, ainsi que des estimations s'agissant des correctifs pour les années antérieures. En sus de sa propre appréciation de la situation, le Conseil administratif a ainsi pu prendre en compte également ces informations dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2019.

Le Conseil administratif a établi dans un premier temps ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production des exercices 2017 et antérieurs figurant aux comptes et des impôts partiellement produits. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2019, il convient d'estimer également la production pour 2018. Cet exercice, désormais facilité par la nette amélioration de la qualité des informations transmises par le canton, demeure néanmoins aléatoire.

Il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs. Aussi, la neutralisation de ces correctifs pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2019 est donc basée sur les comptes 2017, diminués des effets des correctifs des années 2001 à 2017, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le département cantonal des finances.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des

principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2016 et 2017. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Une stabilisation du niveau de production de la taxe professionnelle est attendue pour 2019 avec une production prévue à 107 mios de francs.

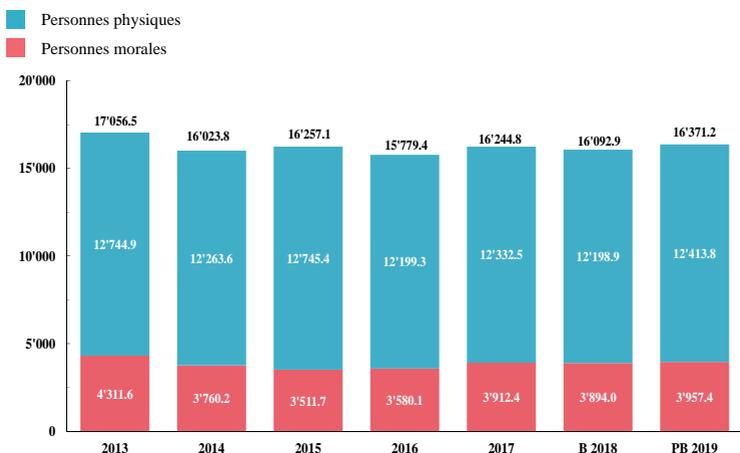
Le Conseil administratif a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en augmentation de près de 15.4 mios en comparaison avec le budget 2018.

ESTIMATION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 2019			
Année (en milliers de francs)	Personnes Physiques	Personnes morales	Total
2017			
Production comptabilisée	12'332	3'912	16'244
+/- Rectification ¹	- 268	- 76	- 344
Production rectifiée	12'064	3'836	15'900
2018			
P.P. croissance +1.1%	+ 133		+ 133
P.M. croissance +0.2%		+ 6	+ 6
Production prévisionnelle	12'197	3'842	16'039
2019			
P.P. croissance +1.8%	+217		+ 217
P.M. croissance +3.0%		+ 115	+ 115
Production prévisionnelle	12'414	3'957	16'371

¹ La rectification relative aux personnes physiques pour 2017 tient compte de la neutralisation des correctifs pour 16.2 mios liés aux années 2000 à 2016 ainsi que de la première révision 2017, estimée à 4.0 mios. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de 8.0 mios pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2017 estimée à + 4.5 mios.

Figure 4: Évolution des centimes additionnels (en milliers de francs)



Chapitre 42 : Taxes (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
49.6	37.3	61.7	+ 12.2	+ 32.8%	- 12.1	- 19.6%

Ce groupe de comptes contient les taxes pour prestations de service, les émoluments, les remboursements ou encore les amendes.

1.1

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
421 Émoluments administratifs	2.2	0.0	- 0.1
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	20.4	- 0.4	- 24.2
425 Recette sur ventes	3.7	+ 0.3	+ 0.6
426 Remboursements	7.3	0.0	- 0.3
427 Amendes	15.0	+ 12.4	+ 12.4
429 Autres taxes	1.0	-	- 0.4
TOTAL	49.6	+ 12.2	- 12.1

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018):

- Produit estimé des amendes dressées par un prestataire : +12.2 mio
- Restitution de préfinancement de tiers (compensé): -0.9 mio

Chapitre 43 : Revenus divers (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
6.7	5.2	7.5	+ 1.4	+ 27.1%	- 0.8	- 10.6%

Les revenus divers s'inscrivent en augmentation par rapport à 2018.

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018):

- Prestations du personnel en faveur des investissements : + 1.1 mio

Chapitre 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
5.5	2.6	1.1	+ 2.9	+ 110.9%	+ 4.4	+ 416.5%

Ce groupe de comptes comptabilise les prélèvements sur fonds spéciaux, imposé par le modèle de compte MCH2.

Relevons la variation notable suivante (par rapport au budget 2018):

- Mise en conformité avec MCH2 relative aux engagements de prévoyance : + 1.3 mio

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: budget 2019

1883

Chapitre 46 : Revenus de transfert (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
60.1	52.2	52.3	+ 7.9	+ 15.1%	+ 7.8	+ 14.9%

Ce groupe de comptes comprend :

- les revenus de la péréquation intercommunale selon la LRPF
- les revenus du fonds de compensation prévu par la LRT
- la subvention cantonale pour l'entretien des routes communales à vocation cantonale
- les revenus liés au bibliobus
- les participations du canton et des communes aux frais de fonctionnement du SIS
- les subventions de la confédération pour la création de places de crèches
- la comptabilisation des « frais de routes » compensés par les « frais de police »

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
460 Quotes-parts à des revenus	1.9	-	0.0
461 Dédommagements de collectivités publiques	36.9	+ 5.3	+ 7.6
462 Péréquation financière et compensation des charges	7.0	+ 1.1	- 0.7
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	14.1	+ 1.5	+ 0.8
469 Autres revenus de transfert	0.2	-	+ 0.2
TOTAL	60.1	+ 7.9	+ 7.8

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018):

- Reclassement du chapitre 44 des revenus du FIA : + 4.4 mios / Augmentation revenus FIA : + 0.6 mio
- Péréquation LRPF : + 1.1 mio
- Participation des communes au SIS : + 0.8 mio

Chapitre 47 : Subventions à redistribuer (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
2.6	2.6	3.1	-	-	- 0.5	- 16.9%

Ce groupe de compte contient les subventions transitant par les comptes de la Ville de Genève. Le principal montant budgété concerne la subvention de 2.5 mios de francs du Fonds intercommunal pour le Grand Théâtre.

Chapitre 44 : Revenus financiers (en millions de francs)

PB 2019	B 2018	C 2017	Écart PB19-B18		Écart PB19-C17	
146.1	154.2	211.4	- 8.2	- 5.3%	- 65.3	- 30.9%

Les revenus de ce groupe de compte comprennent tous les revenus financiers, soit les loyers, les revenus de participations, les taxes d'utilisation du domaine public ou encore les redevances.

1.1

	PB 2019	Écart PB19-B18	Écart PB19-C17
440 Revenus des intérêts	3.6	+ 0.2	- 1.1
441 Gains réalisés PF	0.0	-	- 2.7
442 Revenus de participations PF	1.7	+ 0.9	+ 0.9
443 Produit des biens-fonds PF	87.4	+ 6.3	+ 1.3
444 Réévaluations, immobilisations PF	-	-	- 4.5
446 Revenus financiers d'entreprises publiques	8.6	- 3.7	- 1.2
447 Produit des biens-fonds PA	44.8	- 11.8	- 58.1
TOTAL	146.1	- 8.2	- 65.3

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2018) :

- Reclassement du chapitre 44 des revenus du FIA : - 4.4 mios
- Révision tarifs d'occupation du domaine public : - 3.6 mios
- Dividende extraordinaire SITMB : - 3.0 mios
- Rente de superficie parking Plainpalais SA : + 1.2 mio

1.1.6 Investissements et financement

Investissements

	PB 2019		B 2018	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
Patrimoine financier	30.0	23.1	30.0	23.1
Patrimoine administratif	100.0	76.9	100	76.9
Total	130.0	100.0	130.0	100.0

Le Conseil administratif a décidé de maintenir l'enveloppe annuelle des investissements de 130 mios, dont 100 mios pour le patrimoine administratif et 30 mios pour le patrimoine financier.

Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2018 et le projet de budget 2019.

(En millions de francs)	PB 2019	B 2018
Investissements nets PA	100.0	100.0
Amortissements et dépréciations	80.0	76.7
Attribution aux fonds (-) prélèvements	-0.4	1.1
Excédent de revenus	0.0	0.2
Autofinancement	79.6	78.1
Insuffisance de financement	20.4	21.9
Degré d'autofinancement	79.6%	78.1%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2019 est de 79.6%, en très légère augmentation par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Figure 5 : Évolution des investissements et de l'autofinancement (en millions de francs)

■ investissements
■ autofinancement



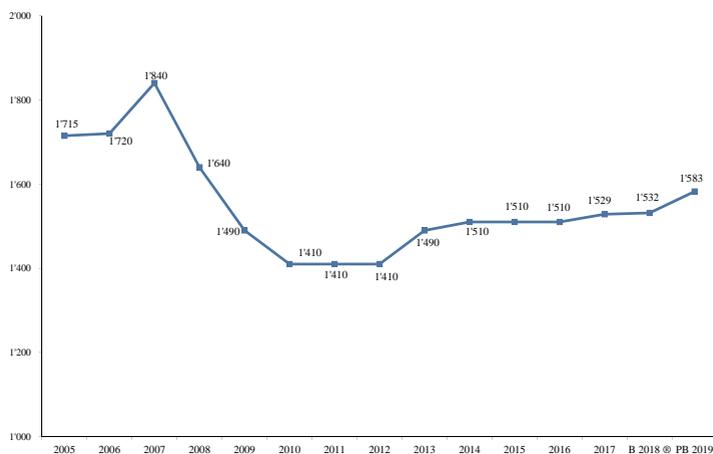
1.1

Figure 6 : Évolution du résultat et du financement (en millions de francs)

■ excédent de financement
■ excédent de revenus
■ insuffisance de financement
■ excédent de charges



Figure 7: Évolution de la dette (en millions de francs)



® : Rectifié

1.2 Services compétents**1.2.1 DFIN - Assurances**

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		3'613.5	3'613.5	-	-	3'199.6
313	Prestations de services et honoraires	2'457.6	2'639.7	-182.2	-6.9%	2'113.2
3134.010	C-ASS Primes d'assurances incendie	1'120.0	1'274.6	-154.6	-12.1%	1'008.4
3134.020	C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau	300.0	313.7	-13.7	-4.4%	287.3
3134.030	C-ASS Primes d'assurances bris de glaces	210.0	238.6	-28.6	-12.0%	199.6
3134.040	C-ASS Primes d'assurances rc générale	80.0	80.6	-0.6	-0.8%	78.6
3134.050	C-ASS Primes d'assurances rc véhicules	230.0	217.8	12.2	5.6%	211.8
3134.060	C-ASS Primes d'assurances casco	20.0	11.9	8.1	68.5%	12.0
3134.070	C-ASS Primes d'assurances vol	119.6	119.5	0.1	0.1%	111.6
3134.080	C-ASS Primes d'assurances transports	200.9	200.9	-	-	50.0
3134.090	C-ASS Primes d'assurances protection juridique	27.0	27.0	-	-	23.0
3134.100	C-ASS Franchises	150.0	155.0	-5.0	-3.2%	131.0
343	Charges pour bien-fonds, patrimoine financier	1'155.9	973.7	182.2	18.7%	1'086.4
3439.410	C-ASS Primes d'assurances incendie PF	560.9	560.9	-	-	548.9
3439.420	C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau PF	150.0	130.2	19.8	15.2%	127.0
3439.430	C-ASS Primes d'assurances bris de glaces PF	140.0	120.5	19.5	16.1%	119.6
3439.440	C-ASS Primes d'assurances rc générale PF	55.0	52.1	2.9	5.6%	47.1
3439.450	C-ASS Franchises PF	250.0	110.0	140.0	127.3%	243.8

1.2

1.2.2 Gérance immobilière municipale

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		999.3	999.3	-	-	1'294.5
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	811.2	811.2	-	-	951.3
3120.050	C-GIM Chauffage	811.2	811.2	-	-	951.3
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	188.1	188.1	-	-	343.2
3439.130	C-GIM Chauffage PF	188.1	188.1	-	-	343.2

1.2.3 DFIN - Centrale municipale d'achat et d'impression

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		949.1	918.1	31.0	3.4%	631.9
310	Charges de matériel et de marchandises	601.8	617.3	-15.5	-2.5%	440.4
3100.020	C-CMAI Achats de fournitures de bureau	225.0	225.0	-	-	225.0
3101.130	C-CMAI Achats de fourn. pour ateliers	22.1	15.3	6.8	44.5%	21.9
3102.020	C-CMAI Impressions diverses	264.7	287.0	-22.3	-7.8%	110.1
3103.070	C-CMAI Frais de reliure et restauration livres	90.0	90.0	-	-	83.4
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	166.0	159.3	6.7	4.2%	91.3
3110.010	C-CMAI Achat mobilier,machines de bureau	144.0	144.0	-	-	68.8
3111.110	C-CMAI Achats matériel atelier,outillage	22.0	15.3	6.7	43.7%	22.5
313	Prestations de services et honoraires	17.0	17.0	-	-	20.1
3130.110	C-CMAI Transports effectués par tiers	12.0	12.0	-	-	8.5
3130.240	C-CMAI Prestations pour services divers	5.0	5.0	-	-	11.5
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	69.3	49.5	19.8	40.0%	49.2
3150.020	C-CMAI Entretien mobilier,machines bur.	15.3	15.3	-	-	4.1
3151.030	C-CMAI Entretien mat.équip.nettoyage bât.	9.0	9.0	-	-	10.4
3151.060	C-CMAI Entr. matériel ateliers par tiers	45.0	25.2	19.8	78.6%	34.8
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	95.0	75.0	20.0	26.7%	30.9
3161.140	C-CMAI Location autres équipements divers	95.0	75.0	20.0	26.7%	30.9

1.2.4 Logistique et manifestations

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		1'621.7	1'621.7	-	-	1'656.2
310	Charges de matériel et de marchandises	1'063.9	1'063.9	-	-	1'102.3
3101.300	C-LOM Achats carburant	1'063.9	1'063.9	-	-	1'104.6
3101.899	C-LOM Écarts stock carburant	-	-	-	-	-2.2
313	Prestations de services et honoraires	557.8	557.8	-	-	553.9
3137.030	C-LOM impôts taxes sur véhicules à moteur	557.8	557.8	-	-	553.9

1.2.5 Direction du patrimoine bâti

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		36'379.1	37'129.1	-750.0	-2.0%	36'797.7
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-	-	-	-	2.6
3111.070	C-DPBA Achats d'autre matériel	-	-	-	-	2.6
313	Prestations de services et honoraires	1'470.0	1'660.9	-190.9	-11.5%	1'633.8
3130.060	C-DPBA Frais surveillance et intervention	120.0	235.8	-115.8	-49.1%	121.7
3130.070	C-DPBA Contrats de surveillance	370.0	374.9	-4.9	-1.3%	365.3
3130.080	C-DPBA Contrats d'ouverture et fermeture	230.0	450.2	-220.2	-48.9%	232.4
3132.060	C-DPBA Expertises par des tiers - immeubles	150.0	200.0	-50.0	-25.0%	101.3
3132.080	C-DPBA Honoraires divers - immeubles	600.0	400.0	200.0	50.0%	813.0
314	Travaux d'entretien	19'432.0	19'868.3	-436.3	-2.2%	19'054.4
3140.050	C-DPBA Entretien autres terrains, emplac.	50.0	120.0	-70.0	-58.3%	25.7
3140.070	C-DPBA Entretien des clôtures & barrières	70.0	100.0	-30.0	-30.0%	46.5
3141.060	C-DPBA Maintien propreté Ville de Genève	150.0	100.0	50.0	50.0%	168.7
3144.020	C-DPBA Entretien des ouvrages PCI.	200.0	250.0	-50.0	-20.0%	190.2
3144.030	C-DPBA Entretien bâtiments administrat.	3'500.0	3'203.0	297.0	9.3%	3'472.1
3144.060	C-DPBA Contrats bâtiments administratifs	770.0	630.0	140.0	22.2%	612.9
3144.130	C-DPBA Entretien des bâtiments publics	12'230.0	13'170.0	-940.0	-7.1%	11'843.8
3144.160	C-DPBA Entretien logements de fonction dans bât. publics	5.0	5.0	-	-	10.0
3144.200	C-DPBA Contrats bâtiments publics	2'200.0	2'000.0	200.0	10.0%	2'191.5
3144.290	C-DPBA Entretien bâtiments industriels	50.0	20.0	30.0	150.0%	36.0
3144.300	C-DPBA Contrats bâtiments industriels	12.0	12.0	-	-	12.6
3144.330	C-DPBA Entretien homes pour pers. âgées	-	50.0	-50.0	-100.0%	51.6
3144.380	C-DPBA Entretien locaux de tiers	100.0	110.3	-10.3	-9.3%	277.3
3144.400	C-DPBA Contrats locaux de tiers	95.0	98.0	-3.0	-3.1%	115.4
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	50.0	50.2	-0.2	-0.4%	47.3
3159.070	C-DPBA Entretien autre matériel par tiers	50.0	50.2	-0.2	-0.4%	47.3
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	15'427.1	15'549.7	-122.6	-0.8%	16'059.6
3430.010	C-DPBA Autres terrains PF	110.0	80.0	30.0	37.5%	108.0
3430.410	C-DPBA Entretien bâtiments locatifs	13'250.0	13'505.7	-255.7	-1.9%	13'847.5
3430.430	C-DPBA Entretien clôtures PF	30.0	9.0	21.0	233.3%	52.6
3430.450	C-DPBA Maintien propreté VG PF	150.0	150.0	-	-	161.5
3431.030	C-DPBA Contrats bâtiments locatifs PF	1'620.0	1'600.0	20.0	1.3%	1'606.4
3439.540	C-DPBA Frais surveillance et intervention PF	30.0	20.0	10.0	50.0%	28.2
3439.550	C-DPBA Contrats surveillance PF	30.0	25.0	5.0	20.0%	30.0
3439.720	C-DPBA Honoraires divers immeubles PF	102.1	70.0	32.1	45.8%	108.4
3439.730	C-DPBA Expertises tiers immeubles PF	105.0	90.0	15.0	16.7%	116.9

1.2

Commentaires :

Chapitre 31

- Ajustement des contrats et frais de surveillance suite aux négociations avec les prestataires.
- Ajustement de l'entretien des bâtiments publics
- Ajustement des contrats et de l'entretien des bâtiments administratifs concernant la mise en exploitation des dépôts patrimoniaux.

1.2.6 Énergie

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		21'568.8	22'918.8	-1'350.0	-5.9%	22'413.4
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	15'523.0	16'756.3	-1'233.3	-7.4%	16'455.3
3120.010	C-ENE Bois	72.0	70.0	2.0	2.8%	63.6
3120.020	C-ENE Électricité	6'615.0	7'574.0	-959.0	-12.7%	6'961.0
3120.030	C-ENE Eau	4'020.0	4'392.8	-372.8	-8.5%	4'228.5
3120.040	C-ENE Chauffage	310.0	183.2	126.8	69.2%	228.9
3120.060	C-ENE Gaz	3'591.0	3'411.2	179.8	5.3%	3'744.6
3120.070	C-ENE Huile de chauffage	915.0	1'125.0	-210.0	-18.7%	1'229.3
3120.999	C-ENE Écarts d'inv.rebus, dim.prix	-	-	-	-	-0.7
314	Travaux d'entretien	1'114.0	960.7	153.3	16.0%	889.8
3144.040	C-ENE Entretien bâtiments administratifs	110.0	100.9	9.1	9.0%	106.1
3144.070	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	180.0	99.4	80.6	81.1%	100.2
3144.140	C-ENE Entretien des bâtiments publics	424.0	424.2	-0.2	-0.0%	340.7
3144.210	C-ENE Contrats bâtiments publics	400.0	336.2	63.8	19.0%	341.5
3144.340	C-ENE Entretien homes pour pers. âgées	-	-	-	-	1.2
3144.360	C-ENE Contrats Homes pour personnes âgées	-	-	-	-	0.2
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	4'931.8	5'201.8	-270.0	-5.2%	5'068.3
3431.015	C-ENE Entretien bâtiments locatifs PF	509.0	403.4	105.6	26.2%	493.0
3431.035	C-ENE Contrats bâtiments locatifs PF	102.0	110.4	-8.4	-7.6%	101.8
3439.110	C-ENE Électricité PF	1'067.8	1'275.0	-207.2	-16.3%	1'076.6
3439.120	C-ENE Eau PF	3'253.0	3'413.0	-160.0	-4.7%	3'384.2
3439.140	C-ENE Gaz PF	-	-	-	-	12.7

Commentaires :

Ecart provenant principalement de l'exonération de la TVA sur les achats d'énergie SIG.

1.2.7 Direction des systèmes d'information et de communication

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		10'162.2	10'162.2	-	-	9'522.4
310	Charges de matériel et de marchandises	12.0	12.0	-	-	7.6
3100.050	C-DSIC Achat de fournitures informat.	12.0	12.0	-	-	7.6
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'570.7	770.0	800.7	104.0%	669.9
3113.010	C-DSIC Achat de matériel informatique	379.1	660.0	-280.9	-42.6%	498.9
3113.040	C-DSIC Achat matériel de communication	200.0	110.0	90.0	81.8%	141.8
3118.010	C-DSIC Achat de logiciels et licences	991.6	-	991.6	-	29.2
313	Prestations de services et honoraires	2'990.3	2'497.4	493.0	19.7%	2'506.7
3130.170	C-DSIC Liaisons inform.radio,TV,Internet	180.0	180.0	-	-	186.4
3130.200	C-DSIC Téléphones	1'125.3	1'125.3	-	-	1'062.7
3132.020	C-DSIC Honor. pour prestation informat.	1'422.0	1'192.1	230.0	19.3%	1'257.7
3133.010	C-DSIC Charges utilisation informatique	263.0	-	263.0	-	-
314	Travaux d'entretien	700.0	700.0	-	-	417.4
3144.090	C-DSIC Entr. inform. et télécom. bât.adm	550.0	550.0	-	-	320.2
3149.050	C-DSIC Entretien réseaux fibre optique hors immeubles	150.0	150.0	-	-	97.2
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3'823.0	5'116.6	-1'293.6	-25.3%	4'909.4
3153.010	C-DSIC Entret. de matériel informatique	777.0	4'476.6	-3'699.6	-82.6%	4'233.8
3153.040	C-DSIC Entret. de matériel communication	640.0	640.0	-	-	671.6
3158.010	C-DSIC Maintenance de logiciels	2'406.0	-	2'406.0	-	4.0
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	831.8	831.8	-	-	805.1
3161.030	C-DSIC Location appareils multifonctions	740.7	740.7	-	-	745.5
3161.060	C-DSIC Location matériel de télécom. et transmissions	15.5	15.5	-	-	9.3
3169.010	C-DSIC Location de logiciels	75.6	75.6	-	-	50.3
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	234.4	234.4	-	-	206.3
3431.210	C-DSIC Achat matériel communication PF	10.4	10.4	-	-	2.2
3431.210	C-DSIC Entr. inform. téléco.bât loc. PF	55.0	55.0	-	-	52.0
3431.310	C-DSIC Entret. matériel communication PF	10.0	10.0	-	-	1.7
3439.510	C-DSIC Liaisons inform.radio,TV,Inter PF	4.0	-	4.0	-	3.8
3439.520	C-DSIC Téléphones PF	155.0	159.0	-4.0	-2.5%	146.6

1.2

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: budget 2019

1893

1.2.8 Ressources humaines

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
Charges		488'442.6	480'919.9	7'522.7	1.6%	472'343.9
300	Autorités et commissions	1'756.6	1'756.6	-	-	2'082.5
3000.020	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	1'708.2	1'708.2	-	-	1'872.0
3000.060	C-DRH Jetons de présence autres commiss.	48.4	48.4	-	-	210.5
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	377'115.5	371'596.4	5'519.1	1.5%	367'783.6
3010.020	C-DRH Salaires fonctionnaires	333'495.5	328'855.8	4'639.7	1.4%	309'930.4
3010.030	C-DRH Salaires personnel auxiliaire	11'806.1	11'801.5	4.7	0.0%	14'178.9
3010.040	C-DRH Salaires des stagiaires	400.0	400.0	-	-	362.7
3010.050	C-DRH Salaires des apprentis	1'620.3	1'620.3	-	-	1'368.9
3010.080	C-DRH Salaires des civilistes	255.0	255.0	-	-	189.7
3010.090	C-DRH Salaires des jeunes durant l'été	250.0	250.0	-	-	249.6
3010.110	C-DRH Heures supplémentaires	1'149.6	1'172.6	-23.0	-2.0%	1'687.0
3010.120	C-DRH Prime de fidélité	28'830.5	28'023.3	807.1	2.9%	27'425.7
3010.130	C-DRH Indemnités de départ	-	-	-	-	70.2
3010.140	C-DRH Prime de mise à la retraite	1'088.5	910.9	177.6	19.5%	532.0
3010.170	C-DRH Prime professionnelle et de fonct.	2'180.2	2'158.5	21.8	1.0%	2'466.1
3010.180	C-DRH Service supplémentaire (indemnité)	1'014.1	1'022.1	-8.0	-0.8%	968.2
3010.190	C-DRH Indemnités de nuisance	7'101.6	7'180.7	-79.2	-1.1%	8'155.7
3010.200	C-DRH Prime de fin d'étude	19.5	19.5	-	-	10.5
3010.240	C-DRH Traitement divers - Réadap. prof.	564.6	586.3	-21.6	-3.7%	187.8
3010.260	C-DRH Réduction pour postes vacants	-12'900.0	-12'900.0	-	-	-
3010.270	C-DRH Indemnités au décès	240.0	240.0	-	-	-
303	Travailleurs temporaires	590.0	590.0	-	-	84.3
3030.010	C-DRH Personnel interimaire	590.0	590.0	-	-	84.3
304	Allocations	4'765.9	4'740.3	25.6	0.5%	4'920.1
3040.010	C-DRH Allocations de naissance	50.0	50.0	-	-	48.5
3040.020	C-DRH Allocations pour enfants	4'062.9	4'027.5	35.4	0.9%	4'057.2
3042.010	C-DRH Indemnités de repas	327.7	328.3	-0.6	-0.2%	408.0
3049.010	C-DRH Indemnités de vêtements	325.3	334.5	-9.2	-2.8%	405.8
3049.020	C-DRH frais de lunettes	-	-	-	-	0.6
305	Cotisations patronales	89'391.0	88'080.4	1'310.6	1.5%	85'588.6
3050.010	C-DRH Assurance maternité part ADM	170.1	148.2	21.9	14.8%	149.6
3050.020	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG	19'269.4	18'979.9	289.5	1.5%	18'707.2
3050.030	C-DRH Cotisations assurance chômage	3'920.2	3'861.2	59.0	1.5%	3'966.7
3050.040	C-DRH Part aux frais administratifs AVS	551.5	543.1	8.5	1.6%	532.7
3052.010	C-DRH Cotisat.caisse assurance du pers.	48'965.4	47'588.4	1'377.0	2.9%	46'064.6
3052.020	C-DRH Caisse assurance du person. 57/62	463.0	400.0	63.0	15.8%	-

Ressources humaines - suite

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
3052.030	C-DRH Cotisations autres caisses	400.0	400.0	-	-	49.8
3052.050	C-DRH Frais administratifs CAP	16.0	16.0	-	-	10.7
3052.060	C-DRH Ajustement global cotisations CAP	-1'100.0	-600.0	-500.0	83.3%	-
3053.010	C-DRH Cotisat.assurance accidents prof.	8'315.1	7'810.9	504.2	6.5%	1'884.9
3053.030	C-DRH Cotisat.assurance accidents non pr	-	-	-	-	4'867.0
3053.090	C-DRH Cotisations assurances hors LAA	5.0	5.0	-	-	7.1
3053.100	C-DRH Ajustement global cotisations ass.ace.prof	-1'000.0	-350.0	-650.0	185.7%	-
3054.010	C-DRH Cotisations allocat. familiales	9'150.4	9'012.7	137.6	1.5%	9'125.6
3056.010	C-DRH Particip.caisse maladie pers. fixe	-	-	-	-	28.3
3059.010	C-DRH Contributions pour civilistes	265.0	265.0	-	-	194.3
306	Prestations de l'employeur	3'627.1	3'133.1	494.0	15.8%	2'224.1
3060.010	C-DRH Pension du Conseil Administratif	1'910.0	1'600.0	310.0	19.4%	1'233.0
3060.020	C-DRH Pension SIS	1'585.0	1'401.0	184.0	13.1%	912.8
3060.030	C-DRH Pensions diverses	2.1	2.1	-	-	-
3061.010	C-DRH Rentes complémentaires	130.0	130.0	-	-	78.4
309	Autres charges de personnel	2'790.9	2'890.8	-99.9	-3.5%	2'366.3
3090.010	C-DRH Formation et perfectionnement du personnel	2'300.0	2'400.0	-100.0	-4.2%	1'808.5
3091.010	C-DRH Annonces et frais pour rech. pers.	220.0	220.0	-	-	253.5
3099.030	C-DRH Frais de visites médicales	225.0	225.0	-	-	128.8
3099.070	C-DRH Fonds de décès	45.9	45.8	0.1	0.3%	175.5
313	Prestations de services et honoraires	-	-	-	-	22.1
3130.180	C-DRH Liaisons informatiques, radio, TV, Internet du CM	-	-	-	-	17.0
3130.210	C-DRH Téléphones	-	-	-	-	1.2
3130.221	C-DRH Frais réception pour des tiers	-	-	-	-	3.9
317	Dédommagements	776.7	776.7	-0.0	-0.0%	515.4
3170.040	C-DRH Débours des autorités	68.9	68.9	-	-	66.5
3170.080	C-DRH Frais de déplacement et repas de travail du personnel	437.2	437.2	-0.0	-0.0%	231.5
3170.090	C-DRH Indemnités utilisation TPG	270.6	270.6	-	-	217.4
319	Diverses charges d'exploitation	-	-	-	-	3.4
3199.100	C-DRH Autres frais	-	-	-	-	3.4
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	7'628.9	7'355.7	273.2	3.7%	6'753.6
3431.802	C-DRH Salaires fonctionnaires PF	5'483.4	5'379.3	104.1	1.9%	5'011.9
3431.812	C-DRH Prime de fidélité PF	505.4	454.0	51.4	11.3%	417.0
3431.814	C-DRH Prime de mise à la retraite PF	7.6	-	7.6	-	4.9
3431.817	C-DRH Prime professionnelle et de fonct. PF	-	-	-	-	3.2
3431.819	C-DRH Indemnités de nuisance PF	20.0	20.0	-	-	22.1

1.2

Ressources humaines - suite

En milliers de francs		PB 2019	B 2018	Écart	%	C 2017
3431.830	C-DRH Allocations de naissance PF	-	-	-	-	0.3
3431.831	C-DRH Allocations pour enfants PF	85.2	72.0	13.2	18.3%	61.3
3431.832	C-DRH Indemnités de repas PF	-	-	-	-	0.0
3431.833	C-DRH Indemnités de vêtements PF	25.0	25.0	-	-	15.1
3431.835	C-DRH Assurance maternité part ADM PF	2.8	2.4	0.4	15.4%	2.2
3431.836	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG PF	308.8	300.4	8.4	2.8%	272.6
3431.837	C-DRH Cotisations assurance chômage PF	63.0	61.2	1.7	2.8%	58.5
3431.838	C-DRH Part aux frais administratifs AVS PF	8.8	8.5	0.2	2.8%	7.8
3431.840	C-DRH Cotisat.caisse assurance du pers. PF	843.5	770.7	72.9	9.5%	671.7
3431.845	C-DRH Cotisat.assurance accidents prof. PF	127.7	118.4	9.3	7.9%	11.9
3431.847	C-DRH Coti.assurance accidents non prof. PF	-	-	-	-	57.6
3431.854	C-DRH Cotisations allocat. familiales PF	146.9	142.9	4.0	2.8%	130.3
3431.858	C-DRH Particip.caisse maladie pers. fixe PF	-	-	-	-	2.2
3431.874	C-DRH Fonds de décès PF	0.8	0.8	-0.0	-0.1%	3.1

Commentaires :

Groupe 301

Augmentation due aux mécanismes salariaux et à l'indexation 2018. Cette hausse de charge est partiellement compensée par l'effet de noria résultant des mouvements de personnel.

Groupe 305

L'augmentation des charges provient de la hausse de la masse salariale. Elle est toutefois contenue par une réduction de l'assurance accident et des cotisations CAP.

Groupe 306

Augmentation consécutive à la hausse du nombre de pompier-ère-s en cessation d'activité et des pensions CA.

3.2 Projet de délibérations

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 1 - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2019, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'État pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 2 - Budget administratif et mode de financement

Article premier - Budget de fonctionnement

	En francs
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'228'408'191
sous déduction des imputations internes de	-85'102'284
soit un total des charges nettes de	1'143'305'907
et les revenus à	1'228'431'393
sous déduction des imputations internes de	-85'102'284
soit un total des revenus nets de	1'143'329'109
L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 23'202	
Il se décompose de la manière suivante :	
résultat opérationnel	23'202
résultat extraordinaire	-

Article 2 - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000
c) total	
dépenses	130'000'000
recettes	0
investissements nets	130'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3 - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA	100'000'000	
amortissements et dépréciations	80'026'540	
attributions aux fonds (-) prélèvements	-409'375	
excédent de revenus de fonctionnement	23'202	
autofinancement		79'640'367
insuffisance de financement		20'359'633

3.2

Article 4 - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 23'202 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 3 - Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2019 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 20'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2019, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Sans ouvrir le débat, je vous fais voter le renvoi direct à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Si le non l'emporte, à ce moment-là nous ouvrirons la préconsultation. Est-ce bien clair? (*Remarques.*) On ne fait pas de débat avant de voter le renvoi direct en commission. Si vous refusez le renvoi direct en commission et que vous votez non, à ce moment-là j'ouvrirai directement la préconsultation. Je vais maintenant lancer le vote. (*Brouhaha.*) Un peu de silence, s'il vous plaît!

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de budget à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est accepté par 50 oui contre 16 non.

Le président. Je sens qu'on est partis pour battre le record d'hier! (*Brouhaha. Rires. Le président tape sur son pupitre avec le marteau.*) Ça fait moins de bruit que la cloche, mais enfin... Est-ce que vous avez retrouvé vos esprits? (*Brouhaha, remarques.*) Pas trop...

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1285 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Le rapport des comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif ainsi que les comptes budgétaires et financiers 2017 ont été renvoyés par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 avril 2018.

La commission des finances s'est réunie les 9, 18 et 24 avril ainsi que les 2, 8, 9 et 22 mai et le 21 août 2018 pour examiner cet objet, sous la présidence de M. Simon Brandt et de M^{me} Maria Vittoria Romano. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et M. Nicolas Rey, que je remercie pour la qualité de leur travail.

Table des matières

Séance du 9 avril 2018	p. 1902
Présentation des comptes budgétaires et financiers pour l'exercice 2017	
Séance du 18 avril 2018	p. 1907
Rapport de l'organe de révision – Analyse financière – Département des finances et du logement	
Séance du 24 avril 2018	p. 1916
Département des autorités	
Séance du 2 mai 2018	p. 1923
Département des constructions et de l'aménagement	
Séance du 9 mai 2018	p. 1935
Département de la culture et du sport	
Séance du 22 mai 2018	p. 1964
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	
Séance du 8 mai 2018	p. 1974
Département de la cohésion sociale et de la solidarité	
Séance du 21 août 2018	p. 1996
Service du contrôle financier	
Projets de délibération	p. 2004

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 7056.

Numéros et contenus des annexes

1. Plaquette de présentation «Comptes 2017»	p. 2008
2. Communiqué de presse du 9 avril 2018	p. 2032
3. Comptes 2017, présentation générale	p. 2033
4. Suivi des investissements	p. 2046
5. Arrêté créant le fonds d'assurance des propriétés de la Ville	p. 2047
6. Dépenses d'investissements 2017	p. 2049
7. Dépassements de crédits	p. 2059
8. Economie sur budget	p. 2062
9. Analyse des revenus	p. 2066
10. Rapport d'activité 2017 du Fonds d'apprentissage https://omnibook.com/collections/vdg/#view/fonds-d-apprentissage	
11. Réponses aux questions de la commission des finances sur les comptes 2017	p. 2068
12. Surélévations, guide et directives	p. 2077
13. Production de logements 2017	p. 2085
14. Liste dérogations RPUS 2015-2018	p. 2087
15. Routes à caractère cantonal en Ville de Genève	p. 2088
16. Concours liste jurés	p. 2089
17. Horodateurs	p. 2090
18. Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050	p. 2094
19. Comptes 2017, compléments à l'audition du 9 mai 2018 (DCS)	p. 2113
20. Règlement d'utilisation des bibliothèques	p. 2116
21. Audition des comptes 2017 – DEUS – 22 mai 2018	p. 2127
22. Questions écrites CF du 22 mai 2018	p. 2129
23. Audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité	p. 2131
24. Rapport d'activité du projet pilote «Infirmières dans l'abri PC Richemont – hiver 2017»	p. 2135
25. Rapport d'activités 2017 DCSS	p. 2139
26. Unité vie associative – Points de repère 2017	p. 2178

Séance du 9 avril 2018

Présentation des comptes budgétaires et financiers 2017 de la Ville de Genève par M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL) accompagnée de ses collaborateurs

M^{me} Sandrine Salerno ouvre la séance.

La magistrate annonce qu'il serait bien de traiter les comptes en même temps que la rétrospective de 2003 à 2016 sur la santé financière de la Ville de Genève. Ce travail a été présenté à la presse il y a quelques semaines et sera également présenté avec les documents voulus à la commission des finances. Elle informe la commission que ce travail est prêt depuis un certain temps, mais qu'il n'a pas été présenté avant pour éviter d'empiéter sur les votations du 4 mars 2018. Le Conseil administratif avait donc décidé de retenir les documents.

Elle explique ensuite brièvement l'impact du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Les comptes 2017 sont les derniers avec le MCH1; ils sont également disponibles avec le MCH2. La commission des finances peut ainsi disposer des documents permettant de comparer. Elle ajoute qu'à partir des comptes 2018, pour chaque année, il y aura un suivi sur la base du ratio des collectivités publiques cantonales.

Elle demande au président de la commission, M. Simon Brandt, de prévoir le temps nécessaire pour aborder la rétrospective en même temps que l'analyse des comptes. Elle rappelle aussi que la santé financière de la Ville de Genève se mesure sur les comptes et non pas sur le budget, et jamais sur une année. Une matrice de calcul Excel a été mise au point en collaboration avec le service du Contrôle financier (CFI) pour permettre de mieux apprécier les prévisions. A l'avenir, cet outil permettra une meilleure projection.

Présentation de la plaquette «Comptes 2017»

M^{me} Salerno passe la parole à M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, qui présente les comptes 2017 de la Ville de Genève.

M. Krebs annonce un résultat positif de 33,5 millions de francs et commente la répartition des revenus nets à l'aide du diagramme présenté sur diapositive en page 3 de la brochure distribuée.

(Annexe 1 – Plaquette de présentation comptes 2017)

L'impôt pour les personnes physiques (PP) dont le montant prévu au budget 2017 était de 575,5 millions de francs, atteint, aux comptes, 561,1 millions de francs, soit 17,5 millions de francs de moins.

Il signale que l'impôt des PP est constant depuis 2012, soit une moyenne annuelle d'environ 550 millions de francs.

Pour l'impôt au barème ordinaire (IBO), la croissance est plus modeste que celle budgétée; quant à l'impôt à la source (IS), il est en deçà des prévisions, mais, en 2017, il est supérieur à 2018. La situation de l'impôt des personnes morales (PM), est meilleure et permet de compenser. Il y a en effet 10,7 millions de francs de plus.

Au niveau de la taxe professionnelle communale, le budget prévu était de 105 millions de francs; les recettes s'élèvent à 105,4 millions de francs.

M. Krebs aborde les autres revenus, en page 11 de la plaquette de présentation.

Le premier élément qui ressort est la comptabilisation de trois années d'horodateurs, 2015, 2016 et 2017 à hauteur de 25,5 millions de francs. Ces trois années font l'objet d'une provision.

Il poursuit avec le fonds d'assurance en indiquant que celui-ci a été dissous et que ce montant fera l'objet d'une proposition pour l'attribuer à la réserve conjoncturelle.

Il signale que la redevance d'affichage est inférieure au budget de 2 millions de francs, ce qui s'explique par le fait que la concession d'affichage a été reprise par une société qui a mis un certain temps à redémarrer. Il continue avec les charges de fonctionnement (en page 12) puis les charges de personnel (page 13) qui affichent un écart de 2,4 millions de francs, dû à une économie sur les cotisations patronales.

Il passe aux biens, services et marchandises où l'écart est de 3,9 millions de francs: là, ils ont suivi les recommandations du CFI.

Au niveau des subventions, il signale un non-dépensé de 600 000 francs (la liste se trouve page 15). Les amortissements, provisions et pertes sont en page 16.

En résumé

- Le résultat des comptes 2017 est de +33,5 millions de francs.
- Les comptes 2017 sont comparables à ceux de 2016 à la différence que les investissements nets ont été plus élevés.
- Le budget est positif à hauteur de 1,4 million de francs.
- Deux effets négatifs: les impôts, qui ont baissé de 7,9 millions de francs et une augmentation du reliquat, qui a généré un provisionnement de 4,5 millions de francs.
- La dissolution du fonds assurance a été mise en exergue pour 22,4 millions de francs et une attribution au fonds de réserve conjoncturelle sera proposée.

M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, prend ensuite la parole.

Elle aborde le taux d'endettement net avec des indicateurs et informe la commission qu'elle va recevoir le rapport complet. Depuis 2003, le taux d'endettement a fortement diminué. Il est arrivé à 17,9% en 2016. Les définitions des différents indicateurs seront communiquées ultérieurement. Au niveau des indicateurs sur la dette, la part des charges d'intérêt, soit les intérêts sur la dette divisés par les revenus courants, fiscaux et autres, est passée de 6,38% en 2003 à 1,42% en 2016.

Elle explique la raison de ces indicateurs. Ils ont été validés par la Conférence des directeurs cantonaux des finances et sont rendus obligatoires par MCH2. Leur but est de mesurer la santé financière des collectivités.

Puis elle évoque le taux d'intérêt moyen de la dette: il a diminué. La dette brute par rapport aux revenus est passée de 199% en 2003 à 107% en 2016. La part du service de la dette est passée de 12,6% en 2003 à 6,5% en 2016. Elle explique rapidement le mode de calcul: tous les intérêts passifs sur les emprunts sont ajoutés aux amortissements et divisés par les revenus courants.

Elle dit que le niveau de la dette est supportable pour notre collectivité. Elle rappelle que des définitions seront ultérieurement fournies à la commission afin de mieux comprendre ces indicateurs. L'idée est d'être proactif et d'utiliser ces outils pour prendre les bonnes décisions au moment de l'établissement du budget. Elle signale que l'évolution des charges des postes 31 indique une courbe stationnaire.

Questions et remarques des commissaires

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire demande en quoi consiste le fonds d'assurance.

M^{me} Salerno explique qu'avant la Ville était auto-assurée: il s'agit d'un fonds créé en 1901, qui a grossi d'année en année et qui est appelé à être dissous, les sinistres étant aujourd'hui couverts par les assurances contractées. La commission recevra le règlement du Fonds.

M. Krebs ajoute que la Ville de Genève créditait les intérêts et que la somme a augmenté au fil du temps sous l'effet des intérêts composés.

Un membre de la commission constate qu'il y a une provision supplémentaire sur les risques de non-paiement des impôts; pourquoi?

M. Krebs explique les pertes sur débiteurs et leurs ajustements. Il s'agit de 9,624 millions de francs de pertes sur débiteurs centimes additionnels; ils avaient budgété 12 millions de francs. Comme il y a un non-dépensé, il s'agit de ce montant arrondi.

Un commissaire aimerait connaître l'origine de la baisse des cotisations patronales d'environ 3 millions de francs.

M. Krebs répond qu'il s'agit d'un écart par rapport au budget. C'est le problème de répercussion du gel des postes vacants. Des économies sont faites au niveau des salaires et aussi au niveau des charges sociales. Cette répercussion était mal ajustée. Des analyses sont en cours.

Ce commissaire s'interroge aussi concernant les horodateurs. Pourquoi trois ans ont-ils été provisionnés sur une seule année?

M^{me} Böhler répond qu'une demande de paiement a été faite au Conseil d'Etat à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les années 2015, 2016 et 2017. Dans les comptes, il s'agit d'une créance réclamée à l'Etat de Genève de 25,5 millions de francs. La Ville de Genève estime que l'Etat de Genève lui doit cet argent.

Un autre commissaire se dit préoccupé concernant les recettes fiscales des PP. Le tassement paraît sensible. Puisque l'impôt est largement le fait de contribuables en bonne santé financière, dépendant eux-mêmes des marchés, il aimerait connaître l'origine de l'érosion de 17 millions de francs et savoir si elle crédite la thèse d'une érosion imputable aux départs de certains gros contribuables.

M. Krebs répond que certains délais dans les processus de taxation provoquent des retards et décalages. Pour ce qui est des départs, il n'y a pas d'informations permettant de penser qu'ils puissent provoquer un tassement des rentrées fiscales.

M^{me} Salerno explique que l'effet retard est important. Elle dispose maintenant d'une base légale qui va lui permettre d'avoir de meilleures informations auprès de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Avant même la polémique des contribuables fortunés qui pourraient partir, ses services avaient consulté ceux de M. Dal Busco. Il lui avait été répondu qu'il n'y avait pas de crainte particulière à avoir pour la Ville de Genève. Maintenant, elle va pouvoir questionner l'AFC et lui demander par exemple quels sont les 100 plus gros contributeurs, notamment les personnes morales, afin de voir s'il y a des approches et des discussions possibles pour les maintenir en ville de Genève. Ce travail pourra être fait avec des données fiscales tangibles. Elle souligne toutefois que la commission ne pourra pas avoir toutes les données.

Ce commissaire comprend bien qu'il y a un effet retard en termes salariaux et que maintenant la Ville de Genève va avoir des moyens privilégiés pour accéder à certaines données. Aussi, puisqu'il paraît qu'il y a peu de départs, comment expliquer cet écart de près de 17 millions de francs?

M. Krebs répond qu'il s'agit d'un écart entre les comptes et le budget. Le montant budgété 2017 concernant l'impôt à la source a été estimé sur la base des comptes 2015. L'Administration fiscale cantonale, pour prévoir 2017, s'est basée sur 2015, année où le montant de celui-ci était proche de 140 millions de francs. Or, en 2016, ce montant est tombé à 105 millions de francs, car il

y a eu un rattrapage de taxation des quasi-résidents. Quand des contribuables demandent d'être taxés en tant que quasi-résidents, ils sortent de l'impôt à la source pour entrer à l'impôt ordinaire. Ces mouvements sont réalisés avec un décalage, qui peut varier en fonction de circonstances juridiques. Il explique que le montant porté au budget 2017 pour l'impôt à la source était manifestement trop élevé car basé sur un référentiel non représentatif; d'où l'écart.

Une commissaire aimerait savoir, au sujet de l'augmentation de la dette, s'il y a des projections pour les années à venir.

M^{me} Salerno lui signale qu'un travail est en cours avec le Conseil administratif en tenant compte de plusieurs paramètres. Elle explique: actuellement, la commission des finances reçoit le plan financier d'investissement (PFI) et vote des propositions tout au long de l'année, sans forcément avoir une vision prospective sur l'impact de ses votes. Elle ajoute que pour le patrimoine financier, il y a des projections en fonction des travaux et des éventuels surcoûts. Par exemple, l'évolution des normes en fonction de la date de construction de l'immeuble peut générer des surcoûts; parfois ce sont des enjeux patrimoniaux comme le choix d'un métal ou de boiseries particulières. Chaque fois qu'il y a une rénovation, un modèle financier est mis en place. Toutes ces situations impliquent des choix, comme pour les rénovations des bâtiments administratifs (piscines, écoles, théâtres, etc.). Ainsi entre le PFI et les crédits votés, les projets du Conseil administratif ne sont pas abordés ou réalisés dans l'ordre du PFI, car ils sont tributaires de plusieurs paramètres. Enfin, il n'y a pas d'outils d'aide à la décision pour le Conseil municipal et elle admet qu'ils devraient être établis. De plus, le regard aux finances n'est pas le même qu'à la culture. Les discussions en matière d'investissements varient en fonction des services concernés et des projets. Aussi, elle estime qu'au moment du vote du Conseil municipal, le poids financier n'est pas toujours bien appréhendé, car les élus et les départements ont chacun des priorités.

Un commissaire aimerait des explications quant au montant de plus de 20 millions de francs lié à la dissolution du Fonds assurances.

M^{me} Salerno précise que, avec MCH2, les fonds doivent être dissous et vont soit dans la fortune de la Ville, soit, comme le Conseil administratif va le proposer dans ce cas, à la réserve conjoncturelle.

Concernant les investissements, elle explique ainsi la diminution de 14 millions de francs dans la jauge: en termes de lecture des investissements, il faut faire un effort collectif car la Ville se développe et les investissements ne sont pas uniquement liés à la rénovation. En théorie, il est sain de s'endetter, si c'est pour construire des nouveaux objets comme une école. Elle précise que le niveau d'autofinancement des investissements est important et ne doit pas être supérieur à 130 millions de francs.

Un commissaire, remarquant que la commission des finances n'aurait pas la vision d'ensemble voulue au moment du vote, se demande si les conseillers municipaux ne pourraient pas être mieux informés afin de pouvoir avoir un meilleur regard.

La magistrate signale qu'ils reçoivent systématiquement les documents financiers qui devraient leur permettre de mieux arbitrer. En effet, le département des finances les fournit. Elle ajoute qu'il faut les lire plus attentivement. Elle rappelle aussi qu'il y avait un tableau affiché dans la salle en séance plénière et qu'il a été décidé de l'enlever. M^{me} Salerno estime toutefois que l'impact sur la décision était relatif.

Un commissaire aimerait comprendre l'augmentation des dépenses annuelles de près de 60 millions de francs.

M. Krebs répond qu'un important écart vient du chapitre 33. Il explique que le 33 en 2017 s'est vu rajouter les 25,5 millions de francs des horodateurs ainsi que le provisionnement de 4,5 millions de francs engendré par l'augmentation du reliquat fiscal. En 2016, la situation était inverse, la diminution du reliquat avait provoqué une dissolution de provision à hauteur de 13,5 millions de francs. A eux seuls, ces trois éléments expliquent 43,5 millions de francs d'écarts de charges entre 2016 et 2017.

Séance du 18 avril 2018

Rapport de l'organe de révision

Audit de M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI) accompagné de MM. Lévrier, chef de l'Unité révision au CFI, et Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction des finances (DFIN)

M. Chrétien annonce que le rapport détaillé sera finalisé avant fin juin. Il répond volontiers aux questions sur le rapport de l'organe de révision, pages 16 à 21 de la brochure des comptes par politique publique, qui est sans réserve, excepté les réserves concernant les documents obtenus du Canton, notamment fiscaux.

M. Brandt, président, passe au page par page, et s'arrête en page 18 pour une question.

Une commissaire, cite un passage en page 18: «la caisse d'assurance du personnel (CAP) n'a pas été en mesure de communiquer la part non couverte des engagements de prévoyance au 31 décembre 2017.» Elle demande si c'est lié au calendrier.

M. Chrétien le confirme et ajoute pour information que le CFI a fait appel à un spécialiste afin de vérifier la méthodologie appliquée par la CAP, notamment

pour le calcul de la part non couverte des engagements de prévoyance. Une procédure est par ailleurs en train d'être mise en place avec la DFIN pour obtenir les engagements non couverts provisoires de l'année en cours, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'impacts potentiels significatifs. Dans les annexes, page 30, il attire l'attention sur le fait que le taux de couverture est de 81,86%.

Un commissaire se demande si le taux technique de 3,5 de la CAP n'est pas trop élevé, estimant qu'il est important de connaître le montant de la provision et son coût.

M. Lévrier répond qu'un ajustement est fait dans les comptes de la CAP pour tenir compte du fait que le taux technique réglementaire utilisé est plus important que le taux communément utilisé en Suisse, et M. Chrétien ajoute que cet ajustement a été revu avec le spécialiste mandaté.

M. Chrétien précise que leur approche, dans le cadre de la révision, est de s'assurer que le montant de la part non couverte de l'engagement est raisonnable.

Ce commissaire s'interroge sur la contribution que l'Etat verse à la Ville de Genève pour l'entretien des routes et demande quelle somme a été versée en 2017.

M. Lévrier affirme que 8 millions de francs ont été versés.

Un commissaire demande pourquoi un montant de 13 millions de francs est le même des deux côtés.

M. Lévrier répond que l'écart entre les frais de police et l'entretien des routes était constitué par la taxe sur les carburants. Le montant de 2 millions de francs concerne une partie non versée par le Canton à la Ville de Genève selon la convention existante.

Ce commissaire précise qu'il ne s'agit pas de ces millions. Le Conseil municipal avait diminué de 2 millions de francs les frais de police. Or, dans les comptes, il constate qu'il y a 13 millions de francs des deux côtés. Il voudrait savoir si la Surveillance des communes a modifié le budget de l'an dernier de cette rubrique.

M. Chrétien explique qu'il y avait une divergence de comptabilisation entre la Ville et le Canton. La Ville a toujours comptabilisé le même montant des frais de police et des frais d'entretien des routes alors que le Canton procède différemment. Il n'y a pas d'effet miroir entre le Canton et la Ville. L'impact sur le résultat de la comptabilisation des frais de police et d'entretien des routes reste cependant neutre. Il ajoute qu'une clause de la convention dit que le montant de 8 millions de francs est soumis au vote du Grand Conseil.

Ce commissaire estime que les 8 millions de francs doivent figurer au budget et non pas les 6 millions de francs inscrits et ajoute que le Canton se moque de la Ville de Genève.

M. Chrétien pense que la probabilité de récupérer les 2 millions de francs de 2016 est faible.

Une commissaire demande ce qu'est la «circularisation».

M. Chrétien explique que c'est en lien avec les normes de révision. Le CFI doit obtenir des éléments probants afin d'obtenir une assurance raisonnable sur les comptes. Il explique que plus les sources des documents obtenus sont externes, plus le CFI obtient une assurance raisonnable et rappelle que le contrôle de la Ville de Genève est un contrôle ordinaire. La circularisation correspond aux courriers envoyés aux fournisseurs, avocats, etc. afin de confirmer les soldes et autres engagements en fin d'année.

Un commissaire voudrait la liste de tous les litiges de la Ville de Genève.

M. Chrétien répond que ce sera plus détaillé dans les annexes avec Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Il relève que les litiges sont essentiellement en lien avec le personnel et très confidentiels. (Voir annexe.)

Le président demande si le CFI a participé au processus de sélection de la gestion de l'Hôtel Métropole. En effet, il est surpris que le candidat retenu ait dit que la Ville de Genève va investir pour rénover l'hôtel.

M. Chrétien répond que le CFI n'a pas été impliqué dans cette démarche. Tous les ans, le CFI contrôle dans le cadre de la révision la nature des investissements réalisés.

Le président passe à la page 20 du document.

Concernant les crédits un commissaire cite cet extrait: «Les dépassements de crédit d'engagement doivent, en principe et en vertu de l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, faire l'objet soit d'un crédit complémentaire, soit d'une information au Conseil municipal ou à la commission concernée, (...) au moment du bouclage du crédit (...)» et veut savoir comment les contrôles sont faits et si c'est le cas aussi pour un crédit qui n'a pas été utilisé. Il évoque une notification du Conseil administratif d'un ancien crédit, dont une partie du montant a été utilisé pour autre chose. S'il comprend bien, cette manière de procéder n'est pas adéquate.

M. Chrétien affirme que des examens détaillés sont faits sur ces questions qui peuvent présenter des risques d'audit.

Un commissaire se réfère à la phrase suivante en haut de la page 20: «Des contrôles inopinés sont également effectués, notamment sur les caisses des services et les stocks», un commissaire aimerait savoir comment se fait ce travail.

M. Chrétien précise qu'en tant que réviseurs, ils doivent identifier les risques de fraude, même si les montants sont en dessous de leur matérialité. Par exemple,

depuis quelques années, les caisses sont régulièrement contrôlées. Cette année, les mouvements de caisse ont été revus; ils représentent un peu moins d'un demi-million de francs. Les contrôles inopinés, ou contrôles surprises, permettent de changer le périmètre d'audit et la matérialité utilisés dans le cadre de la révision. L'idée est de prévenir la routine dans les contrôles effectués. Ce point est détaillé chaque année, dans le rapport détaillé.

Un commissaire s'interroge sur l'impact de MCH2 sur les subventions.

Un point de situation se fera lors de la revue du bilan d'ouverture. Il explique que MCH2 va avoir des impacts sur les états financiers. Pour les fonds spéciaux, une différenciation sera faite entre fonds de tiers et fonds propres, selon la latitude dont dispose l'administration quant à leur utilisation. Par exemple, le fonds Flamme, qui couvre les frais d'obsèques, est considéré comme un fonds tiers. La DFIN travaille sur la revue des fonds spéciaux. M. Chrétien ajoute qu'une présentation pourrait être faite avec la DFIN à la commission des finances pour expliquer les impacts de MCH2.

Un commissaire aborde les dépassements de la page 44 car ils sont également évoqués à la page 20. Le montant brut cité est de plus de 68 millions de francs et l'explication donnée à la page 20 lui paraît lacunaire. Il demande si c'est correctement contrôlé.

M. Blanchot explique que ce montant peut surprendre, mais quand on analyse ces dépassements, il y a, par exemple, la provision sur les horodateurs de 24 millions de francs; il s'agit des pertes sur débiteurs et ce chiffre est trompeur. Il y a des dépassements qui ne font pas l'objet de crédits en tant que tels, par exemple au niveau de la DRH. L'analyse ne peut donc pas être aussi brutale.

M. Chrétien ajoute que dans les travaux de révision, les écarts entre budget et réel ne sont pas pris en considération. L'organe de révision aborde le réel à réel. Leur rôle est d'attirer l'attention à la commission des finances afin qu'elle puisse analyser ces dépassements.

M. Lévrier précise que leur rôle n'est pas de porter un jugement sur le budget, mais d'attester les comptes. Il faudrait analyser à nouveau ces 68 millions de francs qui sont un dépassement brut. Plusieurs éléments doivent être pris en compte, comme les intérêts négatifs, qui feraient baisser ce chiffre, ainsi que les provisions faites.

Ce commissaire constate que cette rubrique revient chaque année et que la somme, qui se situe entre 40 et 68 millions de francs, est conséquente.

M. Chrétien informe qu'une discussion sera faite sur les brochures, notamment sur la manière dont les informations et les détails sont donnés.

La commission termine l'examen de ces pages de l'organe de révision concernant les comptes 2017 et remercie MM. Chrétien et Lévrier.

Analyse financière

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL

Le président accueille M^{me} Salerno, accompagnée de ses collaboratrices et collaborateurs. Il commence à la page 44 de la brochure, «Analyse financière».

Un commissaire s'interroge sur les dépassements; en effet, la commission des finances devrait voter tous les crédits, aussi il ne comprend pas ce chiffre d'un peu plus de 68 millions de francs ni pourquoi ceux-ci n'ont pas été votés par le Conseil municipal.

La magistrate répond qu'un tableau va leur être remis et qu'il ne faut pas se focaliser sur les 68 millions de francs, mais sur l'ensemble.

M. Krebs précise que 15 millions de francs concernent le gel de postes vacants, ainsi qu'un dépassement de 12 millions de francs induits par cette budgétisation de moins 15 millions de francs. Il y a une budgétisation centrale et une décentralisée.

Le président continue et s'arrête en page 48, où un dépassement de plus de 14 millions de francs pose problème.

M^{me} Salerno répond que la liste se trouve dans les pages bleues de l'autre brochure. Elle relève aussi la nécessité d'un outil d'aide à la décision pour les arbitrages des investissements. Elle rappelle que plusieurs quartiers, comme le périmètre de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) ou celui de la caserne des Vernets, sont en plein développement et vont engendrer des coûts pour les infrastructures, comme les écoles, les routes et autres qu'il faudra assurer. Au Conseil administratif, la discussion est assez compliquée pour déterminer les priorités, qui ne sont pas les mêmes pour tous. Il manque un outil pour classer, chaque magistrat voulant voir ses projets aboutir.

M^{me} Salerno propose de se référer au tableau de la page 51, «Engagements futurs et financement des investissements», qui illustre cette problématique.

En page 52, un commissaire aimerait savoir à quoi correspondent les 143 millions de francs des investissements nets; sont-ce des décaissements ou des engagements?

M. Krebs répond qu'il s'agit de factures.

Un autre commissaire demande si la Ville est obligée de reporter l'excédent de revenus en augmentation de la fortune.

M^{me} Salerno lui affirme que c'est la loi; le boni va directement dans la fortune.

Le président poursuit l'examen de la brochure.

La magistrate l'interrompt à la page 67 où se trouvent des précisions concernant les centimes additionnels. Un tableau comparatif donne la valeur de production du centime aux comptes 2017 avec le budget 2017 et avec les comptes 2016.

Un commissaire se pose des questions sur l'Hôtel Métropole. Compte tenu des évolutions, il aimerait savoir si une demande de crédit sera soumise à la commission des finances et si M^{me} Salerno a un commentaire ou une observation sur ce sujet brûlant.

Pour la magistrate, ce n'est pas un sujet brûlant; la seule proposition du Conseil administratif qui sera soumise au Conseil municipal concerne la façade, qui est dans les frais que la Ville de Genève doit assurer. Ce travail sera exécuté par un artisan spécialiste de la mollasse, le même qui s'est occupé de celle du Grand Théâtre.

M^{me} Salerno précise que le Métropole est un investissement financier, il doit fonctionner avec l'argent qu'il génère; actuellement, 11 à 12 millions de francs se trouvent dans les caisses de l'hôtel. Il se gère en interne, avec une supervision de son département. Un hôtel doit être autonome et le Conseil municipal n'aura pas de nouvelle proposition à voter.

M. Brandt, président, est surpris car une demande de crédit avait été faite pour le restaurant du parc des Eaux-Vives en mai 2007 et ne comprend pas pourquoi ce ne serait pas le cas pour le Métropole.

M. Krebs répond que les historiques sont différents. Les modalités de gestion du Métropole ont débuté en 1947 alors qu'à l'origine le parc des Eaux-Vives était un fermage. Le crédit de 2007 s'inscrivait dans la logique de celui de 2002. De plus, le parc des Eaux-Vives est dans un parc et les contraintes ne sont pas comparables.

Le président reprend la lecture du document jusqu'à la page 112 où commence la partie consacrée au DFL.

Département des finances et du logement

Un commissaire se renseigne sur la situation du processus de collocation des postes.

M^{me} Salerno répond que la volonté était de commencer le 1^{er} mai mais tous les cahiers des charges sont à revoir et c'est un travail important pour l'administration. Il faut être très juste sur la forme et créer des fonctions types. Ce travail a été mené par une commission où le Conseil administratif ne siège pas. Elle rappelle que le personnel de la Ville se compose d'environ 4000 personnes.

A titre d'exemple, la Ville de Lausanne a mis sept ans pour faire aboutir ce processus sur une masse critique proche de celle de la Ville de Genève. C'est un travail de titan. En effet, non seulement faut-il réévaluer toutes les fonctions, mais cela doit être aussi validé. Ensuite, il faut discuter avec les syndicats. Non seulement le processus est long, mais il y a des nuisances à gérer et des questions de pénibilité à évaluer pour certains postes. Elle ne pense pas que la Ville de Genève va rencontrer les mêmes problèmes que l'Etat avec Score, mais le processus reste complexe et long.

Un commissaire demande si, dans ce cadre, il y a des personnes qui vont voir leur traitement baisser.

M^{me} Salerno explique que la situation est variable: des personnes pensent qu'elles ne gagnent pas assez, d'autres vont bouger et d'autres vont baisser, mais ces dernières ne vont pas perdre leur niveau de salaire. Elle souligne que chaque année le poids de l'annuité va évoluer; elle est consciente que certains vont vivre ces changements comme une injustice et que cela va générer des situations difficiles à gérer pour les managers. Elle ajoute que les salaires de la Ville de Genève ont été analysés et comparés au secteur privé: il en ressort que les salaires sont justes.

Une commissaire demande comment est formée la commission qui fait ce travail.

M^{me} Böhler, qui en fait partie, répond qu'il s'agit d'une commission paritaire, présidée par M. Moret. Les directeurs et directrices de départements et M^{me} Garrido y siègent pour les représentant-e-s du Conseil administratif avec les représentants des cadres et des autres membres du personnel.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi il reste un montant de 3 millions de francs dans le fonds d'assurance.

M^{me} Salerno répond en lisant le règlement: «Lorsque le fonds capital s'élèvera à 3 millions de francs, il sera clos et arrêté» et précise que le Conseil municipal doit le modifier, notamment l'article 5.

M. Krebs ajoute que le fonds existe depuis 1900 et que l'article 5 du règlement n'a pas été appliqué.

M^{me} Salerno explique que l'idée est de rebasculer ce montant. Mais pour cela le Conseil municipal doit modifier le règlement. C'est en 2017, avec le passage à MCH2, que ce fonds a été considéré.

Un commissaire demande ce qu'est le partage foncier.

M. Krebs lui répond que dans le projet du CEVA, la Ville de Genève a amené des terrains, qui ont été valorisés, et chaque partenaire a retiré des mètres

carrés de commerces, logements, etc. Les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont sorti des surfaces brutes de plancher et, en 2017, la Ville de Genève a reçu la moitié du montant. L'Administration fiscale cantonale considère dans un premier temps ces montants comme perdus; ensuite, s'ils sont recouvrés, ces montants reviennent.

Le page par page continue.

En page 117, sur les comptes de fonctionnement, un commissaire s'interroge sur les 18 millions de francs qui y figurent.

M. Krebs répond qu'il s'agit du gel des postes vacants.

M^{me} Salerno signale que les comptes 2018, avec l'entrée en vigueur de MCH2, n'auront pas la même présentation. Ils seront présentés par service.

Le président parcourt les pages suivantes.

En page 125, un commissaire demande pourquoi le budget destiné au Fonds d'apprentissage n'a pas été entièrement dépensé.

M^{me} Salerno dit que des explications vont être fournies. Elle pense que le montant de 1,5 million est la jauge juste.

En page 128, un commissaire se renseigne sur la manière dont ces 340 000 francs en moins vont être utilisés et si le fait de fonctionner en douzièmes a un impact. Il demande aussi, à la page 129, concernant les 75 000 francs attribués au programme G'innove, quelle somme a été dépensée.

Le président l'invite à regarder la page 256, «Délégations du Conseil administratif».

Un commissaire, s'interrogeant sur les gratuités, aimerait savoir si l'écart est en lien avec ce qui avait été voté.

La magistrate l'informe que c'est en commission du logement.

A la page 130, un commissaire demande ce que sont les subventions accordées à des personnes physiques.

M. Krebs répond que ce sont des gratuités et M^{me} Salerno ajoute que les détails seront fournis.

Page 131

Un commissaire demande ce qu'est le projet Pub, non merci.

M. Krebs précise qu'il s'agit des autocollants «Pas de pub».

Une commissaire demande si le libellé «Association pour la promotion 1211 Grand-Saconnex» est juste.

M^{me} Salerno et Böhler constatent une erreur de frappe.

Le président remarque qu'une subvention de fonctionnement a été attribuée à Actares et veut des explications.

M^{me} Salerno lui explique que cette association travaille sur une gestion durable et qu'elle est favorable à son activité.

Le président aimerait savoir ce qu'est l'association Les Artichauts.

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit de grands potagers urbains qui font de la production et de la vente de plantons. Ils travaillent également avec les écoles, les associations du quartier et les habitants.

A la page 134, un commissaire, remarquant l'association Phareseniors, est surpris que l'on soit senior à partir de 45 ans.

M^{me} Salerno et M. Krebs répondent que c'est le cas dans le marché du travail.

Abordant la faillite de Phareseniors, un commissaire demande à quoi a servi la subvention versée.

M^{me} Böhler répond qu'elle a servi à payer les salaires et les charges sociales.

Comme il n'y a plus de questions concernant cette partie, le président saute à la page 256, «Délégations du Conseil administratif», et demande s'il y a des questions.

Un commissaire aimerait un éclairage sur les projets.

M^{me} Salerno explique que des visites sont régulièrement faites sur le terrain, appréciées des gens qui sont heureux qu'on vienne voir leur travail. Des évaluations sont faites pour l'avancement de chaque projet.

L'étude de ce département est terminée et le président remercie M^{me} Salerno, ses collaboratrices et collaborateurs.

Séance du 24 avril 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève en charge du département des autorités, accompagné de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, de M. Olivier-Georges Burri, directeur adjoint, de M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier et de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal

Dans l'attente de l'arrivée de M. Pagani, le président de la commission propose d'examiner les comptes 2017 en commençant par la brochure «Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif».

Le département des autorités débute à la page 96 par le chapitre «Faits marquants et commentaires sur les priorités et perspectives».

Concernant la mise en place de l'outil PRO Egalité, une commissaire aimerait savoir quand les premières tendances vont sortir.

M. Moret réplique que le comité de pilotage (COPIL) a suivi ce projet et sa mise en place dans les services. Quant à l'application, il faudrait demander à M^{me} Garrido, directrice des ressources humaines (RH) qui pourrait donner plus d'explications. Eux n'ont fait que traiter l'organisation au sein de la Ville de Genève.

Cette commissaire aimerait avoir plus d'informations sur les gratuités et les frais des grandes manifestations entre le Canton et la Ville et demande s'il y a un document avec des tendances et des informations.

M. Moret l'informe que le Conseil administratif n'en a pas encore été saisi. La Ville de Genève offre tout gratuitement mais il semble que ce ne soit pas le cas du Canton.

Cette commissaire a encore une dernière question, concernant une meilleure utilisation des locaux appartenant à la Ville de Genève nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle demande si cela concerne uniquement 2017.

M. Moret répond que cela a été lancé sur 2017. L'idée était de pouvoir recenser les locaux, afin d'en avoir une meilleure utilisation et réduire les coûts des locations externes.

Une commissaire s'intéresse aux séances d'information des candidats à la naturalisation, dont elle aimerait connaître le taux de participation.

M. Moret l'informe qu'il est très élevé, si élevé qu'il a fallu changer de salle.

Une question est posée concernant la communication, notamment la présence de la Ville de Genève sur les réseaux sociaux et si c'est un outil qui permettrait de réduire les frais de publications papier et d'affichage.

M. Moret répond que c'est un nouveau moyen de communication très utilisé et ajoute que la réflexion est permanente et d'actualité. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'utilisation des supports papier. Il y a même eu la réflexion de ne diffuser le magazine Vivre à Genève que par voie électronique. La réflexion est constante.

M. Pagani ajoute qu'une étude a été réalisée pour établir le taux de pénétration du Vivre à Genève et cette enquête a abouti à la conclusion qu'il mérite le rétablissement à cinq parutions par année. Le fait de l'avoir réduit à quatre numéros par année a provoqué des levées de boucliers. Il pense qu'il faut le rétablir, d'autant plus que, avec quatre numéros, il faut prévoir en décembre les informations à publier au mois de juin, ce qui est impossible.

Un commissaire aimerait savoir si les comités qui gèrent et mettent en place des projets, tel le Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) et le Comité d'attribution immobilière (COATTRIM), présentent des rapports annuels.

M. Moret déclare qu'ils n'en font pas, mais qu'ils tiennent des procès-verbaux de leurs séances.

Un commissaire aimerait plus de détails sur la réflexion concernant la communication de crise.

M. Moret explique que cette réflexion est née avec des événements qui se sont produits comme la crue de l'Arve où des difficultés d'organisation ont été constatées, ces questions n'étant pas abordées en Ville de Genève; un groupe de travail a été créé pour étudier ces problèmes. Ce travail n'est pas terminé, mais cela devrait permettre de mettre en place des procédures en cas de situation de crise causée par des épidémies, du terrorisme ou des crues.

Toujours concernant la page 96, un commissaire demande où en est la réévaluation des fonctions en Ville de Genève.

M. Moret l'informe que ce groupe travaille depuis plusieurs années; de nouveaux statuts ont été adoptés entraînant l'établissement d'une liste des fonctions existantes, plus de 500, et qui ont été redéfinies et réduites à 200. Les cahiers des charges sont actuellement réévalués et les fonctions redéfinies, avec l'aide d'un mandataire externe.

Un commissaire aimerait savoir ce que comprend ce chiffre de près de 300 réceptions officielles, repas pour les hôtes du Conseil administratif et diverses cérémonies et si ce chiffre est stable.

M. Moret en confirme la stabilité.

Une autre demande s'il est possible de les ventiler par services et départements, et d'en avoir la liste.

M. Moret souligne que ce ne sont pas uniquement les départements qui sont concernés, mais que certaines réceptions sont organisées par le Conseil administratif. Il y en a aussi qui sont financées par la Confédération et le Canton, notamment pour les organisations internationales.

M. Pagani, maire, intervient pour donner un exemple concret de réception. Il reçoit cette semaine, à la villa La Grange, des représentants des villes japonaises, comme Hiroshima et Nagasaki. Autre exemple, la réception pour M. Sommaruga, alors président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour lui remettre la médaille «Genève, Ville reconnaissante». Il ajoute que la liste de ce type de réceptions peut être fournie. (Voir annexe.)

Le président passe à la page 97 sur laquelle un commissaire demande des précisions quant aux 125 affaires juridiques attribuées au Service juridique (LEX) 2017. Il veut connaître ce que sont ces affaires, leur nature, leurs coûts, notamment celui du dossier de la centrale du Bugey, et quelles en sont les perspectives. (Voir annexe.)

M. Burri répond que cette année a effectivement été chargée pour le LEX, avec un accroissement des dossiers. Il y a toutes sortes d'affaires, soit en lien avec le personnel, des litiges commerciaux, des problèmes liés à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), des procédures de suivi de recommandations quand une recommandation n'est pas suivie, ou les problèmes de propriété intellectuelle, quand celle de la Ville est injustement abusée, ce qui arrive. Le spectre des affaires traitées par le LEX est très large. Cela mobilise les postes du LEX, et c'est pris sur ses lignes budgétaires, car celui-ci ne mandate pas à l'extérieur. Le Conseil administratif doit parfois faire appel à un avis professoral, mais c'est rare. Ce service regroupe aussi le secrétariat du Conseil administratif. Tout se fait à l'interne.

Ce commissaire aimerait plus de détails sur la répartition des affaires, et se dit surpris qu'il ne soit pas fait appel à des juristes externes.

Le magistrat précise que l'augmentation des litiges est principalement due aux personnes qui ne pensent pas à la possibilité de résoudre certains conflits à l'amiable, et estiment à tort qu'en passant par les tribunaux cela se règlera plus rapidement. Il estime qu'il faut se prémunir contre cette tendance. Il parle ensuite des questions de centrales nucléaires, en ajoutant que M^{me} Lepage est toujours mandatée. Il évoque un cas en particulier. A chaque fois le Conseil administratif s'assure de la coopération, y compris financière, du Conseil d'Etat.

Au sujet des centrales, le commissaire aimerait en connaître le coût.

M. Burri lui répond que bien que M^{me} Lepage soit une ancienne ministre, les coûts des avocats et services juridiques en France, y compris avec un avocat attiré

au Conseil d'Etat, sont moins élevés qu'en Suisse. Avec M^{me} Lepage ils ont adopté la formule forfaitaire.

Qu'en est-il des 214 plaintes pénales déposées par la Ville de Genève?

M. Moret signale qu'il en signe tous les jours. Elles sont variées, et malheureusement en augmentation. Il y a des dégâts partout. Par exemple, pour l'horloge fleurie, les abribus, les personnes qui ne payent pas leur place de parking, les tags dans les écoles, et autres actes de vandalisme. (Voir annexe.)

Le déploiement du système de contrôle interne (SCI) s'est poursuivi et un commissaire aimerait savoir s'il est exact que le taux de réalisation est bien de 88% et quand sera finalisé ce qu'il reste à faire.

M. Moret l'informe que la refonte des textes et règlements qui régissent la Ville de Genève est terminée. Les directives sont en cours de réalisation; l'objectif est de terminer ce travail en 2018. Elles sont à disposition des collaborateurs sur le site intranet de la Ville.

Au sujet de la gestion électronique du Conseil municipal, un commissaire s'interroge sur les montants engagés, et s'il faudra des crédits supplémentaires pour réaliser le projet du Conseil municipal de parlement sans papier.

M. Moret répond que c'est un projet de refonte totale, qui concerne le Conseil administratif et le Conseil municipal.

M. Burri ajoute que le cahier des charges arrive à bout touchant. Un COPIL a été constitué comprenant tous les Services concernés. Le Conseil municipal y est représenté est représenté par M. Pascal Spuhler et M. Ulrich Jotterand, membres de la commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication (CSDOMIC). Le nom de ce projet est SynApps, et fait référence à la fois aux synapses, liaisons neuronales, et à des applications plus légères. Le but est d'alléger ce qui se fait actuellement. Il sera portable et sera mis en œuvre en 2020, soit pour la nouvelle législature.

Comment les conseillers municipaux ont-ils été choisis?

M^{me} Cabussat rappelle qu'il fallait un conseiller municipal de droite et un de gauche. M. Spuhler, alors membre du Mouvement citoyens genevois, a été choisi pour la droite et M. Ulrich Jotterand, membre du Parti socialiste, pour la gauche. M^{me} Beaud, alors présidente de la CSDOMIC, ajoute que M. Spuhler a été désigné aussi pour ses compétences, qui ont été prises en compte.

Ce commissaire demande à nouveau ce qu'il en est des montants engagés.

M. Burri répond qu'il n'y a pas de coûts engagés et que le montant est celui voté il y a environ cinq ans, pour la partie concernant le Conseil administratif, étant précisé que le tout fait partie d'un même ensemble.

Le président s'étonne que dans les faits marquants aucun paragraphe ne concerne l'affaire des votations annulées. D'autant que le département des autorités a commis une faute.

M. Pagani rappelle que cela a déjà fait l'objet d'une enquête et qu'il n'a pas été sanctionné par le corps électoral. Aussi, l'affaire est close.

Le président est surpris que l'on parle de la suppression du papier mais pas de cet événement; il prend bonne note que la question n'a pas été considérée importante.

Le magistrat répond que la question a été gérée.

La commission passe au tableau «Evaluation des objectifs» à la page 98.

Une commissaire s'interroge sur les objectifs traitant des temps partiels masculins, même si les chiffres ne sont pas encore concluants. Elle demande si, lorsqu'on baisse les taux d'activité, les charges de travail baissent aussi.

M. Moret répond affirmativement.

M. Brandt, président, passe à la brochure «Comptes 2017 par service».

Concernant la page 31, à la rubrique 309, une commissaire s'étonne de l'écart important entre le budget et les comptes.

M. Moret lui explique qu'il s'agit des comptes compétents, mis à jour par la Direction des ressources humaines (DRH). Cet écart concerne la formation du personnel. Par exemple, dans le cadre de la direction générale, il y a 17 000 francs de formation effectuée en 2017, montant non inscrit au budget. Il y a un donc dépassement aux comptes.

Constatant des augmentations des mises à disposition de locaux, un commissaire s'interroge sur l'importance de la différence de 13 000 francs à la rubrique 391.

M. Moret lui répond qu'il s'agit du déménagement du Service du Conseil municipal (SCM) à Pierre-Fatio, qui a aussi entraîné une réorganisation des locaux au Palais Eynard, avec le développement d'autres services, notamment le LEX. La Gérance immobilière municipale (GIM) a réévalué les prix des locaux.

Un commissaire a une question en page 34, à la rubrique «Frais divers»; il demande à quoi correspond le montant de plus de 2 millions de francs.

M. Moret explique que, sur demande du Contrôle financier (CFI), il a fallu faire des provisions pour les affaires juridiques en cours, notamment les affaires du personnel.

Il estime que ce montant devrait être imputé à la DRH et que les prochaines années, ce montant devrait être imputé à la DRH et non au LEX.

Ce même commissaire remarque que le montant n'est pas le même dans les deux brochures et demande une explication.

M. Moret signale que le regroupement n'est pas le même dans les deux documents et comprend que cela en complique la lisibilité.

Un autre commissaire ne voit pas d'indication concernant les baisses de frais de téléphones, qui devaient être renégociés.

M. Moret répond qu'il faut s'adresser à M^{me} Salerno car c'est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) qui a été chargée de renégocier ces montants.

Le président passe aux pages suivantes et s'arrête à la page 37, rubrique 351. Un commissaire constate que des deux côtés, recettes et dépenses, il y a 13,2 millions de francs et ne comprend pas pourquoi cela ne correspond pas à la décision du Conseil municipal.

M. Moret en prend note et ajoute qu'il sera répondu par écrit.

Le président continue la lecture du document, puis propose de repasser à la brochure «Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif», pour examiner les subventions monétaires page 106.

Un commissaire s'interroge sur la subvention de 255 000 francs accordée à Léman Bleu. Il demande si c'est le prix à payer pour la retransmission des séances du Conseil municipal et s'étonne que ce soit sous la rubrique subventions puisque c'est une facture.

M. Moret précise qu'il s'agit d'une subvention considérée comme telle. Un contrat a été signé avec Léman Bleu en respectant les exigences de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), et cela pose des problèmes aussi bien à la Ville qu'à Léman Bleu. En effet, deux offices de l'administration fédérale se sont pas d'accord et se bagarrent entre eux. L'OFCOM considère qu'il s'agit d'une subvention, mais pas Léman Bleu.

Une commissaire s'inquiète de la diminution du montant à la rubrique 365 sur les projets de Genève ville internationale, et se réfère à la page 98, où les objectifs décrits étaient de renforcer les liens entre la Genève internationale et la Genève municipale. Elle constate que seul un objectif a été atteint sur les trois prévus, et aimerait en connaître la raison.

M. Moret répond qu'il n'y a eu malheureusement que la visite de l'Organisation des Nations unies (ONU) au programme; en effet un changement de direction professionnelle au Service des relations extérieures (SRE), ainsi que des départs et des congés maternité, ont fait que les projets n'ont pas pu être réalisés.

Il y avait notamment un projet scientifique de mapping, pour faire l'état des lieux des Organisations non gouvernementales (ONG) internationales dans la région genevoise.

M. Moret explique qu'il s'agissait de rapprocher la Ville de Genève et la Genève internationale, de voir comment vivent ces organisations. Des projets étaient prévus pour rapprocher le Conseil municipal et les organisations internationales, afin de permettre de mieux comprendre leur fonctionnement.

Un commissaire aimerait savoir s'il n'y a pas des événements similaires au niveau cantonal, notamment ceux organisés par M. Spielmann et s'il existe une coordination entre le Canton et la Ville car l'objectif est le même. Il constate qu'il n'y a pas de chapitre dédié à ces activités.

M. Moret souligne que la Ville de Genève fait partie de groupes, auxquels le Canton participe. Il ajoute que ces activités se retrouvent au chapitre des «Faits marquants».

M. Pagani ajoute que c'est une «clientèle» particulière car ces organisations internationales changent régulièrement de personnel et que les informations sont difficiles à faire comprendre à la population.

Un commissaire aimerait savoir dans quelle rubrique se retrouvent les voyages du maire, M. Pagani, et s'étonne de pas les voir dans les «Faits marquants». Elle se dit aussi surprise de certains déplacements, compte tenu de la neutralité suisse.

Le maire répond que les déplacements figurent dans les lignes budgétaires attribuées à la mairie, notamment les voyages au Nicaragua et en Colombie. Il explique que Genève est très connue dans certains pays et lors de ces voyages c'est Genève qui arrive, pas la Suisse. Genève est considérée comme une plateforme des droits humains. Il ajoute que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) fait souvent appel à la Ville de Genève. Il cite aussi divers exemples, dont la construction d'un dispensaire pour femmes violentées au Congo. Ces actions permettent aussi de défendre les membres du CICR qui sont souvent attaqués. Tous ces déplacements, ces actions relèvent de ce qu'il veut faire de la mairie de Genève et de son aura. Il pourrait y avoir une réflexion au SRE.

M. Moret précise que ces déplacements ne font pas partie des faits marquants de l'administration. Le budget de la mairie est géré par le SRE.

Le président repasse à la page 106.

Un commissaire demande ce qu'est le Fonds municipal d'aide humanitaire.

M. Moret précise que c'est un fonds doté de 250 000 francs, aussi appelé Fonds catastrophes, utilisé par le Conseil administratif en cas de catastrophes. C'est surtout les grandes institutions, comme la Croix-Rouge, qui en sont bénéficiaires. Il

ajoute que chaque fois que de l'argent est octroyé des rapports sont demandés. De plus, le Conseil administratif reçoit des lettres de remerciements qui illustrent l'utilisation de cet argent.

M. Pagani signale que depuis onze ans qu'il est à l'exécutif de la Ville de Genève, il y a des catastrophes environ deux fois par année. (Voir annexe.)

Concernant la rubrique «Subventions et allocations diverses et imprévues», une commissaire demande qui fait appel au fonds des imprévus et sur quels critères se fait le choix.

M. Moret répond que le Conseil administratif reçoit les demandes, les analyse et décide d'accorder des subventions ponctuelles. Il ajoute que le détail se trouve à la page 108.

Une commissaire s'étonne que la dépense de 20 000 francs pour l'installation de plots à Plainpalais lors de la venue des Géants soit prise dans une enveloppe qui relève du social.

M. Moret signale qu'il s'agit de frais en lien avec la sécurité.

Un commissaire demande qui est propriétaire de ces plots; il est en effet surpris que ces frais incombent à la Ville de Genève.

M. Moret sait que la location coûte cher, mais il ne sait plus s'ils ont été loués ou achetés.

Concernant cette même page, le président aimerait le détail des comptes de Solidarité Tattes.

M. Pagani enverra le détail.

Séance du 2 mai 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

M. Brandt, président, accueille M. Pagani, M^{me} Charollais et M. Macherel et donne la parole au magistrat.

M. Pagani remercie les commissaires d'auditionner son département dont les comptes sont extrêmement bien tenus, tant par M^{me} Charollais et M. Macherel que par l'administration en général. Il rappelle que son département est un petit département, très contrôlé, en raison des importants investissements dont il est responsable et des propositions y relatives, présentées au Conseil municipal,

contrairement à ce qui se fait au niveau du Canton où une enveloppe est votée chaque début d'année. Il se félicite des performances réalisées par ses 246 collaborateurs. Il informe la commission des finances qu'un nouveau service a été créé au 1^{er} janvier 2018. C'est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), composé par les collaborateurs de deux anciens services, celui du génie civil et celui de l'aménagement urbain et de la mobilité. Ce nouveau service est codirigé par deux chefs, M. Nicolas Betty et M. Olivier Morand. Il souligne à ce propos que les réformes qui réussissent sont celles qui impliquent les personnes concernées. Il conclut en indiquant que, dans une année l'ensemble des collaborateurs de l'AGCM seront réunis dans les locaux du 10, rue François-Dussaud.

Le président invite ensuite les personnes présentes à ouvrir le document des comptes par politique publique à la page 140, au chapitre «Faits marquants».

Une commissaire souhaiterait savoir où trouver les directives relatives aux surélévations.

M. Pagani rappelle l'origine de ces directives. Un architecte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a été mandaté pour réaliser une étude sur laquelle sont basées ces directives.

M^{me} Charollais explique qu'un projet de publication étayée de la méthode, avec des exemples, est en cours. Sa sortie étant prévue pour la rentrée prochaine, ce rapport n'est pas encore disponible. Elle précise que la partie méthodologique, méthode ABCD, le document synthétique, peut être transmise sans autre. (Voir annexe.)

M. Pagani ajoute que tous les dossiers passent par cette grille d'analyse décrite dans le rapport en question, à l'exception des cas problématiques, oppositions et recours, qui reposent sur des procédures ad hoc.

Concernant la rénovation du quai des Bergues mentionnée à la page 141, un commissaire souhaiterait savoir s'il est prévu d'installer un parking devant l'Hôtel des Bergues.

M. Pagani rappelle que la rénovation historique a été réalisée selon les vœux du Conseil municipal. Toutefois, concernant le projet d'encorbellement, alors qu'un accord avait été trouvé avec les commerçants de la rue, d'autres personnes sont soudainement sorties du bois et s'y sont opposées, notamment la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), faisant valoir qu'un trottoir historique se trouvait à cet emplacement. Ce litige a enfin été réglé en marquant l'emplacement de ce trottoir par des pavés de couleur spécifique. D'autre part, les bacs à fleurs, les bancs etc. seront présentés durant les travaux d'aménagement mobilier. En ce qui concerne l'Hôtel des Bergues, neuf

places de parking dépose-minute sont prévues, immédiatement devant l'établissement, mais pas du côté Rhône. Il ajoute que si le Plaza, situé à proximité, est démoli, un parking sera aménagé au pied de l'immeuble étudiantin qui devrait voir le jour à cet endroit.

Un commissaire s'étonne du nombre de places dépose-minute. Il estime en effet que ce nombre laisse supposer que l'hôtel possède des dizaines de milliers de chambres.

M. Pagani rappelle qu'il est obligé de faire certaines concessions afin de faire passer certains projets. En l'occurrence, c'est la solution qu'il a trouvée pour que l'Hôtel des Bergues abandonne la privatisation du domaine public, et il précise qu'il met tout en œuvre pour éviter les oppositions. Il ajoute que, comme prévu, cette zone deviendra piétonne.

Un commissaire demande, concernant le quai des Bergues, pourquoi le «paramètre CMNS» n'a pas été pris en compte, alors que des commerces ont dû subir les nuisances des travaux.

M. Pagani répond qu'il a fait un copié-collé avec le quai Bezanson-Hugues, et que cela a posé problème. Il prend pour exemple la couleur des barcelonnettes situées sur le pourtour de la rade, du bleu plutôt que du brun, couleur choisie par la CMNS. Il ajoute que l'on se trouve dans un Etat de droit et que la CMNS est une instance étatique dont l'avis doit être respecté. Il souligne que celle-ci ne pose pas systématiquement des problèmes et qu'il arrive qu'elle lui rende d'importants services.

Ce commissaire insiste et demande, connaissant les difficultés parfois rencontrées avec la CMNS, pourquoi ne pas l'intégrer directement dans le projet, pour ne pas se retrouver bloqué à la moitié du gué.

Le magistrat comprend très bien cette question qui relève de l'anticipation. Il signale cependant que cela signifie qu'il faut préparer le dossier une année avant.

Un autre commissaire demande s'il est prévu d'installer une piste cyclable devant l'Hôtel des Bergues.

M. Macherel répond que cette zone deviendra une «zone de rencontre», c'est-à-dire que la priorité sera laissée aux piétons; les cyclistes pourront l'emprunter sans problème, sans qu'une piste cyclable soit nécessaire.

Ce commissaire a remarqué que pour l'accès au pont du Mont-Blanc, il y a un problème de signalisation qui interdit aux cyclistes de circuler.

M. Pagani confirme qu'un panneau signalant l'exception des cyclistes sera installé.

Ce même commissaire demande si, à la plaine de Plainpalais, quelque chose est prévu pour la continuité de l'accès pour les cyclistes.

M. Pagani rappelle que l'ensemble de la plaine est libre d'accès pour les vélos; il n'existe que des pistes d'entrée et de sortie. M. Macherel confirme qu'il y a une continuité d'accès pour les cyclistes sur l'ensemble de la plaine. Les cyclistes ne doivent mettre à pied à terre que pour traverser le marché.

Un commissaire relève, toujours à la page 141, que le nombre total de logements réalisés par la Ville de Genève et par le Canton est de 2500 nouveaux logements en 2017. Il aimerait connaître les parts respectives de la Ville de Genève et du Canton dans ce chiffre global.

Le magistrat précise qu'il s'est construit en 2017 en Ville de Genève 492 logements neufs. Le gain effectif de la construction (qui correspond au total des logements neufs et des logements issus de transformations, démolition déduite) est de 579 logements supplémentaires. M. Macherel ajoute qu'il en transmettra le détail. (Voir annexe.)

Un commissaire a une question relative au revêtement de route phono-absorbant et demande s'il ne serait pas plus judicieux, et moins cher, de transformer un certain nombre de ces zones en «zone 30». Il demande également si cette solution permet de respecter les normes fédérales en matière de bruit et s'il est difficile d'obtenir des autorisations de transformation en zone 30.

M. Macherel l'informe que la stratégie d'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) sera présentée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et qu'il est prévu d'installer du phono-absorbant partout, car il n'est pas plus cher que le revêtement «normal». En outre, l'édiction des zones 30 relève des décisions de la Ville de Genève et ne présente par conséquent aucune difficulté particulière dès lors que le Canton soutient ces démarches. Il précise toutefois que ces deux mesures ne suffisent pas à répondre aux valeurs limites de l'OPB. Ainsi, parmi les mesures complémentaires, il est envisagé de procéder à des limitations de vitesse sur certains tronçons afin de réduire les décibels, notamment la nuit. Toutefois, cette mesure est de compétence cantonale, de même que la limitation d'accès à certains axes aux véhicules particulièrement bruyants.

Une commissaire demande, concernant le très beau projet de la gare de Cornavin, si les axes d'évitement sont déjà prévus et dans quelle mesure cela pacifiera la vie des habitants des Grottes.

M. Macherel rappelle que l'application de l'OPB prévoit une projection à vingt ans avec différentes hypothèses relatives à la modification du régime de circulation. Le premier train de mesures, de la compétence de la Ville de Genève,

qui prévoit le phono-absorbant et les zones 30, sera accompagné, en parallèle et en collaboration avec la Direction générale des transports (DGT), d'un second train de mesures basé sur une analyse sectorielle et une analyse de réseau tenant compte de l'évolution urbaine de la Ville de Genève. Il rappelle à ce titre que le Canton de Genève favorise une moyenne ceinture et souligne qu'il est important pour eux de défendre les intérêts de la Ville qui, même si elle est propriétaire de ses routes, n'en est pas pour autant l'exploitante, car c'est en effet le Canton. Il s'agit donc de faire en sorte que celui-ci assume sa part de responsabilités en matière de report de charge de trafic. Il précise que le programme défini par la stratégie, phono-absorbant, zones 30, est basé sur dix ans et divisé en six zones.

M^{me} Charollais précise que ce n'est pas le projet de la gare de Cornavin tel que conçu dans le mandat d'études parallèles, qui va générer un report de trafic, mais ce sont les conditions cadres préalablement données aux mandataires sur la base d'une étude conjointe de la DGT et de la Ville de Genève.

Une commissaire demande le nombre de dérogations attribuées dans le cadre des plans d'utilisation du sol (PUS) et s'il est possible d'en obtenir une liste.

M. Pagani rappelle que les PUS sont en vigueur depuis 1985 et qu'ils prévoient une utilisation de 80% des surfaces pour du logement. Il poursuit en supposant que cette commissaire se réfère sans doute au règlement annexé au plan d'utilisation du sol (PUS) (ou règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS) que le Conseil municipal a eu la bonne idée de voter, qui n'autorise pas de bureaux dans les arcades et qui protège les lieux culturels. Concernant les dérogations, une centaine d'autorisations est délivrée chaque année. Il y a une quinzaine de cas problématiques qui lui reviennent afin d'émettre un préavis, à côté des 1500 autres cas exigeant un préavis tels que les surélévations et autres, nécessitant une rencontre avec les personnes concernées. Il prend l'exemple de l'installation d'un fitness à la place de restaurant. Il précise que le principe est celui de la continuité commerciale: s'il y a continuité commerciale, alors il n'y a pas de dérogation; s'il n'y a pas cela dépend de l'endroit, de la fréquentation, et des prix pratiqués. Dans ce cas, il peut émettre une note à l'attention du Conseil administratif, et ce dernier peut décider d'octroyer une dérogation.

M^{me} Charollais annonce que la liste des dérogations sera transmise. (Voir annexe.)

Un commissaire constate que les objectifs relatifs aux énergies renouvelables n'ont pas été atteints mais que le projet des Minoteries permettra d'atteindre ces objectifs, ou du moins de s'en rapprocher.

M. Macherel explique qu'il faut se référer à un autre document qui se trouve dans le rapport du Service de l'énergie. Il le décrit. L'objectif est que, pour 2050,

l'ensemble du chauffage et de l'approvisionnement en eau chaude des bâtiments de la Ville de Genève soient réalisés grâce à des énergies propres. Pour faire aboutir ce projet, il faut remplacer des chaudières au mazout par des pompes à chaleur, ou par le raccordement à des réseaux et des unités de chauffage à distance. Si la substitution du mazout par le gaz fonctionne bien, on constate que les niveaux de CO₂ correspondent aux objectifs fixés. Il est cependant plus difficile de raccorder en masse un grand nombre de bâtiments aux réseaux à distance (eau du lac). Le retard pris dans le cadre du réseau CADéco-Jonction, une émanation de GéniLac, le projet des Services industriels genevois (SIG), devrait cependant être rattrapé à terme.

M. Pagani ajoute que les collectivités témoignent d'un comportement absolument exemplaire en la matière et rappelle notamment que si le projet CADéco fonctionne comme prévu, il sera possible de chauffer également l'aéroport avec l'eau du lac Léman. Ce n'est pas du tout le cas des privés qui ne font rien pour isoler leurs bâtiments, ce qui représente 50% des pertes. Il explique que pour répondre à cela, il est envisagé d'imposer certaines exigences en matière d'isolation dans le cadre des rénovations ou des surélévations, comme ce qui se fait, par exemple, à Meyrin. Il rappelle pour conclure que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) compte Genève parmi les villes qui connaîtront la plus grande augmentation de température ces prochaines années, due, entre autres, à un certain laisser-faire.

Un commissaire fait remarquer que ces mesures engendrent une très importante augmentation des charges pour certains locataires. Puisque M. Pagani siège au sein des SIG, ce commissaire demande s'il serait possible de faire en sorte de baisser les prix, qui sont bien souvent trop élevés et représentent aussi un frein aux mesures proposées.

M. Macherel confirme que ce commissaire a raison. Ce problème va de pair avec la question de l'isolation. Il explique que si un immeuble est bien isolé, la question du prix de l'énergie n'a plus beaucoup d'importance. Une autre facette du problème réside dans le scandale qui consiste à gaspiller les énergies renouvelables, au même titre que les énergies fossiles, engendrant aussi de la pollution. Mais si le bâtiment est bien isolé et qu'il consomme de l'énergie renouvelable, on ne parle plus du prix de l'énergie, mais simplement du prix du service global qui est celui du chauffage. Il ajoute que le prix des énergies n'a jamais été aussi bon marché qu'aujourd'hui, car l'offre est bien trop importante. Il faudrait pour que ce prix soit plus équitable qu'il prenne en compte les externalités liées à la production d'énergie et cite l'exemple de la réouverture des centrales à charbon en Allemagne.

M. Pagani confirme que l'Allemagne, en rouvrant ses centrales à charbon, s'est placée dans une position de concurrence déloyale, d'où la déconfiture d'Alpiq en Suisse; il rappelle que l'énergie produite par les barrages coûte 8 ct, celle des

centrales nucléaires 5 ct et celle des centrales à charbon 3 ct. Il ajoute que M^{me} Angela Merkel et sa nouvelle équipe ont décidé de poursuivre cette politique afin de favoriser l'électorat constitué par les charbonniers. Il déclare en conclusion qu'il faut inciter les propriétaires à isoler davantage leurs immeubles.

Une commissaire signale que la CMNS est parfois en désaccord quant aux mesures d'isolation à prendre et qu'il s'agit d'un élément dont il faut tenir compte.

A la page 142, un commissaire aimerait des explications sur l'importante augmentation du nombre de logements sociaux.

M^{me} Charollais explique que l'objectif décennal 2010-2020 initial sera en effet dépassé à l'horizon 2020.

Un commissaire a quelques questions sur le programme d'aménagement cyclable et les pourcentages y relatifs.

M. Macherel reconnaît que cette façon de présenter les choses est un véritable problème et qu'il faut que cela change. Il explique que les aménagements cyclables sont liés au fameux rapport dont il a été question précédemment. L'avantage de ce rapport réside dans le fait qu'il dépeint un monde idéal en matière d'aménagement cyclable: soit des zones 30, avec priorités de droite, pour apaiser les quartiers, avec un marquage au sol prévoyant un espace pour les cyclistes. Toujours dans un monde idéal, les réseaux secondaire et primaire devraient prévoir des pistes cyclables sur la chaussée, mais séparées du trafic. Il est important de savoir si les cyclistes sont en sécurité et ce qu'il reste à faire en la matière. A ce titre, le rapport désigne 72 km de routes qui répondent aux définitions relatives aux réseaux primaire et secondaire, dont 36 km sont considérés comme suffisamment ou partiellement équipés et 36 km ne le sont pas du tout. En 2017, 1 140 m de plus ont été réalisés. Ce qui signifie qu'il faudrait plus de trente ans pour mettre aux normes les kilomètres manquants. Il y a environ 8 km qui ne posent pas de problème particulier. Or, la DGT est prête à monter un groupe de travail pour équiper ces 8 km au plus vite, ce qui permettrait d'avancer plus rapidement dans le cadre de cet objectif. M. Macherel déclare qu'il serait plus judicieux de se référer aux indicateurs utilisés dans le rapport, comme pour l'OPB, plutôt que sur les pourcentages mentionnés par le rapport à l'appui des comptes, qui ne veulent pas dire grand-chose. Il précise qu'il a la liste des rues des réseaux primaire et secondaire qui sont équipées.

Ce commissaire en conclut que la même remarque s'applique aussi aux zones 30, ce que M. Macherel confirme. Il précise qu'il y a dix zones 30 à mettre en place et que la moitié de cet objectif a déjà été atteint. Il ajoute qu'ils ont avancé sur cette question, afin de répondre aux exigences de l'OPB, plutôt que d'améliorer les zones 30 existantes. Il estime qu'il serait plus efficace d'équiper la Ville en zones 30 dans un premier temps, puis dans un second temps, de revenir sur la question de l'amélioration, et cite l'exemple de la rue Liotard.

En l'absence d'autre question sur ce document, M. Brandt invite les personnes présentes à ouvrir la brochure «Comptes budgétaires 2017» à la page 57.

Une commissaire demande si l'écart à la ligne 310 «fournitures de bureau, imprimés, publicité» est dû à la mise en place de la «stratégie Internet».

M. Macherel confirme et précise que le département disposait d'une ligne au budget relative aux frais de publications et d'informations officielles qui n'a pas servi, car les publications se font aujourd'hui sous forme numérique sur le site de la Feuille d'avis officielle (FAO). M^{me} Charollais ajoute que ces publications étaient liées aux offres et résultats des marchés publics.

Un commissaire demande à quoi correspond la ligne 309, «autres charges de personnel».

M. Macherel précise qu'il s'agit principalement de frais de formation du personnel. C'est une écriture qui passe par la Direction des ressources humaines (DRH). C'est un service compétent qui suit la même logique que pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC): la budgétisation de cette ligne est centralisée dans leur service au budget, puis répartie dans les services au moment des comptes, en fonction des dépenses effectives. Ce serait trop aléatoire de prévoir des dépenses précises dans ce domaine.

Une commissaire demande ce qu'il en est de l'immeuble sis 12, rue des Alpes.

M. Pagani informe la commission que le transfert des droits de propriété est effectif depuis janvier, et que les travaux de rénovation vont bientôt commencer. Un seul litige est encore en suspens: la proposition prévoyait 1 million de francs en balance, car la Berne fédérale pourrait taxer différemment que le Canton. Puisqu'il est encore l'administrateur unique de la société immobilière avant sa dissolution officielle, le magistrat prévient qu'il va devoir aller à Berne pour demander à la Confédération qu'elle applique les mêmes critères fiscaux que le Canton. La CMNS a d'ailleurs donné son feu vert et il se dit très soulagé de l'issue que ce dossier a prise, avant de rappeler qu'il s'agit d'un boulet qu'on lui avait imposé. Il ajoute que certains lui reprochent peut-être d'avoir fait perdre de l'argent à la commune, mais il en a fait gagner à la collectivité cantonale; en effet, l'Etat va désormais gagner 1 million de francs par année.

Il profite de cette question pour annoncer que la Ville de Genève a finalement acquis l'appartement de neuf pièces de l'immeuble Clarté. Il y aura certes un recours au Tribunal fédéral, mais l'argent nécessaire a été réuni, grâce au concours d'un mécène et de la Loterie romande pour l'acquisition du mobilier.

Un commissaire demande, à la page 59, si la ligne 391 «mise à disposition de locaux» représente des gratuités.

M. Macherel l'informe qu'il s'agit d'une écriture interne concernant des locations de bureaux.

Une commissaire, toujours à la page 59, ligne 316 «loyers, fermages et redevance d'utilisation», aimerait savoir si c'est lié à l'augmentation de la taxe «chantier».

M. Macherel répond qu'il s'agit là aussi d'une écriture interne qui relève d'une location d'équipements auprès de la DSIC.

Un autre commissaire pose une question à la page 61, sur la ligne 314 «entretien d'immeubles par des tiers». Il conclut qu'il s'agit de l'entretien des routes et demande où se trouve l'entretien des immeubles.

M. Macherel répond que le coût global se trouve aux pages 18 et 19 «compétent Direction du patrimoine bâti (DPBA)». Il explique qu'il existe une lecture verticale et une lecture horizontale, à l'instar de l'énergie: le coût global est mentionné dans le service compétent et aux comptes, il est ventilé dans les services concernés.

Ce commissaire en conclut que l'ensemble du budget pour les routes n'a pas été utilisé. Il en demande la raison, d'autant plus que certains tronçons sont dans un piteux état.

M. Macherel confirme. Il explique que l'entretien des routes nécessite une planification plusieurs mois ou années à l'avance. Il rappelle qu'il existe toujours des impondérables: non-autorisation de la DGT de fermer la rue ou de commencer les travaux à cette date donnée, report sur demande des SIG parce que ceux-ci ont prévu des travaux, ou autres. Tout cela est très compliqué et il est difficile de faire tout ce qui est prévu, même si, les chiffres en témoignent, les objectifs ne sont pas loin d'être atteints. Il reconnaît cependant qu'il faudrait faire plus.

Ce commissaire déplore le fait que la commission de coordination, chargée des travaux d'entretien des routes, ne fonctionne pas aussi bien qu'on l'affirme et donne des exemples comme la rue De-Candolle, le boulevard Carl-Vogt et d'autres qui témoignent de problèmes de coordination évidents.

M. Macherel déclare que cette commission fonctionne bien, mais elle a de la peine à se projeter suffisamment loin; ses membres semblent avoir de la peine à dire quel est leur programme pour les quatre prochaines années, ce qui est du long terme, par rapport au court terme, zéro à six mois, et au moyen terme six mois à deux ans. Cela fonctionne assez bien, mais il y a là aussi toujours des impondérables, conduite souterraine qui lâche, multiplicité des opérateurs, dont ceux qui échappent aux demandes d'autorisations, comme les services de télécommunication, et qui peuvent agir avec beaucoup plus de souplesse que la Ville de Genève, les SIG ou l'Etat.

Un autre commissaire prend à son tour l'exemple des rues de l'Athénée et de la Croix-Rouge pour illustrer des problèmes apparents de manque de coordination qui pourraient être évités, notamment par une mutualisation de l'approche des travaux.

M. Macherel explique les raisons du retard pour la rue de la Croix-Rouge. Il est nécessaire d'effectuer des sondages souterrains avant de se lancer dans la réfection d'une route. Ainsi des cheminées de contrôle ont été percées afin d'aller voir l'état d'un des plus vieux collecteurs de la Ville de Genève, qui date du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Il a fallu coordonner notamment avec les SIG. Une fois le projet ficelé, il a ensuite fallu choisir l'option de travail: six mois avec circulation, ou huit semaines avec fermeture de la rue pendant l'été. Il précise que tout cela est très compliqué et ne se met pas en place en deux mois et souligne, même s'il comprend l'impatience de certains, que si le travail est mal fait, il faut inévitablement tout recommencer.

Le magistrat a décidé, avec l'accord de M. Luc Barthassat, que ce serait l'option huit semaines avec fermeture de la rue. Elle sera donc fermée cet été et le trafic sera détourné sur les rues adjacentes, notamment la rue De-Candolle.

A la page 62 concernant les frais de routes un commissaire aimerait savoir si le Canton a bien versé 8 millions de francs à la Ville de Genève en 2017.

M. Macherel confirme et M. Pagani précise qu'il manque encore 2 millions de francs pour 2016 et qu'un vote rétroactif est encore attendu.

Ce commissaire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'enlever ces 2 millions de francs du budget afin de les récupérer: aux comptes n'apparaissent que 13 millions de francs.

M. Macherel explique que la fameuse convention de 1936 est toujours en vigueur. L'avenant signé par M. Pagani et par M. Mark Muller déséquilibre l'accord «frais de police versus frais de route». La Cour des comptes recommande au Conseil d'Etat, dans ses deux rapports relatifs à ce dossier, de dénoncer cette convention et d'en conclure une nouvelle. Tant qu'il n'existe pas de nouvelle convention, il ne serait pas dans l'intérêt de la Ville de Genève de dénoncer l'ancien texte et son avenant, d'où les écritures comptables qui visent à corriger le fait qu'il manque 2 millions de francs. Il explique que le groupe de travail a chiffré très exactement ce que coûtent les 42 km de routes «d'importance cantonale» selon le rapport de la Cour des comptes. A ces coûts d'entretien et de nettoyage ont été déduites les recettes (affichage, fouilles, emprises, usages accrus etc.). Après l'application d'une règle de trois, ils sont arrivés à la conclusion que la potentielle nouvelle convention devrait prévoir un montant à verser à la Ville de 18,5 millions de francs. Cependant, le Canton conteste désormais certains tronçons des 42 km identifiés par la Cour des comptes. En outre, les discussions butent sur la notion de transfert de propriété, bien que la Cour des comptes estime qu'il soit possible de s'entendre. Mais c'est sans doute compris comme des artifices destinés à temporiser davantage. (Voir annexe.)

Ce commissaire constate que cela fait quatre-vingt-deux ans qu'on tergiverse à ce sujet et demande s'il serait possible d'avoir le décompte effectué par le groupe de travail.

M. Macherel fera une synthèse expliquant la position de la Ville de Genève et résumant les coûts.

Un commissaire demande, toujours à la page 62, ligne 334, la raison de la charge négative des pertes sur débiteurs. M. Macherel croit savoir qu'il s'agit justement d'un élément en lien avec les routes, plus précisément d'un montant dû pour l'année 2016 qui a été soldé depuis; il précise qu'il donnera le détail par écrit.

Le président invite les personnes présentes à se rendre à la page 101 concernant les subventions.

Un commissaire fait remarquer qu'il manque la ligne relative à Pro Vélo qui apparaît à la page 101 du document par service, ligne 365, mais n'apparaît pas à la page 154 du document par politique publique.

M. Macherel confirme qu'il manque une ligne à la page 154 et que cela sera corrigé.

Une commissaire demande quelle est la nature de la ligne 365 destinée aux «usagers Bains des Pâquis».

M. Macherel signale qu'il s'agit d'une subvention unique, destinée à la centrale photovoltaïque installée aux Bains des Pâquis. Il explique qu'auparavant il était obligatoire pour les compagnies d'électricité de racheter le courant photovoltaïque qui était alors vendu à prix fort. Aujourd'hui, le prix a chuté et il est désormais prévu de le consommer immédiatement. M. Pagani ajoute qu'il s'agit d'un vieux projet qui fait bonne impression, mais dont la rentabilité n'est pas exceptionnelle.

Le président aborde les prestations en nature de la page 118.

Une commissaire souhaiterait connaître la raison de la présence de la vélostation Cornavin sous la ligne «personnes physiques».

M. Macherel lui répond que cela s'explique par le fait que c'est comme si le DCA louait la vélostation à la Gérance immobilière municipale (GIM). Le chiffre de la page 118 comprend des charges, amortissement et investissement, et des recettes, vente de tickets. La différence apparaît sous forme de gratuité.

Une commissaire revient à la page 101 et à la ligne «Restauration des édifices culturels» où sont budgétisés 30 000 francs, alors que la Fondation Clarté n'a disposé d'aucun budget en 2017.

M. Pagani rappelle que dans le cadre de la proposition y relative, le Conseil municipal a voté un budget de 50 000 francs visant à capitaliser la Fondation Clarté. Concernant les 30 000 francs, il s'agit d'un budget lié aux subventions culturelles ne nécessitant pas un passage devant le Conseil municipal. Par contre les grands travaux, comme ceux de l'église russe, réalisés récemment, doivent obligatoirement être soumis au Conseil municipal. M^{me} Romano en conclut que les 30 000 francs représentent une somme récurrente.

M. Pagani le confirme et précise que les 50 000 francs pour la Fondation Clarté ne le sont pas.

M. Macherel ajoute, concernant le montant destiné à la Fondation Clarté, que cela répond au projet de délibération II de la proposition PR-1229 qu'il cite:

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 50 000 francs destiné à soutenir la mise en valeur des objets inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco à Genève.»

Ce crédit budgétaire ayant été voté en cours d'année, il n'apparaît pas au budget.

Une commissaire rappelle que la Ville de Genève a signé la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public. Elle demande comment se fait le contrôle au niveau du département, notamment dans le cadre des marchés publics.

M^{me} Charollais répond que dans le cadre des marchés publics, les entreprises ont l'obligation de signer une charte qui garantit le respect des principes d'égalité. Concernant le contrôle effectif toutefois, la Ville de Genève ne dispose pas de moyens de savoir comment les gens sont rémunérés au sein des entreprises. Toutefois un contrôle des conditions de travail sur les chantiers est mené systématiquement. Ainsi, au-delà de l'engagement signé par toute entreprise qui soumissionne à un marché public, il n'y a pas de contrôle, hormis ceux en lien avec l'application de la convention collective de travail (CCT) etc. qui peut inclure certaines de ces conditions.

Une commissaire aimerait savoir si un accent particulier est mis sur la mixité, dans le cadre de la composition des jurys pour les concours d'attribution d'offre de marchés publics.

M^{me} Charollais affirme qu'en général, cette mixité est respectée depuis que la liste de la composition est tenue, soit depuis 2007 et l'entrée en fonction de M. Pagani. Elle propose de transmettre la liste en question. (Voir annexe.)

En l'absence d'autre question, M. Brandt remercie les auditionnés avant de les libérer. L'étude de ce département est terminée.

Séance du 9 mai 2018

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{mes} Carine Bachmann Cheterian, directrice du DCS, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), Geneviève Froidevaux, gestionnaire de subventions au SPO, Virginie Keller, cheffe du Service culturel (SEC), et de M. Gianni Dose, responsable finances du DCS

M. Sami Kanaan, après avoir prié les commissaires d'excuser l'absence de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, aborde les chiffres clefs du département et passe la parole à M^{me} Bachmann.

M^{me} Bachmann présente le document de synthèse distribué aux commissaires et qu'elle passe en revue. Elle signale que les dépenses sont pleinement maîtrisées et que les revenus, qui sont toujours soumis à une budgétisation relativement prudente, notamment en ce qui concerne les revenus de tiers, sont un peu meilleurs que ce qui a été budgété. Elle aborde ensuite les données relatives aux revenus, ligne par ligne.

Concernant l'excédent des revenus de biens, ligne 42, M^{me} Bachmann explique qu'il est lié aux gratuits du Service des sports (SPO) et principalement aux manifestations, dont les besoins sont difficilement prévisibles en début d'année.

Concernant les revenus divers (ligne 43), l'écart s'explique par les remboursements de pertes de salaire qui sont imputés lors des comptes par la Direction des ressources humaines (DRH). Cela équivaut à quelque 1,3 million de francs. Le reste, soit 500 000 francs environ, relève du partenariat public-privé (PPP), c'est-à-dire le sponsoring et le mécénat. Concernant les dédommagements de collectivités publiques (ligne 45), elle signale qu'il n'y a pas de commentaire. Pour les subventions acquises (ligne 46), l'écart s'explique principalement par la dîme du livre, un montant que l'Université de Genève (UNIGE) reverse à la Ville de Genève pour l'utilisation des bibliothèques scientifiques par ses étudiants, établi en fonction d'un pourcentage des étudiants inscrits, qui s'est révélée plus importante que prévu. L'écart sur les subventions à redistribuer (ligne 47) s'explique par les contributions, entrées et sorties, du Fonds intercommunal (FI). Cette année, ce fonds a contribué au Festival de la Bâtie, aux Special Games et à la Saga des Géants pour laquelle les autres communes ont soutenu la Ville de Genève dans ses efforts d'organisation.

Quant aux prélèvements sur les financements spéciaux (ligne 48), M^{me} Bachmann explique que ceux-ci sont comptabilisés lors des comptes, leur gestion et leur qualification vont changer avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Ils ont consisté en l'espèce dans des acquisitions d'œuvres d'art. Elle signale que la liste détaillée de ces prélèvements spéciaux se trouve à la page 85 de la brochure des comptes par service.

Au niveau des imputations internes (ligne 49), elle souligne qu'il ne s'agit que d'une toute petite différence. M^{me} Bachmann aborde ensuite le détail relatif à la ligne 43 revenus divers, et au mécénat, sponsoring et PPP.

Elle passe ensuite aux charges de fonctionnement, en expliquant que globalement le département accuse un excédent de charges de quelque 500 000 francs. Le deuxième tableau de cette page 5 a trait aux charges «hors-compétents», c'est-à-dire celles que le département maîtrise lui-même. Elle entame ensuite l'explication de l'excédent, ligne par ligne. L'écart de la ligne 310 s'explique d'une part par les charges liées à Neo Advertising, l'entreprise qui a remplacé la Société générale d'affichage (SGA), suite à un appel d'offres public. Or, les revenus liés à cette ligne sont affectés au Service de l'espace public (SEP) tandis que les charges correspondantes se trouvent au DCS. Il ne s'agit pas d'un vrai excédent, mais d'une présentation comptable. D'autre part, l'écart de cette ligne 310 est aussi dû à la dîme du livre, dont le revenu supplémentaire exposé précédemment compense les dépenses supplémentaires.

Concernant la ligne 311, il s'agit principalement d'acquisition d'œuvres d'art, étant précisé que les dépenses y relatives ne sont jamais réalisées sans qu'il y ait une compensation par des fonds de tiers.

M^{me} Bachmann traite ensuite simultanément les lignes 313 et 315, qui présentent un «non-dépensé» qui s'explique par le fait que ces montants étaient touchés par le référendum et qu'ils ont été introduits très tardivement.

Pour la ligne 315, elle signale que la différence est minime. Concernant la ligne 316, l'écart s'explique par les locations de tentes pour la Nuit de la Science.

A la ligne 318, l'excédent s'explique par l'important congrès organisé par les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) à l'occasion de leur bicentenaire. M^{me} Bachmann précise que cet excédent a été compensé par des fonds de tiers et notamment par des frais de participation.

Pour la ligne 319, elle précise que l'excédent est lié à des charges uniques, consécutives à un rattrapage de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) entre 2011 et 2015. Elle ajoute que la Ville de Genève conteste ces montants et que la décision de justice n'a pas encore été donnée. Toutefois, il lui a été demandé de s'acquitter de ce montant, afin d'éviter d'accumuler des frais supplémentaires ou des arriérés. En cas de victoire de la Ville de Genève ces montants seront remboursés. Elle poursuit en expliquant que la différence d'interprétation entre la Ville de Genève et l'Administration fédérale des contributions (AFC) porte, par exemple sur la location des salles. L'AFC considère que lorsque la Ville de Genève loue le Victoria Hall par exemple, celle-ci doit percevoir la TVA sur les charges de personnel et les charges annexes, ce qu'elle ne fait pas et à raison. M^{me} Bachmann ajoute que la prestation Bibliobus que la Ville de Genève

facture aux communes est également l'objet de l'interprétation pro-TVA de la Confédération.

Elle aborde ensuite les pages relatives aux subventions. Elle précise que l'écart relatif aux gratuités s'explique par le nombre important de manifestations organisées par le SPO. En outre, le non-dépensé de 200 000 francs est dû aux coupes soumises à référendum, mais M^{me} Bachmann annonce qu'elle laissera M^{me} Bonvin l'expliquer plus en détail.

Une commissaire demande à quoi les services ont dû renoncer suite aux coupes.

M. Kanaan rappelle que le scénario pour la partie culture qui était en jeu dans le cadre des coupes prévoyait deux tiers d'arbitrage émanant du Conseil administratif et pas du Conseil municipal. Il précise que cela concerne des choix qu'il ne ferait plus de la même manière aujourd'hui. De mémoire, cela représentait 660 000 francs. Il a procédé de cette manière car, en accord avec ses collègues, il était notamment prévu de compenser trois charges nouvelles, trois postes au dépôt patrimonial du Carré-Vert. Là-dessus se sont greffés 300 000 francs de coupes qui étaient la part «culture» du million de francs de coupe transversale, partagés entre 210 000 francs pour la culture et 90 000 francs pour le sport. Il poursuit en expliquant que depuis des années le Conseil administratif rabote les postes 31, afin d'obtenir des budgets équilibrés, en espérant que le Conseil municipal les vote.

Au cumul, cela a des effets très concrets sur le fonctionnement des services et il donne l'exemple des moyens réduits pour les acquisitions des bibliothèques municipales ou pour l'organisation d'expositions au Musée d'art et d'histoire (MAH), alors que ce dernier se trouve en plein travail, internalisé notamment, de déménagement vers le Carré-Vert. A cela s'ajoute que pour le SEC, les coûts augmentent continuellement en matière de sécurité lors de manifestations, avec des organismes cantonaux qui se lâchent tous azimuts en matière de prescriptions de sécurité.

M^{me} Keller ajoute à ce propos que la Fête de la musique a été redimensionnée. Elle informe que les subventions n'ont pas été touchées par les coupes, contrairement aux 31, comme vient de le mentionner M. Kanaan. Par exemple, l'édition de la nouvelle brochure sur les soutiens à la création a été reportée à une année plus faste. De plus, toute une série de mandats, découlant de l'audit du Contrôle financier, comme l'établissement d'indicateurs dans le domaine du soutien ponctuel, n'ont pas pu être mis en œuvre pour le moment.

M^{me} Bonvin renchérit en signalant que des travaux d'entretien au quotidien n'ont pas pu être réalisés. Elle prend l'exemple des douches à Vessy dont la moitié sont toujours inutilisables. Elle précise que cela passe en 315 ou en 313.

M^{me} Keller confirme qu'il en va de même pour son service en ce qui concerne les scènes culturelles. Elle cite l'exemple du matériel qui n'a pas pu être acheté pour l'agrandissement et le réaménagement de la scène Ella Fitzgerald (SEF). Là aussi les travaux ont été reportés, car ils sont financés à l'interne.

Un commissaire déclare avoir de la peine à comprendre les mécanismes expliqués par les auditionnés qui ont permis des économies ou qui ont engendré des dépassements, alors que le budget et encore moins les douzièmes provisionnels ne les prévoyaient pas.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une réalité du département. Beaucoup de projets sont cofinancés par des tiers. Certains sont anticipés. Il prend l'exemple des CJB qui prévoient un contrat de recherche sur quatre ans, dont les recettes peuvent par conséquent être planifiées pour les années suivantes, et donc budgétées. Cependant, lors de la première année, puisque le budget est déjà voté, les éventuelles recettes ou dépenses apparaissent comme étant non planifiées. Il prend encore une fois l'exemple du congrès des CJB, mentionné par M^{me} Bachmann précédemment, qui a eu lieu en mai-juin 2017. M. Pierre-André Loizeau, directeur des CJB, est parvenu à négocier des participations de tiers au cours du printemps, qui n'étaient pas comprises dans le budget. Le magistrat ajoute que toutes les charges extraordinaires sont souvent liées aux institutions muséales, qui prévoient des projets dont les chiffres exacts ne sont connus qu'en cours d'année et qu'il n'est parfois pas possible de budgéter.

En ce qui concerne le sport, cette problématique a trait, comme signalé précédemment, aux manifestations et aux gratuités y relatives: temps de travail et location de matériel. Il prend l'exemple du Marathon, du Tour de Romandie etc. Il prévient qu'une manifestation pèsera lourd dans les comptes 2018 en gratuités; il s'agit des Special Games, Jeux olympiques nationaux pour personnes en situation de handicap mental, qui débutent dans deux semaines. Toutefois, il souligne qu'il n'est pas toujours possible d'anticiper lors du budget.

Un commissaire a l'impression que des dépenses budgétées ne peuvent pas se faire, alors que d'autres dépenses, pas planifiées, peuvent être réalisées.

M^{me} Bachmann explique que les dépenses excédantes sont liées à deux facteurs; d'une part, il y a des dépenses qui apparaissent dans la présentation des comptes du département en tant qu'excédents de charges, mais qui ne le sont pas dans les faits. L'exemple évoqué précédemment, Neo Advertising, est un cas de dépenses dont les recettes sont imputées à un autre département; et, d'autre part, il y a les vraies dépenses excédentaires qui sont égalisées par des revenus correspondants. Financièrement, l'opération est neutre pour la Ville de Genève. Elle reprend l'exemple du congrès des CJB. Dans sa planification, M. Loizeau prévoit les dépenses ainsi que les revenus supplémentaires au budget de fonctionnement puis, une fois qu'il dispose d'une certitude raisonnable à ce sujet, il se lance dans

l'organisation. Elle précise que de vrais dépassements peuvent exister, souvent dus à des erreurs de planification ou de mauvaises anticipations. Cependant, la plupart des excédents sont liés à des revenus sûrs. Elle souligne le fait que beaucoup de choses se passent en cours d'année, et pas seulement aux comptes et au budget. C'est justement ce qu'elle a tenté de mettre en évidence, en particulier les vrais dépassements, dans la présentation distribuée aux commissaires en début de séance.

M. Kanaan ajoute qu'il y a encore, parallèlement, les lignes qui sont liées au référendum.

M. Brandt, président, invite les personnes présentes à se rendre à la page 158 du document des «Comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif».

Une commissaire s'interroge sur le coût de l'étude portant sur les emplois générés par l'économie créative.

Le magistrat répond que cette étude, cofinancée par le Canton et la Ville de Genève, menée par le professeur José Ramirez de la Haute école de gestion (HEG), a coûté, de mémoire, 80 000 francs en tout. M. Kanaan rappelle que le professeur Ramirez a dû construire l'accès aux données dans le Canton de Genève, puisque c'était la première fois que pareille étude était menée, selon une méthodologie éprouvée. Il ajoute que le SEC a d'ailleurs beaucoup collaboré dans le cadre de cette étude. Une des recommandations serait de la refaire, à intervalles réguliers, ce qui rendrait la chose plus simple, à terme. Il conclut en déclarant que ce sujet devra être discuté avec le Canton, à l'issue du remaniement du gouvernement.

Un commissaire, se référant aux 4,5 milliards de francs générés par l'économie culturelle et créative, se demande cependant, nonobstant ce résultat remarquable, comment il se fait qu'il faille constamment intervenir pour payer, investir, et soutenir le développement de la culture à Genève.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un retour sur investissement. Il informe que le cumul des subventions publiques dans le domaine de la culture à Genève (y inclus les filières de formation telles que la Haute école d'art et de design (HEAD), la Haute école de musique) équivaut à quelque 400 millions de francs. Le rapport est donc de un dixième entre les charges et les revenus, même si ces derniers sont également liés à des professions ne bénéficiant pas d'aides publiques, comme le design ou le numérique. Il conclut en déclarant qu'il faut planter pour que quelque chose pousse.

Un commissaire comprend très bien que le département fasse tout pour développer la culture, car cela permet à des gens de vivre, d'autant plus qu'on ne sait pas très bien ce qu'ils pourraient faire, puisqu'ils semblent être «artistes de

naissance» et doivent le prouver, ce qui demande du temps et de l'effort et surtout des finances afin de se lancer. Il rappelle qu'il a souvent posé la question suivante au DCS: quelle est la somme, sur tous les fonds investis par le département, qui permet réellement de faire vivre des gens? Il poursuit en expliquant être très préoccupé sur l'état du monde et sur les difficultés de la plupart des personnes à gagner leur vie, avant de préciser qu'il comprend tout à fait que des gens veuillent s'exprimer différemment que par un emploi classique. Quel est donc l'impact de l'aide du DCS sur cette population?

M. Kanaan souligne qu'il s'agit d'une excellente question, qui avait d'ailleurs été abordée par le Contrôle financier (CFI), lors de son audit sur les fonds culturels, réalisé il y a presque deux ans. Il souligne qu'il y a une multitude de situations différentes, reflétant des emplois liés aux domaines de la culture. Il précise que le CFI avait recommandé de réaliser une étude qui cerne le mieux la masse des personnes, des artistes, qui ont concrètement besoin des aides pour vivre.

M^{me} Keller souligne que les subventions ne servent pas uniquement à faire vivre les artistes, mais également à proposer à la population un accès à l'art. Il y a donc deux volets: aide à la création et aide à l'accès. Elle prend l'exemple du Théâtre Am Stram Gram, où, si on y répercutait le coût réel d'une production sur le billet, plus aucune famille ne pourrait s'y rendre. Elle complète en disant que les subventions sont soit données aux institutions, soit à des projets en particulier. Elle informe qu'il y a une dizaine d'années, un sondage réalisé à l'interne du département, dans le cadre d'un observatoire, avait démontré que 80% de la subvention, dans le cadre des aides ponctuelles, servait à employer les personnes y participant. Elle informe que tout cela sera détaillé par une étude plus précise, qu'ils espèrent lancer à l'automne prochain ou en 2019. Elle ajoute que, comme elle l'avait présenté devant la commission des finances il y a quelques années déjà, chaque aide de la collectivité entraîne une aide d'un tiers tel que Confédération, autre ville, fondations, privés, Loterie romande. Il s'agit d'un effet dit «de levier».

Le magistrat déclare que c'est une des raisons pour lesquelles il faut soutenir la Loterie romande, dans le cadre de la prochaine votation qui portera sur les jeux d'argent.

Un commissaire déclare avoir posé une question à M^{me} Esther Alder concernant le soutien à une association qui lutte contre l'illettrisme, et demande si le département de M. Kanaan joue un rôle dans ce soutien.

Le magistrat souligne qu'il s'agit d'une vaste question et qu'il faut être le plus large possible en matière de politique culturelle. Il rappelle à ce propos qu'André Malraux, qui fut le premier «ministre de la culture» à proprement parler, s'était lui-même interrogé sur la meilleure façon d'intéresser les gens à la culture. Pour revenir à cette question, il explique que les bibliothèques municipales et les musées

jouent un rôle prépondérant en matière de lutte contre l'illettrisme. Il informe que la loi sur la répartition des tâches (LRT) prévoit la création d'une commission chargée de se pencher sur le lien entre école et culture au sens large. Il ajoute que les institutions culturelles peuvent potentiellement identifier les personnes concernées qui auraient échappé à la vigilance de l'école.

Se référant à un passage de la brochure dans lequel il est écrit que la LRT a permis de pallier en partie les difficultés engendrées par les douzièmes provisionnels, un commissaire aimerait des renseignements.

M. Kanaan se rapporte à la page 7 du document distribué en début de séance qui liste l'ensemble des montants cantonaux versés intégralement à la Ville de Genève en début d'année par le biais du Fonds de régulation, dans le cadre de la LRT, et qui n'ont pas été touchés par les douzièmes provisionnels.

M^{me} Keller précise que cela n'a pas permis d'équilibrage des douzièmes provisionnels, mais simplement de disposer d'un niveau de trésorerie plus important que prévu, dès le mois de janvier, et donc davantage de moyens pour mieux supporter ces douzièmes provisionnels.

Un commissaire s'étonne, après avoir rappelé que c'est sans doute la troisième ou la quatrième fois, que la présentation générale des faits marquants ne distingue pas clairement ce qui relève de la culture et ce qui relève du sport. Il informe qu'on lui a d'ailleurs déjà fait une réponse favorable à ce sujet.

M. Kanaan souligne que cela relève de choix politiques. Il met en évidence notamment que dans chaque paragraphe les choses sont bien spécifiées, y compris le sport. Il ajoute que les thématiques retrouvées sont liées à la feuille de route qu'il a assignée à son département. Or, certaines d'entre elles sont communes, par exemple l'accès au public. Il conclut en estimant que l'on pourrait tout aussi bien choisir, à l'intérieur du domaine de la culture, de différencier ce qui relève des musées ou des autres activités culturelles.

Ce commissaire demande ce qu'il en est du désenchevêtrement au niveau du Grand Théâtre de Genève (GTG).

M. Kanaan souligne que c'est une très bonne question et que, pour l'heure, il faut attendre le remaniement du Conseil d'Etat, avant de rappeler que le GTG fait partie de ses priorités, à l'instar de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), de la Bibliothèque de Genève (BGE) et, idéalement, de la Nouvelle Comédie.

A la page 159, un commissaire se réfère au paragraphe du haut de la page et demande, au sujet de la 75e Coupe de Suisse de basket, si c'est la fédération qui organise la location de la salle ou si celle-ci est mise à disposition gratuitement. Il voudrait savoir ce qu'il en est pour les grandes manifestations, notamment à propos de la TVA.

M. Kanaan souligne qu'en 2017, la Coupe de Suisse de basket a eu lieu à l'Arena. La Ville de Genève ne faisait que subventionner. Mais il est vrai que cette année, c'est elle qui accueille l'événement.

M^{me} Bonvin précise, au sujet de la TVA, que cela dépend de la nature de celui qui met à disposition et de celui qui profite de cette mise à disposition. S'il s'agit d'une association à but non lucratif, il n'y a pas de TVA. Elle souligne que cela est très précis et que chaque cas doit être interprété au moyen du règlement. La mise à disposition des infrastructures à titre gratuit ne dépend pas du SPO et se fait donc hors TVA. Elle rappelle que la Ville de Genève est soumise à un forfait, ce qui est très important en matière de TVA; dans ce domaine, il y a des règles précises à suivre.

Ce commissaire demande ce qu'il en est du plan directeur relatif aux équipements sportifs.

M^{me} Bonvin rappelle que celui-ci est prévu entre 2017 et 2020. M. Kanaan souligne que cela avance. La commission des sports a déjà voté deux crédits destinés à la Queue-d'Arve. Concernant les prochaines étapes, il explique qu'il y a le concours au Bout-du-Monde. En outre, cette année, deux gros crédits de réalisation devraient être soumis au Conseil municipal: Vernier et le centre des Eaux-Vives, qui comprendra aussi une crèche etc., ce qui explique que la moitié du projet relève du département de M^{me} Alder.

Concernant le projet du Bout-du-Monde, ce commissaire demande s'il existe un avant-projet.

M. Kanaan répond que ce projet sera réalisé sur les comptes de fonctionnement du département.

Une commissaire rappelle qu'il a souvent été question des lacunes de certaines associations en matière de gestion, de comptabilité, de marketing etc. Or, elle rappelle que M^{me} Alder a mis en évidence, dans son rapport sur l'Unité vie associative (UVA), le rôle de «booster bridge» dans le coaching et la formation des associations et de leurs comités. Elle demande si cela est envisageable au DCS également.

M^{me} Bonvin explique que six modules de formation ont été mis en place depuis 2017, qui fonctionnent encore en 2018. Ils ont pour thématiques «médiâs», «social», «gouvernance», «bénévoles», «sponsors» et «juridique»; ce dernier a été créé cette année. Ces modules sont proposés en collaboration avec l'Association genevoise des sports (AGS). Elle ajoute que SportiGenève, avec l'appui de la Ville de Genève, a mis en place un programme de soutien aux associations et prend l'exemple de l'organisation de la manifestation du Tour du Canton.

M. Kanaan ajoute que SportiGenève a même soutenu l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'organisation de sa journée visant à promouvoir le sport le 20 mai. Il conclut en expliquant que l'idée est de se concentrer sur les besoins spécifiques du monde sportif.

M^{me} Bonvin cite à son tour l'exemple d'un cycle de conférences annuel portant sur diverses thématiques, comme un free-rider venu expliquer la problématique de la gestion des émotions au sein d'une équipe.

Une commissaire demande si Genève Tourisme est associée à cela.

M. Kanaan salue la démarche initiée par M. Pierre Maudet qui vise à réformer la gouvernance de Genève Tourisme, sortie grandement affaiblie de la polémique relative aux Fêtes de Genève. Il explique que le conseiller d'Etat a prévu d'organiser des «états généraux» du tourisme le mardi 15 mai et conclut en déclarant qu'il est important que le Canton soit présent en matière de politique touristique. Il est nécessaire d'améliorer la stratégie.

Cette commissaire demande où se trouve la mention du rapport relatif aux pratiques sportives entre garçons et filles.

M^{me} Bonvin cite un passage de la page 159: «D'autre part, le Service des sports (SPO) a participé à la première enquête pilote visant à analyser les facteurs qui influencent les pratiques sportives des femmes.» Un plan d'actions a été établi et auquel on a déjà globalement répondu dans deux domaines: les mesures dans les clubs de sport, soit l'incitation à créer des sections féminines, et les mesures relatives aux constructions tels des accès bien sécurisés.

M. Kanaan souligne qu'il faut continuer à étudier cette question, non seulement sur le plan budgétaire mais aussi sur le plan des fréquentations: il prend l'exemple des courses réservées aux femmes qui sont très demandées et rappelle que le plan d'actions peut être trouvé sur le site de l'Agenda 21, c'est en effet ce dernier qui pilote ce projet car cela touche plusieurs services en même temps. Il rappelle que «Plaine de jeunes» a accordé, cette année, une place particulière aux filles et aux femmes sur le skatepark, qui a rencontré un grand succès.

Une commissaire demande quel était le mandat de la personne chargée de mener l'étude sur les pratiques sportives des femmes et souligne qu'elle a été contactée, mais qu'aucune date proposée ne lui convenait, ce qui est un peu frustrant.

M. Kanaan explique que le mandat était de poser un regard global sur les pratiques sportives des femmes et d'effectuer un arrêt sur image de la situation. C'est pourquoi un suivi sera nécessaire. Il invite cette commissaire à communiquer ses suggestions ou ses expériences.

Un commissaire demande si les cours de natation pour les jeunes migrants sont soutenus uniquement par la Vile de Genève.

M. Kanaan rappelle que de manière générale, le DCS a été approché par l'Hospice général au sujet de cette problématique particulière, qui concerne aussi bien les migrants mineurs non accompagnés que les autres. L'Hospice général a fait savoir qu'il n'était en mesure d'assurer que le minimum, logistiquement, et qu'il aurait bien voulu étendre les activités à proposer. Or, M. Kanaan souligne que le sport est un langage universel et qu'ils ont ainsi pu proposer différentes mesures qui marchent bien pour les requérants mineurs. Il ajoute que d'autres mesures, notamment le football ou la course, Flag 21, touchent tous les migrants en général.

M^{me} Bonvin précise que le Canton subventionne également. Elle annonce qu'une rencontre entre l'Office cantonal de la culture et du sport, l'Hospice général et le DCS aura bientôt lieu à ce sujet.

Un commissaire s'étonne que, concernant les infrastructures, il n'y ait pas eu de réalisation en 2017.

M^{me} Bonvin confirme qu'il n'y a pas eu de nouvelles constructions, mais elle souligne que chaque année, plusieurs centaines de milliers de francs sont dépensés pour l'entretien des infrastructures existantes comme les terrains de football, le vélodrome. Elle informe que les propositions importantes interviendront plus tard, en raison des différentes phases des travaux, notamment de la Queue-d'Arve.

Ce commissaire se souvient de l'inauguration de la piste olympique du Bout-du-Monde.

M^{me} Bonvin confirme que cette piste a été rénovée sur le budget d'entretien du service.

Se référant à la page 10 du document distribué en début de séance, il se dit étonné que les subventions sportives soient si peu utilisées.

Le magistrat souligne que le vrai différentiel est de 206 973 francs. M^{me} Bonvin précise qu'avant la réintroduction des 170 000 francs liés aux coupes, le non-dépensé n'atteignait que 36 000 francs. Ce non-dépensé s'explique notamment par le fait que certaines lignes nominales historiques n'ont plus de raison d'être. Elle ajoute néanmoins qu'il est compensé par des dépenses faites ailleurs.

Constatant que pour les fonds, il est difficile de savoir précisément quelle association a fait quoi et comment, une commissaire pense donc nécessaire de demander le détail, ligne par ligne.

M^{me} Bonvin signale qu'il existe un détail aux pages 174 et 175. Elle explique que globalement, le SPO soutient le monde sportif de la même manière qu'auparavant, tout en devant s'adapter aux évolutions que connaît ce monde sportif: disparition d'associations disposant de lignes nominales, utilisation de fonds pour d'autres sports en plein essor etc. Elle rappelle que le nouveau

règlement en vigueur oblige les associations subventionnées à ne pas avoir des fonds propres trop élevés, ce qui a eu pour conséquence que certaines associations n'ont pas pu percevoir leur subvention, pendant deux ans, en raison de fonds propres trop élevés; ce qui s'est traduit par un non-dépensé. De plus, M^{me} Bonvin signale qu'il y a quatre ans, c'était les associations cantonales qui versaient la subvention aux associations communales, sans aucun suivi de la Ville de Genève, ce qui présentait un certain risque, le manque de formation des bénévoles conduisant certaines de ces associations à ne plus agir de la sorte. Là encore, cela s'est traduit par des non-dépensés. Elle souligne que cette problématique est en train d'être corrigée par la création de fonds justement. Elle conclut en rappelant que la Ville de Genève doit gérer quelque 200 demandes de subventions et 150 entités effectivement subventionnées. Cette gestion s'opère chaque semaine, via une commission qui effectue des contrôles, mais cela ne ressort pas dans les comptes.

Un commissaire, se référant à la page 158 des «Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif», et plus précisément aux locaux destinés au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) du Carré-Vert, se dit étonné de constater qu'aucune mesure d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'ait été prévue sur le site.

M. Kanaan répond que cela a sûrement été pensé. Il informe qu'il a fait une demande d'audition auprès de la commission des arts et de la culture, mais qu'il n'est pas facile de trouver une date; il confirme que ce dossier nécessite quelques éclaircissements.

Un commissaire déplore les nombreux anglicismes qui se trouvent aux pages 160 et 161, «monitoring» et autres, et rappelle que la Constitution cantonale enjoint aux autorités d'utiliser la langue française. Il estime qu'il est tout à fait possible de remplacer ces termes par des mots français.

M. Kanaan convient qu'il a raison et prend bonne note de sa remarque.

Un commissaire demande si les comptes de la manifestation «Royal Deluxe», qui n'apparaissent pas dans les documents, ont été respectés.

M. Kanaan rappelle que cette manifestation a été organisée par une association créée pour l'occasion et qu'elle s'est reposée en grande partie sur des moyens privés: 2,2 millions de francs, dont 1,8 million émanait de fondation et de privés et 120 000 francs de la Ville de Genève ainsi que 40 000 francs du DCS pour l'étude faisabilité, 200 000 francs du FI. Il informe que l'association s'en est tout juste sortie à zéro franc, après avoir activé la garantie de déficit de la Ville de Genève de 120 000 francs. Le budget a donc été respecté.

Un commissaire a de la peine à comprendre les objectifs mentionnés dans la première colonne du tableau de la page 162: «Communiquer et valoriser l'expertise

scientifique des musées au grand public afin de favoriser le débat et la participation citoyenne en lien avec des enjeux sociétaux.»

Le magistrat lui explique que, très concrètement, le Muséum et les CJB parlent de «biodiversité» par exemple. Il rappelle que les institutions muséales font beaucoup de recherches scientifiques. L'évaluation de la recherche du Muséum et des CJB est d'ailleurs en cours et ses résultats seront présentés le moment venu. Ces recherches présentent le risque de rester confinées à des domaines de spécialistes. Or, la Ville de Genève, dans sa volonté de proximité et d'ouverture au grand public, met tout en œuvre pour qu'elles soient accessibles à tous.

Ce commissaire conclut donc qu'il s'agit d'un objectif de vulgarisation.

M. Kanaan le confirme.

Le président invite les personnes présentes à se rendre à la page 76 du document par service.

M. Haas demande comment s'explique l'écart de la ligne 301, relative au traitement du personnel.

Le magistrat, après avoir précisé qu'aucun licenciement n'a eu lieu, explique qu'il y a des effets cumulés: les remplacements n'ont pas toujours lieu immédiatement et les personnes plus jeunes qui sont recrutées sont souvent moins onéreuses. Il rappelle que le Conseil administratif a demandé aux services de ne pas remplacer immédiatement pour réaliser des économies. Certaines personnes engagées en fixe sont remplacées temporairement par des auxiliaires. Ces éléments font que les lignes 30 sont souvent en dessous du budget.

M^{me} Bonvin ajoute, concernant le SPO, que cela s'explique par les vacances de postes, soit le temps de latence entre le départ et le recrutement. Elle précise que le personnel du service est relativement âgé et que l'année 2017 a vu trois ou quatre départs en retraite, qui n'ont pas été immédiatement repourvus. L'ouverture du poste s'effectue dès le départ de la personne concernée, puis la procédure de recrutement peut être relativement longue, parfois jusqu'à six mois.

D'après un commissaire, des personnes se sont plaintes d'un surcroît de travail, il demande donc formellement si le SPO est en manque de postes.

M. Kanaan confirme que plusieurs secteurs de son département connaissent quelques problèmes à ce propos: des postes vont effectivement manquer, notamment à cause d'un effet de saturation. A présent, la moindre absence se fait ressentir beaucoup plus sensiblement qu'auparavant. Il ajoute qu'il est nécessaire d'évaluer la manière dont il faut agir dans le cadre des manifestations qui représentent bien souvent d'importantes surcharges de travail pour le personnel du SPO. Il termine en rappelant que le Conseil administratif présente des budgets équilibrés et que le Conseil municipal veut, malgré tout, plus d'économies.

Se référant à la ligne 309, un commissaire demande quelles sont les formations proposées pour les collaborateurs au sein du SPO.

M^{me} Bonvin rappelle que la Ville de Genève est extrêmement innovante en matière de formation et que chaque collaborateur peut bénéficier de cinq jours de formation par année. Ces formations concernent la plupart du temps les domaines qui leur sont attribués. Elle prend l'exemple des gardiens de bain qui peuvent suivre, et sont encouragés à le faire, des formations de médiation et de gestion de la violence ou des incivilités, situations auxquelles ils sont confrontés quotidiennement. Il y a encore des formations spécifiques qui doivent faire l'objet d'une demande motivée. Elle ajoute qu'il existe un vaste catalogue de formations, notamment pour la conduite d'engins particuliers: machines à glace, nacelles, élévateurs, qui nécessitent des permis spéciaux.

Ce commissaire en conclut que ces nouvelles exigences de permis et autres ne facilitent pas le problème lié aux remplacements.

M^{me} Bonvin confirme qu'il s'agit d'un véritable travail d'orfèvre, très complexe, surtout qu'il faut tenir compte aussi des horaires d'ouverture.

Le président invite les personnes présentes à se rendre à la page 174 du document «Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif».

Une commissaire demande où en est l'avancement des travaux relatifs à la motion réclamant que les budgets et les comptes adoptent une approche axée sur le genre.

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit du gender budgeting, ou budget par genre. Elle souligne que cela pose quelques problèmes car dans de nombreux sports, les genres sont très mélangés, dans le football notamment, jusqu'à 12 ans (juniors D). Or, les associations ne semblent pas encore prêtes à faire cette différenciation. Toutefois, elle précise qu'il est possible de le faire pour les associations exclusivement féminines, comme la section féminine de l'Union vélocipédique genevoise (UVG) ou d'autres sports d'équipe. Un travail est en cours afin d'identifier la part fille/garçon des subventions accordées et il est désormais possible de ressortir les données des subventions accordées exclusivement aux associations féminines. Elle poursuit en expliquant qu'il a été constaté que beaucoup de filles arrêtent le sport vers l'âge de 13 ans et reprennent vers 20-21 ans; elles sortent des radars du SPO pendant quelques années. La question est de savoir pourquoi, il semble que ce soit lié aux études, au premier petit copain et autres. Elle précise cependant que ce travail complexe nécessitera l'engagement de professionnels par les associations et donc une augmentation de leur subvention. Elle déclare que les subventions pour le sport devront être à la hauteur de celles de la culture, le SEC ayant déjà pris ce virage.

Une commissaire se réfère à différentes lignes de la page 175 et demande s'il est possible d'avoir des explications détaillées pour les écarts mentionnés.

M^{me} Bonvin explique que pour le handball, il s'agit d'un exemple typiquement comptable: la subvention 2016 a été provisionnée sur 2017, l'association n'ayant pas communiqué de chiffre pour cette année-là. Cette provision, qui n'a pas été utilisée, diminue donc le montant de 2017. En net, il n'y a plus que 4800 francs, même si la Ville de Genève a versé 95 000 francs. Pour les autres, il s'agit effectivement d'ajustements entre l'association cantonale avec les transitoires. Pour Genève Snowsports, M^{me} Bonvin explique qu'un audit a été réalisé, car des charges exponentielles ont été constatées, alors qu'elles ne concernaient pas la partie sportive de l'association. Il s'agissait de l'organisation d'une importante soirée au Théâtre du Léman, et du développement d'un secrétariat, entre autres. Or, beaucoup de parents ont quitté l'association pour aller en Valais ou sur Vaud, car les associations y fonctionnent mieux. L'audit a révélé quelques dysfonctionnements, notamment en lien avec le contrôle interne ou la facturation. De plus les comptes de l'association n'étaient pas présentés par nature, ce qui posait problème. Elle tient à souligner que le SPO couvre plus de 80% des pertes liées à la partie sportive, soit 77 000 francs sur 89 000 francs. M^{me} Bonvin rappelle que le SPO ne finance jamais de soirée, à moins que celle-ci prévoie un événement de nature sportive. Elle poursuit en expliquant que Genève Snowsports a décidé de son propre chef de financer elle-même la formation proposée par Jeunesse et Sport (JS) au niveau du Canton, alors que ce dernier subventionne cette formation. La Ville de Genève a invité l'association à s'adresser au Canton, ce qu'elle est en train de faire. En fait, Genève Snowsports accuse la Ville de Genève d'avoir baissé leur subvention, ce qui est faux. En effet, le SPO a diminué une ligne nominale qui existait depuis plusieurs années, en se calquant sur les projets actuels de l'association et en répondant à leurs besoins.

M. Kanaan ajoute qu'il a expliqué, lors d'une rencontre avec les représentants de l'association, que la Ville de Genève les soutiendrait s'ils présentaient un projet sportif concret.

Cependant, M^{me} Bonvin souligne qu'il n'y a aucune raison que son service continue à accorder une rente à Genève Snowsports, sous prétexte qu'elle existe depuis longtemps, même si elle reconnaît que cela s'est fait avec d'autres associations. Elle tient à affirmer que l'effort de formation n'a pas émané de Genève Snowsports et ils ne seront soutenus que si un talent fait son apparition. Aujourd'hui l'association soutient les écoles, mais les écoles relèvent du Canton, c'est donc à ce dernier qu'elle doit s'adresser. Elle explique que ce travail a été mené en toute transparence et en reconnaissant qu'il est normal que, lorsqu'on bouscule des habitudes qui durent, cela fasse quelques vagues.

Cette commissaire en conclut que la LRT n'entre pas en ligne de compte à ce sujet.

M^{me} Bonvin rappelle que tout ce qui relève de l'initiation sportive (tennis, rugby, les échecs, le ski etc.) au sein des écoles dépend du Département de l'instruction publique (DIP), car cela se fait sur le temps scolaire, ce qui était déjà le cas avant l'entrée en vigueur de la LRT. Le programme JS, quant à lui, dépend de la Confédération; c'est donc l'Office fédéral des sports qui met sur pied les programmes de formation JS pour tous les sports. Les deniers publics partent donc de la Confédération vers le Canton, qui les reverse ensuite de façon très précise aux différents clubs en fonction du degré de formation des entraîneurs, du nombre de juniors etc. Elle en explique rapidement le fonctionnement et précise que la LRT a engendré trois transferts: Team Genève, qui a trait à l'élite individuelle, est passé au Canton. Si par contre il s'agit d'un sport d'équipe, c'est la Ville de Genève qui subventionne. A cela s'ajoute un deuxième volet qui a trait à la «relève élite», qui dépend d'une limite d'âge définie avec le Canton, en fonction du sport, la Ville de Genève ne s'occupant donc que des «juniors», définis comme tels. Le troisième volet, qui a trait aux associations cantonales, relève du Canton et de la Ville de Genève, en commun. Mais elle souligne que, dans ce cas, les subventions sont restées à la Ville de Genève, contrairement aux montants de la relève et du sport élite.

M. Kanaan ajoute à propos de Genève Snowsports qu'il est plutôt rare qu'un audit soit effectué dans ce domaine. Or, la fiduciaire mandatée a fait savoir qu'elle n'avait tout bonnement «jamais vu ça». Beaucoup de questions sont en effet restées sans réponse. Cette fiduciaire, qui n'est pas particulièrement agressive, a même recommandé d'actionner un auditeur public, la Cour des Comptes ou le CFI. Il s'avère que cette association ne semble pas supporter qu'on lui pose des questions.

Même si le magistrat reconnaît qu'elle effectue un énorme travail, il estime néanmoins qu'elle doit fournir des explications claires, ce qui n'a pas été le cas.

En outre, l'association a approché des membres du Conseil municipal ainsi que les médias, avant même qu'il puisse les recevoir. Néanmoins, il les a reçus depuis, dans le cadre d'un entretien qu'il qualifie de «policé». Un certain nombre de questions ont pu être réglées. Néanmoins, il vient de signer un courrier dans lequel il annonce renoncer à faire appel au CFI ou à la Cour des comptes, si l'association répond aux dernières questions encore en suspens. Il déclare qu'il espère que les choses ont désormais été mises à plat.

M^{me} Bonvin tient à souligner que leur subvention n'a pas été baissée de manière arbitraire, et M. Kanaan ajoute que les soldes de subventions de l'année passée ont été versés, de même que l'acompte de cette année.

Une commissaire demande si le Conseil municipal peut avoir accès à ce genre d'audits.

M. Kanaan confirme et précise que les seuls documents dont l'accès est restreint sont ceux qui relèvent de questions de ressources humaines.

Un commissaire, après avoir remercié M^{me} Bonvin pour avoir rappelé que les échecs étaient un sport à part entière, demande si le Club d'échecs de Genève, page 175, a des projets concrets. Il aimerait savoir, page 176, quel est le soutien apporté aux autres associations rassemblant des joueurs d'échecs.

M^{me} Bonvin explique que le Club d'échecs bénéficie d'une ligne nominale qui correspond à son activité ordinaire. Les autres lignes mentionnées: club cantonal, club d'amateurs concernent des appuis pour des manifestations sportives ou des actions spécifiques. Elle souligne que ce club est particulièrement dynamique. Concernant la gratuité, le Club d'échecs de Genève occupe, avec l'association cantonale, la villa Le Plonjon. Les intéressés en sont d'ailleurs ravis.

Une commissaire demande en quoi consiste le «fonds de soutien au public spécifique».

M^{me} Bonvin lui explique qu'il s'agit de projets bien spécifiques liés non seulement au sport, mais aussi à d'autres causes. Elle prend l'exemple des handicapés, des seniors, de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), des migrants, etc.

Cette commissaire constate ensuite que le soutien au club de boxe a disparu et en demande la raison.

M^{me} Bonvin répond que le club de boxe n'a pas présenté de projet et a donc renoncé à sa subvention en 2017.

Cette même commissaire aimerait savoir où en est l'initiative du DCS en matière d'e-Game. Elle suppose que cela concerne l'année 2018 et pas l'année 2017.

M^{me} Bonvin rappelle que la Ville de Genève a soutenu en 2017 l'e-Game convention à Palexpo, mais qui a malheureusement fait faillite. Leur soutien est donc maintenant accordé au club de prévention d'addiction aux jeux vidéo etc.

M. Kanaan ajoute que ce milieu est en pleine réorganisation depuis cette faillite et que son département le soutiendra si c'est possible.

Un commissaire constate que le Club de motocyclisme a disparu.

M^{me} Bonvin explique que le club a déménagé à Meyrin.

Un commissaire demande ce qu'il est advenu du soutien au Club de natation.

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit d'une réorganisation: une grande partie de l'aide, environ 80%, est passée dans la formation sportive. Elle précise que la subvention nette est néanmoins maintenue.

Ce commissaire aimerait aussi savoir comment s'organise le soutien aux athlètes individuels.

M^{me} Bonvin répond qu'auparavant, lorsqu'une personne possédait une «carte olympique» bronze, argent ou or, elle touchait une aide de Team Genève, ou talent, dont les fonds étaient constitués par la Ville de Genève, le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG). A présent, avec la LRT, c'est du ressort exclusif du Canton.

Constatant qu'il n'y a pas de nouvelles subventions, un commissaire rappelle que des demandes ont été faites notamment de la part de clubs de Mixed martial arts (MMA). Il demande pourquoi aucun soutien n'est accordé à ce sport qui fait de plus en plus d'adeptes et qui attire un public beaucoup plus important que d'autres sports de combat, comme la boxe, par exemple.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas encore reçu de demande formelle. Il poursuit en expliquant que M. Charles Beer, en son temps, avait estimé que le MMA était trop violent, notamment en raison des coups qu'il est possible de porter à terre. Pour sa part, il explique qu'il souhaiterait disposer de vrais critères permettant d'évaluer la fiabilité de certains prestataires, notamment en matière d'encadrement, et ensuite de les soutenir. En outre, il s'agit de sports qui font circuler beaucoup d'argent; il faut donc savoir comment la Ville de Genève, en tant que collectivité publique, souhaite se positionner.

Une commissaire demande la raison du -29 000 francs à l'association de hockey sur gazon et -2300 francs pour le club de lutte.

M^{me} Bonvin explique, pour le hockey sur gazon, qu'il s'agit justement d'un transitoire. De plus, cette association avait touché trop d'argent l'année précédente et a donc remboursé la somme en question. Concernant le club de lutte, M^{me} Bonvin confirme qu'il s'agit également d'un transitoire, l'association n'ayant pas fait de demande de subvention.

Le président passe aux gratuités du SPO, à la page 181.

Un commissaire s'interroge sur la gratuité accordée à l'Association genevoise de gymnastique.

M^{me} Bonvin explique que cette association a besoin de beaucoup de place et que c'est l'une des seules à disposer de sa propre halle, au Bois-des-Frères. Or, la valeur de cette halle, en termes de location, est extrêmement élevée. Le fait qu'elle n'ait pas été budgétée s'explique parce que la convention en question a été renégociée cette année. Il s'agit d'une mise à jour de la valorisation de cette halle.

Un commissaire poursuit en demandant si les 200 000 francs de la ligne «événements et manifestations», à la page 182, ont été transférés ailleurs.

M^{me} Bonvin informe que cette somme a été déclinée en tenant compte des différentes catégories de bâtiments, stades, piscines et patinoires. Elle rappelle que ce calcul de gratuités a été lancé il y a quatre ans. Pendant deux ans, des comparaisons ont été effectuées à des fins de vérifications et désormais ces données sont comptabilisées.

Un commissaire demande si toutes les gratuités ont été identifiées.

M^{me} Bonvin confirme que tout a été inventorié, jusqu'aux vitrines et aux armoires.

Un commissaire demande si l'organisation de manifestations entre dans le cadre des gratuités.

M^{me} Bonvin répond que c'est le cas pour certaines.

Un commissaire déplore que les tarifs réduits d'entrée pour les piscines des personnes handicapées ne s'appliquent pas aux personnes qui les accompagnent.

M. Kanaan l'informe qu'une vaste réflexion sur les tarifs est en cours et que cette question en fait partie.

En page 181, un commissaire demande comment s'explique la gratuité de 446 francs destinée au centre de formation de la police.

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit d'une mise à disposition d'une armoire de stockage, dont les mètres cubes ont été valorisés.

Le président demande où en sont les discussions avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) concernant le règlement de location de la patinoire des Vernets.

M^{me} Bonvin a le plaisir d'annoncer que tout a été payé au début du mois de mai, et M. Kanaan ajoute que l'on sent le retour d'une équipe fiable.

Le président passe à la page 196.

Un commissaire demande pourquoi les montants de soutien aux sportifs individuels sont si importants pour Alan Roura, Sébastien Schneiter et Lucien Cujeau.

M^{me} Bonvin rappelle que toutes les personnes bénéficiant d'une subvention de 2000 francs font partie de Team Genève, ce montant correspond à la part Ville de Genève. Concernant M. Roura, il s'agissait d'un projet spécifique «Vendée Globe» qui a permis à la Ville de Genève de faire le tour du monde en compagnie de ce marin. Concernant MM. Schneiter et Cujeau, il s'agissait de les soutenir dans leur projet, spécifique là aussi, d'aller aux Jeux olympiques (JO) car ils n'étaient pas encore reconnus dans leur catégorie comme pouvant s'y présenter.

M. Kanaan ajoute que M. Roura a d'ores et déjà sollicité la Ville de Genève pour son prochain Vendée Globe. En principe, selon la LRT, il s'agit d'une tâche exclusive du Canton, or ce dernier l'a renvoyé vers la Ville de Genève. Il précise que c'est hors de question que le SPO débourse un seul centime sans une dérogation en bonne et due forme de la part du Canton, afin d'éviter tout malentendu avec ce dernier. Il ajoute qu'il souhaite vraiment pouvoir aider M. Roura et signale qu'il attend la fin du processus de réorganisation du Conseil d'Etat pour poursuivre sur ce dossier.

Une commissaire demande comment s'expliquent les nombreuses différences entre les montants budgétés et les montants attribués.

M. Kanaan signale que l'explication se trouve à la page 10 de la présentation en début de séance. Les différences s'expliquent par les coupes budgétaires qui ont finalement été rétablies après la votation du 4 mars 2018.

Une commissaire demande la proportion d'hommes et de femmes qui bénéficient de soutiens individuels.

M^{me} Bonvin lui répond qu'il y a à peu près 15% de femmes dans le sport d'élite individuel. Elle précise que cela dépend fortement du Comité international olympique (CIO). Elle rappelle que le règlement de Team Genève stipule qu'il faut disposer d'une carte olympique or, argent ou bronze, ce qui correspond à un niveau permettant d'aller aux JO. Or, beaucoup moins de filles percent dans le sport d'élite, ce qui est lié au problème quasi systématique des filles qui arrêtent le sport à 13 ans, dont elle a parlé précédemment, et qu'il s'agit de régler.

Le président informe qu'ils en ont terminé avec le SPO et remercie donc M^{me} Bonvin avant de la libérer.

Le président reprend la séance en invitant les personnes présentes à ouvrir le document des comptes par service à la page 65.

Un commissaire demande à quoi correspondent les 200 000 francs de «subventions à redistribuer – communes» mentionnés à la page 66, ligne 472.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un montant provenant du FI pour la Saga des Géants.

Ce commissaire demande ensuite à quoi correspondent les 107,1% d'écart de la page 69, ligne 318.

M^{me} Bachmann explique qu'il s'agit du congrès organisé par le CJB qui a généré des revenus. Ainsi, cette manifestation n'a pas coûté un centime de plus à la Ville de Genève, même si les dépenses ont été excédentaires.

Un autre commissaire pose la même question concernant les 807,6% d'écart de la ligne 316 «loyers, fermages et redevance d'utilisation».

M^{me} Bachmann explique que ce dépassement est aussi lié au congrès, pour lequel des tentes ont été louées. Cela fait donc partie de ce budget global qui demeure heureusement à l'équilibre.

Un commissaire s'interroge aussi sur la ligne 436, «dédommagements de tiers», qui accuse un écart de 4434,1%.

M^{me} Bachmann explique qu'il s'agit là d'un compte compétent de la DRH, que cette dernière impute en fin d'année, lié aux assurances accidents et maternité.

Se référant à la page 5 de la présentation Powerpoint distribuée en début de séance, ce commissaire demande à quoi correspondent les 310 000 francs de la ligne 316 «loyers, fermages et redevance d'utilisation» qui ont servi, d'après les auditionnés, à la location de tentes pour la Nuit des musées. Or, il estime qu'une tente de 4 m sur 4 m coûte 2000 francs en location. Ainsi, cette somme représente 150 tentes, ce qui lui paraît beaucoup, et il demande s'il est possible d'en avoir le détail.

M. Dose réplique que cette somme ne comprend pas que des tentes. M^{me} Bachmann, après avoir précisé qu'il s'agit de la Nuit de la science, ajoute que le détail de ce montant sera transmis par écrit.

M. Dose signale qu'une explication est fournie à la page 169 de la brochure par politique publique à propos des comptes 316: «Charges supplémentaires liées au montage des expositions, couvertes par des montants non dépensés sur d'autres rubriques de charges au Muséum d'histoire naturelle (MHN).» Il souligne qu'il n'y a donc pas que des tentes.

En page 72, un commissaire croit se souvenir que c'est en 2017 qu'une billetterie a été installée au MHN. Elle demande si les résultats y relatifs sont à la hauteur des attentes.

M. Kanaan confirme, mais il doit reconnaître qu'ils n'ont pas les chiffres ici. Il rappelle que l'entrée est gratuite jusqu'à 18 ans et que des tarifs réduits sont appliqués pour les catégories particulières de la population, contre 9 francs pour les adultes, ce qui est une tarification qui peut être définie comme «douce». Il précise que l'entrée n'est payante que pour les expositions temporaires.

M^{me} Bachmann ajoute que selon les derniers résultats, le but est d'atteindre les 500 000 francs de recettes prochainement, et souligne que l'augmentation est constante.

Un commissaire demande, au sujet de la procédure en cours au MHN, si la personne impliquée est sans solde et si cela a des conséquences sur les comptes.

M. Kanaan rappelle qu'une enquête administrative sur les ateliers du MHN est toujours en cours et que par conséquent il ne répondra à aucune question à ce

sujet et ne fera aucun commentaire. Il rappelle que ce genre d'enquêtes est plutôt long et qu'il est peu probable qu'elle se termine avant la fin du traitement des comptes.

Il précise qu'aucun mandat n'a été attribué, c'est le Service juridique de la Ville de Genève (LEX) qui mène l'enquête, il n'y a donc pas de provisions à utiliser. Les conséquences seront potentiellement de nature disciplinaire mais pas financière.

Aux pages 72-73, une commissaire a une question relative au Musée Ariana. Elle se souvient que le DCS attendait des recettes de l'ordre de 100 000 francs pour la location du grand hall de l'Ariana.

M^{me} Bachmann confirme que le règlement de mise à disposition de ce hall vient d'être validé, il y a deux mois, avec une tarification revue à la hausse, notamment pour le tarif commercial. Les effets vont commencer à se déployer dès maintenant. Elle ajoute que la rédaction du règlement a pris plus de temps que prévu, et qu'il faudra par conséquent attendre l'année prochaine pour savoir si les objectifs budgétés sont atteints. M. Dose signale un revenu de 22 900 francs sur un budget de 124 000 francs.

Une commissaire aimerait savoir si, à la page 73, au chapitre 33 «Domaine des bibliothèques», les revenus indiqués relèvent de la dîme du livre dont il a été question précédemment.

M^{me} Bachmann confirme qu'il s'agit en partie de la dîme du livre mais aussi des amendes infligées aux personnes qui n'ont pas rendu leurs livres dans les temps.

M. Dose confirme qu'il s'agit des amendes. Les chiffres des comptes ne comprennent que les amendes effectivement perçues.

Une commissaire se renseigne pour savoir si la location du hall de l'Ariana se retrouve à la ligne 427, «immeuble du patrimoine administratif».

M. Dose le confirme et prévient que tout va changer avec l'introduction du MCH 2 l'année prochaine.

Un commissaire demande à quoi correspond la ligne 319 «frais divers».

M. Dose explique qu'il s'agit d'une indemnité d'assurance suite à un dégât survenu lors d'une exposition. M^{me} Bachmann précise qu'il s'agit d'un événement exceptionnel, non prévu, et donc non budgété. Elle ajoute que la Ville de Genève a contracté récemment une assurance dite «fine arts» qui englobe toutes ses collections; pour chaque exposition, une assurance est contractée.

M. Dose signale que dans les comptes à six positions il est question d'une recette, groupe 43, ligne 436 «dédommagement à la suite de dégât», qui compense

une charge équivalente, ce qui démontre que l'assurance a payé un montant de 131 000 francs compris dans les 147 414 francs de la même ligne 436 de la page 73.

Un commissaire demande ensuite si la Ville de Genève est assurée dans le cadre de ses manifestations.

M. Kanaan confirme.

Un commissaire s'interroge ensuite au sujet de la ligne 319 «frais divers» de la page 74.

M. Dose explique qu'il s'agit de la reprise de TVA, en lien avec le Bibliobus. M^{me} Bachmann ajoute que cette reprise fait encore l'objet d'un litige pendant, comme expliqué précédemment.

Un commissaire voudrait savoir ce que comprend le montant de la ligne 334 «Pertes sur débiteurs».

M. Dose explique qu'il s'agit du montant des amendes non payées au 31 décembre 2017.

Un commissaire demande ce que signifie la ligne 331 «amortissements ordinaires du PA».

M. Dose précise qu'il s'agit des amortissements ordinaires du patrimoine administratif de la Ville de Genève. Ces montants sont d'ailleurs gérés par la Direction financière (DFIN). En l'occurrence, il s'agit d'un amortissement en lien avec la BGE; il précise qu'il en communiquera le détail par écrit.

Un commissaire en vient à la ligne 334 «pertes sur débiteurs» de la page 75 et aux 17 120 francs d'amendes impayées. Il demande si le DCS met systématiquement aux poursuites les mauvais payeurs.

M. Dose confirme. M^{me} Bachmann ajoute qu'après une éventuelle mise en demeure, la carte est bloquée et il n'est plus possible d'emprunter de livre.

Un commissaire s'étonne de la proportion d'amendes impayées. Il demande s'il est possible d'obtenir davantage d'informations à ce sujet, éventuellement par écrit.

M. Kanaan confirme qu'un détail sur la pratique de la BGE et les chiffres y relatifs sur trois ans seront transmis par écrit.

Le président aborde ensuite les subventions à la page 102.

En page 103, un commissaire demande si, concernant le fonds danse, l'augmentation est compensée quelque part.

M^{me} Keller confirme que cette augmentation est compensée par une diminution équivalente pour l'Association pour la danse contemporaine (ADC). Elle rappelle

qu'il avait été décidé de transférer fin 2016 les moyens à l'ADC, afin qu'elle puisse produire les programmes au mieux. Cependant, puisque le budget 2018 n'a pas été voté, il a été décidé d'effectuer le transfert qui apparaît aux comptes.

Elle poursuit et explique la légende relative aux astérisques en bas de page, qui illustre les transferts entre le Canton et la Ville de Genève. Elle précise, au sujet des lignes concernées, qu'en cas de hausse, il ne s'agit pas d'une augmentation des moyens à la disposition des acteurs culturels, car il s'agit de montants que les intéressés recevaient déjà, mais de la part du Canton.

Prenant l'exemple de la ligne relative à La Bâtie – Festival de Genève, un commissaire demande s'il s'agit du budget total pour ce festival ou s'il s'agit du montant transféré du Canton à la Ville de Genève.

M^{me} Keller explique que le différentiel entre les 927 800 francs du budget 2016 et les 1 427 800 francs des comptes 2017 correspond au montant «LRT» versé par le Canton à la Ville de Genève pour La Bâtie.

Prenant l'exemple du «Fonds musiques classiques et contemporaines» à la page 104, marqué d'un et de deux astérisques, un commissaire voudrait en connaître l'explication.

M^{me} Keller explique que, dans ce cas, des acteurs ne sont désormais soutenus que par le Canton, par exemple pour le Concours de Genève, tandis que des acteurs qui étaient également soutenus par le Canton ne sont désormais soutenus plus que par la Ville de Genève.

Une commissaire se renseigne sur la «recette magique» de la bascule fiscale.

M. Kanaan précise que pour l'heure il n'y en a aucune. Il explique que le fonds de régulation de la LRT n'est pas limité dans le temps. Il ajoute qu'il était prévu, avec l'ancien Conseil d'Etat, que les comptes soient soldés une première fois avant la fin de l'ensemble des réformes. Cependant, il y a encore des sujets qui font l'objet de discussions entre l'Etat et les communes, sur l'aide d'urgence notamment. Il précise que cette question dépend désormais du nouveau Conseil d'Etat, tout en soulignant qu'il faudra tôt ou tard solder les comptes et trouver un accord sur la manière de procéder.

Se référant à la page 103, à la nouvelle subvention pour l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM), un commissaire demande pourquoi cette dernière a été transférée au département des finances et du logement (DFL).

M. Kanaan explique que c'est un transfert à l'Agenda 21, cette subvention touchant aux domaines de la diversité et des liens entre différentes communautés.

Une commissaire demande pourquoi la ligne des «Bourses médiateurs culturels» affiche 0 franc dans la colonne des comptes 2017.

M^{me} Keller explique qu'il faut se référer à la page 105 compte 366 «Personnes physiques» pour voir le dépensé. Elle précise que cette ligne a été budgétée en 365 et dépensée en 366, car elle a été attribuée à un artiste, une personne physique, et pas à une association.

Un commissaire demande l'explication relative à l'augmentation de la ligne de la «Fondation pour l'art moderne et contemporain (FMAC)», pour le «Bâtiment d'art contemporain», indiquée à la page 103.

M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'un transitoire que la FMAC, qui chapeaute la plupart des institutions qui se trouvent dans le BAC, utilise pour la gestion du bâtiment. Or, en 2016, elle n'a pas dépensé l'entièreté de la subvention. Il lui a donc été demandé de rétrocéder le non-dépensé, et cette somme transitoire est à présent l'objet de négociations.

Toujours en page 103, ce commissaire poursuit en demandant si la Cérémonie des Quartz, organisée tous les deux ans, est financée à parts égales par la Ville de Genève et la Ville de Zurich.

M. Kanaan précise que Genève a même été plus malin que Zurich, dans la mesure où la Ville de Genève et le Canton se partagent leur moitié, c'est-à-dire que l'un paye 25% et l'autre également, tandis que la Ville de Zurich assume seule ses 50%. Ainsi, cette dernière paye 125 000 francs par année, alors que la Ville de Genève et le Canton payent chacun 62 500 francs. M. Kanaan précise que c'est l'un des seuls exemples où le Canton a admis qu'il fallait rester ensemble. Il ajoute que les montants mentionnés ne concernent que la contribution des villes et du Canton. La manifestation coûte 600 000 francs par année et son financement est également soutenu par l'Office fédéral de la culture (OFC), la fondation Swiss Films, agence de promotion du cinéma suisse et la Radio Télévision Suisse (RTS), qui s'acquitte d'environ 200 000 francs par année, auxquels s'ajoutent des prestations en nature, dont la retransmission via Live Web.

Ce commissaire rappelle que la dernière cérémonie des Quartz a eu lieu au Bâtiment des Forces motrices (BFM) et demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser une autre salle, moins chère en location.

M. Kanaan répond que le Canton étant partenaire de l'événement, la location du bâtiment n'est pas payée.

Une commissaire souhaiterait revenir à la question du gender budgeting. Elle informe que selon un rapport d'activités de la Fondation Cinéforum les femmes recevraient des subventions deux fois moins élevées que les hommes. Elle se réfère également à l'article d'une réalisatrice qui met également en évidence de problème de soutien aux femmes. Elle aimerait savoir quelles sont les mesures que M. Kanaan compte prendre à ce sujet.

M^{me} Keller l'informe que l'OFC et Pro Helvetia ont livré une étude sur le cinéma en Suisse qui démontre que seule 22% des subventions sont attribuées à des femmes.

S'il est vrai qu'il y a proportionnellement moins de projets menés par des femmes, ces données mettent en évidence également que les femmes reçoivent en définitive moins d'argent que les hommes. Elle propose d'ailleurs de transmettre cette étude aux commissaires s'ils le souhaitent. Suite à cette étude, une étude plus large portant sur la thématique «genre et culture» va être lancée au niveau suisse. Elle souligne que cela va prendre du temps. Elle déclare qu'il leur paraît important de faire quelque chose à ce sujet. Un groupe de travail a été mis sur pied avec l'Agenda 21, des étudiants de l'UNIGE et des partenaires culturels, afin de définir trois ou quatre sujets sur lesquels on voudrait avoir des chiffres comme les bourses, les directions d'institution, sur les fonds généraux et les personnes qui portent des projets. Elle souligne qu'il y a des domaines où des efforts conséquents ont été fournis, d'autres, comme la musique classique, les musiques actuelles accusent des proportions très basses.

A propos des mesures déjà suivies, M^{me} Keller explique qu'aucun quota n'est pour l'heure imposé, mais que les commissions sont désormais paritaires dans tous les domaines artistiques et qu'une attention toute particulière est portée à l'égard de projets portés par des femmes. Cependant, le nombre de projets portés par des hommes est toujours plus important. Ce constat pose la question de ce qui se passe à la sortie des écoles, où beaucoup de femmes disparaissent apparemment et ne pratiquent pas leur art, ce qui rejoint le constat fait par M^{me} Bonvin à propos du sport. Concernant la question des subventions, M^{me} Keller informe qu'ils souhaitent lancer une étude et que le Canton a été sollicité afin d'y participer. Il s'agit donc d'un chantier qui commence.

Une commissaire propose dans le domaine du cinéma que, par exemple, au moment de l'attribution de la subvention, la Ville de Genève exige que l'intéressé s'engage à impliquer davantage de femmes et à la payer correctement.

M^{me} Keller informe que la Ville de Genève ne dispose plus que d'un siège «d'observatrice» au sein de la Fondation romande du Cinéma qui dépend désormais du Canton. Toutefois, elle reconnaît que les collectivités publiques, parce qu'elles subventionnent, et du fait des conventions, peuvent tout à fait poser certaines exigences, comme cela a été le cas à propos de la gestion des déchets ou encore à propos du respect des conventions collectives de travail (CTT). M^{me} Keller déclare qu'ils attendent de disposer de quelques chiffres avant de se prononcer quant à des recommandations ou des mesures.

Le président invite les personnes présentes à se rendre à la page 177 document par politique publique «gratuités».

A la page 180, un commissaire demande en quoi consiste la gratuité accordée aux «amis du Musée d'art et d'histoire (MAH)».

M^{me} Bachmann suppose qu'il s'agit d'une mise à disposition de locaux au sein du MAH et ce dernier demande aux «amis» de les valoriser dans leurs comptes.

Le président passe ensuite à la page 184, aux «subventions ponctuelles».

Un commissaire s'étonne du montant de la subvention de 60 francs accordée à la compagnie Confiture.

M^{me} Keller précise qu'il s'agit des mesures d'accès à la culture. Six «chèques» de 10 francs ont été décaissés par la compagnie Confiture, qui a été ensuite remboursée par la Ville de Genève. Le total de ce «chéquier culture» est indiqué en haut de la page 184, et s'élève à 16 350 francs.

Une commissaire aimerait savoir si la subvention accordée à l'association Cédille concerne le mandat pour l'étude sur le handicap et l'accès aux bâtiments.

M^{me} Bachmann informe qu'elle se renseignera et que la réponse sera transmise par écrit.

S'interrogeant à propos du Théâtre du Grütli, page 185, une commissaire aimerait connaître l'état des comptes de l'institution suite au changement de direction.

M^{me} Keller précise que le changement n'a pas encore eu lieu, il se fera en juin. Elle ajoute qu'ils ont été très clairs avec l'ancienne et la nouvelle direction concernant le partage des comptes (50/50). La situation est suivie de près et elle déclare qu'elle espère bien que les comptes seront rendus en bonne et due forme cet été.

Un commissaire demande concernant les «fonds, bourses et prix», à la page 186 quelle est la totalité dépensée par la Ville de Genève pour des prix.

M^{me} Keller explique qu'à l'exception du prix d'orgue Pierre Second, historique, dont les nominés sont choisis par le Conservatoire, la Ville de Genève ne remet aucun prix en direct. Elle précise que le SEC participe dans le cadre de certains festivals de cinéma notamment, afin qu'il y ait un palmarès et des récompenses. Mais cela est compris dans les subventions accordées.

Un commissaire se souvient que la Ville de Genève attribuait un prix de la plus belle montre. Il demande si ce genre de prix existe encore.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève attribue encore des prix – auparavant quadriennaux et à présent quinquennaux, à la fin de chaque législature. Ces prix sont de nature scientifique et culturelle, en plus des droits humains, et

prévoient 20 000 francs par lauréat. Il rappelle qu'en 2015, juste après l'assassinat de l'équipe de Charlie Hebdo à Paris, le Conseil administratif a décerné un prix spécial au dessinateur de presse Chappatte comme représentant de la profession.

M. Dose ajoute qu'il existe encore des prix versés par les fonds «donation», qui ne passent pas par les comptes.

Un commissaire remarque qu'il n'y a pas de prix pour le domaine du sport, à part un apéro au Palais Eynard, ce qu'il trouve dommage.

M. Kanaan souligne que les quelques prix culturels ne représentent pas des sommes astronomiques et donne quelques exemples. Pour le sport, il rappelle que la bourse Team Genève a été créée pour les athlètes d'élite et qu'il existe l'hommage aux champions. En outre, une cérémonie honorifique est organisée au Palais Eynard pour les sportifs méritants. Il reconnaît que cela ne représente pas de récompenses monétaires et déclare qu'il prend bonne note de cette remarque.

A la page 188, un commissaire aimerait connaître les conséquences de la LRT dans le domaine du cinéma.

M^{me} Keller lui répond que la LRT n'est pas très claire à ce sujet. Le soutien à la création cinématographique, à travers Cinéforum, dépend désormais du Canton. Le soutien aux salles, aux festivals de films et aux associations professionnelles est resté à la Ville de Genève, la plupart des infrastructures concernées lui appartenant déjà.

Un commissaire constate qu'il existe un prix pour le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH).

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'un palmarès, un concours, et pas d'un «prix» à proprement parler. Le «prix» est tout de même étiqueté «Ville de Genève», comme si cette dernière était un sponsor.

M^{me} Keller ajoute que le montant y relatif fait partie de la subvention accordée au festival. Elle précise en outre que c'est le festival qui a sollicité la Ville de Genève pour ce «prix».

A la page 189, un commissaire se demande ce que fait «PFL Management». Elle estime que ce nom fait très «business».

M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'une association qui s'occupe de programmer des concerts sur la scène Ella Fitzgerald (SEF). PFL Management a d'ailleurs proposé toute une série de concerts ethnomusicologiques à l'Alhambra (projet intitulé «A night in...»). A propos du nom de l'association, que cette commissaire trouve étrange, elle souligne que, dans le domaine de la musique actuelle,

qui est assez mixte, c'est relativement courant. Il s'agit plus «d'organiseurs» que «d'artistes» proprement dits.

Une autre commissaire demande, concernant le fonds théâtre en page 191, comment les montants sont accordés aux personnes qui font une demande.

M. Kanaan explique qu'il préfère donner des montants aussi proches que ce qui est demandé, si c'est justifié, bien entendu, et souligne que cela signifie moins de projets soutenus mais, en définitive, mieux soutenus. Il rappelle qu'avant la LRT, le Canton, contrairement à la Ville de Genève, n'accordait que rarement de subvention, moins d'une fois sur deux, et que, lorsqu'il le faisait, il accordait rarement la totalité de la subvention demandée. Or, le SEC a hérité de cet état de fait lors de la fusion des deux fonds, ce qui a abouti à une sorte de moyenne. Il conclut en répétant qu'il préfère une situation où les projets sont bien financés.

M^{me} Keller ajoute que la Ville de Genève est rarement la seule à subventionner un projet. On sait de toute façon que malgré tout ce qu'elle peut accorder, un budget de création n'atteint que rarement le montant budgété. Il est donc difficile de contrôler si les salaires prévus au départ seront ceux versés à l'arrivée. Dans la création, on sacrifie en premier lieu la scénographie et les métiers annexes; d'après les sondages sur les comptes, il est constaté que les salaires sont souvent proches de ce qui est initialement prévu. La question du meilleur soutien à moins de projets pose également la question des lieux que le SEC soutient à l'année, qui risquent de se retrouver en sous-occupation. Elle déclare qu'ils essaient de faire au mieux, au cas par cas, en tenant compte de tous ces éléments.

Une commissaire dit qu'il arrive que des directeurs d'institutions gardent l'argent pour eux, et que des gens se retrouvent sans le moindre salaire.

M^{me} Keller indique qu'elle n'a jamais été saisie de ce problème par écrit. Il lui est donc difficile de réagir. Elle poursuit en informant que M. Kanaan a invité les directions de théâtres, institutionnels ou pas, à une séance au mois de juin, afin de traiter de toutes ces questions et ce d'une meilleure manière qu'auparavant.

Un commissaire aimerait savoir, concernant l'attribution de tous ces fonds, s'il est tenu compte pour l'attribution des demandes qui auraient déjà été faites.

M^{me} Keller répond qu'il existe des critères pour chaque ligne ponctuelle qu'elle a d'ailleurs déjà présentés à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture. Parmi ceux-ci on tient compte du montage financier, de l'originalité, du fait que cela concerne une scène financée à l'année par la Ville de Genève. Les demandeurs sont aussi incités à se tourner vers d'autres acteurs, par exemple la Loterie romande, qui a d'ailleurs tendance à attendre que la Ville de Genève accorde son aide pour la suivre. Il y a donc beaucoup de critères dont il est tenu compte, au moment du budget aussi.

A la page 191, un commissaire se renseigne sur ce qu'est la «convention de soutien conjoint».

M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'une convention particulière, créée au niveau national, entre Pro Helvetia, le Canton et la Ville de Genève.

Un commissaire demande si les nombreux noms qui se trouvent sur ces pages représentent tous des associations.

M^{me} Keller le confirme. Elle rappelle que l'école nommée «La Manufacture» est très bien cotée en Europe et que de nombreux artistes en sortent chaque année, puis fondent de nouvelles compagnies. Il y a également des compagnies plus anciennes. Elle précise que ces associations ont des comités, mais souligne qu'elles sont cependant moins puissantes que des clubs de football, par exemple. Elle conclut en rappelant que la Loterie romande ne verse aucune aide si l'entité n'est pas organisée sous la forme d'une association.

Un commissaire demande si les pages jaunes comprennent des subventions ponctuelles.

M^{me} Keller confirme qu'il y en a, à la fin de chaque domaine artistique, elle prend l'exemple du domaine des «arts de la scène».

Ce commissaire déclare que cette façon de présenter les choses n'est pas cohérente et que c'est par conséquent très difficile à lire.

M. Kanaan répond que cela relève d'un choix: présenter l'ensemble du domaine de la danse, par exemple, avec toutes les subventions ou soutiens y relatifs.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi la présentation n'est pas identique d'un département à l'autre.

M. Kanaan explique que la pratique varie d'un département à l'autre en matière de subventions.

En l'absence d'autre question, le président, M. Brandt, libère le magistrat et ses collaboratrices et collaborateurs après les avoir remerciés.

L'étude de ce département est terminée.

Séance du 22 mai 2018

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice du DEUS, M. Sébastien Vionnet, responsable du contrôle interne et gestion au sein du DEUS, et de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat

M. Simon Brandt accueille M. Guillaume Barazzone, ses collaboratrices et collaborateurs.

M. Barazzone commence sa présentation des «faits marquants et objectifs» dont un document de synthèse est distribué aux commissaires, en rappelant que son département avait présenté, il y a trois ans, un plan d'action en matière de secours. Ce plan prévoit à terme l'ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre des casernes de pompiers. Cette ouverture continue nécessitait l'engagement de 25 postes supplémentaires de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pompières professionnelles (SPP). Onze postes ont déjà été votés par le Conseil municipal en 2016, onze en 2017, et trois postes en début d'année 2018. Il rappelle également que les travaux de rénovation de la caserne principale du Vieux-Billard ont été engagés, grâce aux crédits votés par le Conseil municipal.

Il annonce que les agent-e-s de la police municipale (APM) sont désormais formés aux nouvelles procédures, découlant de la nouvelle loi sur les agents de police municipale (LAPM) en vigueur, et, en particulier, celles relatives au suivi judiciaire; les actes des APM ont une validité juridique propre, et peuvent être transmis directement au procureur. Il ajoute que 28 nouveaux APM ont prêté serment en 2017.

Il souligne ensuite que la densification de la Ville de Genève nécessite des aménagements de qualité, qui passent notamment par une «végétalisation» demandée par la proposition PR-1127 et votée par le Conseil municipal. Cette stratégie permet de réduire la quantité de béton en végétalisant certaines zones dans les quartiers et en plantant de nouveaux arbres.

Un crédit de 15 millions de francs a été voté par le Conseil municipal afin de rénover l'ensemble du bois de la Bâtie, ce qui entraînera un travail important pour le Service des espaces verts (SEVE). Il rappelle que ce bois est désormais au centre du tissu urbain de Genève, ce qui n'était pas le cas il y a une trentaine d'année, et que la présence de cet important espace vert s'insère pleinement dans l'immense projet urbanistique Praille-Acacias-Vernets (PAV).

M. Barazzone explique que les travaux de remise aux normes et d'uniformisation des systèmes de traitement de l'eau des pataugeoires sont en cours et que les premières pataugeoires qui ont subi des travaux seront rouvertes pour la période estivale.

Il continue et souligne qu'un effort particulièrement important a été fourni, avec les autres communes et le Canton, dans le domaine d'amélioration du tri des déchets. Des résultats probants ont découlé de la distribution des 60 000 «petites poubelles vertes» aux ménages de la Ville de Genève: la quantité de déchets organiques recyclés dans les différents quartiers a en effet sensiblement augmenté. Le taux de tri général est ainsi passé de 38 à 39%, soit une augmentation de 1% sur l'année, remplissant ainsi l'objectif fixé. Il rappelle que cela permet de maintenir les coûts d'incinération, malgré l'augmentation de la population.

Le magistrat signale aussi que la valorisation du domaine public ne concerne pas que l'été, comme en témoigne la manifestation Geneva Lux, inspirée d'Arbres en lumière, qui se déroule en hiver et qui a pris son envol depuis quelques années, en passant de moins d'une dizaine d'œuvres à plus de vingt aujourd'hui. Il rappelle que celles-ci sont financées non seulement par une proposition votée par le Conseil municipal, mais aussi par le soutien de partenaires privés.

Un commissaire demande si, lors de leur formation, les APM bénéficient d'une formation particulière relative à la problématique de l'antisémitisme.

M. Barazzone répond qu'il n'existe pas de formation particulière en la matière, mais assure que la lutte contre cette problématique fait partie intégrante de la formation de base des APM. Il souligne que, dans ce domaine, aucun dérapage n'est toléré.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il advient dans les lieux de détention des APM.

En préambule, M. Barazzone précise que, techniquement, aucune «incarcération» n'est permise par la loi. En effet, cette dernière permet aux communes et aux APM de «détenir», c'est-à-dire de limiter la liberté d'aller et venir des personnes appréhendées en situation flagrante de contravention. Le corps des APM a la possibilité d'appréhender et de détenir une personne pour une durée «strictement nécessaire», ou pour un maximum de trois heures. Au-delà de ce délai, la personne concernée doit être soit libérée, soit livrée à la police cantonale, soit déferée au parquet, s'il s'avère qu'une infraction plus importante est constatée. M. Barazzone souligne que la loi est extrêmement stricte. Il ajoute que la Ville de Genève ne dispose que d'un seul centre disposant de cellules, qui se trouve aux Acacias. Ce dernier n'est pas encore utilisé, mais servira très bientôt de lieu d'appoint, en vue de procéder à l'interrogatoire d'une personne agitée ou alcoolisée par exemple, avant de la livrer à la police cantonale.

Un commissaire demande s'il existe un plan en Ville de Genève afin de lutter contre les déchets créés par les sacs-poubelles en plastique.

Le magistrat rappelle que l'impact sur la production de déchets s'effectue au niveau national. Malheureusement, et malgré plusieurs motions visant les

emballages superflus, le Conseil fédéral n'a pas encore obligé les producteurs à réduire leur utilisation d'emballage. Des négociations entre le gouvernement et les principaux acteurs de la branche sont en cours. Du point de vue de la Ville de Genève, il signale que l'imposition de certains comportements ou normes est du ressort du Canton et donne l'exemple de Neuchâtel qui a récemment interdit l'utilisation de pailles en plastique par les restaurants. Néanmoins, la Ville de Genève et le Canton discutent activement avec les supermarchés afin de diminuer la quantité de plastique. Il ne s'agit pas du PET, qui est valorisable, ni de celui utilisé pour certains corps creux comme les bouteilles de lessive, par exemple, qui peuvent être valorisées par des filières particulières. M. Barazzone déclare que, concernant les manifestations organisées par la Ville de Genève, des efforts sont déjà fournis, entre autres, par l'utilisation de matériel recyclable ou consigné, et la mise à disposition de centres de tri obligatoires.

Ce commissaire voudrait aussi savoir s'il existe un plan de lutte contre le bruit au niveau de la Ville de Genève.

M. Barazzone répond qu'il n'existe pas de plan général, et abstrait, car ce dernier s'appliquerait de la même façon partout. Or, il souligne que, par expérience, il a été constaté que les problèmes sont différents d'un quartier à l'autre et qu'il est plus judicieux de discuter au cas par cas avec tous les acteurs concernés. En ce qui concerne l'exemple de la rue de l'Ecole-de-Médecine auquel le commissaire se réfère, il rappelle que la Ville de Genève subit les décisions du législateur cantonal et de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Il ajoute qu'en l'espèce des solutions ont pu être trouvées grâce justement à des discussions avec tous les acteurs impliqués, mise en place de «chuchoteurs» et limitation du nombre de clients en terrasse, entre autres. Concernant l'autre exemple pris par ce commissaire, celui du marché des Grottes, des discussions ont également permis de décider du maintien du marché tout en limitant la portée du son, et donc les nuisances potentielles. Le magistrat souligne qu'il faut toujours agir au cas par cas. Concernant le troisième exemple, celui du quartier de la pointe de la Jonction et les bords du Rhône, des aménagements ont été réalisés et des infrastructures (toilettes publiques) ont été installées afin de limiter les nuisances dans ces lieux, où les gens iront de toute manière dès que les beaux jours arrivent. Il ajoute qu'il milite pour la valorisation de la rade, afin qu'il soit possible de se baigner davantage dans le lac, ce qui permettrait d'éviter que tout le monde aille au bord du Rhône, où la baignade est d'ailleurs moins sûre que dans le lac.

Une commissaire croit savoir qu'il est prévu de réaffecter la buvette du parc La Grange et d'y installer des food trucks, notamment. Elle demande ce qu'en pense M. Barazzone.

Le magistrat informe qu'une réflexion globale sur les parcs est en cours. Il souligne que certains parents ont signalé qu'ils voudraient avoir la possibilité

d'acheter de l'eau, des glaces et autres, à proximité notamment des pataugeoires. Il prend l'exemple du parc de Beaulieu, où un petit véhicule de type triporteur vend de la petite restauration et des boissons. Concernant le parc La Grange, l'idée est également d'y installer un vendeur de boissons et de glaces, mais il rappelle que la buvette est tenue par une association depuis près d'un demi-siècle, sans qu'aucun appel d'offre public n'ait été réalisé depuis. Or, il affirme qu'il est possible de mieux faire et que beaucoup de gens sont intéressés. Donc, il ne s'agit pas de faire tabula rasa, ni même d'expulser les exploitants actuels – l'association en question est tout à fait libre de répondre à l'appel d'offre –, mais plutôt de renouveler le mobilier urbain, les animations, notamment pour les enfants, afin de susciter l'innovation, et ce y compris au bord du lac.

Une commissaire a lu dans la presse qu'il y avait des problèmes avec les barbecues sauvages et que le Conseil administratif avait prévu d'être beaucoup plus sévère en la matière.

M. Barazzone déclare qu'il a reçu un certain nombre de doléances de personnes, de parents notamment, affirmant que la fumée de ces barbecues était gênante pour la détente et le repos, qui devraient être les activités principales dans les parcs. Or, il ne s'agit pas du tout d'interdire les barbecues dont le nombre a augmenté depuis l'année dernière, mais de créer des zones dédiées. Ainsi, en 2017, une campagne de sensibilisation a été menée pour informer les gens qu'il était interdit de faire des barbecues en dehors de ces zones. Dès cette année, il est prévu que les APM infligent des amendes aux personnes qui contreviennent au règlement.

Cette commissaire demande si ces zones sont clairement indiquées à la population, notamment au bord du lac, et quel est le nombre de zones dédiées à cet usage.

Le magistrat répond que si ce n'est pas le cas, cela le sera bientôt. Pour la deuxième question, il n'a pas de chiffre exact.

Un commissaire signale au magistrat qu'il semblerait que les barbecues mis à disposition des usagers sont souvent monopolisés par certaines personnes.

M. Barazzone confirme qu'il est au courant de cette problématique et qu'il est prévu, afin d'y répondre, d'installer de panneaux de sensibilisation, rappelant les règles de bienséance et de partage.

Une commissaire aimerait savoir quel est l'espace qui doit être laissé libre sur un trottoir où se trouve une terrasse. Elle cite la rue des Eaux-Vives qui est particulièrement obstruée.

M. Barazzone dit qu'il transmettra le règlement sur la pratique en la matière. Il ajoute que des contrôleurs du domaine public effectuent des tournées afin de s'assurer que le règlement est respecté.

Cette commissaire demande s'il est possible d'interdire les terrasses à certains endroits.

Le magistrat signale que ce type d'interdiction ne correspond pas à l'idée qu'il se fait d'une ville «vivante». Mais il confirme qu'un passage nécessaire à la circulation d'une poussette ou autre doit cependant être laissé libre.

Un commissaire souhaite rebondir sur la question relative au bruit et constate que les nuisances interviennent également après la fermeture des bars et des restaurants.

M. Barazzone confirme que cela fait partie des ordres et des directives appliquées par les APM; ces derniers effectuent des rondes après la fermeture des bars.

Ce commissaire demande quels sont les rapports entre les sapeurs-pompiers volontaires et les professionnels.

M. Barazzone l'informe que ces rapports sont très bons en Ville de Genève.

Il semblerait, souligne ce commissaire, que les rapports entre les sapeurs-pompiers volontaires et leurs employeurs sont plutôt tendus. Il rappelle d'ailleurs qu'il avait interrogé le magistrat à ce sujet, en lui demandant quelle était sa capacité d'action tant au niveau local que national, étant donné que M. Barazzone siège également au Conseil national.

Le magistrat signale que ce n'est pas au niveau fédéral que cela se joue. Il rappelle que le fonctionnement et la gouvernance des pompiers sont en révision au niveau cantonal. Un certain nombre de points forts dans ce domaine doivent être validés prochainement par l'Association des communes genevoises (ACG), notamment le transfert du Service d'incendie et de secours (SIS) dans une fondation intercommunale, permettant à la Ville de Genève de payer moins, et pour d'autres communes, d'avoir un pouvoir de décision élargi, tout en augmentant les moyens à disposition. Concernant les pompiers volontaires, M. Barazzone informe qu'un groupe de travail est en train de régler les derniers détails d'un concept qui sera présenté à M. Pierre Maudet en septembre prochain. Il précise qu'il s'agit de fixer l'organigramme des sapeurs-pompiers volontaires pour les cinq prochaines années, voire plus.

Un commissaire demande s'il est envisageable de mettre sur pied, en ce qui concerne la rémunération des pompiers volontaires, une structure analogue à l'assurance perte de gain (APG) au niveau fédéral.

M. Barazzone rappelle qu'il a été question de la déductibilité fiscale de certains montants, mais précise que cette mission, contrairement à la Protection civile (PCi), en raison de sa nature exclusivement communale, ne peut pas être réglée par la Confédération.

Ce commissaire continue en signalant qu'ils ont reçu les statistiques du Service juridique (LEX) et il s'avère que c'est le DEUS qui fait face au plus grand nombre de contentieux en matière de personnel (40%). Il aimerait savoir pourquoi.

Le magistrat répond que cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de réformes, en lien avec des comportements qui sont désormais jugés comme n'étant pas conformes avec le statut de la fonction publique, ont été lancées au sein de son département, qui compte environ 1200 collaborateurs. Il précise qu'il n'y a pas de problème particulier à souligner, mais que le nombre plus important de cas constatés s'explique justement par le nombre important de collaborateurs employés par le DEUS, et précise qu'il ne peut pas entrer dans les détails des procédures en cours.

Une commissaire souhaite savoir, à propos des arbres, si des mesures ont été prises avec le département de M. Pagani, afin d'éviter que les scandales qu'on a connus ne se reproduisent à l'avenir.

M. Barazzone souligne que le lien émotionnel ne peut disparaître, lorsqu'il est question d'arbres, en particulier parce qu'il s'agit d'êtres vivants. Il explique que l'abattage n'est accepté que dans deux cas de figure: si l'arbre est atteint d'une maladie contagieuse, ou s'il s'avère dangereux pour le public. Il cite le processus réalisé en amont: radiographie (tomographie), etc. Concernant les mesures d'aménagement, il affirme qu'il est toujours prévu des arbres en remplacement en cas d'abatage, et qu'on essaye de se coordonner et de communiquer, non seulement entre les départements, mais aussi auprès du grand public, afin d'expliquer aux gens de quoi il s'agit. Il explique la nécessité d'informer le public sur les raisons physiologiques qui obligent la Ville de Genève à attendre avant de replanter un arbre, ce qui ne peut se faire qu'en hiver.

Une commissaire en conclut que M. Barazzone reconnaît la nécessité de travailler de manière transversale.

M. Barazzone confirme.

Un commissaire revient sur l'objectif portant sur une augmentation annuelle du tri de 1%, qui atteint actuellement 39%. Il demande si un plan B existe en cas de stagnation de ce taux.

M. Barazzone répond que le plan B serait de changer radicalement la façon de trier à Genève, de créer un centre de tri comme en France, ce qui est, pour l'heure, irréalisable. Toutefois, des discussions sont en cours avec les régies et les propriétaires d'immeubles, afin d'augmenter le nombre et le type de conteneurs à disposition des locataires pour les différents déchets.

Ce commissaire demande ensuite si le règlement qui s'applique pour les marchés est le même pour tous les marchés.

M. Barazzone confirme qu'il s'agit du même règlement pour tous les marchés, tout en précisant que le marché de Plainpalais est soumis à des directives particulières en raison du marché aux puces qui s'y tient également.

A propos de l'avenir du SIS, une commissaire aimerait savoir si les conditions «Ville de Genève» en vigueur pour le personnel seront maintenues.

M. Barazzone confirme être en contact avec la présidente de la commission du personnel en question. Cette dernière est au courant des principes clefs qui seront sauvegardés. Il explique que le statut du personnel du SIS et le règlement d'application relatif au personnel en uniforme du Service d'incendie et de secours (RASIS), seront transférés tels quels, pour les premières années, dans la nouvelle structure. Même si des discussions devront avoir lieu à ce sujet pour décider de ce qu'il adviendra à plus long terme, il confirme que l'idée est de ne pas toucher aux droits acquis pour un certain temps.

Une commissaire s'interroge sur les externalisations du DEUS.

M. Barazzone répond qu'il n'y en a pas davantage qu'auparavant. Il ajoute que ces externalisations concernent principalement l'entretien des parcs, réalisé par des entreprises sociales ou solidaires, ainsi que le vidage des écopoints réalisé par des entreprises privées.

Une commissaire demande s'il est possible de lui transmettre le tarif horaire des employés concernés.

M. Barazzone affirme qu'il cherchera cette information auprès du département de M^{me} Esther Alder et rappelle d'ailleurs qu'il lui arrive de subventionner les entreprises en question, notamment pour les parcs.

Une commissaire aimerait connaître le bilan des écopoints enterrés et s'il y a eu des plaintes relatives aux nuisances, notamment olfactives, émanant de ces installations.

Le magistrat répond qu'un travail est mené avec le mandataire pour qu'il augmente la fréquence des ramassages des écopoints, afin de les vider le plus rapidement et le plus souvent possible. Il ajoute que la fin de la fin de la «tolérance communale» en matière de taxe sur les déchets est d'inciter les moyens producteurs de déchets, comme les restaurateurs, à trier davantage. Il est en effet question de permettre l'accès de ces écopoints à ces moyens producteurs afin d'augmenter la masse de déchets recyclables. Ainsi, le nombre de passages devrait être augmenté.

Cette commissaire demande s'il est aussi prévu que le ramassage des ordures pour les immeubles d'habitations soit intensifié.

M. Barazzone confirme que les cadences de ramassage devraient être augmentées.

Le président poursuit le passage en revue des pages de la brochure des comptes par politique publique.

Concernant la page 204, un commissaire se renseigne sur les conditions d'abattage d'un arbre pour un privé.

M. Barazzone explique que les privés peuvent le faire à condition qu'ils disposent d'une autorisation d'abattage délivrée par le Canton. C'est en effet ce dernier qui est compétent en la matière. Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation à laquelle la Ville de Genève est également soumise.

Un commissaire aimerait comprendre l'indicateur intitulé «nombre de places requalifiées».

M. Barazzone donne des exemples de requalification de places; de l'herbe à la place du béton et autres.

Se référant à la page 205, un commissaire demande si M. Barazzone pourrait tordre le cou à la légende urbaine lancée par M. Luc Barthassat, selon laquelle si le taux de tri des déchets atteint 50% la commune serait exemptée de la taxe poubelle.

Le magistrat répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de pourcentage précisé dans la loi ni dans l'ordonnance fédérales qui règlent cette question. Il précise que contrairement à ce qu'affirme ce commissaire, il n'est pas contre la taxe poubelle, mais contre la fin de la tolérance communale dont bénéficiaient les commerçants.

Un commissaire se renseigne pour savoir s'il n'existe qu'un seul point de collecte pour les huiles de ménage.

M. Barazzone l'informe qu'à sa connaissance ce type de collecte n'est pour l'heure possible qu'aux espaces de récupération cantonaux (ESREC). Il précise qu'il confirmera sa réponse par écrit.

Un commissaire ne comprend pas le terme «réalignement» relatifs aux arbres.

M. Barazzone précise qu'il s'agit d'alignements historiques. Il admet cependant que ce terme pourrait être corrigé à l'avenir, car il n'est effectivement pas clair.

Un commissaire voudrait connaître la nature et surtout les raisons des sanctions mentionnées.

M. Barazzone précise qu'il ne commentera pas les affaires du personnel. Il signale néanmoins qu'il a eu l'honnêteté d'annoncer qu'un certain nombre d'affaires sont en cours et que des sanctions ont été infligées; il souligne qu'il s'agit de données particulièrement sensibles. M^{me} Sturzenegger précise qu'une sanction est infligée lorsqu'une violation du statut est avérée.

Ce commissaire signale toutefois que l'on est en droit de se demander dans quel cadre s'inscrivent ces sanctions.

M. Barazzone précise que les sanctions ne concernent jamais d'éventuelles insuffisances de prestations, mais toujours des motifs disciplinaires.

Ce commissaire constate néanmoins qu'il est problématique que, à chaque fois qu'il y a un changement de chef, on assiste à un mécontentement général et à une vague de licenciements. Il estime qu'on est dès lors en droit de se poser des questions.

Le magistrat précise qu'il n'a jamais parlé de mécontentement ou de licenciement mais simplement de cas, de faits, dont l'employeur n'avait pas connaissance, qui remontent à la surface et qui méritent d'être sanctionnés disciplinairement. Il conclut en déclarant qu'il se prépare à parler à ses collègues du Conseil administratif de certaines adaptations du statut du personnel qu'il estime nécessaires.

M. Barazzone précise qu'il ne souhaite pas donner des statistiques portant uniquement sur son département, ce qu'il est néanmoins prêt à faire si le Conseil administratif accepte de donner les statistiques de l'ensemble de l'administration.

Le président en conclut que ce commissaire souhaite connaître le nombre de sanctions infligées pour toute l'administration municipale.

Le président informe que la question sera donc posée au Conseil administratif.

Un commissaire demande s'il existe des statistiques relatives aux nombres de chômeurs engagés par le DEUS.

Le magistrat confirme que cela dépend des services et des métiers et que les questions ayant trait aux ressources humaines de manière générale sont traitées par la Direction des ressources humaines (DRH), qui relève du département de M^{me} Sandrine Salerno. Il précise qu'il est possible d'engager des chômeurs pour les métiers nécessitant peu de qualifications et que, pour le reste, les cadres et autres, le recrutement s'effectue via la publication d'un appel d'offre officiel.

Une commissaire demande si la manifestation du 1^{er} mai a bénéficié d'une gratuité.

M. Barazzone confirme que 50% des prestations, dont le matériel prêté pour le 1^{er} mai, l'ont été sous la forme de gratuités.

Le président ouvre ensuite le document des comptes par service à la page 79.

Un commissaire cherche la ligne relative aux horodateurs.

M. Vionnet répond que c'est la ligne 334 «pertes sur débiteurs» à la page 81 pour les charges et 427 «immeuble du PA» pour les revenus.

Un autre commissaire aimerait des explications sur la ligne 365, page 79, «subventions accordées – institutions privées».

M. Barazzone répond qu'il s'agit d'une subvention qui n'a pas été accordée l'année dernière et qui le sera cette année pour des projets particuliers d'animation sur le domaine public.

Un commissaire demande à quoi correspond la ligne 334, page 80, «pertes sur débiteurs». Il pense qu'il s'agit des ambulances.

M. Vionnet confirme.

Le magistrat précise qu'il s'agit soit d'offrir cette prestation, dans le cas où l'espérance de recouvrement est nulle, soit de lancer des commandements de payer, mais qui ne sont toujours pas recouverts.

Le commissaire en conclut qu'une partie de cette somme pourrait revenir à la Ville de Genève.

M. Barazzone confirme tout en précisant qu'il s'agit bien souvent de cas de personnes dans l'indigence.

Une commissaire remarque qu'il lui a été affirmé, notamment au SIS, que les ambulances représentaient un service qui rapporte énormément. C'est la raison pour laquelle beaucoup de prestataires privés se sont lancés dans ce business. Pourtant, il semblerait que la Ville de Genève soit systématiquement cantonnée au transport de personnes non solvables, ou qui font face à des difficultés de paiement. Elle aimerait donc savoir s'il existe une réflexion à ce sujet afin notamment de développer cette dimension très rentable du service public.

Le magistrat répond que cette affirmation est fautive: la centrale du 144 assigne les véhicules de secours en fonction de la distance les séparant du lieu de l'accident. Les compagnies privées d'ambulances, quant à elles, sont actives dans le transport non urgent de personnes, d'un établissement médical à un autre ou d'un canton à un autre, ce qui rapporte effectivement beaucoup. Or, la loi prévoit que la Ville de Genève offre une plus-value qui ne consiste pas à manger des parts de marchés au détriment des entreprises privées, mais plutôt à assurer une permanence ambulancière vingt-quatre heures sur vingt-quatre, grâce aux cinq ambulances des SIS. Il souligne d'ailleurs que le centre de coûts des ambulances est déficitaire d'un quart seulement, par rapport aux nombreuses courses effectuées. Il souligne que la Ville de Genève se bat pour ne pas perdre cette part de marché. Il ajoute que certains lobbyistes ont convaincu des députés du Grand Conseil de tenter, sans succès, de supprimer la notion d'«ambulance publique» qui prévoit une exclusivité des ambulances du SIS en matière d'incendie, de désincarcération, et de risque biologique ou chimique. Il déclare se réjouir que ce projet ait échoué.

Constatant une augmentation notable de la ligne 367, page 82, «subvention accordée – étranger», une commissaire en demande la raison.

M. Barazzone précise que la réponse sera transmise par écrit.

En l'absence d'autres questions, le président remercie M. Barazzone ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs avant de les libérer.

L'étude de ce département est terminée.

Séance du 8 mai 2018

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, M^{me} Francine Koch, directrice adjointe, M. Serge Mimouni, directeur adjoint, M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), M^{me} Anne Humbert-Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), M. Antoni Perez de Tudela, chef du Service de la jeunesse (DEJ), M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), ainsi que M. Alexandre Lupini, chef de l'Unité comptabilité à la Direction financière (DFIN)

M^{me} Esther Alder entame son introduction, en déclarant être heureuse d'avoir l'opportunité de présenter les comptes 2017 de son département. Elle précise qu'elle doit excuser l'absence de M^{me} Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), pour raison de santé. Le SDPE sera représenté par M^{me} Souhila Bouhara Gianni, adjointe de direction.

Le président invite ensuite les personnes présentes à se munir du document des comptes par politique publique à la page 224, avant de passer la parole à la magistrate.

La magistrate informe ensuite qu'elle a fait parvenir par messagerie aux membres de la commission le rapport d'activité du département, ainsi que le rapport annuel sur l'Unité vie associative (UVA), également en version papier pour les personnes qui le désirent. Elle renvoie donc les commissaires à ces documents, qui donneront des détails sur les réalisations de son département.

Elle aborde à grands traits la présentation des comptes 2017 du département, avant d'évoquer les enjeux financiers auxquels ils font face. Cette année encore, les comptes 2017 du département sont très proches des montants inscrits au budget.

Au total, les dépenses ont atteint 274 millions de francs en 2017, le budget voté étant de 279 millions de francs, l'écart entre les montants réalisés et les

montants budgétés est ainsi de 1,7%. Cet écart est d'autant plus faible qu'une part significative du non-dépensé relève des comptes compétents.

C'est le Service social (SOC) qui présente l'écart le plus important, avec près de 2,5 millions de francs disponibles. Cet écart résulte pour l'essentiel de la comptabilisation des opérations découlant des transferts de tâches entre les communes et le Canton, imposés par la loi sur la répartition des tâches (LRT). En effet, les communes ont transféré au Canton dès le 1^{er} janvier 2017 une partie des locaux de l'aide sociale et du maintien à domicile. Les loyers pris en charge par le SOC pour les locaux des Centres d'action sociale et de santé (CASS) de l'Hospice général et Antennes de maintien à domicile (AMD) de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) ont été transférés dans le fonds de régulation prévu par la loi. Les montants ont donc été inscrits au budget du SOC, mais imputés dans le fonds de régulation géré par la Direction des finances et du logement (DFL).

Ce schéma comptable vaut également pour les montants correspondant à la participation de la Ville de Genève au financement des Foyers de jour et des Centres de maintien à domicile (CMD), qui ont également été transférés au Canton. Enfin, le même principe s'est appliqué s'agissant de la participation de la Ville de Genève au financement des cotisations minimales AVS et AI qui relèvent désormais du Canton. Tous ces montants, inscrits au budget du SOC, ont été imputés dans les comptes du DFL. Les montants ont donc bel et bien été dépensés. Les comptes des autres services du département appellent les commentaires suivants; le DEJ a connu en 2017 une année de transition, avec le renouvellement de son équipe de direction. Plusieurs projets ont été reportés, pour des raisons diverses, dont «Plaine de jeunes». En définitive, les comptes présentent un disponible de 4% pour ces raisons conjoncturelles. Le non-dépensé provient notamment des subventions accordées aux maisons de quartier, des postes vacants n'ayant pas été immédiatement repourvus. Certaines maisons de quartier ont vu leur budget réduit en 2017; les montants ont été réalloués, avec effet en 2018.

Les comptes du SDPE présentent un disponible de près de 500 000 francs, soit 0,5%, essentiellement dû à des comptes compétents gérés par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), en charge d'entretenir les bâtiments publics, occupés par des structures d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de report de travaux, pour l'essentiel. A relever que les subventions versées aux Institutions de la petite enfance (IPE) ont été très proches des montants budgétés, ce qui doit être salué: le dépassement est de 200 000 francs sur près de 98 millions de francs de dépenses. Le CIV présente dans ses comptes un disponible proche de 250 000 francs, soit 5% des dépenses budgétées, essentiellement dû à un non-dépensé sur les salaires des auxiliaires. Le Service éprouve toujours des difficultés de recrutement, du fait des compétences recherchées.

Les comptes des autres services du DCSS sont en phase avec le budget et n'appellent par conséquent aucune remarque particulière.

S'agissant des revenus générés par les services du département, ils n'entraînent que peu de commentaires. Les écarts sont dus dans la majorité des cas à des remboursements d'assurances (accidents, etc.) qui ne sont pas inscrits au budget des services, mais de celui de la DRH. L'écart le plus important concerne l'ECO. Ce sont là les principaux éléments relatifs aux comptes 2017. Avant de conclure, M^{me} Alder indique que le budget de son département augmente d'année en année pour trois raisons:

- l'application des mécanismes salariaux au personnel de l'administration, de la petite enfance et des maisons de quartier;
- les subventions aux IPE, en rapport avec la création de nouvelles places d'accueil;
- les cotisations du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), qui augmentent chaque année parallèlement à la demande croissante des familles.

En d'autres termes, les augmentations de charges sont majoritairement liées aux prestations fournies à la population, qui relèvent des priorités de la Ville de Genève. Et en effet, la population augmente chaque année et avec elle les besoins sociaux qui sont les siens: la demande des familles pour une prise en charge des enfants dans des structures de la petite enfance et celle des familles, toujours pour une prise en charge des enfants, durant le temps parascolaire, puis en dehors du temps scolaire. Ces demandes sont fortes, justifiées et les communes doivent y répondre.

Dans le même temps, il faut également considérer le creusement des inégalités. Depuis 2005, le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale au sens strict a augmenté de 43%. La précarité s'est accrue, et il faut également compter avec un nombre croissant de ménages disposant de bas salaires. A cela s'ajoutent les conséquences du vieillissement de la population. Le risque d'isolement est bien réel pour nos aînés, dans un monde marqué par l'éclatement des familles et l'effritement des solidarités de voisinage.

La question de la fracture sociale devient ainsi un enjeu de société auquel nous devons accorder toute notre attention. Les dispositifs de proximité sont, aujourd'hui plus que jamais, décisifs pour assurer un maintien de l'équilibre social. Les services doivent ainsi faire face à l'évolution des besoins sociaux, avec des moyens financiers limités, en contenant leurs dépenses de fonctionnement. La plupart des services ont des budgets qui ont peu évolué depuis 2011 et, malgré tout, ils assument des tâches toujours plus diverses. La magistrate souligne que son département atteint lentement mais sûrement les limites de ce qu'il peut réaliser, sans augmenter les ressources dont il dispose. Les marges de manœuvre sont devenues limitées et il faudra à l'avenir envisager des augmentations de budget ou des réallocations de ressources, sur la base de choix politiques assumés.

Pour finir, elle déclare se tenir à disposition des commissaires pour répondre à leurs questions.

Revenant à la problématique de recrutement à laquelle le CIV fait face, un commissaire demande quelles sont les compétences qui font si cruellement défaut.

M^{me} Da Broi explique que l'obtention du statut d'officier d'état civil nécessite une formation complémentaire bien spécifique. Il est par conséquent impossible de remplacer complètement, par exemple, les femmes officiers d'état civil en congé maternité de longue durée. Celles-ci sont en effet remplacées par des personnes disposant de connaissances de base en lien avec le secrétariat, l'aspect commercial et les services au guichet, mais cela ne suffit pas pour remplacer complètement un officier d'état civil.

Ce commissaire s'intéresse aussi au non-dépensé constaté dans certaines maisons de quartier et aimerait en connaître la cause.

M. de Tudela explique à ce propos qu'une baisse de la subvention a été décidée suite à un désaccord relatif au fonctionnement de la Maison de quartier des Eaux-Vives et La Source (centre de rencontre pour adolescents). Il précise cependant que ces subventions ont été désormais rétablies, suite à de longues discussions. Il souligne que grâce à ces discussions une véritable collaboration a pu être mise en place, en perspective notamment de l'ouverture du futur Centre socioculturel de la Gare des Eaux-Vives, prévu dans le cadre de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Un commissaire s'inquiète de ce qu'il est prévu au GIAP pour faire face à l'explosion de la demande à laquelle ce dernier va devoir faire face.

M^{me} Alder rappelle que le GIAP fait face depuis plusieurs années à une croissance des besoins des familles en matière d'accueil des enfants à journée continue, relatifs aux restaurants scolaires et aux activités parascolaires surveillées de 16 h à 18 h. Elle explique que l'on s'attend à ce que cette demande augmente, avec une croissance annuelle de 6% à 8%, notamment en raison de la densification de certains quartiers. Il y aura des conséquences aussi sur les infrastructures scolaires à disposition pour les activités parascolaires. Elle rappelle que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Conseil municipal a voté des crédits relatifs à un certain nombre d'équipements dont la nouvelle école de Chandieu et les locaux des activités parascolaires de la rue Lamartine sont des exemples.

Ce commissaire en conclut que le problème se pose aussi bien en termes d'infrastructure qu'en termes de ressources humaines et de recrutement.

La magistrate répond que les besoins sont avant tout liés à des locaux qui doivent être adéquats.

Une commissaire demande ensuite si, même approximativement, le taux d'augmentation de la population est connu.

M^{me} Alder répond que ce taux est stable à 6%.

Un commissaire souhaite revenir à la question des effets de la LRT sur l'IMAD.

M. Schroft précise que les CMD représentent des structures de taille plus importante que les AMD qui visent à davantage de proximité.

M^{me} Alder ajoute que l'ensemble de ces structures sont à présent du ressort du Canton, ce qui représente d'ailleurs un effet positif de la LRT. Les institutions, l'Hospice général et l'IMAD, sont maintenant pleinement compétentes pour la gestion, l'entretien et la planification de leurs locaux.

Concernant les cotisations AVS des personnes n'ayant plus les moyens de s'en acquitter, et qui étaient assumées par les communes, elle explique que c'est là aussi le Canton qui s'en charge désormais, via l'Hospice général. Elle informe que toutes les implications des transferts de tâches n'ont pas encore pu être mesurées, notamment en ce qui concerne la politique sociale de proximité, plus particulièrement avec les aînés. Elle précise que cela nécessitera un certain nombre de clarifications.

M^{me} Alder explique ensuite que l'aide d'urgence est pour le moment en suspens, car le projet de loi y relatif de M. Mauro Poggia doit encore voir le jour, portant sur le financement des abris. Elle précise cependant que pour cette année l'hébergement annuel individuel destiné à des personnes vulnérables et hommes seuls a pu être assuré grâce à un partenariat avec la Croix-Rouge qui a maintenu ouvert un abri PCi d'une capacité de 50 places pour les personnes les plus vulnérables, l'Armée du Salut s'occupant, quant à elle, de l'hébergement des familles. Elle termine en soulignant que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), s'est engagé à trouver des solutions pour les mineurs et leur famille.

Un commissaire voudrait savoir si la problématique des infirmeries, comme celle du quai du Seujet, s'inscrit dans le flou relatif à la politique des aînés et auquel M^{me} Alder vient de faire référence.

La magistrate rappelle que les immeubles avec encadrement infirmier (IEI) relèvent d'un héritage historique, datant de bien avant que l'IMAD ne devienne ce qu'elle est aujourd'hui. Elle souligne qu'il n'est pas question de les supprimer, même si le système de permanence est amené à changer. Elle ajoute qu'il est tout à fait logique que, dans un contexte budgétaire limité, ces prestations de soins soient prises en charge par les assureurs et qu'en parallèle la Ville de Genève puisse déployer les ressources liées à ces infirmeries dans le cadre de la politique sociale de proximité, qui, elle le rappelle, comprend tout un volet de prévention.

M. Schroft précise que les immeubles avec infirmerie ont été créés sur décision du Conseil municipal au début des années 1960, une époque où ni l'assurance de soins obligatoire ni la politique de maintien à domicile n'existaient. Or, depuis vingt-cinq ans, le Canton a développé une politique de maintien à domicile qui s'est révélée très efficace et aujourd'hui le dispositif y relatif est parfaitement opérationnel. Il signale que l'âge moyen d'entrée en établissement médicosocial (EMS) est de 85 ans; ce qui est bien plus élevé que dans beaucoup de cantons suisses. Il précise cependant que dès lors la prestation municipale, malgré l'utilité et l'efficacité de ces infirmeries, fait en quelque sorte «doubleton» avec le dispositif cantonal. Ainsi, il souligne qu'il ne s'agit pas de laisser tomber les personnes qui en profitent, mais de les accompagner progressivement vers l'IMAD ou vers des prestataires privés.

Un commissaire demande si l'on connaît le coût du transfert des IEI à l'IMAD.

M. Schroft précise qu'il ne s'agit pas de transférer les immeubles, mais la prise en charge en termes de soins sociosanitaires. Il signale que dans chacun des immeubles concernés se trouvent l'espace de quartier et, dans leur environnement immédiat, les clubs d'aînés; l'idée est de faire en sorte que les personnes bénéficiaires soient proches des dispositifs existants.

Supposant que ce transfert entraînera une économie, ce commissaire se renseigne sur ce que cela représente financièrement.

M^{me} Alder souligne que cela ne représentera pas nécessairement une économie, car un redéploiement s'opérera dans le cadre de plusieurs axes de la politique de proximité, comme la lutte contre l'isolement et autres. De plus, elle souligne que cela ne concerne pas des centaines d'infirmières.

M. Schroft l'informe en effet qu'il s'agit de quatre personnes qui représentent 3,5 équivalents temps plein (ETP).

Le président invite les personnes présentes à ouvrir la brochure des comptes par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif à la page 224.

Une commissaire se renseigne sur le taux de couverture des institutions de la petite enfance.

M^{me} Alder répond que ce taux est actuellement de 82%. Elle ajoute que les projets en cours visent à augmenter de 800 le nombre de places disponibles à l'horizon 2025, ce qui représentera un total de 1600 places supplémentaires depuis 2011. En 2025, le taux de couverture des besoins exprimés par les familles sera de 100%.

Une commissaire souhaiterait connaître la situation relative au «défi quotidien» que représente le nettoyage des préaux.

M^{me} Widmer explique qu'une réelle amélioration de la situation est constatée. Suite à un appel d'offre de marché public, tous les préaux sont désormais nettoyés avant 8 h du matin; le personnel de l'ECO s'occupe quant à lui des espaces couverts. Ainsi les enfants des 53 écoles de la Ville de Genève, qui représentent 100 bâtiments, arrivent le matin dans des locaux propres. En outre, la réorganisation du service permet désormais de procéder à un nettoyage des préaux le week-end, entre 7 h et 11 h, par le personnel de l'ECO qui procède à des tournus. Elle conclut en informant que le retour des familles à ce sujet s'avère extrêmement positif.

La magistrate ajoute néanmoins qu'il est constaté, comme dans tous les secteurs du domaine public, une augmentation des incivilités. Ainsi, on fait face à d'importants abandons de déchets (littering) notamment. Il s'agit là de comportements que l'on ne peut que déplorer.

Une commissaire a lu dans le rapport d'activité du DCSS qu'un certain nombre d'activités était organisé dans les préaux. Elle demande si cela vise à permettre une réappropriation de ces espaces par les habitants.

M^{me} Alder le confirme. Elle informe que M^{me} Widmer et elle-même viennent de participer à l'ouverture du Ludobus aux Pâquis. En outre, un travail est réalisé non seulement avec les écoles, mais aussi avec les associations de quartier pour animer les préaux jusqu'à 20 h. Elle termine en déclarant que, pour les endroits difficiles, des mesures spécifiques sont prises.

Un commissaire voudrait savoir si les contentieux relatifs aux restaurants scolaires sont en augmentation ou en diminution.

M^{me} Alder informe que le système d'abonnement, introduit à titre d'essai l'année dernière, s'est révélé concluant et a donc été généralisé cette année. Elle estime que le nombre de factures impayées va désormais connaître une baisse. M^{me} Widmer ajoute que l'engagement d'une société de recouvrement, qui dispose d'une solide expérience avec les pharmacies, a permis une gestion plus opérationnelle de cette problématique, qui est due soit à une dimension sociale, qui nécessite l'intervention du SOC par exemple, soit à de simples mauvais payeurs, auquel cas une procédure de recouvrement est systématiquement enclenchée. Elle conclut en soulignant que le système d'abonnement a entraîné des gains d'efficacité conséquents en permettant une gestion plus simple et plus lisible des paiements pour les familles. En outre, la trésorerie des associations de restaurants scolaires se porte mieux.

Concernant la petite enfance, une commissaire tient à remercier le département d'avoir intégré à côté du nombre de places les données relatives au nombre d'enfants. Elle estime en effet que cela permet une meilleure lisibilité. Elle poursuit en disant qu'elle a une question de vocabulaire: elle rappelle que l'on parlait

auparavant des «IPE», institutions de la petite enfance, des «EVE», espaces de vie infantine, et qu'à présent on parle de «SAPE», structure d'accueil de la petite enfance. Elle demande en quoi cette nouvelle appellation apporte une valeur ajoutée. Elle estime également qu'il serait important de préciser ou de distinguer ce qui est «crèche» de ce qui est «jardin d'enfants»; ces deux types de structure couvrent en effet des besoins différents et elle croit en effet savoir que le taux de couverture de 82% mélange ces deux objets, alors qu'une satisfaction bien moindre est constatée en matière de crèche qu'en matière de jardin d'enfants.

Se référant ensuite au «switch» qui s'opère à 200 000 francs cette année, elle demande s'il est possible de mesurer l'impact de la diminution des prix de pension dans ce bon résultat. Elle explique que cette diminution l'inquiète notamment au vu de la création des 800 places supplémentaires.

M^{me} Bouhara explique que le changement d'appellation répond à besoin d'harmonisation des typologies souhaité depuis plusieurs années au niveau du Canton. Elle ajoute que les SAPE comprennent, d'une part, des prestations élargies de type «crèche», qui se déploient dans une continuité (douze heures) et, d'autre part, des prestations restreintes de type «jardin d'enfants» qui sont adaptés aux familles qui souhaitent laisser leurs enfants à temps partiel, dans un but de socialisation (pour des enfants âgés de 2 à 4 ans).

Concernant l'impact de la baisse des tarifs, M. Vallat explique que celui-ci est difficile à mesurer: il y a eu une modification du taux d'effort imposé aux familles, donc des prix de pension. Or, on s'est rendu compte ces dernières années que la facturation des SAPE était difficile à estimer lors de l'élaboration des budgets, c'est-à-dire que les revenus encaissés sont finalement supérieurs aux prévisions. A présent, la facturation s'effectue de manière plus efficace et les personnes concernées ont, de manière générale, de meilleurs revenus. Au sujet des places en crèche, M. Vallat informe qu'une place coûte 40 000 francs. En moyenne, les parents payent 10 000 francs. Les 30 000 francs reposent sur les contributions de la commune, les subventions de la Confédération et le fonds intercommunal. Mais effectivement, il faut s'attendre à devoir trouver quelque 24 millions de francs supplémentaires à l'horizon 2025. Toutefois, il souligne que cela représente une augmentation du budget comparable à ce qui a été connu par le passé, entre 2008 et 2018. Il poursuit en soulignant qu'en application des nouvelles dispositions de la Constitution cantonale, le Canton devrait lui aussi participer au financement des places de crèche. En outre, dans le cadre des négociations relatives au Projet fiscal 17, il est prévu que les entreprises contribuent également à ce financement par le biais d'un prélèvement ou d'une cotisation sociale sur les salaires. Il précise que cela ne signifie pas que l'exercice financier sera facile, mais il estime qu'il est possible toutefois de se lancer dans pareils projets, car une partie significative du financement devrait être acquise, sans méconnaître les efforts qui devront être fournis par la

commune. Il répète cependant qu'il s'agit là d'efforts similaires à ceux consentis par le passé.

Un commissaire annonce plusieurs questions. Premièrement, il aimerait en savoir plus concernant les contrats de prestations conclus entre le SDPE et la Ville de Genève et si ces derniers comprennent les crèches de nuit.

Deuxièmement, concernant les préaux, il aimerait connaître les mesures prises à l'école des Pâquis, qui a récemment défrayé la chronique.

Troisièmement, il aimerait savoir si le taux de couverture de 100% prévu pour 2025 comprend les éventuels partenariats public/privé.

M^{me} Alder informe, concernant le préau de l'école des Pâquis, que les polices municipale et cantonale collaborent étroitement et que des caméras ont été installées.

M^{me} Widmer ajoute que «les Pâquis restent les Pâquis». Elle explique que le problème principal est lié aux fêtards qui viennent boire dans le préau, engendrant déchets et excréments. Elle souligne que lors des journées très chaudes des mois de mai ou juin, cela peut entraîner des problèmes d'odeurs. Le cas échéant, des agents de sécurité seront engagés, afin de condamner l'accès au préau durant la nuit. Elle précise que cette mesure concerne la première phase du chantier et qu'aucune fermeture du site, rendue possible par une motion votée par le Conseil municipal, ne peut intervenir avant la fin du chantier. Elle conclut en déclarant que l'objectif est de faire en sorte que les enfants disposent de conditions dignes et correctes.

La magistrate souligne que la priorité N° 1 a trait aux enfants. Au fur et à mesure des travaux et des constats faits, des mesures seront déployées. Elle répète que désormais les caméras sont opérationnelles et que ses services travaillent main dans la main avec la police municipale qui elle-même collabore avec la police cantonale.

M^{me} Bouhara explique que les contrats de prestations des SAPE visent à formaliser les relations entre la Ville de Genève et les différentes associations concernées. En 2017, une présentation de ces contrats a été faite à ces associations, lors d'une rencontre entre la direction du service et les comités. L'objectif est de faire en sorte que les prestations attendues et offertes correspondent, car, auparavant, aucune norme juridique n'encadrait ces prestations.

M^{me} Alder ajoute que l'on se trouve donc dans une phase d'essai et que les mesures seront réajustées en fonction des constats faits.

Un commissaire demande si cela comprend un regard plus précis sur les subventions.

M^{me} Alder répond que les subventions sont contrôlées par les services avec beaucoup de minutie, donc ces mesures n'ont pas d'incidence sur cette activité. Concernant les crèches de nuit, elle explique que la demande n'est pas très importante, car beaucoup de parents semblent hésiter à confier leurs enfants à des structures tierces pour la nuit.

M^{me} Koch rappelle que depuis 2008, plusieurs enquêtes ont été menées dans le cadre de ce dossier. Un essai a été réalisé avec la crèche du Centre médical universitaire (CMU), dans le cadre du partenariat avec l'Université de Genève (UNIGE), en mettant en place des horaires élargis. Cependant, il est constaté que cette structure n'accueillait pas un nombre suffisant d'enfants après 21 h. Elle ajoute que l'infrastructure du Carré-Vert est toujours prévue, mais qu'il faut cependant trouver une bonne formule en termes d'horaires «atypiques», notamment en envisageant d'ouvrir les samedis, par exemple.

La magistrate confirme que certaines familles sollicitent le service dans le cadre de dépannages, le samedi notamment. Les conclusions des dernières analyses seront présentées le moment venu, afin d'expliquer quelles orientations seront priorisées. Concernant le partenariat public/privé en matière de places de crèche, M^{me} Alder informe que le système d'achat de places sera privilégié. Elle explique que cela fonctionne assez bien, et que cela permet d'éviter des problèmes au cas où l'entreprise devait quitter Genève, comme ce fut le cas avec Merck Serono.

M^{me} Corpataux a des questions concernant l'école inclusive. Elle demande quelles sont les exigences du Canton en la matière et ce qu'il est prévu de faire. En outre, elle aimerait en savoir plus concernant le mandat donné à la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH).

M^{me} Alder rappelle que les exigences de la politique du DIP en matière d'inclusion des enfants à besoins spécifiques ont des conséquences pour les communes en matière de locaux notamment. Avant les élections cantonales, un projet de règlement a été présenté aux communes. La magistrate ne cache pas que les besoins y relatifs sont assez énormes. Elle poursuit en expliquant que dans le cadre de la LRT des discussions ont porté sur les classes spécialisées. Lors de ces discussions, les communes ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas reprendre ces classes à leur charge. Or, le DIP a estimé que puisqu'il s'agissait d'un sujet ayant trait aux écoles, ces classes devaient revenir à la charge des communes et ce, sans aucune compensation dans le fonds de régulation. Elle souligne que, concernant le règlement resté en suspens, un impact important est constaté sur les constructions en matière de coûts, qui seront plus élevés.

A propos du mandat donné à la FéGAPH, M^{me} Alder explique que cela n'a rien à voir avec l'école inclusive: il s'agit de mener une enquête visant à poser

un diagnostic relatif à l'accessibilité des prestations municipales aux personnes handicapées.

M. Mimouni ajoute qu'en fonction des conclusions de cette étude, des recommandations seront présentées.

Souhaitant revenir à la question des maisons de quartier, un commissaire rappelle que cela fait un certain temps qu'on entend parler d'un audit mené par la Ville de Genève portant sur l'implantation et la dotation de ces structures en fonction des quartiers. Il souligne à ce propos que l'on constate un problème de proportionnalité. En effet, certains quartiers font face à une demande grandissante liée à une densification de plus en plus importante, par exemple le Petit-Saconnex, aux Genêts notamment, alors que d'autres sont composés d'une population plus vieillissante et où, par conséquent, la demande est moins forte. En outre, il se dit surpris d'apprendre qu'une maison de quartier s'est vue privée de plusieurs milliers de francs, sans que son fonctionnement n'en souffre. Il demande par conséquent où en est l'étude en question et si cette dernière est une réalité.

M^{me} Alder répond que les besoins sont clairement connus. Elle prend l'exemple du Petit-Saconnex dont l'association d'habitants a effectivement demandé l'implantation d'une maison de quartier. Elle ajoute qu'une autre verra le jour autour de la ferme Menut-Pellet. Elle précise néanmoins qu'aucune maison de quartier ne croule sous l'or au point de ne pas utiliser la dotation qui leur est faite par la Ville de Genève.

M. de Tudela ajoute qu'une proposition sera faite au département avec une des collaboratrices qui a mis en place un processus d'analyse des besoins des maisons de quartier en fonction des composantes socioéconomique du quartier en question. Il passe en revue les différents exemples déjà mentionnés en expliquant que cela illustre la densification galopante constatée ainsi que les besoins qui en découlent et qui, si l'on n'augmente pas les effectifs, entraînera inévitablement une diminution des prestations. Il poursuit en soulignant qu'il comprend tout à fait les besoins exprimés dans certains quartiers, mais que la réponse à apporter dépend d'une décision politique, qu'il faudra nécessairement prendre, pour savoir s'il est souhaité que le niveau actuel de prestations soit maintenu, ou au contraire «deshabiller Paul pour habiller Jean».

Un commissaire demande si de nouveaux restaurants scolaires ont été créés ou renouvelés depuis l'an dernier. En outre, il aimerait savoir comment la Ville de Genève a aidé le GIAP.

M^{me} Alder annonce, à propos des restaurants scolaires, que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) a voté un crédit d'étude qui englobe toute la réflexion relative aux bâtiments, aux réfectoires et aux restaurants scolaires. Cette analyse est donc en cours. Elle souligne cependant que

les restaurants scolaires n'ont, pour l'heure, plus la capacité de répondre à la demande en repas.

Concernant le GIAP, elle rappelle que l'aide obligatoire de la Ville de Genève est établie en fonction du nombre d'enfants de la commune qui participent aux activités parascolaires. Elle souligne que ces charges sont obligatoires pour toutes les communes et que le taux d'encadrement en question est très strict. Elle ajoute qu'il existe cependant un moment de flottement et d'incertitude entre la rentrée scolaire et les vacances d'octobre, lié au temps nécessaire aux parents pour s'organiser.

Sur cet objet, M^{me} Widmer ajoute que son service travaille avec le DIP sur la question de la répartition des élèves entre les différents réfectoires.

Elle souligne ensuite que la proposition, qui vient d'être acceptée par le Conseil municipal, est déterminante, car elle représente une vraie bouée qui permettra de s'y retrouver. Elle affirme qu'à ce jour les restaurants scolaires parviennent à faire face à la forte demande grâce à des solutions diverses et variées qui sont trouvées en permanence.

M^{me} Alder ajoute que M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat responsable du DIP, est néanmoins alarmée par l'augmentation des effectifs en primaire.

A propos des personnes sans abri et des personnes en grande difficulté, en page 225, un commissaire se renseigne sur l'avancée du projet pilote réalisé avec les Hôpitaux universitaires genevois (HUG), et initié grâce au Fonds de bienfaisance. Il précise qu'il n'a pas retrouvé de trace de ce projet dans le budget ou dans les comptes.

M^{me} Alder l'informe qu'il s'agit d'une opération qui s'est déployée sur deux années. Le fonds de bienfaisance a été sollicité afin de financer l'engagement d'infirmières dans les abris. Elle propose que le rapport d'évaluation de cette opération soit fourni à la commission des finances et rappelle que l'espérance de vie des personnes concernées est bien moins importante par rapport au reste de la population. Il est donc crucial d'être en mesure de prévenir l'apparition de certaines maladies, telles que la tuberculose par exemple, en mettant à disposition, aux côtés des équipes d'accueil social, du personnel médical. Elle ajoute que l'analyse est désormais terminée et souligne que tant le SOC que les infirmières elles-mêmes considèrent qu'il est indispensable de poursuivre cet encadrement. Pour conclure, elle annonce que des propositions seront faites le moment venu.

M. Vallat précise qu'il existe deux rapports. Le premier est un rapport d'évaluation de la prestation elle-même et le second est le rapport d'activité du Fonds de bienfaisance. En réponse à la question de ce commissaire, Il explique que ce Fonds de bienfaisance a été créé en 1892, et qu'il était alimenté par une fraction

des émoluments dont s'acquittaient les candidats à la naturalisation genevoise. Ce fonds s'élève, sauf erreur, à environ 150 000 francs aujourd'hui, mais il était bien plus important par le passé.

Toujours à la page 225, une commissaire demande quels sont les quatre projets qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets sur la participation citoyenne.

La magistrate informe que les vainqueurs sont les suivants:

- l'association Kairos pour le projet de «Formation aux réseaux sociaux pour les jeunes»: formation à l'utilisation des réseaux sociaux pour les jeunes de 15 à 25 ans, en lien avec la promotion de l'application OTOPI.life qui vise à favoriser l'entraide au sein du groupe social;
- le Groupe de liaison des associations de jeunesse (GLAJ) – Daily Mélo pour le projet de «La Grande Soupe aux Pâquis»: préparation de trois grandes soupes pour les habitant-e-s du quartier des Pâquis afin de sensibiliser à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée en partageant un moment convivial et intergénérationnel;
- l'association Deakoud pour le projet de «Travaux et aménagement du Deakoud», soutien à la création d'un café socioculturel fonctionnant comme lieu de rencontre et de partage, de création et de programmation musicale;
- le Collectif pour une vie nocturne pour le projet «Ton phare dans la nuit»: mise en place d'une action globale et transversale de réduction des risques liés à la vie nocturne, notamment grâce à une information aux organisateurs d'événements et à l'acquisition de matériel de prévention attractif.

Concernant les logements relais, une commissaire demande si un système de liste d'attente a été mise en place pour l'accès à ces logements.

M^{me} Alder précise que ces logements complètent l'offre des logements temporaires et M. Schroft informe que 35% des personnes qui sont dans ce dispositif de logements relais sortent dans l'année; cela démontre une vraie dynamique, ce qui peut être considéré comme positif. En raison de l'évolution rapide que peut connaître la situation des personnes concernées, il a été décidé de mettre en place un service de permanence hebdomadaire, qui s'avère plus efficace qu'un système de liste d'attente.

Se référant à la page 225, un commissaire se renseigne sur les prestations qui découlent des lois fédérales.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit principalement des prestations fournies par le CIV.

M^{me} Da Broi confirme que son service est soumis à plusieurs ordonnances fédérales.

Ce commissaire aimerait savoir quels sont les coûts effectifs des prestations offertes par le SPF.

M^{me} Humbert-Droz répond que le SPF offre quelque 1200 obsèques par année et ajoute qu'une cérémonie coûte en moyenne 2500 francs, sans les frais de personnel.

Ce même commissaire demande si la population connaît l'existence de cette prestation gratuite.

M^{me} Humbert-Droz explique que les familles qui font appel à son service en sont systématiquement informées, après vérification de leur lieu de domiciliation.

Sachant que la Ville de Genève avait repris la société La Flamme, un commissaire demande ce qu'il en est actuellement.

M^{me} Humbert-Droz précise que les prestations y relatives font l'objet d'un contrat spécifique dont seules les sociétaires peuvent bénéficier.

Un commissaire voudrait connaître le vrai coût d'une cérémonie d'obsèques.

M^{me} Humbert-Droz l'informe que son service ne dispose pas d'une comptabilité analytique. Dès lors, il est difficile de connaître le montant exact de cette prestation offerte, d'autant plus que les 55 collaboratrices et collaborateurs de son service assurent des tâches externes à cette gratuité.

Ce commissaire prend acte de cette réponse qu'il juge insatisfaisante.

Le président estime que le calcul de ce montant est possible, mais que cela nécessiterait sans doute plusieurs semaines de travail.

M. Vallat annonce que ses services examineront les chiffres à disposition et qu'au pire une demande de délai supplémentaire pour répondre à cette question sera soumise à la commission des finances.

Un commissaire regrette de ne pas retrouver dans les «faits marquants» le sujet des coupes rétablies par une grande majorité de la population, en l'occurrence l'allocation de rentrée scolaire, lors des votations dont elles ont fait l'objet. Il estime qu'il serait peut-être utile de préciser l'attachement de la population genevoise à la politique sociale de la Ville de Genève.

M^{me} Alder prend note de cette remarque en tant que membre du Conseil administratif en espérant qu'il n'y aura pas de coupes dans le futur.

A la page 226, un commissaire aimerait connaître la différence entre places de crèche «créées» et places «exploitées».

M^{me} Koch explique que les places «créées» relèvent de l'ouverture d'une nouvelle institution, par exemple pour la crèche de Chandieu, alors que les places

«exploitées» sont celles qui sont effectivement mises en exploitation. En raison de pénurie de personnel ou suite à des mesures organisationnelles, il peut donc exister une différence entre le total créé et le total exploité, lors de la première année d'exploitation notamment.

Une commissaire s'interroge sur la diminution constatée depuis plusieurs années de l'aide aux personnes, alors qu'une augmentation du nombre de personnes pauvres ou fragilisées est constatée.

M. Schroft précise que l'écart de 2000 personnes dont il est question est tout à fait maîtrisé. Cela découle de la prise en charge des cotisations minimales pour l'AVS par le Canton. Dans les faits, cela n'a aucune incidence pour la population concernée. Il s'agit d'une simplification administrative, seul le personnel du Canton étant impliqué dans le traitement de ces dossiers.

Cette commissaire demande alors pourquoi, en page 227, la «valeur cible» est de 9571 dossiers.

M. Vallat explique que les valeurs cibles ont été fixées lors de l'élaboration du budget faite il y a deux ans, soit en mars 2016. Il existe donc un problème récurrent de décalage entre les textes et la réalité. Il souligne néanmoins que cette question est tout à fait pertinente.

Un commissaire aimerait connaître la raison de la différence importante constatée dans le nombre de stages offerts par la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA).

M. de Tudela précise que la demande des jeunes demeure très forte et qu'il est cependant difficile de trouver des places de stage de plus ou moins longue durée. Il explique que la tâche d'associations telles que BAB-VIA est grandement compliquée par la loi fédérale, appliquée par l'Office cantonal de l'inspection des relations du travail (OCIRT), qui impose une reconnaissance par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), comme entreprise pré-qualifiante. Ainsi, le dispositif BAB-VIA, qui doit offrir quelque 400 places, va potentiellement se retrouver en difficulté, légalement parlant. Il ajoute que son service est à pied d'œuvre pour régulariser cette situation, en collaboration avec l'OFPC. Il informe notamment qu'une convention tripartite vient d'être signée entre son service, BAB-VIA et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), afin d'intensifier leur collaboration. Il poursuit en expliquant que l'objectif est d'augmenter le nombre de places de stage, sachant que BAB-VIA offre aussi des places de «petits jobs», que des places de stages visant une future formation professionnelle.

M^{me} Alder souligne que le défi de BAB-VIA est effectivement de trouver des places de stage.

Une commissaire demande quelle est la proportion des stages offerts par la Ville de Genève qui sont proposés par BAB-VIA.

M. de Tudela précise que le volet VIA propose sans doute bon nombre de stages en dehors de l'administration municipale.

Cette commissaire croit savoir qu'il existe cependant un certain nombre de stages proposés par la Ville de Genève.

M. de Tudela confirme et ajoute que c'est justement l'un des axes, le renforcement du lien à l'intérieur de la Ville de Genève, qui va être développé dans le cadre de la collaboration entre BAB-VIA et le DEJ. Il est en effet important que les différents services soient sensibilisés aux besoins des jeunes en matière de stage. Une plateforme va également être développée avec les principales entreprises extérieures à la Ville de Genève qui travaillent pour le DEJ notamment, afin qu'elles augmentent elles aussi leurs places de stage, voire d'apprentissage.

Cette commissaire se réjouit de cette nouvelle. Mais cependant, elle s'inquiète de la difficulté de la Ville de Genève, et pas seulement du DCSS, par rapport aux exigences et aux besoins de places de stages divers et variés: initiations, journées des métiers, maturité professionnelle ou spécialisée, stages obligatoires avant d'entrer en étude, etc. Elle demande s'il existe une coordination en la matière afin d'orienter les jeunes et leurs parents.

M^{me} Alder confirme qu'il s'agit là de réflexions à mener au niveau du DIP et de la Cité des métiers, notamment, pour aboutir à davantage de cohérence.

M. de Tudela informe que le DEJ est à présent dans le circuit de toutes les offres de stage et celles-ci lui sont systématiquement communiquées, deux fois par semaine, avant d'être transmises aux travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM). Des rencontres avec le service du suivi des élèves de la direction générale de l'enseignement secondaire II, qui s'occupe des élèves en difficulté notamment, ainsi qu'avec la direction de CAP Formations ont été organisées, afin de disposer d'informations en continu et de pouvoir assurer un suivi. Il précise que les TSHM ne sont pas des conseillers en formation, ce sont donc aux diverses directions susmentionnées de consolider leurs réseaux. Il conclut en soulignant qu'il s'agit d'une problématique à laquelle ils sont très attentifs.

Cette commissaire dit comprendre la distinction des charges par service entre la catégorie «culture et loisirs» et la catégorie «prévoyance sociale». Toutefois, elle demande s'il n'y a pas une partie qui relève de l'aspect «sécurité publique», dans la mesure où les TSHM jouent un rôle très important dans ce domaine.

M. Vallat précise qu'ils n'ont pas de marge de manœuvre en matière de définition des catégories. Celles-ci sont en effet définies par la Confédération, et confirmées par le Service de surveillance des communes. Ces appellations imposées

s'expliquent par des besoins de comparaisons statistiques nationales et internationales.

Le président invite ensuite les personnes présentes à se rendre à la page 87 du document des comptes par service.

Une commissaire constate d'importantes charges de personnel à la ligne 309 et en demande la raison.

M. Vallat explique qu'il s'agit de charges de formation qui sont imputées au département, mais budgétisées par la DRH.

Une commissaire aimerait une explication sur la ligne 436 de la page 91, «dédommagement de tiers».

M. Vallat répond qu'il s'agit là aussi d'une particularité de budgétisation. Ce compte comprend les remboursements des assurances accident, invalidité et maternité qui sont budgétisés par la DRH, mais qui ne sont pas ventilés entre les services. En l'espèce, le département a connu un cas d'accident lourd, avec une incapacité de plus de six mois, ainsi qu'un cas de maternité. Les remboursements provenant des assurances sociales sont inscrits dans les comptes des services concernés.

Cette commissaire croit se souvenir que M^{me} Sandrine Salerno avait expliqué que la Ville de Genève n'avait toujours pas d'assurance perte de gain (APG) pour ses collaborateurs.

M. Vallat confirme.

Constatant une différence importante de 70 000 francs à la ligne 391 «mise à disposition de locaux» de la page 93, un commissaire en demande la cause.

M. Vallat annonce que la réponse à cette question sera donnée par écrit.

M. Brandt, président, aborde ensuite les pages relatives aux subventions, page 109 et suivantes.

Un commissaire remarque qu'aucune subvention n'a été budgétisée pour l'association Astural alors que pour l'association Atelier X oui, alors que cette dernière a cessé ses activités. Or, il constate que la somme destinée à Atelier X a été transférée à Astural.

M. Mimouni explique que les activités de l'Atelier X ont été reprises par Astural, ce qui explique ce transfert.

A la page 110, une commissaire aimerait savoir comment la subvention de la buanderie de la Fondation Trajets est calculée.

M^{me} Alder explique que cette subvention est calculée en fonction des prestations délivrées, selon le tonnage du linge traité.

A la page 111, une commissaire aimerait avoir le détail relatif aux nouvelles subventions «insertion sociale», «inclusion sociale», «enfance», «jeunesse», «vieillesse» et «informations et acquisitions de base».

M^{me} Alder explique que les différentes enveloppes ont été déclinées en fonction des priorités. Elle ajoute qu'ils ont tenté de rendre plus visible, grâce aux enveloppes, l'action menée dans le cadre des différentes thématiques des politiques publiques. La magistrate ajoute que le détail se trouve dans le rapport d'activité 2017 du DCSS ainsi qu'à la page 250 du document des comptes par politique publique.

Cette commissaire en conclut que cela signifie que certaines associations disposent de plusieurs subventions.

M^{me} Alder confirme qu'il est possible qu'une association qui dispose d'une subvention nominative puisse bénéficier d'une subvention ponctuelle également. Elle prend l'exemple de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (FAHPA), exploitant l'EMS de Fort-Barreau, qui a vu sa subvention nominative complétée par une subvention ponctuelle.

Se référant à la brochure sur l'UVA, pour laquelle elle remercie le DCSS, une commissaire aimerait savoir comment se passe le «contrôle d'utilisation des fonds». En termes d'efficacité, elle estime qu'il est impossible de tout contrôler. Elle demande ce qu'il en est.

M^{me} Alder souligne qu'ils ne pourraient pas se permettre de répondre qu'ils ne contrôlent pas correctement l'affectation et l'utilisation des montants attribués.

M. Vallat ajoute qu'il existe un règlement municipal qui fixe les conditions d'octroi des subventions à des tiers. Ce règlement prévoit l'obligation pour ceux-ci de communiquer des informations, spontanément ou à la demande de l'administration. Il explique que le Conseil administratif a souhaité mettre en place un dispositif proportionné, c'est-à-dire que les exigences d'information et de contrôle ne sont pas les mêmes en fonction de l'importance de la structure concernée. Une adaptation aux circonstances est réalisée.

Cette commissaire demande ensuite quelle est la différence entre «insertion» sociale et «inclusion» sociale.

M. Schroft souligne qu'il s'agit d'une question très délicate en termes de sémantique et qu'il existe différentes écoles, en la matière.

M. Mimouni explique que l'«inclusion» concerne la population dans son ensemble, alors que l'«insertion» concerne des populations «marginalisées».

Le président en conclut que tout le monde est inclus et que certains sont insérés.

M^{me} Alder confirme que ces notions peuvent faire l'objet de discussions et qu'il est possible qu'il y ait des évolutions dans le futur. Elle souligne que l'essentiel ce sont les projets qui sont déclinés dans les différentes catégories.

Une commissaire rappelle que M. Kanaan a insisté sur la nécessité de former les associations dans le domaine de la gestion. Or, elle se réjouit de constater que le département de M^{me} Alder fournit beaucoup d'efforts à ce sujet. Elle demande néanmoins si ces formations s'effectuent «en silo» ou si d'autres services peuvent en profiter.

M. Mimouni explique que le DCSS travaille avec l'Agenda 21 et le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui ont accès à ces formations.

La magistrate confirme que l'idée est de travailler de manière transversale et qu'il est possible que l'effort fourni par son département soit dupliqué. Ainsi, les formations pourraient être ouvertes à d'autres départements. Cependant, elle souligne que se poserait alors la question du financement de ces formations.

Cette commissaire précise qu'elle a posé sa question dans un souci de ne pas réinventer la roue.

Se référant à l'appellation «nouvelle subvention» de la page 111, un commissaire remarque qu'il ne s'agit pas de nouvelles subventions, mais des «subventions ponctuelles». Il demande dès lors pourquoi l'on ne garde pas une certaine cohérence d'écriture entre les deux documents.

M^{me} Alder confirme qu'il s'agit d'une bonne remarque à transmettre au DFL.

Un commissaire s'interroge sur la ligne «9^e année du CO».

M^{me} Alder répond qu'il s'agit des courses d'école, pour les cycles d'orientation qui se trouvent en Ville de Genève.

Un commissaire aimerait savoir ce que la Ville de Genève verse à la FASe annuellement et globalement.

M^{me} Alder répond qu'il ne s'agit que des deux montants indiqués aux pages 111 et 112.

Un commissaire constate que la participation de la Ville de Genève aux repas payés est en augmentation.

M^{me} Widmer explique que l'engagement de la société de recouvrement, dont il a été question précédemment, a mis une forte pression sur tout le monde, afin d'imposer une certaine systématique. En outre, la problématique est avant tout liée au retard accumulé par l'Office des poursuites dans le traitement des dossiers

concernés. Elle explique que cette ligne devrait à terme baisser et être déjà compensée par la baisse de la subvention aux restaurants scolaires, qui sont devenus plus efficaces dans leur gestion.

Le président aborde ensuite les pages 250 et suivantes du document des comptes par politique publique.

Se référant à la page 251 et à la ligne relative au soutien du projet «Faut-il faire avec les cons» opus 4, un commissaire demande dès lors ce qu'il faut faire avec les cons?

M^{me} Alder informe que la réponse sera donnée par écrit.

Le président arrive aux gratuités, aux pages 243 et suivantes.

Une commissaire pose une question sur la subvention accordée à la Fondation Ensemble – La petite arche et demande s'il s'agit de l'aide aux enfants handicapés et à la classe spécialisée de l'école des Genêts.

M^{me} Widmer précise qu'il s'agit bien des Genêts, mais aussi de l'école du Vidollet qui accueille les enfants pendant deux ans, suite aux travaux qui ont lieu à l'école de la Jonction.

Un commissaire a une question relative à l'association Lire et écrire et demande s'il s'agit de la seule contribution de la Ville de Genève, sans doute pour accueillir le siège de l'association contre l'illettrisme, qui est un sujet très important.

M^{me} Alder confirme qu'il s'agit d'une gratuité pour l'utilisation d'un local. Elle précise qu'à sa connaissance Lire et écrire ne bénéficie pas d'autre aide.

Un commissaire aimerait savoir si Musiciens cent villages dépend du social ou de la culture.

M. Mimouni explique que la répartition s'opère en fonction de nature de l'activité culturelle en question: si elle relève de la culture institutionnelle elle dépendra du DCS, alors que s'il s'agit d'une culture de proximité, d'amateurs et proche des quartiers, elle dépendra du DCSS, en raison de son rôle social.

M. Vallat ajoute qu'il s'agit bien souvent de gratuités en lien avec des locaux scolaires et qui relèvent donc de l'ECO.

A la page 246, une commissaire demande si les gratuités comprennent également les éventuels frais de rénovation.

M^{me} Widmer explique que dans les écoles, si des travaux d'urgence ou d'entretien courant doivent être entrepris, les moyens pour ce faire sont prévus par des lignes. Pour des travaux plus conséquents, ils dépendent du département de M. Pagani.

A la page 248, une commissaire s'intéresse aux activités de la Fédération ICvolontaires-Carouge.

M. Vallat répond que l'activité principale de cette entité vise à assurer une permanence de traduction par des bénévoles, souvent issus des organisations internationales, pour les parents migrants et pour traduire notamment des documents scolaires. C'est ce qui intéresse principalement la Ville de Genève. L'autre activité a trait à la mobilisation de traducteurs volontaires dans le cadre de congrès organisés par des organisations à but non lucratif.

M. Mimouni ajoute qu'ICV est une organisation internationale à but non lucratif, dont l'objectif est le recrutement et la coordination de volontaires pour des projets à but non lucratif dans le domaine de la communication.

M^{me} Alder informe que c'est la Gérance immobilière municipale (GIM) qui fixe les montants de la gratuité, en fonction du quartier, de la surface en mètres carrés et de l'état des locaux.

M^{me} Widmer explique que la différence se justifie par une différence dans le calcul de la GIM.

Une commissaire signale que Croix-Rouge-Vêt'shop Arcade-Eaux-Vives n'existe plus.

La magistrate confirme. Cette ligne devrait disparaître à moins que d'autres locaux leur soient trouvés dans l'intervalle.

Cette commissaire demande si la gratuité pour la Croix-Rouge suisse, section genevoise située derrière le Vêt'shop existe toujours.

M^{me} Alder confirme.

Cette commissaire se renseigne sur l'actualité de la gratuité à Espoir pour les enfants de Tchernobyl.

M^{me} Alder rappelle que beaucoup d'enfants et de familles ont été affectés par cette catastrophe nucléaire et il y avait encore des enfants victimes de malformations génétiques. Elle explique que cette association était active notamment dans l'organisation de voyage de vacances en Suisse pour ces enfants. Ici, il s'agit d'une gratuité pour des locaux destinés à la récolte d'habits.

Le président informe, après avoir précisé que sa question s'adresse peut-être exclusivement à la GIM, que la société d'étudiants Helvetia, installée dans l'école des Eaux-Vives, a vu son bail être résilié sans qu'aucune proposition de relogement ne lui soit proposée. Lorsque les membres de l'association se sont adressés à la Ville de Genève, il leur a été répondu que tout relogement était impossible.

M^{me} Widmer rappelle qu'elle a un droit de regard sur toutes les résiliations et que celle-ci ne lui dit rien. Elle explique que lorsque l'association concernée n'a pas de lien direct avec l'école, on ne se sent pas dans l'obligation de la reloger. Elle précise néanmoins que des efforts de mutualisation sont entrepris entre les associations qui peuvent rester à un endroit et les autres puissent également se servir des locaux.

M^{me} Alder ajoute que, concernant l'occupation des locaux scolaires, les associations qui donnent des cours ou qui ont des activités dans le quartier sont privilégiées.

Un commissaire demande sur quoi porte la gratuité accordée à l'association La carte blanche, en page 249, qui, à sa connaissance, est basée à Meyrin et Vernier.

M. Vallat répondra par écrit.

Un commissaire voudrait savoir pourquoi la gratuité de la salle des Asters de Gym Seniors est réapparue.

M^{me} Alder explique que cette activité a été reprise par Pro Senectute.

Constatant que 40 000 francs sont accordés à l'association Genève Bénévolat, un commissaire demande quelles sont les missions de cette association.

La magistrate lui répond que les associations de bénévoles ont besoin d'infrastructures, de locaux, de logistique, etc. En outre, tout un travail a été réalisé afin de fusionner Genève bénévolat et le Centre genevois du volontariat afin de mutualiser leurs moyens. Elle rappelle que sans ce soutien il n'y aurait tout simplement plus de bénévoles. Or, ces derniers se révèlent très efficaces à tous niveaux et permettent de réaliser des économies substantielles.

Cette commissaire ne comprend pas la mention de «soutien au fonctionnement» pour certaines associations. Elle informe que ce genre de soutien est impossible dans le domaine de la culture et demande pourquoi il n'en est pas de même pour le social.

M. Mimouni prend l'exemple des maisons de quartier dont des salaires de base et des locaux doivent être financés. De plus, ces associations se voient déléguer des prestations de service public.

M^{me} Alder ajoute que pour qu'il y ait des projets menés par ces associations, il faut en soutenir le fonctionnement.

Le président propose de parcourir les deux brochures distribuées en début de séance.

Un commissaire tient à remercier le DCSS pour ces deux brochures et globalement pour le travail réalisé, même s'il reconnaît que, idéalement, il faudrait que ce

département n'ait rien à faire, car ce travail a trait à une profonde misère sociale. Il déclare qu'il faut également avoir une pensée pour les personnes qui rendent le travail des départements possible, c'est-à-dire les contribuables.

M^{me} Alder confirme et ajoute qu'il ne faut par conséquent pas baisser les impôts. Elle conclut en remerciant les commissaires de l'intérêt qu'ils témoignent pour les politiques publiques déployées par son département. Elle souligne que ce déploiement est rendu possible par des collaboratrices et collaborateurs acquis à la fonction publique et tient, à ce propos, à remercier ses chefs de service et toutes les personnes qui permettent la réalisation de ces objectifs, en premier lieu le Conseil municipal.

En l'absence d'autre question, M. Brandt, président, remercie et libère la magistrate M^{me} Alder, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs.

Séance du 21 août 2018

Audition de M. Maxime Chrétien, directeur du Contrôle financier (CFI), accompagné de M. Philippe Lopez, auditeur au sein du CFI

La nouvelle présidente de la commission des finances, M^{me} Maria Vittoria Romano, accueille MM. Chrétien et Lopez et leur donne la parole.

En préambule M. Chrétien informe tout d'abord que son équipe travaille d'arrache-pied au raccourcissement des délais relatifs au rapport. Il explique que les éléments relatifs au suivi des recommandations seront transmis au 31 décembre, tandis que le rapport détaillé sera transmis au mois d'avril ou mai. Il souligne le fait que l'objectif est que la commission des finances puisse disposer du rapport détaillé au moment où la discussion sur l'opinion d'audit a lieu, en principe au mois de mai.

Il aborde ensuite la structure du rapport et passe en revue les différentes parties du document.

Une commissaire demande, après avoir rappelé, au sujet du swap, que le CFI a fait part depuis plusieurs années déjà de remarques sur la méthode d'amortissement.

M. Chrétien rappelle, concernant les instruments financiers, que le traitement comptable, soit la façon d'amortir, est en adéquation avec le modèle comptable harmonisé 1 (MCH1), en vigueur en 2017. En revanche, le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), entré en vigueur en janvier 2018, est plus précis. Il confirme que le CFI préconise d'amortir l'intégralité dans le cadre du passage au MCH2.

Le rapport contenant des remarques au sujet du système SAP, en service en Ville de Genève, une commissaire demande ce qu'il en est.

M. Chrétien explique que la décision de SAP de procéder à une refonte complète de sa plateforme ERP, à des fins de simplification notamment, a un impact non négligeable pour la Ville de Genève, puisque les applications développées à l'interne ne seraient pas maintenues. Il explique qu'à sa connaissance la Surveillance des communes et certaines communes travaillent sur OPAL, solution plus simple et qu'il serait donc intéressant d'explorer. Il précise que le problème de la Ville de Genève est qu'elle a développé un SAP «sur mesure».

Un commissaire demande ensuite pourquoi le rapport est destiné au président de la Cour des comptes et ce que le CFI attend de ce dernier.

M. Chrétien signale qu'il s'agit là d'une exigence de la Cour des comptes elle-même; tous les documents du CFI doivent en effet lui être transmis, ce qui répond notamment à des besoins de coordination entre les différents organes de contrôle, en matière d'approche d'audits notamment.

Parmi les remarques du CFI, M. Chrétien relève un écart de 9 millions de francs concernant l'enregistrement des investissements pour lequel il a émis une recommandation spécifique relative au respect de la séparation des exercices, y compris pour les investissements. Il souligne que des efforts particuliers sont à fournir en matière de gestion des investissements.

Une commissaire demande l'avis général du CFI concernant la mise en place du système de contrôle interne (SCI), également par rapport aux années précédant 2017.

M. Chrétien précise que, concernant le tableau, les chiffres des années précédentes apparaissent et témoignent d'une légère amélioration. Concernant la méthode relative au SCI, de nombreuses choses ont déjà été mises en place au niveau des services, mais il y a encore certaines lacunes au point de vue comptable et financier. Il rappelle que la mise en place du SCI n'est désormais plus une option comme en 2012 lors de son introduction, mais une obligation imposée par la nouvelle loi sur l'administration des communes (LAC).

Il se réfère ensuite au document des comptes, par politique publique, aux pages 18 et 19, dans lequel l'opinion d'audit émet déjà la réserve relative au SCI et rappelle qu'il s'engage personnellement lorsqu'il signe une opinion. Le rapport dont il est question aujourd'hui détaille davantage cette opinion et fait part d'autres éléments qu'il est important de porter à la connaissance des membres de la commission.

M. Chrétien rappelle qu'au mois d'avril dernier, le CFI a transmis un rapport succinct qui constitue son opinion d'audit. Le dernier paragraphe de ce document liste les recommandations émises par le CFI, qui recommande notamment que les comptes soient votés.

Une commissaire se dit optimiste concernant le SCI. Elle demande si le problème du CFI réside dans le fait qu'il y a déjà des bonnes pratiques en place mais qu'il manque la documentation y relative.

M. Chrétien répond que les problèmes résident dans l'homogénéisation des pratiques, la clarté de certaines directives, les exceptions constatées dans les clôtures, le statut de la Direction financière (DFIN) et, dans l'ensemble, le manque de vision globale. Il précise qu'il n'est pas pessimiste, pour autant que l'on agisse pour gagner en efficience. Il conclut en rappelant qu'un SCI vise non seulement la documentation mais également des objectifs de performance.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la réaction du Conseil administratif concernant les remarques sur la comptabilisation des investissements.

Il ajoute qu'après une prise de conscience, le Conseil administratif semble clairement vouloir que les recommandations soient appliquées. Il conclut en déclarant qu'il est désormais question de suivi et que celui-ci peut être favorisé par la mise en place du SCI et la pression de la commission des finances.

De nombreuses questions sont posées notamment sur Genève Tourisme et les Fêtes de Genève, sur les gratuités et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et sur différents problèmes et événements qui ont eu lieu en 2017, pour lesquels le CFI a répondu de manière très détaillée. Cependant, certaines d'entre elles nécessitent des compléments d'information de la part du Conseil administratif.

Répondant à une question sur la TVA, M. Chrétien souligne que les directives relatives à la TVA sont très compliquées, des services y sont assujettis et d'autres pas. Il informe que Berne a effectué récemment un contrôle TVA très poussé en Ville de Genève et que la DFIN dispose du dossier y relatif. Il rappelle que le CFI recommande la création d'un service centralisé s'occupant des questions de TVA pour l'administration municipale.

En l'absence d'autre question, la présidente remercie les auditionnés avant de les libérer.

Discussion et vote

Au vu des différentes remarques relevées dans le rapport du CFI, notamment concernant la pratique d'enregistrement des investissements, une discussion s'engage sur la suite à donner à ce rapport. Plusieurs commissaires souhaitent entendre le Conseil administratif, notamment M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge des finances, à ce sujet et sur la mise en place d'un SCI. L'audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge de l'aménagement et des constructions est également souhaitée.

La présidente procède au vote de cette audition.

C'est par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (S), que l'audition du Conseil administratif est acceptée dans le cadre du rapport détaillé du 26 juin 2018 du CFI relatif aux états financiers 2017 de la Ville de Genève (2018-R1) en lien avec les comptes 2017 (proposition PR-1285 A).

La présidente informe qu'elle fera le nécessaire pour agencer cette audition la semaine prochaine.

Séance du 28 août 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du DCA, et de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières du DCA

La présidente accueille M. Pagani et ses collaboratrices.

M^{me} Charollais se réfère à une recommandation formulée par le CFI dans son rapport sur les états financiers 2017, au sujet des mises en provision des factures. Il est connu que dans les lignes et comptes budgétaires, la Ville est tenue de faire des provisions en vue du bouclage des comptes annuels. Les services chargés de gérer des factures appellent les mandataires pour s'assurer que les objets qu'il est prévu de payer dans l'année en cours seront effectivement exécutés dans l'année concernée. Il peut arriver que les prestations réalisées ne soient pas facturées à la Ville dans l'année, c'est pourquoi on fait des mises en provision pour que la facture soit effectivement imputée sur l'exercice budgétaire de l'année où la prestation a été exécutée. La recommandation du CFI ne concerne pas les comptes et lignes budgétaires, mais les crédits d'investissements, pour lesquels le CFI souhaiterait qu'on agisse de la même manière. La LAC n'exige pas de bouclage annuel pour chaque investissement, ce qui est heureux car la charge serait lourde et compliquée. Par contre, le CFI souhaite que les objets réalisés pendant l'année, dans le cadre d'un crédit d'investissement, soient effectivement payés dans la même année. Dans les faits, le CFI a fait un pointage et trouvé un total de 6 millions de francs, mais en appliquant un ratio qui leur est propre, les auditeurs et auditrices estiment le total de factures concernées à 9 millions de francs. M^{me} Charollais tient à préciser que sur les 6 millions il y a une facture de 2,9 millions imputable au dossier de la Nouvelle Comédie, qui fait l'objet d'un litige, comme il en arrive dans ce genre d'opération. Le reste du pointage du CFI concerne effectivement des factures non payées dans l'année d'exécution, pour lesquelles d'un petit nombre de prestataires qui n'ont pas répondu à temps aux relances que fait la Ville dès le mois de novembre.

Un commissaire constate que des remarques similaires avaient déjà été faites l'année passée. On parlait d'une somme de 4 à 8 millions. Il s'en était fait l'écho en plénière. Pour lui, cette manière de faire n'est pas correcte. A la fin, les décomptes des crédits d'investissements ne sont pas corrects et, de manière relativement systématique, les investissements subissent des dépassements.

S'agissant des 9 millions estimés par le CFI, M. Pagani est d'avis que le total est plus proche des 6 millions. Cette somme sera déduite des 130 millions d'investissements annuels. Même si le département peut se montrer plus pressant à demander les factures, il estime que cela relève de la gestion et qu'il faudrait laisser au DCA une certaine marge de manœuvre. Quant au montant à provisionner, il se demande bien comment, dans certaines situations, faire l'estimation de la mise en provision. Il se rappelle un litige de 3 millions sur le chantier de l'ancienne Usine à gaz, où la Ville avait fini, trois ans après, par payer 1 million en tout et pour tout. Le chantier avait été estimé à 70 millions et attribué à 65 millions.

Ce commissaire insiste sur l'obligation de provisionner. On ne peut pas fonctionner en reportant les paiements.

M. Pagani répond qu'il ne veut pas faire de polémique. Il prend acte de la détermination de la commission des finances. Son département fera un effort, mais il faut aussi savoir garder le sens des proportions. Et pour rassurer une autre commissaire pour reprendre aux recommandations.

Une commissaire demande quels seraient les effets d'une provision qui s'avérerait surestimée.

M^{me} Charollais répond que les provisions ne sont pas seulement des chiffres. Il faut des pièces comptables pour justifier les mises en provision. Elle profite pour expliquer que l'une des difficultés que rencontre le DCA est que les factures sont reçues par les mandataires. Dans ce contexte, il arrive que le DCA ne soit pas informé, c'est ce qui explique qu'on voie parfois que des factures arrivent ultérieurement à la mise en provision. Le DCA devrait sans doute s'informer davantage auprès des mandataires, afin de faire des provisions pleines et entières.

Séance du 29 août 2018

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de ses collaboratrices et collaborateurs M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, et M. Samuel Blanchot, directeur financier (DFIN)

Un commissaire rapporte que la commission des finances a auditionné hier M. Pagani sur la comptabilisation des investissements pour comprendre comment la Ville a pu atteindre les 9 millions de francs. Ses collaborateurs ont affirmé que

ce montant n'était encore qu'une estimation. Or, le montant non contesté aurait dû être comptabilisé. En outre, plusieurs factures ont été reportées à l'année prochaine. Pour mettre fin à ce type de pratiques, il lui paraît nécessaire de centraliser la réception des factures des différents départements.

M^{me} Salerno estime que c'est le rôle de la commission des finances de faire diligence sur les objets qui lui sont présentés. Il faut savoir que la remarque de M. Chrétien touche le DCA. Cela s'explique en partie par l'importance de la masse de gestion de ce département. Comme la gestion des factures n'est pas centralisée, le DFL n'a aucune prise sur la comptabilité du DCA. En termes de contrôle, il serait pertinent de centraliser les opérations de comptabilité à la DFIN.

Une commissaire estime que le principe de délimitation périodique des subventions ponctuelles versées pose problème dans la mesure où il permet aux départements de signer en fin d'année des projets prévus pour l'année suivante. Elle aimerait donc savoir si la recommandation a été acceptée unanimement.

M. Krebs lit la lettre de M. Guillaume Zuber envoyée au DFL le 26 juillet 2018: «Concernant la délimitation des exercices relatifs aux subventions octroyées, nous vous confirmons les points suivants. Le fait de fixer la date de comptabilisation comme étant égale à la date où l'engagement formel de l'octroi d'une subvention a été pris nous apparaît correct. Nous précisons que l'engagement est considéré comme formel dès qu'un courrier a été transmis au tiers bénéficiaire de la subvention, c'est-à-dire qu'une subvention octroyée dont le courrier annonçant la décision de subventionnement au tiers qui a été envoyé le 23 décembre 2017 est à comptabiliser dans l'exercice comptable 2017. Le paiement doit avoir lieu dans les semaines qui suivent. Par ailleurs, il y aura lieu de formaliser, par le biais d'une directive interne, ce procédé et de le maintenir d'une manière continue. En outre, une information dans l'annexe aux comptes est à insérer.»

Une commissaire constate que le portail RH n'est pas déployé dans tous les services de la Ville.

M^{me} Salerno rapporte que l'entrée dans le portail RH s'est effectuée sur la base volontaire des magistrats. Le DFL n'a pas la capacité de contraindre les autres départements à intégrer ce portail.

M^{me} Bohler précise que certains services qui ne sont pas sur le portail RH disposent d'un autre outil de pointage.

Une commissaire aimerait savoir comment le DFL pourrait opérer une centralisation des factures du DCA sachant qu'elles prennent en compte des paramètres supplémentaires, qualité des travaux, état des lieux, respect des délais, etc. Concernant les investissements, les entreprises privées ne souhaitent généralement

pas terminer l'année en comptant trop de rentrées. Pour pallier cette contrainte, il serait intéressant de se pencher sur la possibilité de créer des comptes transitoires.

M^{me} Böhler lui indique que la comptabilisation des factures est indépendante des contrôles. Les factures sont saisies au moment de leur réception. Il appartient ensuite aux départements de les valider dans le système. Ainsi, en cas de contestation, les factures restent en suspens. Une fois validées, il sera possible de comparer la facture et la commande entrée dans SAP. Quant au window-dressing des entreprises, ces dernières procèdent généralement à des contrôles de césure des exercices. On peut relever que le DFL a la possibilité de demander un état des encours qui n'ont pas encore été facturés. Cette opération induit la comptabilisation de provision des comptes transitoires. D'autre part, le réviseur aux comptes demande aux fournisseurs contractés les encours qui existent avec la Ville.

M. Blanchot ajoute que le CFI regarde également les paiements effectués en période subséquente.

M^{me} Böhler tient à rappeler que l'opinion émise par M. Chrétien sur les comptes 2017 était favorable. Ses recommandations n'étaient pas suffisamment importantes pour l'amener à refuser les comptes.

Elle ajoute que le nombre de factures du DCA est énorme en comparaison aux autres départements. En outre, le problème de césure est récurrent puisque certaines factures comptabilisées en 2017 concernaient des travaux réalisés en 2016. En réalité, il faut prendre en compte le différentiel entre les signatures effectuées en début et en fin d'année.

M. Blanchot rapporte que le DFIN est en train de travailler sur un concept de dématérialisation des factures. Il s'agirait de créer un point d'entrée Ville de Genève qui permettra de digitaliser les factures et de les renvoyer dans les départements.

M^{me} Salerno précise que le DFL ne pourra pas obliger les autres départements à se rallier à ce projet.

Comme il n'y a plus de questions, la présidente libère les personnes auditionnées.

Discussion et vote

Malgré les remarques et réserves formulées précédemment, notamment sur certaines pratiques relevées par le CFI, le Mouvement citoyens genevois acceptera ces comptes 2017. En effet, il faut noter que le CFI les a validés, et que la Ville de Genève bénéficie de 33 millions de francs de boni.

Le représentant de l'Union démocratique du centre émet les mêmes réserves que l'organe de contrôle. Plutôt que de s'abstenir, il préfère prendre acte des comptes.

Une représentante du Parti démocrate-chrétien affirme que son groupe approuvera les comptes 2017. Le CFI n'a pas relevé d'irrégularités significatives. Les résultats du contrôle confirment que les documents correspondent au principe de gestion financière et comptable MCH1. Même si les chiffres sont justes, quelques éléments suscitent des réserves. La comptabilisation des investissements a posé problème, tout comme la lenteur du système de contrôle interne. Même si les recettes extraordinaires embellissent les comptes, leur caractère aléatoire appelle à la prudence. Enfin, le Parti démocrate-chrétien reste attentif à l'évolution de la dette.

Un membre du Parti libéral-radical déclare que son groupe refusera les comptes 2017. La principale raison est qu'un vote favorable reviendrait à approuver la gestion des comptes sur l'année. Or, il ne faut pas oublier qu'un magistrat a tenté de truquer une votation.

Le représentant des Verts indique que ceux-ci approuvent la bonne gestion des comptes. On relève 33 millions de francs de boni cette année. En outre, les prestations budgétées ont été confirmées par la population, en votation. Elles ont donc pu être délivrées correctement à l'ensemble des citoyennes et citoyens. Enfin, on peut relever que la dette a été maîtrisée. Bien que l'on puisse discuter de certains éléments, les Verts ne voient aucune raison de refuser ces comptes.

Un membre du Parti socialiste annonce que son groupe approuvera les comptes 2017. Des bonis qui dépassent les 30 millions de francs démontrent que la collectivité est bien gérée. Cet élément tempère certains excédents de charges présentés à l'occasion des budgets. Le Parti socialiste tient à saluer le travail du DFL et du CFI.

Une représentante d'Ensemble à gauche se réjouit des bonis qui apparaissent depuis plusieurs années. Bien que certaines pratiques puissent être inadaptées, les comptes ont été validés par le CFI. En outre, il faut relever que les référendums ont été approuvés par la population. Son groupe acceptera donc les comptes 2017.

La présidente met au vote la proposition PR-1285. C'est par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 DC) contre 3 non (LR) et 1 refus de voter (UDC), que les comptes 2017 sont approuvés.

3.1.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Le conseil administratif vous présente trois projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2017.

Le troisième concerne l'affectation du résultat de l'exercice à une réserve comptable appelée également réserve conjoncturelle.

DÉLIBÉRATION I**Le conseil municipal**

vu l'article 50, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique - Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 68'288'036.99 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: comptes 2017

2005

DÉLIBÉRATION II

Le conseil municipal

vu l'article 50, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-contre;
sur proposition du conseil administratif,

3-1

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2017 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'205'235'680.16
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'919'526.64
soit un total des charges nettes de	CHF	1'167'316'153.52

revenus	CHF	1'238'737'009.06
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'919'526.64
soit un total des revenus nets de	CHF	1'200'817'482.42

excédent de revenus	CHF	33'501'328.90
----------------------------	-----	---------------

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2017 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

dépenses	CHF	135'123'281.26
recettes	CHF	13'345'560.37
investissements nets	CHF	121'777'720.89

b) patrimoine financier

dépenses	CHF	24'026'849.94
recettes	CHF	1'997'562.80
investissements nets	CHF	22'029'287.14

c) total

dépenses	CHF	159'150'131.20
recettes	CHF	15'343'123.17
investissements nets	CHF	143'807'008.03

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) Patrimoine administratif

Investissements nets	CHF	121'777'720.89
Amortissements	CHF	76'324'400.36
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	33'501'328.90
Autofinancement	CHF	109'825'729.26
Insuffisance de financement	CHF	11'951'991.63

b) Patrimoine financier

Investissements nets	CHF	22'029'287.14
Amortissements (autofinancement)	CHF	4'345'801.12
Insuffisance de financement	CHF	17'683'486.02

c) total

Investissements nets	CHF	143'807'008.03
Amortissements	CHF	80'670'201.48
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	33'501'328.90
Autofinancement	CHF	114'171'530.38
Insuffisance de financement	CHF	29'635'477.65

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 33'501'328.90 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)

Proposition: comptes 2017

2007

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2017 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'844'961'053.20 dans la composition suivante:

	2017	2016
Actif		
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de CHF 127'916'345.51, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF 1'549'715'885.17	1'488'262'540.63
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 1'295'245'168.03	1'249'791'847.50
total de l'actif	CHF 2'844'961'053.20	2'738'054'388.13

3-1

	2017	2016
Passif		
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 121'931'629.70	85'018'540.12
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 1'528'500'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 614'555'966.31	83'349'562.68
provisions (nature 24)	CHF 47'385'125.38	4'052'537.37
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 14'023'892.85	17'470'637.90
fortune nette (nature 29)	CHF 1'071'664'438.96	1'038'163'110.06
total du passif	CHF 2'844'961'053.20	2'738'054'388.13

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2017 à CHF 387'992'235

DÉLIBÉRATION III

Le conseil municipal

vu l'article 2 et l'article 4 du règlement à la constitution d'une réserve comptable de la commune de Genève ; sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique - L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de CHF 33'501'328.90 comme suit :

réserve conjoncturelle	CHF	22'400'000.00
report à nouveau dans la Fortune nette	CHF	11'101'328.90
total	CHF	33'501'328.90

RÉSULTATS

mios de francs

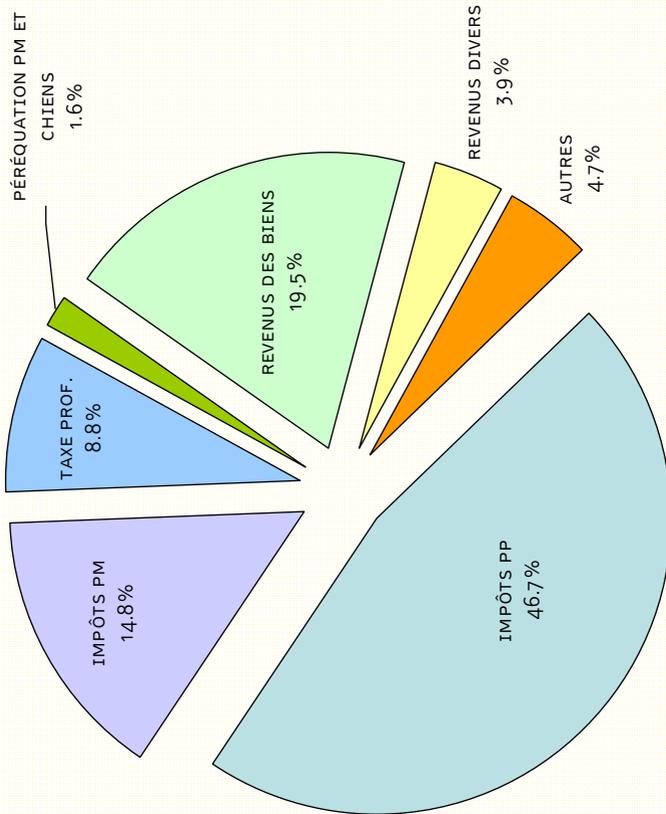
	COMPTES 2017	BUDGET 2017
--	--------------	-------------

REVENUS NETS	1'200,8	1'151,1
--------------	---------	---------

CHARGES NETTES	1'167,3	1'149,7
----------------	---------	---------

RÉSULTAT	+ 33,5	+ 1,4
----------	--------	-------

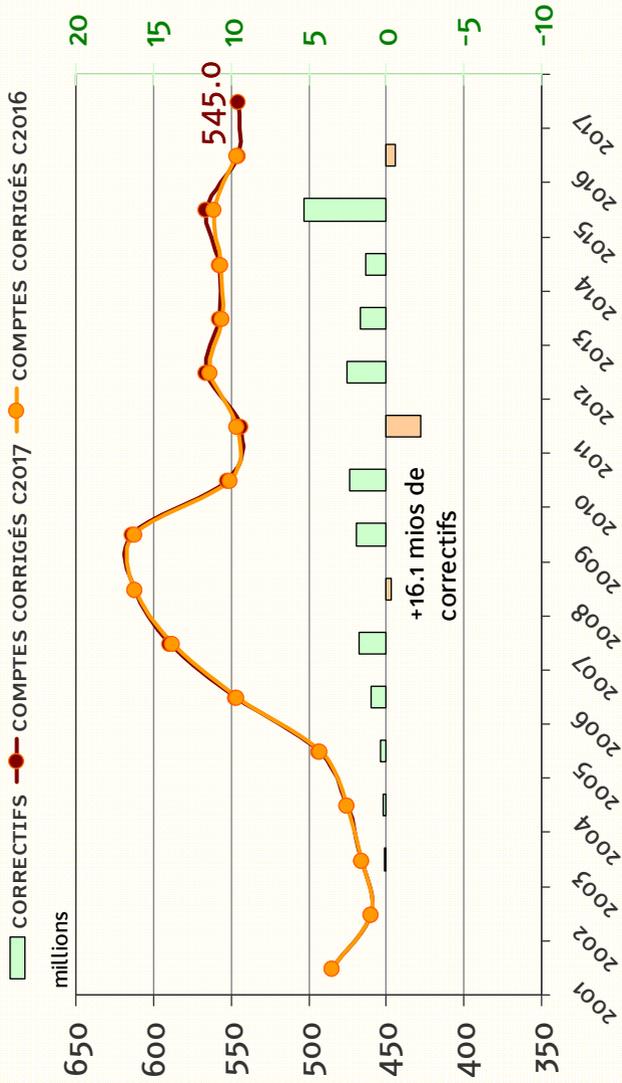
REVENUS NETS



IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES (PP)

PB2017 (DF juillet 2016)	575,5 mios
B2017 (DF octobre 2016)	578,7 mios
c2017 (DF février 2018)	561,1 mios - <i>17,6 mios</i>

IMPÔTS PP



IMPÔTS PP IBO



IMPÔTS PP IS+IPC



IMPÔTS PERSONNES MORALES (PM)

PB2017 (DF juillet 2016)	176,7 mios
B2017 (DF octobre 2016)	167,3 mios
c2017 (DF février 2018)	178,0 mios + 10,7 mios

IMPÔTS PM



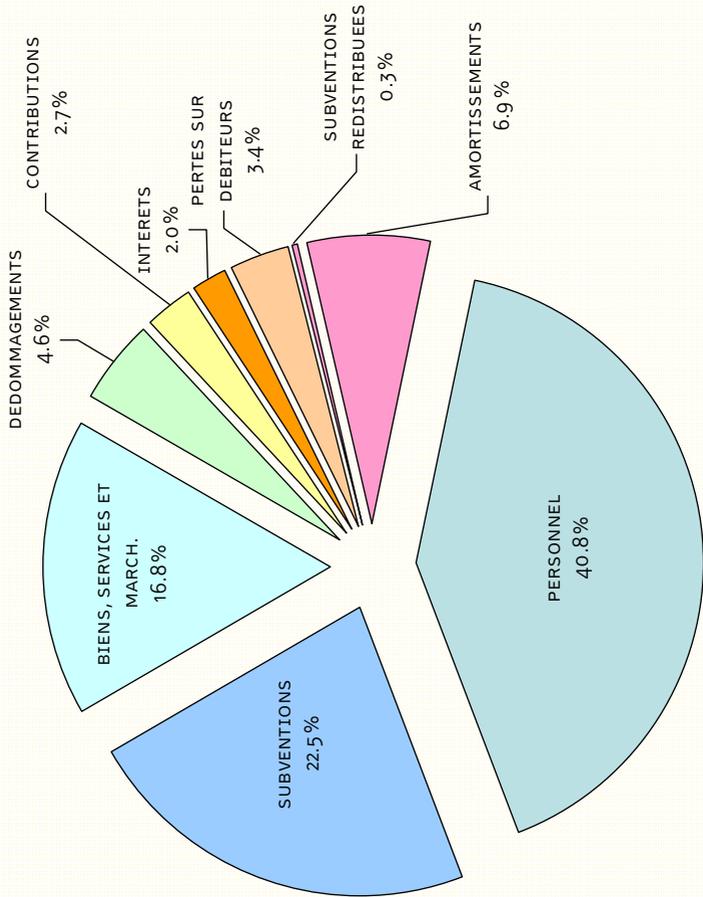
TAXE PROFESSIONNELLE

prévisions B2017	105,0 mios
taxe professionnelle comptabilisée en 2017	105,4 mios

AUTRES REVENUS

horodateurs (depuis 2015, provisionnés)	+ 25,5 mios
fonds assurance	+ 22,4 mios
revalorisation actions BCGE	+ 4,5 mios
loyers	+ 3,3 mios
subventions liées à des prestations en nature	+ 2,1 mios
soulte dans le cadre d'un partage foncier	+ 2,1 mios
dividende naxoo	+ 1,3 mio
intérêts intercalaires	+ 1,2 mio
encaissements de créances amorties	+ 1,0 mio
redevance d'affichage	- 2,0 mios

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



PERSONNEL

COMPTES 2017	BUDGET 2017	ÉCART
476,3	478,7	- 2,4

salaires auxiliaires	+ 2,7 mios
indemnités et heures supplémentaires	+ 1,5 mio
salaires employé-e-s (y compris gel postes vacants)	- 1,4 mio
cotisations patronales	- 3,5 mios

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

ÉCART

COMPTES 2017 BUDGET 2017

196,3 200,2

- 3,9

rentes et indemnités	+ 2,3 mios
locations	- 0,7 mio
entretien matériel	- 0,8 mio
entretien canalisations	- 0,9 mio
fournitures	- 1,1 mio
honoraires divers et expertises	- 1,6 mio



SUBVENTIONS

COMPTES 2017	BUDGET 2017	ÉCART
262,4	263,0	- 0,6

subventions liées à des prestations en nature	+ 2,1 mio
service des sports	- 0,3 mio
service des écoles	- 0,4 mio
délégation genève ville solidaire	- 0,6 mio
fonds apprentissage	- 0,6 mio

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES**AMORTISSEMENTS** - 0,8 mio**PROVISIONS**

- service du génie civil - 0,8 mio
- taxe professionnelle - 0,6 mio
- augmentation reliquat centimes additionnels + 4,5 mios
- sécurité et espaces publics + 23,6 mios

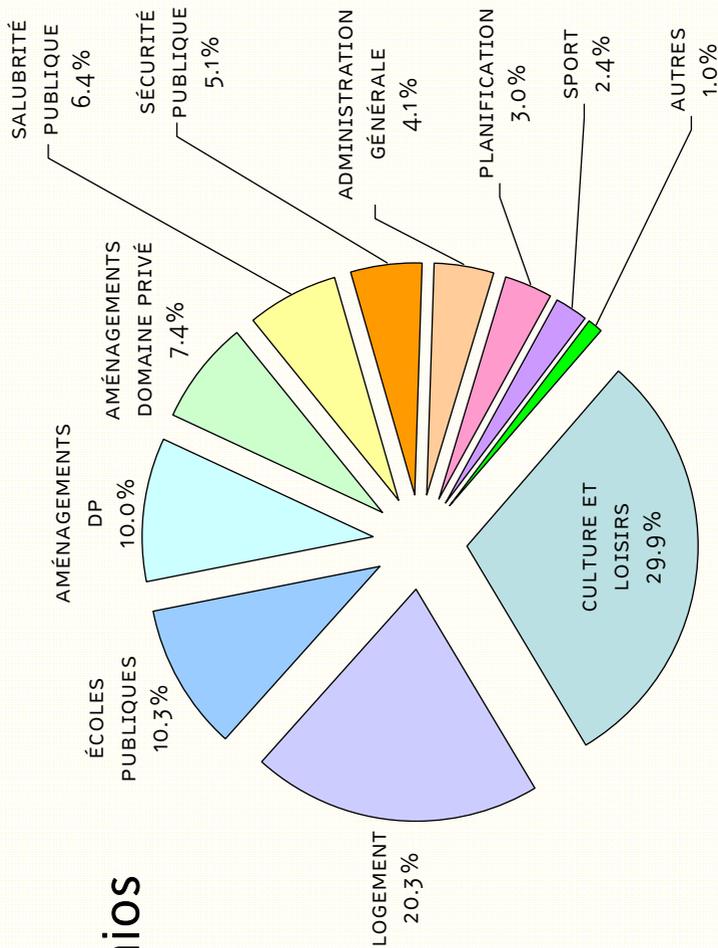
PERTES

- centimes additionnels - 2,4 mios
- taxe professionnelle - 0,4 mio

PROVISIONS ET PERTES + 24,9 mios

INVESTISSEMENTS NETS

143,8 mios



INVESTISSEMENTS NETS

• grand-théâtre	20,6 mios
• minoteries	17,7 mios
• dépôt carré vert	13,8 mios
• périmètre CEVA gare des eaux-vives	11,1 mios
• chandieu	8,2 mios
• FVGLS	7,6 mios
• école des crêts-de-champel	6,3 mios
• plaine de plainpalais	4,8 mios
• FIDU	4,7 mios
• réseau d'assainissement	4,6 mios
• école carré vert	4,4 mios
• quai des bergues	4,0 mios
• véhicules	3,8 mios
• école pâquis-centre	3,7 mios

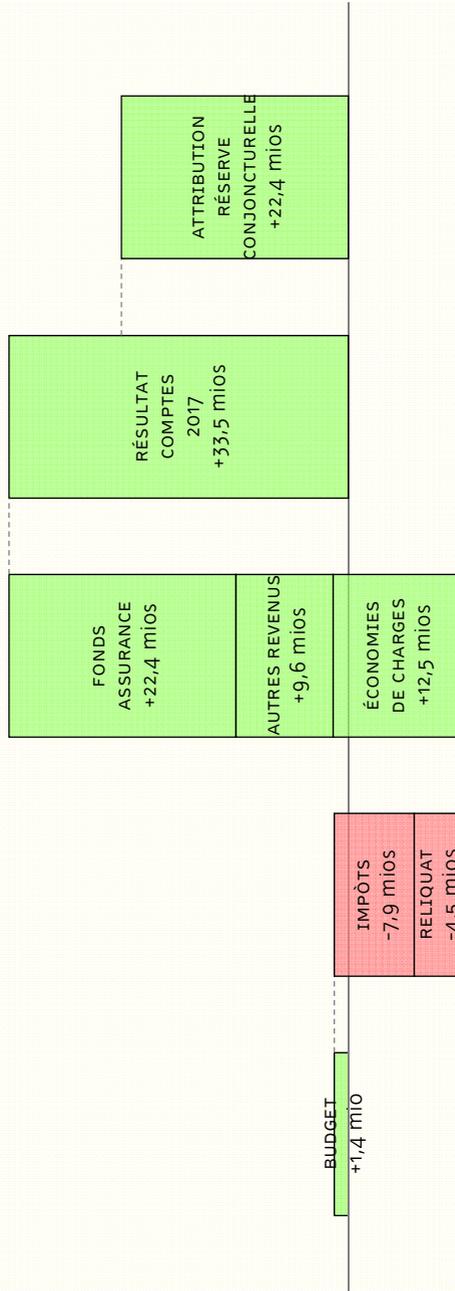
DETTE



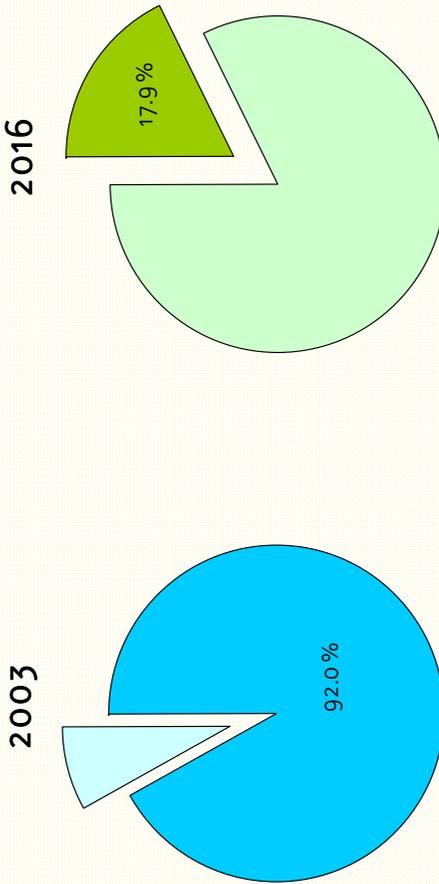
COMPTES 2017 EN RÉSUMÉ

en millions de francs	COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016
REVENUS NETS	1'200,8	1'151,1	1'141,5
CHARGES NETTES	1'167,3	1'149,7	1'109,0
RÉSULTAT	+ 33,5	+ 1,4	+ 32,5
INVESTISSEMENTS NETS	143,8	130,0	119,0
AUTOFINANCEMENT	114,2	82,9	111,5
FINANCEMENT (TAUX)	- 29,6 (79%)	- 47,1 (64%)	- 7,5 (94%)

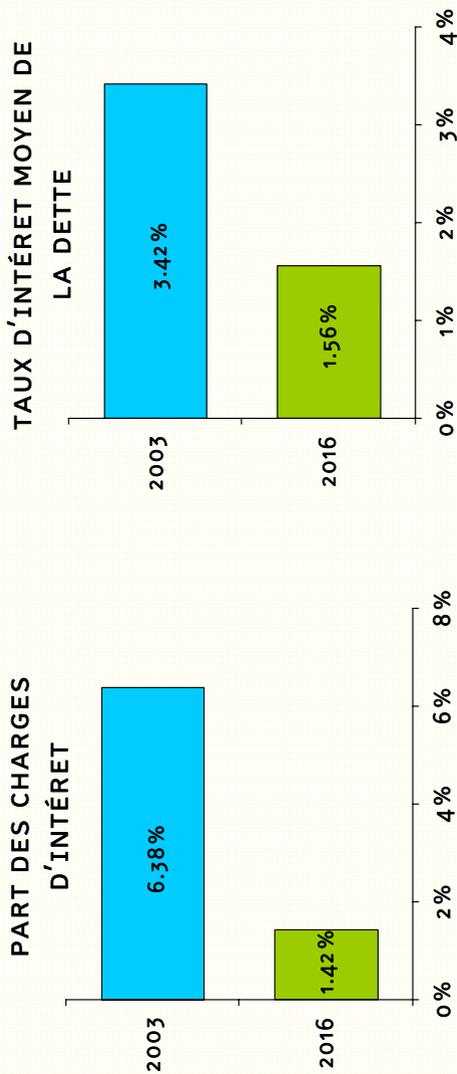
COMPTES 2017 EN RÉSUMÉ



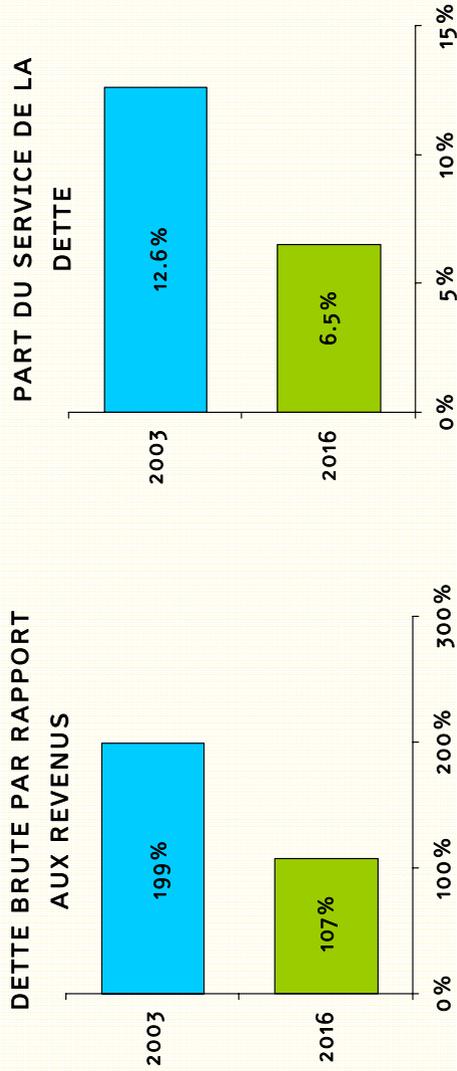
TAUX D'ENDETTEMENT NET



INDICATEURS SUR LA DETTE



INDICATEURS SUR LA DETTE



ÉVOLUTION CHARGES 31





Communiqué de presse
9 avril 2018

Comptes 2017 : charges maîtrisées et revenus supérieurs aux attentes

Les comptes 2017 de la Ville de Genève présentent un boni de 33,5 millions de francs. Ce nouvel exercice montre que la gestion financière de la commune s'avère efficace.

Des charges maîtrisées

Les comptes révèlent une excellente maîtrise des charges par les services puisqu'un non-dépensé de 12,4 mios est comptabilisé. En comparaison avec les comptes 2016, les charges nettes 2017 s'inscrivent en augmentation de 14,9 mios, soit +1,3% ce qui démontre le souci du Conseil administratif de maîtriser l'augmentation des charges tout en proposant de nouvelles prestations. Il convient de rappeler qu'en 2017, 26 nouvelles places de crèche ont été créées et 189 ont déployé leur effet budgétaire complet. 11 nouveaux postes de sapeuses et sapeurs pompiers ont également été créés et l'ensemble des mécanismes salariaux maintenus.

Des revenus supérieurs aux attentes

En 2017, le produit des impôts « centime additionnel » s'est révélé inférieur aux montants budgétés (-6,8 millions). La taxe professionnelle a atteint 105,4 millions de francs, soit un montant juste supérieur à celui qui était budgété. Les autres revenus dépassant le budget à hauteur de 57,5 millions de francs, les revenus nets 2017 se sont avérés supérieurs au budget (+49,7 millions de francs, soit +4,3%).

Des investissements en augmentation

Le niveau des investissements nets réalisés en 2017 s'élève à 143,8 millions, supérieur de 13,8 millions par rapport au montant inscrit dans le budget. Les investissements ont essentiellement concerné la rénovation du Grand Théâtre, la rénovation de l'ensemble immobilier des Minoteries, le dépôt du Carré Vert, le périmètre de la gare des Eaux-Vives ou encore l'école de Chandieu. Le taux d'autofinancement des investissements atteint 79,4%. Pour mémoire, la moyenne sur 10 ans du taux d'autofinancement est de 121%.

Dotation de la réserve conjoncturelle

En 2017, le Conseil municipal a voté la possibilité pour la Ville de Genève de créer une réserve conjoncturelle. Le Conseil administratif a décidé de l'alimenter à hauteur de 22,4 mios. La volonté du Conseil municipal est ainsi mise en œuvre.

Contact :

Valentina Wenger-Andreoli
Collaboratrice personnelle
Département des finances et du logement
Tel.: 022 418 22 35 ou 079 508 24 34

9 avril 2018



V I L L E D E DÉPARTEMENT DES FINANCES
G E N È V E ET DU LOGEMENT

comptes 2017

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

COMPTES 2016		BUDGET 2017	
COMPTÉ ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	Revenus
	1'141'461'376		1'151'162'260
1'029'979'387		1'068'228'060	
78'981'659		81'491'227	
1'108'961'046	1'141'461'376	1'149'719'287	1'151'162'260
40'236'340	40'236'340	41'705'038	41'705'038
1'149'197'387	1'181'697'717	1'191'424'325	1'192'867'298
32'500'330		1'442'973	
1'181'697'717	1'181'697'717	1'192'867'298	1'192'867'298
dépenses	Recettes	dépenses	Recettes
113'804'235	13'029'298	100'000'000	
18'175'290	-17'588	30'000'000	
	118'967'815		130'000'000
131'979'525	131'979'525	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
100'774'937		100'000'000	
18'192'878		30'000'000	
	73'864'552		78'212'118
	5'117'107		3'279'109
	32'500'330		1'442'973
	111'481'989		82'934'200
	7'485'826		47'065'800
118'967'815	118'967'815	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	26'910'385		21'787'882
	13'075'771		26'720'891
	-7'485'826		-47'065'800
32'500'330		1'442'973	
32'500'330	32'500'330	1'442'973	1'442'973

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

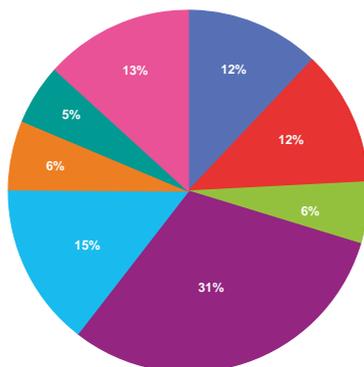
COMPTES 2017		
COMPTE ADMINISTRATIF		
CHF		
Fonctionnement	charges	Revenus
Revenus		1'200'817'482
Charges	1'086'645'952	
Amortissements	80'670'201	
Total net des charges et revenus	1'167'316'154	1'200'817'482
Imputations internes	37'919'527	37'919'527
Total brut des charges et revenus	1'205'235'680	1'238'737'009
Excédent de revenus	33'501'329	
	1'238'737'009	1'238'737'009
investissements	Dépenses	Recettes
Investissements du patrimoine administratif	135'123'281	13'345'560
Investissements du patrimoine financier	24'026'850	1'997'563
Investissements nets		143'807'008
	159'150'131	159'150'131
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	Dépenses	Recettes
Investissements nets du patrimoine administratif	121'777'721	
Investissements nets du patrimoine financier	22'029'287	
Amortissements du patrimoine administratif		76'324'400
Amortissements du patrimoine financier		4'345'801
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		33'501'329
Autofinancement		114'171'530
Insuffisance de financement		29'635'478
	143'807'008	143'807'008
VARIATION DE FORTUNE		
Augmentation du patrimoine administratif		45'453'321
Augmentation du patrimoine financier		17'683'486
Insuffisance de financement		-29'635'478
Augmentation de la fortune	33'501'329	
	33'501'329	33'501'329

compte tenu du résultat de l'exercice 2017, la fortune au 31 décembre 2017 est de CHF 1'071'664'438.96

COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE**CHARGES**

en milliers de francs	c 2017	B 2017	Écart	%	c 2016
0 Administration générale	145'715	140'001	5'714	4%	144'370
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'560	2'475	85	3%	2'625
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	1'934	2'003	-69	-3%	1'899
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	126'145	119'105	7'041	6%	124'222
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	12'851	13'728	-877	-6%	13'175
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'224	2'690	-466	-17%	2'449
1 sécurité publique	145'841	122'547	23'293	19%	116'491
10 PROTECTION JURIDIQUE	10'077	9'844	233	2%	8'475
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	78'184	55'497	22'688	41%	54'155
14 INCENDIE ET SECOURS	54'438	53'222	1'217	2%	49'893
16 PROTECTION CIVILE	3'141	3'985	-844	-21%	3'968
2 enseignement et formation	66'463	67'549	-1'086	-2%	63'674
21 ÉCOLES PUBLIQUES	66'463	67'549	-1'086	-2%	63'674
3 culture et loisirs	371'261	376'509	-5'248	-1%	366'398
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	259'391	264'081	-4'690	-2%	258'169
33 PARCS ET PROMENADES	36'445	36'986	-541	-1%	36'156
34 SPORTS	51'509	51'102	406	1%	49'290
35 AUTRES LOISIRS	23'917	24'340	-423	-2%	22'783
5 prévoyance sociale	176'029	180'357	-4'327	-2%	176'319
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	124'913	125'579	-666	-1%	118'758
58 AIDE SOCIALE	51'116	54'778	-3'662	-7%	57'561
6 trafic	74'864	75'903	-1'039	-1%	72'982
62 ROUTES COMMUNALES	73'982	75'019	-1'037	-1%	71'672
65 TRAFIC RÉGIONAL	881	884	-2	-0%	1'310
7 protection et aménagement de l'environ.	65'115	69'491	-4'376	-6%	66'823
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	7'042	8'858	-1'816	-21%	7'759
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'274	34'665	-391	-1%	34'821
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	10'926	11'223	-297	-3%	10'848
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	6'739	7'401	-663	-9%	6'854
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6'134	7'343	-1'210	-16%	6'541
9 finances et impôts	159'948	159'068	880	1%	142'140
90 IMPÔTS	68'355	68'037	318	0%	48'492
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	24'490	23'963	527	2%	24'498
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	67'103	67'068	35	0%	69'150
TOTAL	1'205'236	1'191'424	13'811	1%	1'149'197

CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

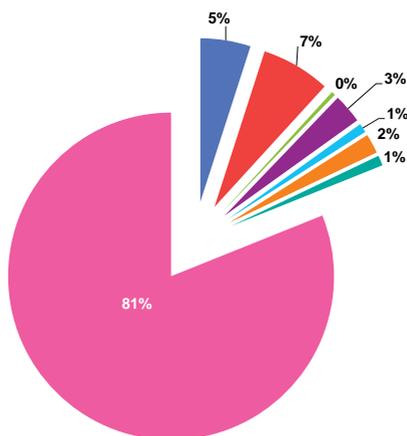


- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

REVENUS

en milliers de francs	c 2017	B 2017	écart	%	c 2016
0 Administration générale	61'814	40'219	21'595	54%	46'507
01 CONSEIL MUNICIPAL	0	-	0	-	0
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	122	70	52	74%	96
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	34'894	14'790	20'104	136%	11'446
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	26'799	25'359	1'439	6%	34'965
1 sécurité publique	84'609	64'471	20'138	31%	60'641
10 PROTECTION JURIDIQUE	57'620	38'491	19'129	50%	34'602
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	4'023	3'191	832	26%	3'938
14 INCENDIE ET SECOURS	22'461	22'193	268	1%	21'637
16 PROTECTION CIVILE	506	596	-90	-15%	463
2 enseignement et formation	4'751	4'410	340	8%	4'622
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4'751	4'410	340	8%	4'622
3 culture et loisirs	36'025	31'620	4'405	14%	36'259
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	23'220	20'192	3'028	15%	25'573
33 PARCS ET PROMENADES	1'357	990	368	37%	1'119
34 SPORTS	10'643	9'662	981	10%	8'786
35 AUTRES LOISIRS	804	776	29	4%	781
5 prévoyance sociale	11'128	10'854	274	3%	10'353
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'981	8'780	201	2%	8'220
58 AIDE SOCIALE	2'147	2'074	74	4%	2'133
6 trafic	24'016	25'573	-1'557	-6%	24'490
62 ROUTES COMMUNALES	24'016	25'573	-1'557	-6%	24'490
7 protection et aménagement de l'environ.	12'441	11'765	675	6%	11'351
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	5'548	5'073	476	9%	4'767
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'649	1'585	63	4%	1'693
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	5'102	4'990	112	2%	4'703
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	84	-	84	-	35
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	58	117	-60	-51%	153
9 Finances et impôts	1'003'954	1'003'955	-1	-0%	987'475
90 IMPÔTS	870'185	878'861	-8'675	-1%	853'415
92 ENTRE COMMUNES	2'485	2'485	-	-	5'571
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	21'945	24'955	-3'010	-12%	21'938
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	109'338	97'654	11'684	12%	106'551
TOTAL	1'238'737	1'192'867	45'870	4%	1'181'698

REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

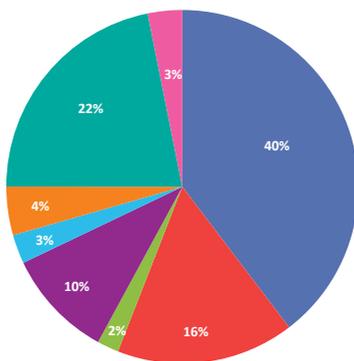


- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

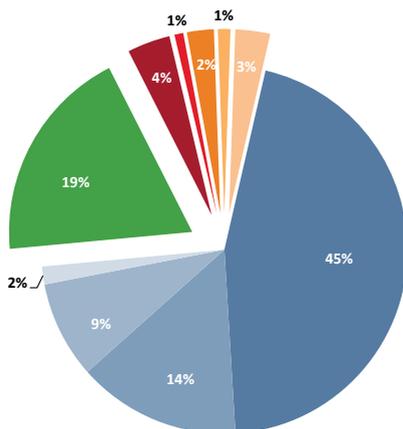
en milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	145'715	145'841	66'463	371'261	176'029	74'864	65'115	159'948	1'205'236
30 charges de personnel	98'973	85'394	16'445	174'529	20'778	33'227	32'428	14'494	476'269
31 biens, services et marchandises	30'198	10'416	16'050	54'926	9'096	17'723	24'976	32'958	196'343
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'834	23'834
33 Amortissements	7'921	27'763	13'787	21'917	4'305	19'735	4'573	20'047	120'047
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	31'927	31'927
35 dédommagements à des collectivités publiques	48	13'904	15'835	1'234	-	76	732	21'472	53'302
36 subventions accordées	1'578	6'189	2'343	109'987	139'249	1'454	1'033	534	262'368
37 subventions redistribuées	335	-	-	2'770	-	-	-	-	3'105
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	122	-	-	-	-	122
39 imputations internes	6'662	2'175	2'002	5'776	2'602	2'649	1'374	14'682	37'920
revenus	61'814	84'609	4'751	36'025	11'128	24'016	12'441	1'003'954	1'238'737
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	863'840	863'840
42 revenus des biens	44'598	55'331	4'237	16'475	7'174	-	5'954	100'601	234'371
43 revenus divers	8'802	12'786	251	12'521	718	1'519	6'248	3'889	46'733
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	291	1'584	-	-	-	-	-	7'787	9'662
45 dédommagements de collectivités publiques	391	13'823	262	1'361	237	13'200	-	-	29'274
46 subventions acquises	70	86	1	1'201	2'999	9'297	-	-	13'654
47 subventions à redistribuer	335	-	-	2'770	-	-	-	-	3'105
48 prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	178	-	-	-	-	178
49 imputations internes	7'326	999	1	1'518	-	0	238	27'836	37'920
RÉSULTAT	-83'901	-61'232	-61'712	-335'236	-164'901	-50'848	-52'674	844'006	33'501

CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE



- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 Intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées
- 39 imputations internes

REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE



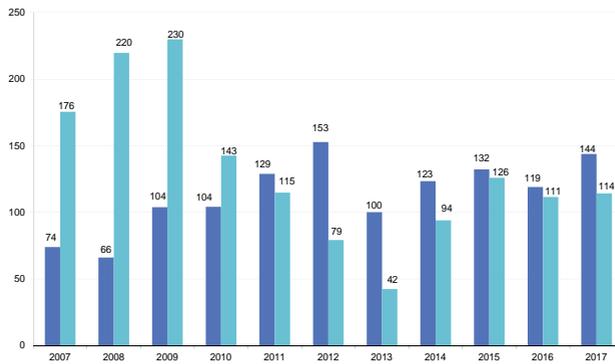
- 40 impôts personnes physiques
- 40 impôts personnes morales
- 40 taxe professionnelle
- 40 autres impôts
- 42 revenus des biens
- 43 Revenus divers
- 44 parts et contributions
- 45 dédommagements de collectivités publiques
- 46 subventions acquises
- 49 imputations internes

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL



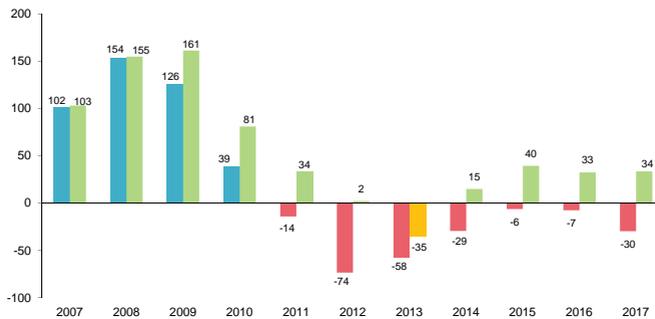
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

■ Investissements
■ Autofinancement

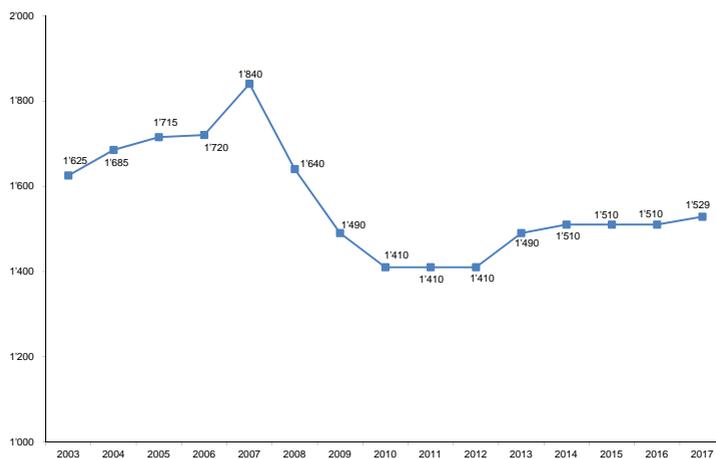


ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

■ excédent de financement
■ excédent de revenus
■ insuffisance de financement
■ excédent de charges



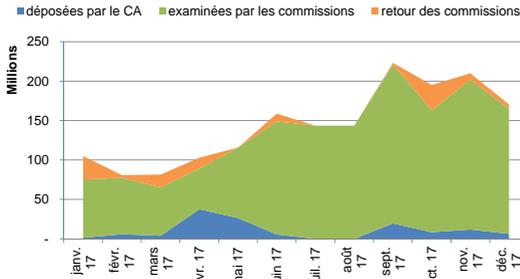
ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS





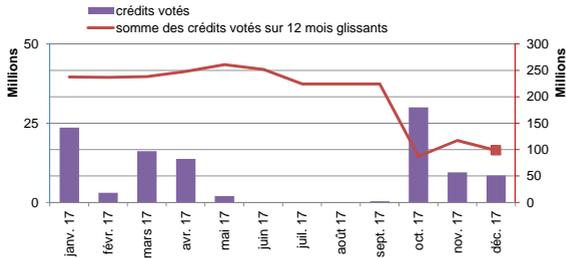
Suivi des investissements au 31.12.2017

Suivi des propositions du CA au CM pour les crédits d'investissements



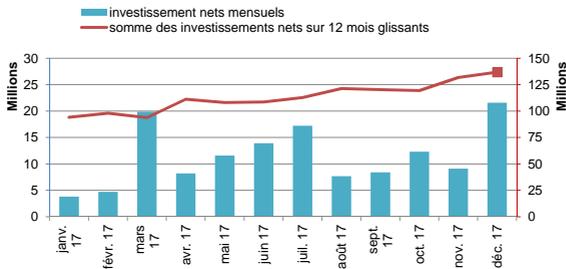
millions de francs	déc 17
de retour des commissions	5.2
examinés en commissions	158.8
déposées par le CA	6.3
Total	164.1

Crédits d'investissements nets votés



millions de francs	déc 17
Crédits votés depuis 12 mois	98.7

Investissements nets comptabilisés



millions de francs	déc 17
Investissements nets depuis 12 mois	136.8

**Arrêté créant le fonds
d'assurance des propriétés
de la Ville de Genève**

LC 21 132.0



Adopté par le Conseil municipal le 3 juillet 1900

Entrée en vigueur le 4 juillet 1900

Le Conseil municipal de la Ville de Genève arrête :

Article premier

Les propriétés mobilières et immobilières de la Ville de Genève seront, à l'avenir, et sous réserve des clauses énoncées à l'art. 2, assurées contre l'incendie par la Ville elle-même, au moyen d'un fonds spécial constitué suivant les dispositions qui vont suivre.

Art. 2

¹ Il sera ouvert au grand livre de la Ville, sous le titre : *Assurance des propriétés municipales*, un compte au crédit duquel sera versée annuellement la somme de 50,000 fr., plus la somme nécessaire pour payer les compagnies d'assurances.

² Ce compte sera également crédité de la somme de 248,000 fr., qui forme l'avoir des deux comptes actuellement ouverts au grand livre, sous les titres : *Assurance du Théâtre* et *Assurance des propriétés municipales*, lesquels seront ainsi balancés.

³ Ce compte sera, par contre, débité annuellement des primes à payer aux compagnies :

1° Pour l'assurance de la moitié au moins de la valeur des propriétés municipales, Théâtre compris.

2° Pour l'assurance du bâtiment des décors et de son contenu.

⁴ Au moment où ce fonds d'assurance aura atteint le chiffre d'un million, il cessera d'être débité des sommes ci-dessus et la Ville sera son propre assureur pour toutes ses propriétés.

Art. 3

¹ Le montant de ce fonds sera placé en obligations des emprunts de l'Etat ou de la Ville de Genève, ou en fonds d'Etats ou de villes suisses, ou versé en compte obligé à la Caisse hypothécaire.

² L'intérêt de ces valeurs sera également porté au compte Assurance des propriétés municipales.

Art. 4

Dès que l'avoir du fonds d'assurance des propriétés municipales aura atteint le chiffre d'un million, ce fonds ne recevra plus de dotation de la Ville, mais continuera à être augmenté de l'intérêt de son capital.

Art. 5

Lorsque le fonds capital s'élèvera à trois millions, il sera provisoirement clos et arrêté, et l'intérêt en sera versé annuellement au budget ordinaire.

Art. 6

En cas de sinistre, le fonds se reconstituera suivant les règles énoncées dans le présent arrêté.

Art. 7

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat, pour le prier de présenter au Grand Conseil un projet de loi destiné à empêcher toute désaffectation du fonds de réserve ainsi constitué et abrogeant la loi du 31 janvier 1894 relative à l'assurance du Théâtre.

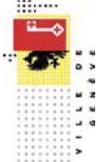
2048

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: comptes 2017

LC 21 132.0 Arrêté créant le fonds d'assurance des propriétés de la Ville de Genève

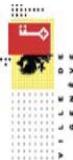
Art. 8

Les bâtiments et les installations des services industriels sont assurés au moyen d'un fonds de réserve spécialement créé à cet effet.



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

M. Claude-Alain MACHEREL
M. Michel MERMILLOD

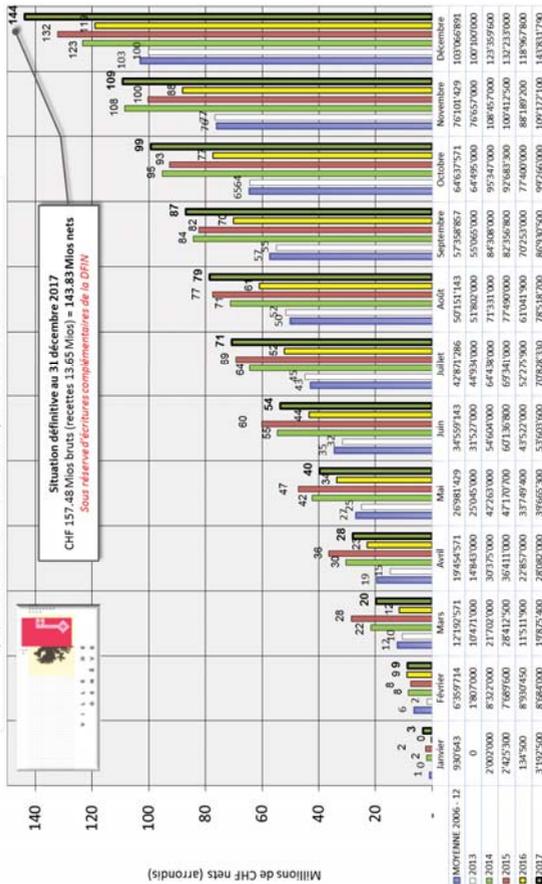


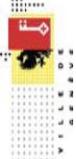
Dépenses d'investissements 2017

(En millions de francs)

157.5 brut - 13.7 de recettes = 143.8 net

PROGRESSION MENSUELLE DES DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENTS
 (totalité de la Ville de Genève) ANNEES 2006 à 2017

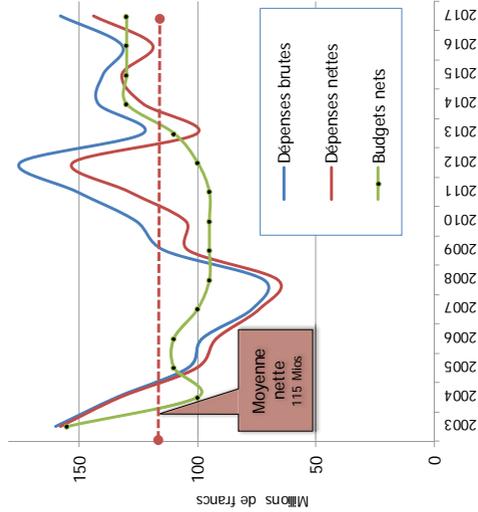


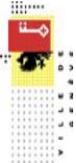


Dépenses d'investissements 2003 à 2017

Années	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	Budgets nets	Taux de réalisation %
2003	160	-2	158	155	101.9%
2004	134	-1	133	100	132.6%
2005	104	-4	100	110	91.2%
2006	98	-6	92	110	83.6%
2007	77	-3	74	100	73.9%
2008	72	-6	66	95	69.6%
2009	114	-10	104	95	109.3%
2010	126	-21	105	95	110.5%
2011	151	-22	129	95	135.7%
2012	175	-22	153	100	152.7%
2013	123	-23	100	110	91.0%
2014	142	-19	123	130	94.6%
2015	140	-8	132	130	101.5%
2016	132	-13	119	130	91.5%
2017	158	-14	144	130	110.8%
Totaux	1'906	-175	1'731		
Moyennes 2003-17	127		115	112	103%

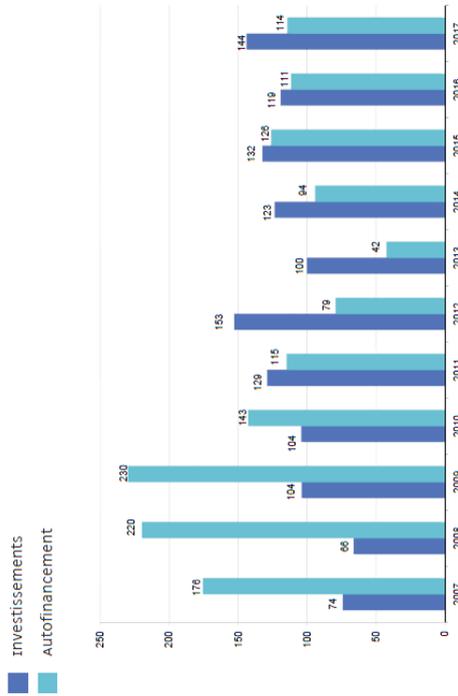
Investissements : budgets et dépenses





Autofinancement

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS



taux d'autofinancement réalisés entre 2008 et 2017

Année	AUTOFINANCEMENT (%)
2008	333%
2009	222%
2010	137%
2011	89%
2012	50%
2013	41%
2014	76%
2015	95%
2016	94%
2017	79%

Dépenses d'investissements 2017 Totaux par département gestionnaire

N.B. *Détail par service gestionnaire annexé en format papier (note COMIN)*

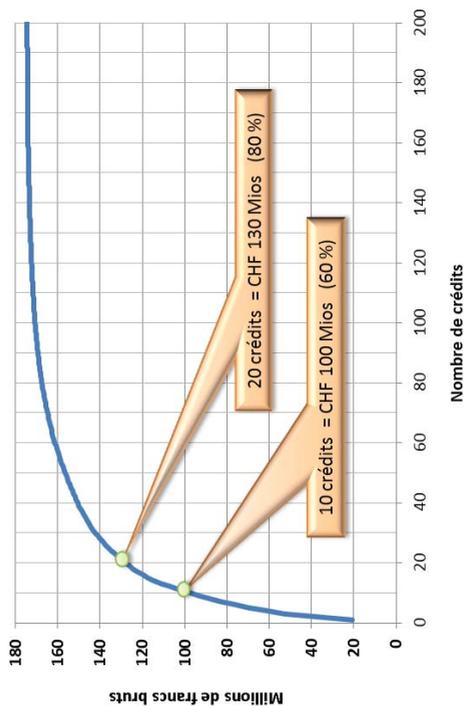
	Millions de CHF arrondis			Millions de CHF arrondis			Net	%
	Brut	Recettes	Net	Brut	Recettes	Net		
Département des finances & du logement								
Total / Dpt. 1	10.50	0.00	10.50	10.30	0.08	10.22	-0.28	-3%
Département des constructions & de l'aménagement								
Total / Dpt. 2	122.40	12.00	110.40	130.11	13.51	116.60	6.20	6%
Département de la culture & du sport								
Total / Dpt. 3	1.50	0.20	1.30	2.43	0.01	2.42	1.12	86%
Département de l'environnement urbain & sécurité								
Total / Dpt. 4	7.40	0.00	7.40	13.41	0.04	13.38	5.98	81%
Département de la cohésion sociale & de la solidarité								
Total / Dpt. 5	0.70	0.00	0.70	1.21	0.00	1.21	0.51	73%
Totaux	142.5	12.2	130.3	157.5	13.6	143.8	13.5	10%

Principales dépenses d'investissements 2017

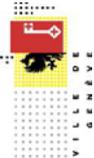
	Service	Dépenses brutes		Recettes		Cumul Brut
		Mio CHF	Mio CHF	Mio CHF	Mio CHF	
1	DPBA	1710026	Grand Théâtre, pl. Neuve 3, cpl.rénov.	20.9	-	21
2	DPBA	1710038	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102	18.0	-	39
3	DPBA	1710023	Stand 22.rue du St-Georges 41 dépôts	14.1	0.07	53
4	DPBA	1710048	Nouvelle Comédie, construction	9.0	-	62
5	DFL	1100004	Fondation VGE, logements sociaux	7.6	-	70
6	DCA	1180013	FIDU subvention d'investissement 2017	7.0	2.29	77
7	DPBA	1710016	Chandieu.construction gr.scolaire,crèche	6.1	4.48	83
8	DPBA	1710019	Crêts-de-Champel 40, ch. des Peschier	5.8	-	89
9	GCI	1300153	Plainpalais plaine, aménag.allée périp.h.	4.8	-	93
10	GCI	1300152	Réseaux secondaires d'assainissement, cré	4.6	0.02	98
11	GCI	1300149	Carouge, pont de, restauration	4.6	2.36	103
12	DPBA	1710066	Saint-Georges 21, bd.construc.équip.pub	4.4	-	107
13	DPBA	1710065	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre	4.1	-	111
14	GCI	1300151	Bergues, quai des, travaux	4.0	-	115
15	SIS	1410013	SIS véhicules	2.5	0.00	118
16	DPBA	1710040	Lissignol 1-3 rue, rénovation	2.4	-	120
17	LOM	1280025	Administration véhicules	2.4	0.00	122
18	DPBA	1710028	Gare des Eaux-Vives, crèche, sport	1.9	-	124
19	DPBA	1710061	Lamarline 16bis, construc.bat.public	1.8	-	126
20	DPBA	1710051	Rois 10,rue des,Cimetière de Plainpalais	1.8	-	128
21	GCI	1300163	Ecoquartier Jonction,aménagements extér.	1.8	-	130

L'impact des «gros crédits» à l'exemple de l'année 2017

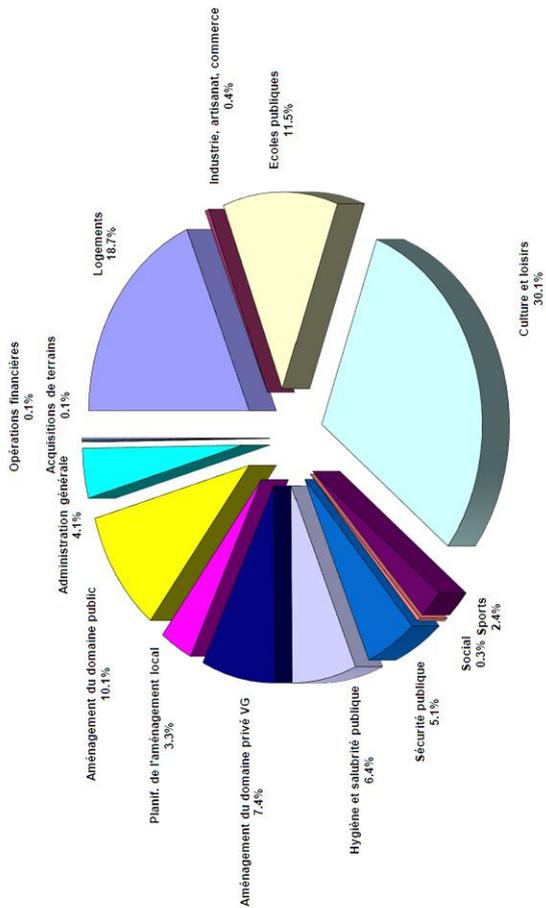
(En millions de francs bruts)

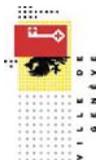


- Dépenses réparties sur plus de 200 crédits différents
- La plus grosse dépense brute = CHF 21 Mios et la plus petite = CHF 200
- 10 crédits engendrent 100 Mios de dépenses (soit 60 % du total)
- Avec 20 crédits, on arrive à CHF 130 Mios (soit 80 % du total)



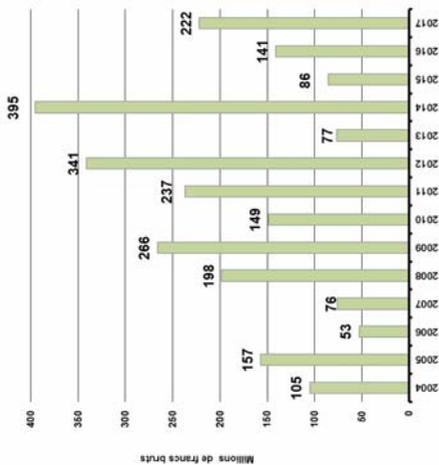
Dépenses d'investissements 2017 par groupes fonctionnels





Crédits déposés par la CA et votés par le CM

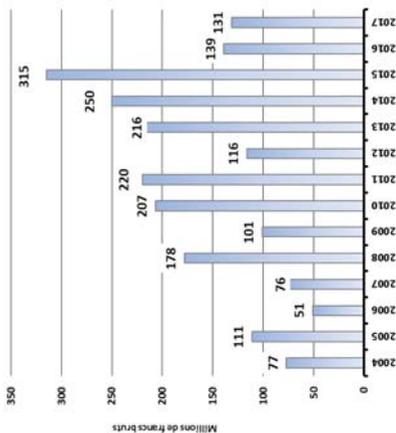
Crédits déposés
Mios CHF bruts



Déposé CA 2017

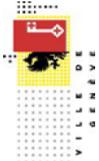
222 Mios brut
178 Mios net

Crédits votés
Mios CHF bruts



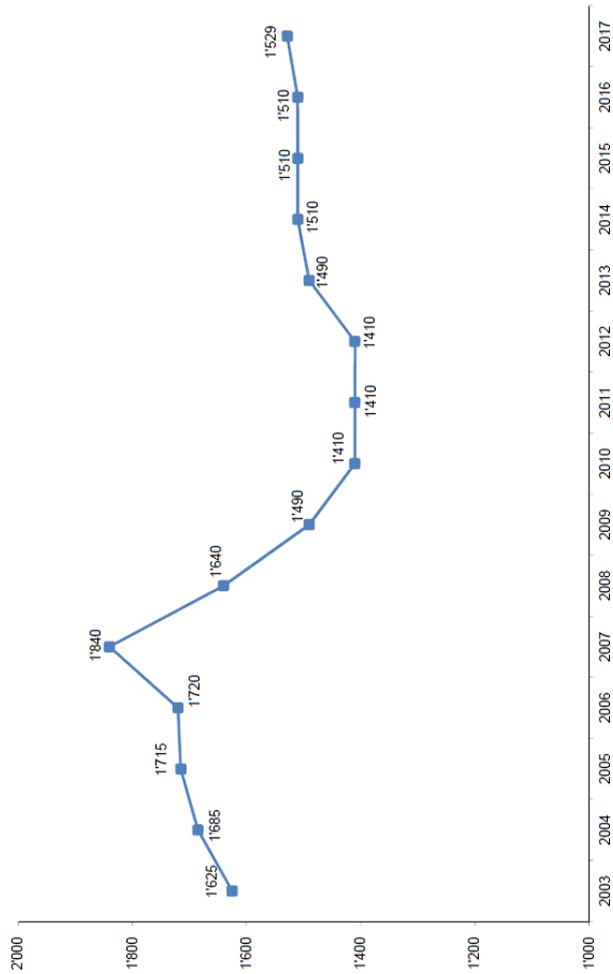
Voté CM 2017

131 Mios brut
120 Mios net



Evolution de la dette

FIGURE 1: ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS



SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)

Proposition: comptes 2017

2059

Annexe 2

COMPTES 2017							Total des dépenses		
Départements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement							02/2017 (1)	03/2017 (2)	04/2017 (3)
							02/2017 (4)	03/2017 (5)	04/2017 (6)
							02/2017 (7)	03/2017 (8)	04/2017 (9)
							02/2017 (10)	03/2017 (11)	04/2017 (12)
							02/2017 (13)	03/2017 (14)	04/2017 (15)
							02/2017 (16)	03/2017 (17)	04/2017 (18)
							02/2017 (19)	03/2017 (20)	04/2017 (21)
							02/2017 (22)	03/2017 (23)	04/2017 (24)
							02/2017 (25)	03/2017 (26)	04/2017 (27)
							02/2017 (28)	03/2017 (29)	04/2017 (30)
							02/2017 (31)	03/2017 (32)	04/2017 (33)
							02/2017 (34)	03/2017 (35)	04/2017 (36)
							02/2017 (37)	03/2017 (38)	04/2017 (39)
							02/2017 (40)	03/2017 (41)	04/2017 (42)
							02/2017 (43)	03/2017 (44)	04/2017 (45)
							02/2017 (46)	03/2017 (47)	04/2017 (48)
							02/2017 (49)	03/2017 (50)	04/2017 (51)
							02/2017 (52)	03/2017 (53)	04/2017 (54)
							02/2017 (55)	03/2017 (56)	04/2017 (57)
							02/2017 (58)	03/2017 (59)	04/2017 (60)
							02/2017 (61)	03/2017 (62)	04/2017 (63)
							02/2017 (64)	03/2017 (65)	04/2017 (66)
							02/2017 (67)	03/2017 (68)	04/2017 (69)
							02/2017 (70)	03/2017 (71)	04/2017 (72)
							02/2017 (73)	03/2017 (74)	04/2017 (75)
							02/2017 (76)	03/2017 (77)	04/2017 (78)
							02/2017 (79)	03/2017 (80)	04/2017 (81)
							02/2017 (82)	03/2017 (83)	04/2017 (84)
							02/2017 (85)	03/2017 (86)	04/2017 (87)
							02/2017 (88)	03/2017 (89)	04/2017 (90)
							02/2017 (91)	03/2017 (92)	04/2017 (93)
							02/2017 (94)	03/2017 (95)	04/2017 (96)
							02/2017 (97)	03/2017 (98)	04/2017 (99)
							02/2017 (100)	03/2017 (101)	04/2017 (102)
							02/2017 (103)	03/2017 (104)	04/2017 (105)
							02/2017 (106)	03/2017 (107)	04/2017 (108)
							02/2017 (109)	03/2017 (110)	04/2017 (111)
							02/2017 (112)	03/2017 (113)	04/2017 (114)
							02/2017 (115)	03/2017 (116)	04/2017 (117)
							02/2017 (118)	03/2017 (119)	04/2017 (120)
							02/2017 (121)	03/2017 (122)	04/2017 (123)
							02/2017 (124)	03/2017 (125)	04/2017 (126)
							02/2017 (127)	03/2017 (128)	04/2017 (129)
							02/2017 (130)	03/2017 (131)	04/2017 (132)
							02/2017 (133)	03/2017 (134)	04/2017 (135)
							02/2017 (136)	03/2017 (137)	04/2017 (138)
							02/2017 (139)	03/2017 (140)	04/2017 (141)
							02/2017 (142)	03/2017 (143)	04/2017 (144)
							02/2017 (145)	03/2017 (146)	04/2017 (147)
							02/2017 (148)	03/2017 (149)	04/2017 (150)
							02/2017 (151)	03/2017 (152)	04/2017 (153)
							02/2017 (154)	03/2017 (155)	04/2017 (156)
							02/2017 (157)	03/2017 (158)	04/2017 (159)
							02/2017 (160)	03/2017 (161)	04/2017 (162)
							02/2017 (163)	03/2017 (164)	04/2017 (165)
							02/2017 (166)	03/2017 (167)	04/2017 (168)
							02/2017 (169)	03/2017 (170)	04/2017 (171)
							02/2017 (172)	03/2017 (173)	04/2017 (174)
							02/2017 (175)	03/2017 (176)	04/2017 (177)
							02/2017 (178)	03/2017 (179)	04/2017 (180)
							02/2017 (181)	03/2017 (182)	04/2017 (183)
							02/2017 (184)	03/2017 (185)	04/2017 (186)
							02/2017 (187)	03/2017 (188)	04/2017 (189)
							02/2017 (190)	03/2017 (191)	04/2017 (192)
							02/2017 (193)	03/2017 (194)	04/2017 (195)
							02/2017 (196)	03/2017 (197)	04/2017 (198)
							02/2017 (199)	03/2017 (200)	04/2017 (199)
							02/2017 (200)	03/2017 (200)	04/2017 (200)

Proposition: comptes 2017

Départements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement					
COMPTÉ 2017					
A/Autorités	02	Conseil administratif, maire et adjoint	259 841,77	259 970,00	1 832,23
1/Colloque sociale et solidaire	05	Administration générale	34 189,84	32 280,00	1 909,84
1/Colloque sociale et solidaire	18	Aide sociale	740 900,00	740 970,00	1 830,00
1/Culture et sport	14	Sports	1 736,00	1 730,00	1 900,00
4/Environnement urbain et sécurité	02	Parcs et promenades	55 725,70	53 920,00	1 794,70
2/Constructions et aménagement	71	Appareil en eau, prot. et corr. des eaux	19 620,00	17 880,00	1 782,00
1/Culture et sport	05	Administration générale	1 146,20	744,00	1 712,20
2/Constructions et aménagement	10	Fouissement à la culture	1 708,00	280,00	1 700,00
1/Colloque sociale et solidaire	11	Secours municipal	1 700,00	1 700,00	1 700,00
2/Constructions et aménagement	21	Écoles publiques	1 700,00	1 700,00	1 700,00
1/Colloque sociale et solidaire	11	Protection juridique	17 538,55	15 934,00	1 604,55
2/Constructions et aménagement	62	Ruées communales	22 875,85	22 444,00	1 641,85
1/Colloque sociale et solidaire	18	Autres tâches de protection de l'enf.	2 172,87	2 172,87	1 571,87
4/Environnement urbain et sécurité	14	Sports	30 723,82	29 900,00	1 583,82
2/Constructions et aménagement	62	Ruées communales	20 224,27	21 020,00	1 562,27
1/Colloque sociale et solidaire	18	Aide sociale	27 720,35	26 700,00	1 210,35
4/Environnement urbain et sécurité	05	Administration générale	2 560,19	2 560,00	1 183,19
2/Constructions et aménagement	10	Fouissement à la culture	2 780,79	4 124,00	1 150,79
1/Colloque sociale et solidaire	74	Diminutions et cotisations	20 990,64	29 900,00	1 028,64
1/Finances et logement	78	Autres tâches de protection de l'enf.	8 904,40	1 900,00	1 004,40
1/Colloque sociale et solidaire	10	Protection juridique	16 929,00	17 920,00	1 017,00
1/Finances et logement	78	Autres tâches de protection de l'enf.	1 002 031,71	1 000 000,00	999,71
A/Autorités	02	Conseil administratif, maire et adjoint	849,89	433,00	809,89
2/Constructions et aménagement	70	Autres tâches de protection de l'enf.	1 025,84	813,00	813,84
1/Colloque sociale et solidaire	05	Administration générale	151 354,00	107 944,00	778,00
4/Environnement urbain et sécurité	16	Protection civile	3 793,95	2 880,00	711,95
2/Constructions et aménagement	62	Ruées communales	3 386,40	2 478,40	708,00
1/Colloque sociale et solidaire	35	Autres loyers	699,10	699,00	699,10
1/Culture et sport	05	Administration générale	24 784,90	24 210,00	674,90
A/Autorités	02	Conseil administratif, maire et adjoint	10 982,17	10 280,00	658,17
2/Constructions et aménagement	78	Autres tâches de protection de l'enf.	4 641,31	3 860,00	641,31
1/Colloque sociale et solidaire	35	Autres loyers	500,14	500,00	500,14
1/Colloque sociale et solidaire	84	Charges et revenus des capitaux	538,38	538,00	538,38
1/Finances et logement	84	Charges et revenus des capitaux	3 710,00	3 700,00	530,00
A/Autorités	02	Conseil administratif, maire et adjoint	400,11	400,00	400,11
4/Environnement urbain et sécurité	01	Conseil municipal	476,00	476,00	476,00
4/Environnement urbain et sécurité	78	Autres tâches de protection de l'enf.	30 016,00	30 000,00	416,00
A/Autorités	01	Conseil municipal	1 434,00	1 500,00	404,00
A/Autorités	84	Charges et revenus des capitaux	339,15	339,00	339,15
2/Constructions et aménagement	78	Autres tâches de protection de l'enf.	311,54	312,00	312,54
1/Culture et sport	10	Fouissement à la culture	7 759,29	7 720,00	286,29
2/Constructions et aménagement	10	Protection juridique	347 095,36	347 470,00	374,64
2/Constructions et aménagement	30	Fouissement à la culture	237,60	237,00	237,60
1/Colloque sociale et solidaire	10	Protection juridique	2 902,04	2 700,00	372,04
4/Environnement urbain et sécurité	10	Fouissement à la culture	149,65	149,00	149,65
4/Environnement urbain et sécurité	11	Secours municipal	290 124,85	290 000,00	124,85
1/Culture et sport	05	Administration générale	180 124,85	180 000,00	124,85
1/Colloque sociale et solidaire	05	Administration générale	28 862,38	28 862,00	62,38
4/Environnement urbain et sécurité	16	Protection civile	1 920,00	1 800,00	60,00
2/Constructions et aménagement	78	Autres tâches de protection de l'enf.	58,00	58,00	58,00
1/Finances et logement	08	Immobilier du pat. admn. (soon world)	40,70	40,70	40,70
1/Colloque sociale et solidaire	35	Autres loyers	16,00	16,00	16,00
1/Colloque sociale et solidaire	84	Charges et revenus des capitaux	0,70	0,70	0,70
2/Constructions et aménagement	94	Charges et revenus des capitaux	0,05	0,05	0,05

Proposition: comptes 2017

COMPTE 2017				Total des dep.		52 781 721,15	
Dep.	Département	SP	Désignation publique	Groupes de comptes	Libellé sous-prog.	Compte 2017	Rest. Comptes 2017
4	Environnement urbain et sécurita	10	Encouragement à la culture	111	Subventions accordées - Communies	5 100,00	2124,24
5	Schönhan sociale et solidaria	10	Protection juridique	117	Subdotations	11 200,00	1720,00
6	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	102	Autres charges du personnel	588,00	2 972,00
13	Culture et sport	34	Sports	105	Préstations en nature	67 000,00	2 032,00
2	Constructions et aménagement	78	Autres tâches de protection de l'en.	117	Subdotations	65 568,51	3 960,00
3	Finances et logement	58	Aide sociale	105	Assurance maladie et accidents	6 198,50	8 551,11
4	Environnement urbain et sécurita	62	Routes communales	110	Frais divers	170,00	3 363,50
5	Schönhan sociale et solidaria	05	Administration générale	100	Préstations en nature	7 715,00	9 460,00
1	Finances et logement	62	Autres locaux	102	Subventions accordées - institutions privées	302 020,00	1 030,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	102	Autres prestations internes	7 396,00	5 047,00
4	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	110	Frais à disposition de l'écou	177 975,00	2 648,00
5	Schönhan sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	111	Mobilier, machines, véhicules et matériel	255 076,50	3 543,70
6	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	113	Entretien d'équip. mobiliers par des tiers	28 205,00	2 970,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	113	Achats de fournitures et autres marchandises	773 907,00	1 973,00
3	Finances et logement	58	Aide sociale	102	Assurances sociales	38 195,45	34 871,07
4	Environnement urbain et sécurita	74	Centrales et salineries	111	Mobilier, machines, véhicules et matériel	47 130,00	48 000,00
6	Environnement urbain et sécurita	30	Encouragement à la culture	105	Subventions accordées - propres établissements	560,21	2 000,00
5	Schönhan sociale et solidaria	05	Aide sociale	110	Frais divers	18 945,00	207 025,00
13	Culture et sport	35	Culture et sport	100	Préstations en nature	5 300,45	3 396,15
2	Constructions et aménagement	65	Frais régionaux	100	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	483 540,00	1 335,00
A	Autrés	02	Conseil administratif, maire et adjoint	111	Achats de fournitures et autres marchandises	947,17	2 200,00
3	Finances et logement	35	Autres locaux	112	Entretien d'équip. mobiliers par des tiers	112,00	2 538,00
A	Autrés	01	Conseil municipal	111	Achats de fournitures et autres marchandises	127,05	1 540,00
2	Constructions et aménagement	05	Administration générale	112	Subdotations de des collect. publiques - communes	27 000,75	28 000,00
2	Constructions et aménagement	62	Routes communales	102	Assurances sociales	520 481,47	1 172,40
2	Constructions et aménagement	62	Routes communales	100	Subventions accordées - sociétés d'économie mixte	99 846,00	101 000,00
3	Finances et logement	58	Aide sociale	102	Causes de pensions et de préretraite	51 242,00	52 746,16
3	Finances et logement	35	Autres locaux	110	Fournitures de bureaux, imprimés, publicité	1 117,48	2 350,00
4	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	100	Subventions accordées - personnes physiques	1 700,00	3 000,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	113	Frais divers	18 893,41	497,57
5	Schönhan sociale et solidaria	11	Secours	112	Frais d'énergie, combustible	120 804,76	121 793,00
6	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	102	Autres prestations internes	1 311,00	2 251,00
5	Schönhan sociale et solidaria	71	Traitement des déchets	112	Personnel et prestations de service	5 757,56	6 631,00
5	Schönhan sociale et solidaria	05	Administration générale	110	Frais divers	1 162,47	2 200,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	111	Achats de fournitures et autres marchandises	2 845,58	3 664,00
5	Schönhan sociale et solidaria	05	Administration générale	111	Achats de fournitures et autres marchandises	172,76	427,30
6	Environnement urbain et sécurita	30	Encouragement à la culture	100	Préstations en nature	297,50	1 000,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	111	Achats de fournitures et autres marchandises	2 174,00	481,00
5	Schönhan sociale et solidaria	35	Autres locaux	100	Matériels répétés	17 843,00	18 504,00
4	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	102	Autres prestations internes	6 706,00	6 000,00
6	Environnement urbain et sécurita	35	Charges et revenus des capitaux	112	Subventions accordées - collectivités publiques - communes	2 244 441,02	5 530,00
6	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	110	Frais divers	1 709,88	1 400,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	102	Préstations en nature	194,01	523,00
3	Finances et logement	58	Aide sociale	100	Subventions accordées - propres établissements	1 139,88	500,00
4	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	102	Préstations en nature	1 300,00	481,00
2	Constructions et aménagement	01	Conseil municipal	100	Matériels répétés	50,74	427,24
A	Autrés	01	Conseil municipal	110	Frais divers	7 517,28	382,92
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	100	Mobilier, machines, véhicules et matériel	9 000,00	382,72
2	Constructions et aménagement	62	Routes communales	107	Fournitures de personnel	5 973 022,54	5 971 397,76
3	Finances et logement	58	Aide sociale	102	Fournitures de bureaux, imprimés, publicité	4 620,98	3 000,00
2	Constructions et aménagement	58	Aide sociale	100	Subventions accordées - institutions privées	98 730,00	381 470,00
2	Constructions et aménagement	79	Aménagement du territoire	105	Frais à disposition de l'écou	400 700,00	607 000,00
3	Finances et logement	21	Écoles publiques	100	Subventions accordées - personnes physiques	250,00	250,00
A	Autrés	01	Conseil municipal	102	Autres prestations internes	4 641,00	4 950,00
2	Constructions et aménagement	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	100	Autres charges du personnel	3 000,29	1 346,80
5	Schönhan sociale et solidaria	05	Administration générale	100	Personnel et prestations de service	116 303,00	233 070,00
4	Environnement urbain et sécurita	35	Frais et honoraires	100	Matériels répétés	841,01	511,00
3	Finances et logement	35	Autres locaux	102	Subventions accordées - institutions privées	94 244,00	97 000,00
1	Finances et logement	35	Autres locaux	105	Subdotations	405,75	1 000,00
3	Finances et logement	76	Autres tâches de protection de l'en.	100	Préstations en nature	1 852,50	2 000,00
2	Constructions et aménagement	54	Institutions pour la jeunesse	111	Mobilier, machines, véhicules et matériel	1 117,71	1 643,24
5	Schönhan sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	100	Préstations en nature	4 664,00	8 900,00
1	Finances et logement	78	Autres tâches de protection de l'en.	105	Assurances sociales	9 078,80	46 114,00
4	Environnement urbain et sécurita	62	Routes communales	100	Autres charges du personnel	10 136,00	10 144,00
6	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	100	Autres charges du personnel	1 304,00	80,00
6	Environnement urbain et sécurita	30	Encouragement à la culture	100	Matériels répétés	153,11	202,00
1	Finances et logement	58	Aide sociale	100	Autres charges du personnel	340,00	288,00
3	Finances et logement	58	Aide sociale	117	Subdotations	594,45	611,00
2	Constructions et aménagement	62	Routes communales	102	Subventions accordées - sociétés	12 973,50	11 000,00
3	Finances et logement	35	Autres locaux	100	Autres charges du personnel	136,00	144,00
1	Finances et logement	08	Inventaire du par. admin. (biens venis)	100	Autres charges du personnel	791,20	799,20
A	Autrés	01	Conseil administratif, maire et adjoint	100	Autres charges du personnel	1 200,15,01	1 278 000,00

Proposition: comptes 2017

COMPTÉ 2017							42 889 721,03	
Analyse des revenus							Total des écrits	
Depots	Département	SP	Libellé Politique publique	Groupe de comptes	Libellé Groupe	Compté 2017	Budget 2017	État Compté/Restes
	Culture et sport	10	Équipement de culture	439	Autres prestations internes	217 903,60	211 000,00	6 903,60
	Finances et logement	05	Administration générale	439	Autres contributions	4 961,93	500,00	4 461,93
	2 Contructions et aménagement	78	Aménagement du territoire	429	Autres revenus	2 782,21	-	2 782,21
	Environnement urbain et sécurita	11	Sécurité municipale	439	Autres revenus	7 763,94	-	7 763,94
	Schisation sociale et solidaria	21	Écoles publiques	439	Verres	6 000,00	-	6 000,00
	Environnement urbain et sécurita	10	Protection juridique	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	102 770,10	100 000,00	2 770,10
	2 Contructions et aménagement	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	16 448,25	16 000,00	2 448,25
	Culture et sport	14	Charges et revenus des captifs	424	Autres revenus	2 374,15	-	2 374,15
	Finances et logement	05	Administration générale	424	Autres prestations internes	2 000,00	-	2 000,00
	2 Contructions et aménagement	30	Encouragement à la culture	434	dédonations de tiers	1 139,90	-	1 139,90
	Activités	05	Administration générale	424	Immobilis. du patrimoine administratif	1 200,00	-	1 200,00
	Finances et logement	05	Administration générale	411	Encouragements administratifs	1 120,00	-	1 120,00
	Finances et logement	08	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	429	Autres revenus	1 080,00	-	1 080,00
	Schisation sociale et solidaria	10	Protection juridique	412	Autres redresses d'utils, et prest. de service	2 582,40	652,00	1 930,40
	2 Contructions et aménagement	42	Routes communales	439	Verres	738,10	-	738,10
	Schisation sociale et solidaria	21	Écoles publiques	460	Autres subventions	634,34	-	634,34
	2 Contructions et aménagement	78	Autres tâches de protection de l'env.	430	dédonations de tiers	588,00	-	588,00
	Environnement urbain et sécurita	40	Immobilis. du patrimoine financier	430	dédonations de tiers	532,00	-	532,00
	Schisation sociale et solidaria	10	Protection juridique	425	Autres revenus	465,80	-	465,80
	Culture et sport	14	Sports	425	Autres prestations internes	205,00	-	205,00
	Finances et logement	78	Autres tâches de protection de l'env.	434	dédonations de tiers	243,75	-	243,75
	Activités	05	Conseil municipal	434	dédonations de tiers	225,00	-	225,00
	Schisation sociale et solidaria	10	Protection juridique	460	Autres subventions	183,85	-	183,85
	Schisation sociale et solidaria	16	Aide sociale	429	Autres revenus	136,89	-	136,89
	Schisation sociale et solidaria	04	Charges et revenus des captifs	421	Verres	145,18	-	145,18
	Finances et logement	05	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	439	Verres	138,00	-	138,00
	Environnement urbain et sécurita	40	Encouragement à la culture	429	Autres revenus	138,00	-	138,00
	Environnement urbain et sécurita	14	Charges et revenus des captifs	429	Autres revenus	129,63	-	129,63
	Environnement urbain et sécurita	05	Encouragement à la culture	429	Autres revenus	9,28	-	9,28
	Culture et sport	10	Encouragement à la culture	435	Communes	1 131 920,00	-	0,04
	Activités	05	Verres	435	Verres	1 131 920,00	-	-
	Finances et logement	02	Entrée communes	444	Contributions cantonales	2 484 963,00	-	-
	Finances et logement	04	Charges et revenus des captifs	444	Contributions paritaires du PA	1 500 000,00	-	-
	Finances et logement	05	Administration générale	411	Verres	1 500 000,00	-	-
	Finances et logement	08	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	425	Prés. du patrimoine administratif	-	-	-
	2 Contructions et aménagement	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	435	Verres	-	-	-
	Culture et sport	30	Encouragement à la culture	410	Verres	-	-	-
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	461	Subventions acquies - Cantons	210 000,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	461	Subventions acquies - Cantons	-	-	-
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	499	Prévision de vente	-	-	-
	Environnement urbain et sécurita	40	Encouragement à la culture	492	Mise à disposition de locaux	-	-	-
	Environnement urbain et sécurita	10	Encouragement à la culture	499	Prévision de vente	-	-	-
	Environnement urbain et sécurita	42	Immobilis. du patrimoine administratif	421	Autres redresses d'utils, et prest. de service	3 727,00	-	-
	Schisation sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	454	Verres	-	-	-
	Schisation sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	454	Verres	-	-	-
	Finances et logement	05	Administration générale	424	Captifs du patrimoine financier	809 005,00	-	-
	Schisation sociale et solidaria	21	Écoles publiques	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	38 792,00	17 000,00	-11 792,00
	Finances et logement	08	Immobilis. du patrimoine financier	412	Encouragements administratifs	2 592,50	-	-
	Finances et logement	08	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	2 744,88	3 310,00	-665,12
	Schisation sociale et solidaria	21	Écoles publiques	429	Verres	750,00	-	-
	Schisation sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	425	Communes	41 080,00	-	-
	Schisation sociale et solidaria	13	Pans et promesses	430	Verres	5 515,17	6 500,00	-984,83
	Schisation sociale et solidaria	21	Écoles publiques	410	Autres prestations internes	1 100,00	7 200,00	-1 100,00
	Schisation sociale et solidaria	10	Protection juridique	431	Verres	6 970,00	8 100,00	-1 130,00
	Finances et logement	05	Administration générale	451	Autres prestations de tiers	200,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	72	Traitement des déchets	462	Autres prestations internes	238 154,00	240 000,00	-1 846,00
	Finances et logement	05	Administration générale	451	Verres	6 341,90	-	-
	Activités	05	Administration générale	425	Autres revenus	1 500,00	-	-
	Finances et logement	04	Charges et revenus des captifs	420	Autres à vue	-420	1 000,00	-1 420,00
	Schisation sociale et solidaria	16	Aide sociale	431	Verres	1 278,50	-	-
	Schisation sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	267 230,75	268 000,00	-769,25
	Culture et sport	10	Encouragement à la culture	412	Autres prestations internes	12 245,00	20 000,00	-7 755,00
	Schisation sociale et solidaria	05	Autres loyers	421	Immobilis. du patrimoine administratif	6 720 200,00	6 790 000,00	-69 800,00
	Finances et logement	05	Immobilis. du patrimoine financier	435	Verres	8 600,00	-	-
	Activités	05	Administration générale	411	Verres	19 320,44	-	-
	Schisation sociale et solidaria	40	Encouragement à la culture	425	Prévisions de personnel pour les investissements	6 698,54	-	-
	Environnement urbain et sécurita	05	Administration générale	421	Immobilis. du patrimoine administratif	500,00	10 000,00	-9 500,00
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	461	Mise à disposition de locaux	1 780,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	499	Mise à disposition de locaux	1 900,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	13	Pans et promesses	492	Autres prestations internes	364 840,30	362 000,00	2 840,30
	Environnement urbain et sécurita	62	Routes communales	462	Autres prestations internes	107,75	10 000,00	-9 992,25
	Schisation sociale et solidaria	16	Aide sociale	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	70 964,15	90 000,00	-19 035,85
	Schisation sociale et solidaria	16	Aide sociale	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	100 960,66	-	-
	Culture et sport	10	Encouragement à la culture	411	Amendes	152 190,98	183 000,00	-30 809,02
	Culture et sport	08	Encouragement à la culture	412	Immobilis. du patrimoine administratif	913 720,87	910 000,00	3 720,87
	Schisation sociale et solidaria	54	Institutions pour la jeunesse	421	Immobilis. du patrimoine administratif	5 767 892,74	5 807 400,00	-39 507,26
	Environnement urbain et sécurita	72	Traitement des déchets	434	Captifs du patrimoine financier	167 648,51	-	-
	Environnement urbain et sécurita	12	Routes communales	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	1 370,11	15 000,00	-13 629,89
	Environnement urbain et sécurita	72	Traitement des déchets	452	Autres contributions	452 112,84	-	-
	Schisation sociale et solidaria	74	Conseillers et crématrices	431	Verres	1 045 116,54	1 150 000,00	-104 883,46
	Environnement urbain et sécurita	13	Pans et promesses	438	Prévisions de personnel pour les investissements	157 978,03	212 000,00	-54 021,97
	Environnement urbain et sécurita	16	Recettes et secours	438	Immobilis. du patrimoine administratif	818,10	-	-
	2 Contructions et aménagement	70	Aménagement du territoire	430	Prévisions de personnel pour les investissements	903,30	1 100,00	-196 700,70
	Culture et sport	10	Encouragement à la culture	410	Verres	188 792,00	-	-
	Schisation sociale et solidaria	16	Aide sociale	431	Verres	1 907 188,00	1 907 000,00	188,00
	Environnement urbain et sécurita	72	Traitement des déchets	410	Verres	648 642,00	1 907 000,00	-1 258 358,00
	Environnement urbain et sécurita	10	Encouragement à la culture	492	Autres prestations internes	808 300,10	-	-
	Environnement urbain et sécurita	40	Encouragement à la culture	462	Subventions acquies - Cantons	65 980,00	-	-
	2 Contructions et aménagement	42	Routes communales	461	Subventions acquies - Cantons	8 700 505,00	8 900 000,00	-199 495,00
	Schisation sociale et solidaria	10	Institutions pour la jeunesse	421	Immobilis. du patrimoine administratif	1 315 711,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	16	Protection civile	421	Immobilis. du patrimoine administratif	77 772,61	369 000,00	-291 227,39
	Finances et logement	08	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	421	Prévisions de personnel pour les investissements	4 483 000,00	-	-
	2 Contructions et aménagement	42	Routes communales	438	Prévisions de personnel pour les investissements	1 078 517,74	1 170 000,00	-91 482,26
	Culture et sport	14	Sports	434	Autres redresses d'utils, et prest. de service	2 194 005,77	3 640 000,00	-1 445 994,23
	2 Contructions et aménagement	71	Approv. en eau, prot. et corr. des eaux	434	Prés. du patrimoine pour les investissements	12 800,11	-	-
	Environnement urbain et sécurita	14	Recettes et secours	461	Communes	1 150 000,00	-	-
	Environnement urbain et sécurita	40	Encouragement à la culture	461	Prés. de participation (partenaires morales)	20 000 000,00	-	-
	Activités	05	Routes communales	445	Communes	15 000 000,00	-	-
	Finances et logement	04	Charges et revenus des captifs	445	Contributions cantonales	1 500 000,00	-	-
	Finances et logement	04	Charges et revenus des captifs	445	Intérêts épargnés	20 000 000,00	-	-
	Finances et logement	05	Administration générale	445	Administration générale	109 704,21	-	-
	Finances et logement	05	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	445	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	1 500 000,00	-	-
	Finances et logement	05	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	445	Immobilis. du pat. admn. (non venté)	1 500 000,00	-	-



CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

REÇU le
11 MAI 2018

Monsieur Simon Brandt
Président
Commission des finances

Genève, le 9 mai 2018

Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2017

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 24 avril dernier et vous prie de trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

I. Fournir le nombre des réceptions officielles et leurs montants, ventilés par département

Réponse: 281 réceptions ont été organisées en 2017 pour un montant global de 387 703 Frs.

Leur répartition entre les départements est détaillée dans le fichier en annexe 1.

II. Fournir la liste des affaires juridiques, classées par type d'affaires

Réponse: les affaires juridiques traitées par le Service juridique sont détaillées dans le fichier en annexe 2.

III. Préciser le montant des frais encourus pour la procédure du Bugey

Réponse: les honoraires d'avocat engagés dans le cadre de la procédure du Bugey pour l'année 2017 s'élèvent à CHF 4'369.-

IV. Fournir la liste des versements sur le fonds catastrophes naturelles

Vous trouverez ci-joint la liste pour l'année 2017. Annexe 3.

V. Pourquoi 13,2 millions ont été imputés à la contribution du Canton pour l'entretien des routes (revenus) et aux frais de police (charges) ? N'est-ce pas contradictoire avec la décision prise par le CM à ce sujet?

Réponse : Les *Amendements de la Commission des Finances du 28 mars 2017* concernent la diminution des charges liées aux frais de police de 15 à 13 millions.

Cette décision a été intégrée au Budget 2017 conformément au vœux du CM. Le montant de 13,2 millions est déterminé par le décompte de l'Etat et ce montant est imputé des deux côtés (charges/revenus) pour respecter l'équilibre comptable. Comme parallèlement les revenus liés à la contribution du Canton pour l'entretien des routes ont été maintenus à 15 millions un déficit de revenu de -1,8 million est mis en évidence.

L'extrait du décompte de l'Etat établissant le montant à imputer dans les comptes 2017 et joint en annexe 4.

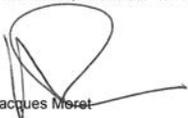
VI. Fournir les comptes 2017 de Solidarité Tattes et le détail des subventions 2017.

Réponse: Les comptes 2017 n'ont pas encore été validés, ni publiés.

Le Conseil administratif recommande à la Commission des finances de demander les comptes 2017 directement à cette association. Ces documents sont publics.

En 2017, Solidarité Tattes a perçu 1000.- CHF de subvention pour financer en partie un projet de publication.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jacques Mesret

Annexes : ment.

Copie : M. Rémy Pagani



Service des relations extérieures

Unité des réceptions - A0020799
Compte 3130.220

Exercice 2017

Nombre d'évènements officiels (repas, buffets dînatoire, collations, réceptions, cafés croissants/biscuits)			
Exercice 2017			
Département	Nbre	Montants	
Conseil administratif	58		112'431.82
Finances et logement	51		75'729.90
Constructions et aménagement	27		29'707.95
Culture et sport	64		88'827.80
Environnement urbain et sécurité	21		45'697.86
Cohésion sociale et solidarité	28		35'308.00
Evènements organisés par l'Unité des réceptions, mais pris en charge sur un autre centre de coût	32		0.00
Totaux	281		387'703.33

2.

Les chiffres-clés du Service juridique

I. L'activité en chiffres

Il suffit d'examiner le nombre total de dossiers traités par le Service juridique sur une année (a) avec une large part accordée aux affaires du personnel (b) puis de relever le nombre de plaintes pénales déposées par la Ville de Genève (c) pour se convaincre de l'importance grandissante des prestations fournies par le Service juridique.

Au surplus, le travail remarquable accompli par le service sur « Hyperlex » ne saurait être négligé (d).

a. Le nombre total de dossiers confiés au Service juridique

125 dossiers ont été attribués au Service juridique en 2017.

Les domaines traités sont divers et variés (examen ou rédaction de contrats, conseils, procédure civile, pénale, administrative, etc).

A noter que plus de la moitié des dossiers confiés traitent des affaires du personnel (b).

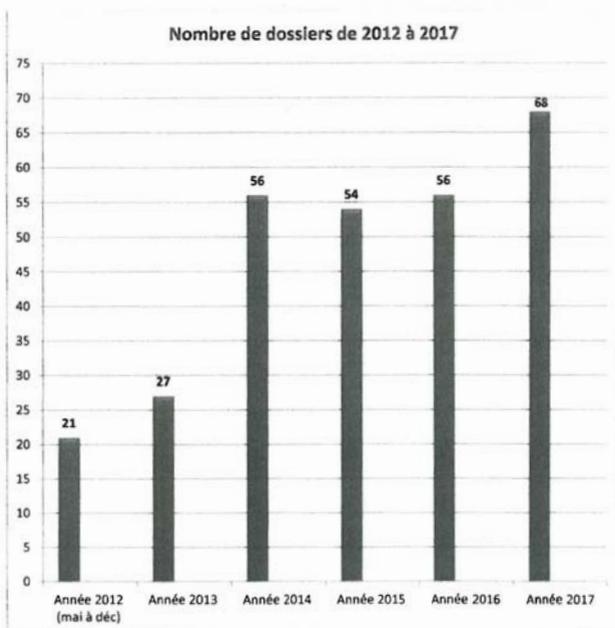
b. Les dossiers des affaires du personnel

Le traitement du contentieux des affaires du personnel a été attribué au LEX au cours de l'année 2012.

En premier lieu, à l'examen des statistiques figurant ci-après (1), on peut constater qu'après une importante augmentation du nombre de dossiers traités entre les années 2013 et 2014, confirmée durant les années 2015 et 2016, un nouvel accroissement du nombre de dossiers confiés au Service juridique est intervenu en 2017.

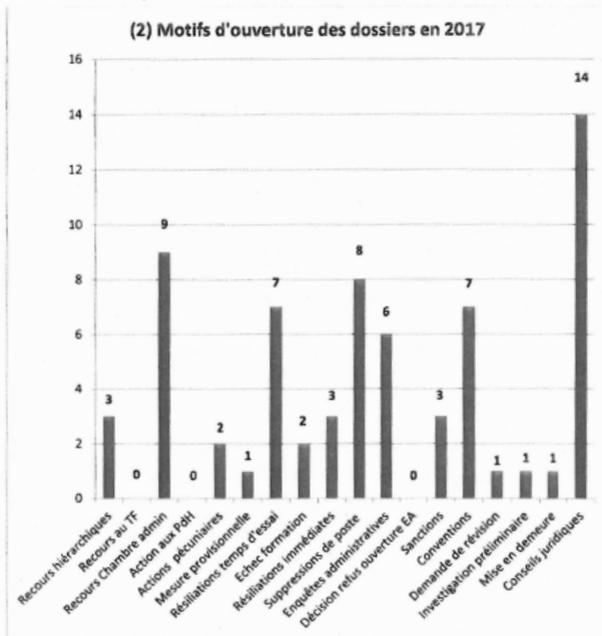
En 2017, le Service juridique a ainsi traité plus de 5 nouvelles demandes par mois.

(1) Statistiques des dossiers des affaires du personnel pour la période comprise entre 2012 et 2017



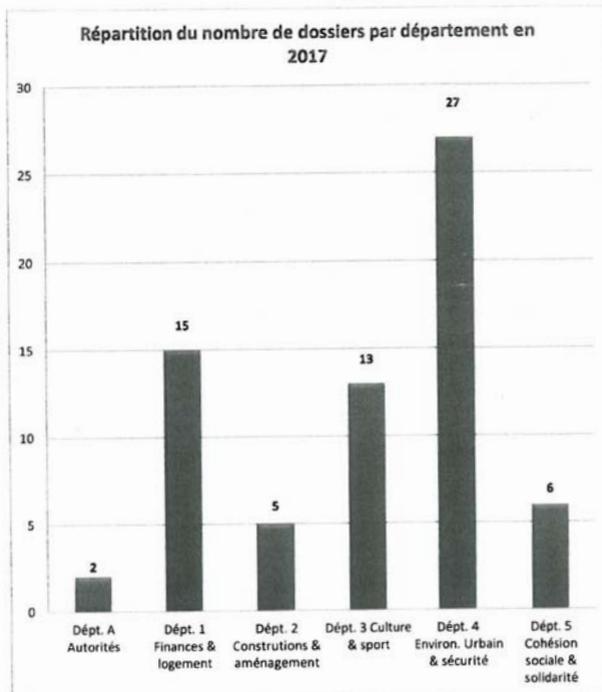
En second lieu, les cas d'ouverture des dossiers (statistiques 2) se répartissent comme suit :

- La dispensation de conseils juridiques relatifs à l'application du Statut du personnel apparaît comme une activité majeure du Service juridique, activité relevant en principe de la DRH.
- Apparaissent ensuite majoritairement les cas de recours devant la Chambre administrative et les procédures de résiliation du contrat de travail pendant la période d'essai.
- Parallèlement, l'établissement de conventions s'est sensiblement accru en 2017.
- Enfin, davantage de suppressions de postes ont été prononcées en 2017.



En dernier lieu, comme le démontrent les statistiques ci-après, si tous les départements ont eu recours au Service juridique durant l'année 2017, les demandes sont majoritairement issues du Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le Département des finances et du logement ainsi que le Département de la culture et du sport font également régulièrement appel au Service juridique.



3.

2017 Fonds municipal d'aide humanitaire 2017 (S570025)

Montants	Organisations bénéficiaires	Pays de destination	Titres des projets
50'000.-	Terre des Hommes Fondation	Irak	Aide humanitaire dans le gouvernorat de Kirkuk
15'000.-	Médecins Sans Frontières	Nigeria	En faveur de la population nigériane déplacée dans l'état de Borno, dans le camp de Ngala et la ville de Gamboru
25'000.-	Unicef Schw Komitee	Afrique	Aide d'urgence dans les pays touchés par la crise alimentaire en Afrique, notamment au Soudan du sud, au Yémen et au Nigeria
25'000.-	Croix Rouge Suisse	Afrique	Aide d'urgence dans les pays touchés par la crise alimentaire en Afrique, notamment au Soudan du sud et en Ethiopie
25'000.-	Soutien Sans Frontières	Somalie	Aide humanitaire dans la région de Sool
50'000.-	Association Care International	Birmanie	Aide humanitaire d'urgence en faveur des réfugié-e-s du Myanmar
25'000.-	Entraide Protestante Suisse	Birmanie	Aide d'urgence en faveur de la population rohingya persécutée
30'000.-	Croix Rouge Suisse	Bangladesh	Aide aux réfugié-e-s fuyant le Myanmar voisin et aide aux inondations provoquées par la mousson

Total = 245'000.- CHF

4.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2010		2011 2013
2011		2012 2014
2012		2013 2015
2013		2014 2016
2014		2015 2017
2015		2016 2018

Décompte 2015 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2014 envoyé à l'OFS (Annexe 2)

128'876'266 décompte ok-2015

Décompte 2015 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2015 (comptes 2014)

12'724'410 ok-2015
141'600'676

Total

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2017, basé sur le décompte 2015 (comptes 2014)
DETA : 06110100.460050

785'1612

12'724'410
141'600'676 8.9861

Part Ville aux droits sur les carburants

70555

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes
Décompte 2017, (Forfait pour les frais de police)

13'200'000

Montant de la subvention restant à versée

13'200'000

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

13'200'000

Ecritures comptable

	DEBIT	CREDIT	MONTANTS
	06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
Vers.DI par IC	06110100 200500	00000003	13'200'000
Vers.Vgen. par BAP	06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	705'555



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office des autorisations de construire

Surélévation d'immeubles de logements

Méthode d'évaluation des requêtes en autorisation de construire

Guide et Directives

Introduction

La modification de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI), dite loi sur les surélévations, adoptée le 22 février 2008¹⁾ par le Grand Conseil a modifié les possibilités constructives en rehaussant le gabarit admissible des bâtiments de logements en zone 2 et 3. Sept ans après l'introduction de ces nouvelles règles le Canton de Genève, autorité en matière d'autorisations de construire et la Ville de Genève, commune principalement touchée par cette thématique ont mené conjointement une réflexion dans le but d'améliorer l'instruction des requêtes en autorisation de construire portant sur les surélévations d'immeubles de logements.

Cette démarche, menée par le professeur Bruno Marchand de l'EPFL en collaboration avec le bureau Joud & Vergély architectes et conduite par un groupe de travail composé de représentants de la Ville de Genève et du Canton, s'inscrit dans la continuité des démarches préexistantes et propose une analyse des projets selon quatre échelles de référence qui défend, sur la base d'une documentation spécifique, une approche qualitative de la question.

La méthode proposée, validée par le Canton et la Ville de Genève s'adresse aux services et commissions concernés afin qu'ils puissent évaluer dans le cadre d'une approche commune, raisonnée et documentée les projets en tenant compte des différents enjeux inhérents à toute surélévation (urbanistique, patrimoniaux, légaux, etc.) de façon à argumenter les préavis de manière plus circonstanciée.

Elle s'adresse également aux requérants et à leurs mandataires, pour lesquels elle constitue un utile manuel d'analyse, lequel sera susceptible de les guider efficacement lors de l'élaboration de leur projet. Par ailleurs, elle leur permettra d'avoir une connaissance préalable précise de la manière dont leurs requêtes seront examinées par les différentes instances chargées de les préavis.

1) concerne les articles 23 al 3 à 7; 25 al 2 à 5; 27 al 3 à 7 et 29 al 2 à 4 LCI

La méthode : une appréhension de la ville à plusieurs échelles

La ville est constituée de quartiers identifiables par la morphologie très spécifique de leur tissu construit. Ils présentent des caractéristiques variables en termes de densité, de rythme du bâti, de typologie et du rapport plein/vide, selon lesquelles elles offrent des conditions très différentes à la surélévation urbaine. L'approche développée se fonde sur la reconnaissance de cette spécificité, et cherche à la rendre opérationnelle pour encadrer le développement de la ville en hauteur.

Si les surélévations posent des enjeux de construction en tant qu'interventions ponctuelles (prolongement de l'immeuble qui implique nécessairement des questions de raccord à l'environnement immédiat) elles modifient également le profil d'une rue, l'équilibre d'un îlot, et peuvent même initier la transformation de la physionomie d'un quartier. La mesure de ces incidences à une plus large échelle préfigure la vision d'une ville à long terme.

La présente méthode A, B, C, D vise à réintégrer une dimension urbaine dans l'évaluation de projets de surélévation, à travers une trame de critères invoqués selon des échelles progressives d'approche.

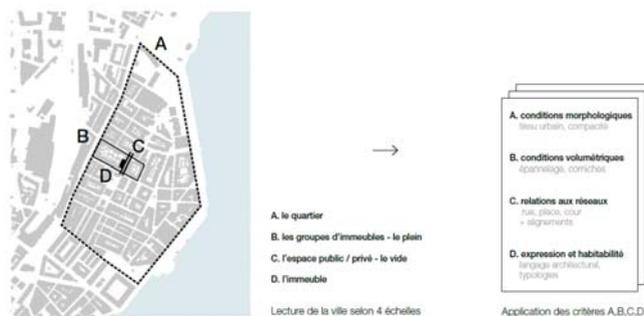
Ces critères ne constituent toutefois pas une méthode unilatérale, au sens où elle produirait mécaniquement un résultat, mais propose un questionnement selon une appréhension de la ville à plusieurs échelles qui relève les aspects à observer, pour assurer l'adéquation d'une surélévation à un contexte global et local.

Enfin, il faut encore préciser que lors de l'évaluation d'une requête les questions de morphologie, bien que primordiales, ne représentent pas le seul axe concernant l'insertion urbaine d'un projet.

En effet, la création de nouveaux logements induit, sur la gestion de l'espace public (mobilité, stationnement, etc.) et/ou sur le dimensionnement des espaces communs de l'immeuble (locaux containers, buanderie, cave, etc.) un impact dont les conséquences logistiques et spatiales sont également à considérer attentivement.

Ainsi, et en fonction du nombre de logements créés ces questions prennent une importance considérable et la pertinence des solutions proposées pour y répondre s'avèrent déterminantes pour la faisabilité du projet.

Un degré d'observation spécifique à chaque échelle



A. Le quartier

En premier lieu, il s'agit de reconnaître l'appartenance à un quartier et d'identifier les conditions morphologiques propres au tissu urbain.

Le tissu d'îlots compacts caractéristiques des Pâquis, disposés sur un quadrillage orthogonal de rues étroites, n'offre ainsi pas les mêmes conditions qu'un tissu aéré comme celui du quartier des Délices ou de Champel.

A cette échelle, les conditions du contexte (ensoleillement, dégagement) doivent être évaluées, et la vision d'un développement en hauteur du quartier doit être questionnée afin de définir si la surélévation pourrait se généraliser, ou ne revêtir qu'un caractère exceptionnel lié à des opportunités locales.

L'analyse devrait préciser si l'objet occupe au sein du tissu urbain une situation ordinaire (objet intégré dans le tissu bâti et reflétant la situation d'une majorité de bâtiments) ou s'il occupe une position singulière (objet que sa position particulière démarque de son environnement).

L'analyse réalisée à l'échelle du quartier vise à évaluer les caractères favorables et défavorables des conditions du tissu urbain et à définir le caractère générique ou spécifique de l'objet dans son environnement, définissant d'ores et déjà une posture préalable.



Questions

A1. Tenir compte des caractéristiques du quartier en termes de compacité et de rapport plein-vide

- Le tissu bâti est-il compact ou aéré?
- Est-il composé de constructions autonomes ou contiguës?

A2. Repérer le statut de l'immeuble dans le quartier

- La situation de l'immeuble est-elle caractéristique ou singulière?

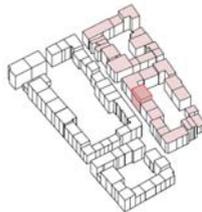
B. Les groupes d'immeubles - Le plein

Le point de vue des «groupes d'immeubles» vise à identifier une entité urbaine restreinte à laquelle l'objet considéré est rattaché. Il recouvre plusieurs formes d'agencement spatial par lequel un bâtiment s'associe à d'autres, la manifestation la plus immédiate et courante étant l'îlot traditionnel.

Un groupe peut également être défini par plusieurs bâtiments issus d'une même époque de construction, rassemblés par un même espace référent ou organisés autour d'une morphologie commune. Par exemple, un îlot, bien qu'hétérogène peut constituer un ensemble à considérer par fragments successifs d'immeubles. La surélévation d'une partie implique des considérations en chaîne.

Cette étape consiste d'abord à définir si la surélévation de l'immeuble concerné préteinte la cohérence de l'îlot ou du groupe d'immeubles. Le cas échéant, une réflexion plus large devrait être préconisée pour en déduire le bien-fondé de l'intervention.

Cette échelle implique d'identifier les caractéristiques du construit participant à la solidarité de ses parties constitutives, par exemple, une unité de langage architectural, un type régulier de couronnement, un alignement des niveaux d'étages et un règne des corniches.



Questions

B1. Vérifier le potentiel légal de surélévation

- Quel est le gabarit légal?

B2. Analyser les conditions volumétriques de l'îlot / groupe d'immeubles selon sa nature homogène ou hétérogène

- Les constructions attenantes sont-elles d'époques différentes, forment-elles un ensemble?
- Les hauteurs bâties et couronnements sont-ils réguliers et les corniches alignées?
- Y a-t-il un rapport de mitoyenneté à un ensemble protégé?

B3. Evaluer le statut de la surélévation dans le groupe d'immeubles

- Entraîne-t-elle une rupture d'harmonie, un complément à l'existant ou amorce-t-elle un nouveau couronnement?

C. L'espace public / Privé - Le vide

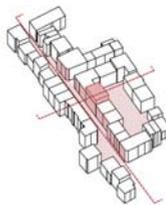
L'espace public est l'espace perceptif réel de la ville et comporte une dimension scénique qu'une surélévation modifie.

Le profil d'une rue est déterminé par le type d'alignement qui peut être de 3 ordres :

- continu (bâti aligné sans décrochement de part et d'autre d'une même rue),
- discontinu régulier (un rythme des «redents» du bâti est identifiable),
- discontinu irrégulier (la discontinuité est fortuite, non représentative d'une posture).

Les changements d'alignement induisent par effet direct une augmentation du potentiel de construction en hauteur telle que le décrochement en plan entraîne une fragmentation en élévation. Il s'agit alors de questionner la pertinence d'une construction à atteindre son gabarit légal, si cette opération compromet l'ordre de la rue.

Il s'agit d'observer d'une part la physionomie de la rue, qualifiée par l'homogénéité ou l'hétérogénéité des constructions qui la bordent, et d'autre part la géométrie des cours. Ces constats devraient suggérer une attitude à adopter quant à la volumétrie et aux conditions d'ensevelissement de l'espace public / privé.



Questions

C1. Définir si l'objet est concerné par un alignement discontinu (régulier ou irrégulier)

- Le cas échéant, est-il pertinent de bénéficier de la possibilité de surélévation supérieure octroyée, en regard à la cohérence de l'environnement bâti et des constructions contigües?

C2. Analyser l'impact de la surélévation sur le voisinage

- La surélévation prétérite-t-elle de façon critique l'ensevelissement, la qualité des espaces vides ou les dégagements visuels ?

C3. Identifier la situation de l'objet surélevé dans l'espace public référent

- A-t-il une représentativité particulière?
- Doit-il s'intégrer au tissu ordinaire?

C4. Evaluer la qualité du rapport de la surélévation aux constructions environnantes:

- La surélévation tend-elle à autonomiser l'immeuble?
- Tient-elle compte des alignements des étages, du rythme et des dimensions des ouvertures, des époques de construction?

D. L'immeuble

L'échelle de l'immeuble invoque la question de la composition, de l'expression architecturale et de l'habitabilité des typologies mises en œuvre.

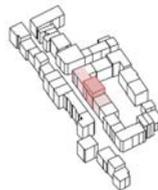
Les attitudes sont diverses et souvent hybrides entre deux positions extrêmes:

- en mimétisme par la poursuite à l'identique des caractères en place,
- en rupture par l'intervention d'un tout autre langage.

S'il est illusoire de prédéfinir des règles de composition, chaque cas devrait néanmoins se poser la question du degré de continuité nécessaire de la nouvelle construction avec l'existant, pour éviter des réponses caricaturales.

Les caractères ordinaires ou singuliers de la situation dans un quartier, l'appartenance à un ensemble et l'identification des caractères symptomatiques de cette appartenance, le statut de la surélévation par rapport à l'espace public référent auront permis de relever des traits déterminants qui dessinent les grandes lignes de la syntaxe architecturale.

Il s'agit ainsi d'évaluer la justesse d'un parti pris par rapport à une posture que la progression des critères aura permis de préciser.



Questions

D1. Identifier la pertinence du parti pris architectural par rapport à l'existant

- La surélévation se comporte-t-elle en prolongement ou en rupture de l'immeuble existant?
- L'objet surélevé s'intègre-t-il «naturellement» dans son contexte ?

D2. Contrôler l'habitabilité des typologies de la surélévation dans leur relation au contexte

- Les typologies sont-elles cohérentes, en lien à l'expression de façade et adaptées en terme de prolongements extérieurs?

Une méthode : application - Documents à fournir lors de la requête d'autorisation

A partir de mi 2016, les commissions concernées (Commissions d'architecture et des monuments, de la nature et des sites) ainsi que les services de l'administration cantonale et communale appliquent la méthode A B C D lors de l'instruction des requêtes en autorisation de construire portant sur des surélévations d'immeubles de logement.

Afin de permettre aux différentes commissions appelées à statuer sur l'harmonie urbanistique de la rue (Art. 23 al.3 et 27 al 3 LCJ) dans laquelle le futur projet s'insère, il est demandé aux mandataires de faciliter cet examen en apportant des précisions dans les dossiers déposés auprès du DALE, portant sur l'insertion du projet dans un contexte urbain (situation urbaine), des vues perspectives sur rue et sur cour (situation bâtie) et des relations que le projet entretient avec le bâtiment-socle et les édifices voisins (insertion architecturale).

Ainsi, dans les requêtes en autorisation de construire, les aspects spécifiques aux projets de surélévation d'immeubles de logements décrits ci-dessus seront à renseigner sur la base de sources librement disponibles:

- la morphologie urbaine et les vues perspectives sont respectivement observables d'après les vues axonométriques Bing Maps et Google Street View; et à partir de documents spécifiques:
- le profil en long de la rue, comportant des indications relatives au registre des ouvertures, tant celui du bâtiment support que ceux des édifices voisins, élaboré dans le but de préciser notamment la pente et "l'épanelage" de la rue, ainsi que l'insertion architecturale du projet de surélévation dans un contexte élargi.
- un dossier photographique permettant de documenter les éléments architecturaux, la matérialité et la gamme chromatique de l'environnement bâti dans lequel s'insère le projet.

L'élaboration de maquettes d'études, lesquelles pourraient le cas échéant être insérées dans la maquette de la Ville de Genève (1:500) serait également de nature à faciliter l'examen de l'insertion volumétrique du projet dans son contexte.

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE D'URBANISME



NOTE à

Monsieur Rémy PAGANI
Maire
Département des constructions et de
l'aménagement

Genève, le 14 mars 2018
FL/mr

Objet

Production de logements 2017

Affaire traitée par
Florence Lambelet
Tel : +41 22 418 60 40

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la publication des statistiques « Logement » annuelles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), nous avons l'avantage de vous transmettre une note de synthèse qui récapitule la production du nombre de logements construits en 2017 en Ville de Genève et dans le Canton.

Il ressort de cette brève analyse que :

492 logements neufs* ont été construits en 2017 en Ville de Genève.

Le gain effectif de la construction (qui correspond au total des logements neufs et des logements issus de transformations, démolition déduite) en 2017 est de **579 logements supplémentaires**.

Le gain effectif se décompose comme suit :

- 492 logements issus de nouvelles constructions
- 52 logements issus des surélévations
- 26 logements issus d'aménagement de combles
- 50 logements issus de transformations
- 22 logements démolis
- 19 logements perdus suite à des transformations

S'agissant des logements neufs, l'analyse territoriale, indique qu'ils sont en grande majorité situés dans la couronne urbaine et ceci principalement sur la Rive gauche (60%). 75% des logements ont été construits en zone de développement 3. Les principales opérations sont les PLQ Sous-Bois et Joli-Mont, Soubeyran. En plus des logements situés au chemin du 23 Août (Ecoquartier Jonction), les principaux projets réalisés en zone ordinaire sont situés rue J.L.-Hugon, avenue de la Grenade et route de Frontenex.

* Par logements neufs, on entend les nouveaux logements construits par opposition aux logements issus des transformations (c'est-à-dire les surélévations, les aménagements de combles, les changements d'affectation et les démolitions).

RUE DU STAND 25
CH-1204 GENÈVE
T +41(0)22 418 60 50
F +41(0)22 418 60 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Il faut souligner que l'objectif du PDCOM est de construire **3'600 logements d'ici à 2020**. L'objectif est atteint en 2017. **3'214 logements ont été construits depuis 2010** avec une moyenne de 400 logements par année.

Nous pouvons également relever qu'il y a actuellement **1'400 logements en cours de construction en 2017** ce qui confirme que les perspectives actuelles de construction de nouveaux logements sont plutôt bonnes.

Catégories des logements en Ville de Genève

En 2017, 100% des nouveaux logements construits sont locatifs (492 logements) dont 70% de subventionnés (199 logements HBM et 140 logements HM). Aucun logement de catégorie PPE n'a été livré cette année.

Les nouveaux logements neufs construits sont principalement composés de 3 et 4 pièces. Ils représentent 63% des logements construits (309 logements), les grands logements de 5 pièces et plus représentent 24% (118 logements) et les studios-2 pièces seulement 13% des logements réalisés.

Comparaison avec la production cantonale en 2017

Dans le canton, **1'915 nouveaux logements** ont été construits en 2017 soit 16 de moins que l'année précédente.

Le gain effectif de la construction (total des logements neufs et des logements issus de transformations, démolition déduite) en 2017 est de **1'990 logements supplémentaires**.

Le gain effectif se décompose comme suit :

- 1'915 logements issus de nouvelles constructions
- 94 logements issus des surélévations
- 34 logements issus d'aménagement de combles
- 126 logements issus de transformations
- 114 logements démolis
- 65 logements perdus suite à des transformations

25% des nouveaux logements construits se situent en Ville de Genève. Cette année, 17% des logements ont été construits sur la commune de Meyrin (Les Vergers), suivent ensuite les communes urbaines de Lancy (10%) et Carouge (9%).

S'agissant des catégories de logements produits, 56% des nouveaux logements sont locatifs (1'070 logements) dont 71% de logements subventionnés (760 logements). Les logements de type HBM représentent 12% de la production de logements totale. (227 logements HBM ont été construits sur les communes de Genève et Onex). Par ailleurs, les PPE représentent 30% (562 logements) et les villas 15% (283 villas) de la production de logements totale cantonale.

En espérant que ces quelques éléments de synthèse vous seront utiles et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Cheffe du Service d'urbanisme

Bojana Vasiljevic-Menoud

Liste des dérogations RPUS accordées de 2015 à ce jour

12.01.2015	APA 40'731 – 14, rue de Lausanne – aménagement d'une boutique
22.04.2015	APA 41'394 – 60, rue de Lausanne – installation de deux petites arcades commerciales et fitness
13.05.2016	DD 102'542 – 14, rue des Deux-Ponts – installation d'un fitness
29.07.2015	APA 42'095 – 18, rue de Villereuse – transformation et changement d'affectation d'une salle de théâtre en arcade commerciale
29.07.2015	DD 107'385 – 47bis, rue de Lausanne – affectation de logement en appartement avec des activités
26.08.2015	APA 43'065 – 15, rue Butini – changement d'affectation de tea-room en école de langues
13.01.2016	APA 43'717, APA 43'686, APA 43'766 – 10, rue du Nant et 40 à 46, rue du 31-Décembre – rocades réaménagement de surfaces administratives
27.01.2016	APA 43'297 – 12, rue des Deux-Ponts – installation d'un point de santé et d'une clinique ophtalmologique au rez-de-chaussée
03.02.2016	APA 43'996 – 6, rue Sigismond-Thalberg – installation d'un club de sport pour enfants
06.04.2016	APA 44'033 – 15, rue Butini – changement d'affectation d'un tea-room en espace de loisirs
25.01.2017	29, rue Louis-Favre – arcade 58m ² propriété VGE – changement d'affectation du rez-de-chaussée
03.03.2017	APA 46'251 – 24-26-28, av. Gare des Eaux-Vives – aménagement d'un fitness
29.03.2017	DD 108'597 – 2, place de Hollande – aménagement d'une salle de pause au rez-de-chaussée
26.04.2018	APA 47'199 – 15, rue Sautter – création d'un studio de « biking »
26.07.2017	DD 109'684 – 3, rue Jean-Violette – extension de l'Institut d'imagerie médicale
01.11.2017	DD 110'784 – 23, rue de Chantepoulet – transformation du cinéma « Le Central » en un restaurant et salle de spectacles
15.11.2017	APA 48'051 – 15, rue des Glacis-de-Rive – installation d'un centre de yoga
22.11.2017	APA 48'352 – 4, bd James-Fazy – installation d'un salon de massage au rez-de-chaussée
20.12.2017	APA 48'172 et APA 48'341 – 2, rue du 23-Août – installation de bureaux d'architectes au rez-de-chaussée
10.01.2018	APA 48'343 – 12-14, rue des Charmilles – installation d'un centre de thérapies naturelles
07.02.2018	APA 49'192 – 27, rue Voltaire – installation d'une salle de fêtes – discothèque
13.03.2018	DD 111'099 – 40, rue du Maroché – transformation partielle d'un immeuble en hôtel

Routes à caractère cantonal en Ville de Genève
Brève synthèse destinée à la commission des finances du Conseil municipal*C.A.Macherel / DCA / mai 2018*

Par une convention signée le 4 mars 1936, l'Etat de Genève s'engageait à verser à la Ville de Genève un montant destiné à assurer l'entretien des artères principales situées sur le territoire communal. En contrepartie, la Ville s'engageait à un paiement compensatoire d'un montant équivalent au titre de « contribution aux dépenses effectuées par l'Etat pour les services de police à l'intérieur du territoire municipal ». Le but de cette convention était d'établir une situation formelle permettant d'obtenir des subventions fédérales.

Parmi elles figure la part revenant à la Ville de Genève du produit des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes.

Par une communication datée du 4 septembre 2013, le Conseil d'Etat a saisi la Cour des comptes d'une demande visant à « procéder à une analyse de la situation de l'entretien des routes cantonales et communales ». La mission a été scindée en deux parties en raison de son ampleur. Ainsi, un premier rapport traitait de l'analyse de la Convention de 1936, sous la forme d'un audit financier et de gestion a été publié en date du 26 juin 2014 (rapport n°80).

Dans un deuxième rapport paru en décembre 2015 (rapport n°94), la Cour relève qu'en matière de répartition des compétences, la situation actuelle, basée sur la propriété foncière, engendre des incohérences en matière de prise en charge financière de l'entretien et du renouvellement des routes : l'ensemble des routes sur le territoire de la Ville de Genève est municipal, alors qu'une part significative de ces artères est d'importance cantonale. La Cour définit ces routes, dont la longueur représente 41,5 km.

Dans ses conclusions, la Cour recommande au DETA de proposer au Conseil d'Etat une modification de la loi sur les routes (L 1 10) qui introduise une définition des voies publiques cantonales.

La Cour recommande également une révision de la répartition des compétences. Quand bien même le coût financier de ces voies publiques d'importance cantonale sera à la charge du Canton, ce dernier pourra envisager de conclure des conventions avec l'une ou l'autre des communes lorsqu'une délégation de l'entretien sera jugée plus efficiente. C'est la solution préconisée par la Cour s'agissant de la Ville de Genève, ce qui permettrait de rendre caduque la convention de 1936 et ses avenants.

En prévision de ce travail, la direction du département des constructions et de l'aménagement, en collaboration avec le DEUS et le DFL, a communiqué au DETA le détail des coûts d'entretien et de maintenance des routes d'importance cantonale situées sur son territoire selon la définition de la Cour des comptes.

Il tient compte des paramètres suivants :

Charges :

- Entretien et construction des routes et ouvrages d'art
- Eclairage public
- Nettoyement du domaine public
- Viabilité hivernale
- Frais de véhicules, logistique et maintenance
- Groupe d'intervention et sécurité du domaine public
- Frais généraux

Recettes :

- Chantiers et fouilles sur chaussées
- Terrasses
- Marchés
- Affichage

Ainsi, en tenant compte de ces différents paramètres, il a été établi que le montant annuel des charges nettes des routes d'importance cantonale situées sur le territoire de la Ville de Genève, représente un montant global de 18,5 millions de francs. C'est le montant que le Canton devrait verser chaque année à la Ville pour l'entretien des routes cantonales situées sur son territoire.

Ce montant ne concerne que les coûts de fonctionnement, à l'exclusion de tout investissement destiné à apporter une plus-value au domaine public.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: comptes 2017

2089

VILLE DE GENEVE / COMPOSITION DES JURYS DE CONCOURS

28 CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE MUSEUM DE GENEVE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION, LA MISE EN SECURITE ET LA REORGANISATION PARTIELLE DU MUSEE CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	décembre 2017
27 CONCOURS DE PROJETS PLURIDISCIPLINAIRE BASTION SAINT-ANTOINE MISE EN VALEUR DU SITE ARCHEOLOGIQUE ET AMENAGEMENT CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	février 2017
26 CONCOURS DE PROJETS D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS RIVE : ESPACES PUBLICS CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	octobre 2015
25 CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR LE SITE DE VERNIER 115 CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	juin 2015
24 CONCOURS DE PROJETS D'AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC - PLACE DES AUGUSTINS CONCOURS A UN DEGRE SUR INVITATION A L'ATTENTION DE TOUS LES ARCHITECTES-PAYSAGISTES DE MOINS DE 35 ANS - PRIX EVARISTE-MERTENS 2014	décembre 2014
23 RÉHABILITATION D'UN ANCIEN MANÈGE EN BÂTIMENT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS - Rue René-Louis PIACHAUD 4 CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	octobre 2014
22 CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE CONCERNANTS LES LOTS B, B/C, C ET F DU SITE DE LA GARE DES EAUX-VIVES CONCOURS A DEUX DEGRES EN PROCEDURE OUVERTE	avril 2014
21 PAVILLON DE LA DANSE SUR LA PLACE CHARLES-STURM CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	septembre 2013
20 CONCOURS HALTE CEVA CHAMPEL - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	mars 2013
19 BOIS DE LA BATIE - PAYSAGE LUDIQUE 7 "JOUER AU BOIS" CONCOURS CONCOURS A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE	mars 2013

composition jury		
hommes	femmes	total

6	2	8
8	5	13
9	6	15
10	4	14
5	4	9
6	5	11
9	8	17
5	6	11
10	7	17
4	6	10

72	53	125
57.6%	42.4%	100.0%



NOTE SUR LES LITIGES ENTRE LA VILLE DE GENEVE ET LE CANTON AU SUJET DES PROBLEMATIQUES DU STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

INTRODUCTION

La question du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève fait actuellement l'objet de plusieurs litiges entre la commune et le canton. Les deux principaux sujets litigieux sont :

- i) la dévolution des taxes perçues auprès des automobilistes dans les zones de stationnement contre paiement (zones blanches avec horodateurs ; ci-dessous I).
- ii) la compétence de contrôler le stationnement (toutes zones) et la dévolution du produit des amendes d'ordre infligées suite à un constat d'infraction (ci-dessous II).

De plus, la Ville et le canton s'opposent sur les conséquences à tirer des défaillances du Service cantonal des contraventions dans le recouvrement des amendes d'ordre verbalisées par les agents municipaux (ci-dessous III).

I. TAXATION DU STATIONNEMENT – HORODATEURS

1. Historiquement, les horodateurs implantés sur le territoire de la Ville de Genève ont été acquis par le canton. Ils ont été cédés à la Fondation des parkings qui en assure la gestion des horodateurs dans le cadre d'une convention passée avec le canton, à laquelle la Ville de Genève n'est pas partie, qui attribue le produit des horodateurs intégralement au canton. Ce dernier prend en charge les frais de gestion et d'entretien des horodateurs.

La Ville de Genève n'a jamais été associée à l'exploitation des horodateurs et n'a jamais bénéficié des taxes ainsi perçues.

2. Depuis 2014, la Ville de Genève a demandé une refonte de ce système, pour se voir attribuer une partie du produit des horodateurs.
3. Pour couper court aux revendications de la Ville, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté le 10 février 2016 cantonalisant la gestion et les produits des horodateurs.
4. La Ville de Genève et dix-sept autres commune ont contesté cet arrêté devant la Chambre constitutionnelle. Par arrêt du 19 mai 2017, cette juridiction a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat¹. La Chambre a considéré que le produit des horodateurs, déduction faite des coûts d'investissement (amortissement) et de gestion des horodateurs, ainsi que des frais de contrôle du stationnement des zones blanches dotées de tels appareils, constitue en réalité une redevance pour l'usage accru du domaine public municipal que le canton ne peut pas s'approprier sans base légale expresse². La Chambre constitutionnelle a évalué la part de

¹ ACST/6/2017 du 19 mai 2017.

² Par opposition au produit net des macarons habitants dont l'art. 7D al. 3 LaLCR spécifie la dévolution en faveur de la Fondation des parkings aux fins de construire des parkings habitants et des P+R.

redevance domaniale à 46% du total des taxes de stationnement perçues sur le territoire de la Ville. En se fondant sur les chiffres 2014-2015, elle a retenu que les revenus bruts annuels des horodateurs³ sont de Fr. 10'200'000.-, les frais d'exploitation (y c. amortissements)⁴ de Fr. 1'300'000.- et les coûts du contrôle des zones de stationnement payant de Fr. 4'500'000.-⁵.

5. Le Conseil d'Etat a soumis aux communes, en fin d'été 2017, un avant-projet de loi prévoyant une base légale attribuant le produit des horodateurs au canton. Suite à l'opposition de l'ensemble des communes, exprimée par l'ACG, cet avant-projet a été retiré.
6. Le Conseil administratif considère que le produit net des taxes de stationnement doit être rétrocédé par le canton à la Ville en tant que redevance domaniale. Il n'accepte pas d'imputer sur le produit brut des horodateurs les frais de contrôle dans les zones concernées par la Fondation des parkings, tant et aussi longtemps que le canton refuse à la Ville de participer au régime du contrôle. Admettant en revanche des charges annuelles imputables pour Fr. 1'500'000.- en moyenne, le Conseil administratif réclame ainsi un montant annuel de Fr. 8'500'000.- depuis 2015.
7. Pour sa part, le canton soutient que l'activité de taxation du stationnement est déficitaire. Pour aboutir à cette conclusion, il impute sur le produit brut des horodateurs l'entier des coûts du contrôle du stationnement en Ville de Genève, sans distinction entre zones blanches et zones bleues contrairement au raisonnement de la Chambre constitutionnelle.
8. Face à la position du Conseil d'Etat, le Conseil administratif a pris le parti de formaliser sa prétention en paiement des redevances de stationnement depuis 2015 en notifiant au canton une décision administrative sujette à recours. Il a également demandé à la Fondation des parkings de consigner le produit des horodateurs depuis le 1^{er} janvier 2018.

II. CONTRÔLE DU STATIONNEMENT – PRODUIT DES AMENDES

1. Jusqu'en 2003, le contrôle sur le territoire de la Ville de Genève était assuré par les agents de cette dernière. Le produit des amendes verbalisée par les agents municipaux était dévolu à la Ville.

En 2003, la Ville de Genève a délégué, en accord avec le canton, cette tâche à la Fondation des parkings. Le canton a cependant dénoncé cette convention en 2008 et repris à son compte l'activité de contrôle, tout en la déléguant directement à la Fondation des parkings par un mandat de prestations bilatéral. Afin de gérer la période de transition, des conventions prévoyant une indemnisation ponctuelle de la Ville de Genève pour le reclassement des collaborateurs précédemment affectés au contrôle du stationnement ont été conclues en 2009.

2. Le canton a renouvelé à deux reprises le mandat de prestations avec la Fondation des parkings, malgré l'opposition de la Ville.

Actuellement, le contrôle systématique du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève est assuré par la Fondation des parkings, dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec

³ Pour l'année 2012.

⁴ Moyenne 2014 et 2015, comprenant la levée des caisses, le tri de la monnaie, l'entretien et l'amortissement des appareils.

⁵ La gestion des horodateurs ne fait pas l'objet d'une comptabilité analytique publiée, que ce soit par le canton ou la Fondation des parkings. Il n'est ainsi pas possible, en l'état, d'affiner ces chiffres.

le canton pour 2017-2019. Le canton verse une indemnité annuelle d'environ Fr. 9'500'000.- à la Fondation des parkings pour cette activité⁶.

Le canton encaisse intégralement le produit des amendes verbalisées pour le stationnement illicite sur le territoire de la Ville de Genève, à savoir environ Fr. 20'000'000.-⁷. Considéré globalement, le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville rapporte donc annuellement au canton un bénéfice de Fr. 10'500'000.-.

3. Dans ce contexte, la Ville de Genève a ouvert deux procédures l'encontre du canton :
- Une procédure (recours et action de droit public) devant la Chambre administrative de la Cour de Justice en vue d'obtenir la confirmation que la commune dispose de la compétence du contrôle du stationnement sur son territoire. Cette procédure a été déclarée irrecevable. La Chambre administrative a considéré qu'il s'agit d'un conflit de compétences à porter par devant la Chambre constitutionnelle⁸.
 - Une procédure devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de Justice pour contester la loi L 11923 par laquelle le Grand Conseil a ratifié le contrat de prestations 2017-2019 en faveur de la Fondation des parkings⁹. Cette cause est actuellement pendante. Le Grand Conseil soutient que la loi L 11923 crée un régime spécifique qui soustrait à la Ville de Genève la compétence ordinaire des communes pour contrôler le stationnement sur leur territoire, dans le prolongement des conventions de 2009 par lesquelles la Ville aurait définitivement renoncé à toute compétence en la matière. La Ville conteste que les accords de 2009 aient constitué une renonciation de compétence éternelle et définitive. Elle conteste également que le canton puisse créer une *lex specialis* à son encontre sans violer l'égalité de traitement et la garantie constitutionnelle de l'autonomie communale.

III. RECouvreMENT DES AMENDES

1. En application de l'art. 18 LAPM, les amendes d'ordre – tant en matière de stationnement que relevant des autres domaines de compétence des APM¹⁰ – font l'objet d'une procédure de recouvrement diligentée par le Service cantonal des contraventions.
2. Dans le cadre des échanges de données relatives aux dossiers transmis au Service des contraventions, la Ville de Genève a constaté que l'annulation de très nombreux dossiers lui était demandée. Après un examen de détail, il est apparu que le principal motif d'annulation était la prescription de l'action pénale, respectivement du montant de l'amende, faute pour le Service cantonal des contraventions d'avoir traité les dossiers en temps utile.

La Ville de Genève a identifié que l'ensemble des annulations qui lui ont été demandées jusqu'au 31 décembre 2014 représente un montant de Fr. 15'227'000.-. Ce montant constitue un maximum mais la Ville de Genève n'a pas pu obtenir du canton les données permettant de distinguer les cas dans lesquels une annulation était justifiée par les circonstances de ceux dans lesquels elle découlait de l'incurie du Service des contraventions.

⁶ Loi 11923, art. 2 et 3.

⁷ PL 11923A, p. 46 et la p. 127 qui mentionne exactement Fr. 19,86 mio en se référant aux chiffres de l'exercice 2015.

⁸ ATA/1502/2017 du 21 novembre 2017.

⁹ Par prudence, la Ville a également recouru contre la même loi devant le Tribunal fédéral. La procédure est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure cantonale.

¹⁰ Art. 5 LAPM et art. 8 ss RAPM.

3. Le Conseil administratif a demandé des explications et requis une compensation financière pour le manque à gagner pour la Ville résultant des manquements du service cantonal, estimé aux quelque Fr. 15'000'000.- précités. Le Conseil d'Etat a rejeté catégoriquement les prétentions de la Ville en octobre 2015. La Ville a alors saisi la Chambre administrative de la Cour de Justice d'un recours, qui a été déclaré irrecevable par arrêt du 31 janvier 2017. Sur recours de la Ville de Genève, le Tribunal fédéral a cependant annulé l'arrêt cantonal¹¹. Constatant que les intérêts financiers juridiquement protégés de la commune étaient en jeu dans cette procédure, il a renvoyé la cause à la juridiction cantonale pour qu'elle rende une décision sur le fond. Cette cause est actuellement pendante devant la Chambre administrative de la Cour de Justice.
4. Parallèlement, par prudence, la Ville a introduit une action en responsabilité fondée sur la LREC¹² à l'encontre du canton devant le Tribunal de première instance. Cette cause a été suspendue en conciliation dans l'attente de l'issue de la procédure administrative.

¹¹ Arrêt 2C_282/2017 du 4 décembre 2017.

¹² Loi sur la responsabilité de l'Etat et des communes (LREC – RSGE A 2 40).



ENSEMBLE POUR UNE VILLE 100% RENOUELABLE EN 2050

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



SOMMAIRE

I - COMPTES 2017	4
II - BILAN ENERGETIQUE.....	7
1 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU	7
2 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE.....	8
3 - PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE.....	9
4 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE.....	10
5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS	11
6 - TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	12
7 - FOCUS 1: DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES MULTI FONCTIONS	14
8 - FOCUS 2: PLAN D'ACTION DE DESENGAGEMENT DU MAZOUT	15
9 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUEVELABLE ».....	16
10 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO ₂	17
11 - STRATEGIE ELECTRIQUE « CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX »	18
III - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS.....	19
SAISON 2016/2017.....	19
IV - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.....	20
LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT.....	20

I - COMPTES 2017**Bilan des coûts****Groupe 312 - Energie**

Les dépenses 2017 en matière d'énergie atteignent 20'928'857.- francs, soit une dépense inférieure au budget alloué de 228'000 francs (-1.1%).

Bois

Comme à chaque exercice, pour ce qui est des consommations de bois, il n'est pas possible d'estimer la juste dépense annuelle tant que nous n'achèterons pas au SEVE un produit fini et non plus une matière brute avant transformation et stockage.

Electricité

Les dépenses et consommations d'énergie électrique sont légèrement inférieures aux prévisions. Cette situation est liée tant au passage à l'offre Vitale Bleu qu'à certains sites en travaux dont la mise en exploitation n'a pas été réalisée à la période attendue.

Eau

Les dépenses d'eau sont supérieures au budget accordé, et en ligne avec le budget estimé par le service.

Chauffage à distance

Les dépenses sont significativement inférieures aux prévisions en raison du décalage des dates de raccordement des bâtiments au projet GeniLac Jonction, ainsi que de la mise en service des dépôts de l'écoquartier de la Jonction.

Gaz

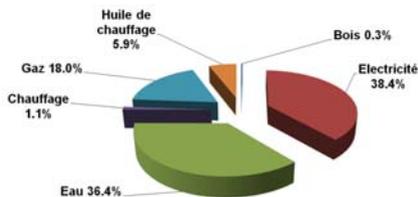
L'écart positif est lié à une tarification finalement plus favorable que celle budgétée.

Huile de chauffage

La dépense de mazout a été supérieure de 5% au budget prévu. Il s'agit essentiellement du tarif moyen qui s'est avéré supérieur du même pourcentage par rapport au budget.

Répartition des dépenses 2017 (Selon données SAP)

Compétents 312 2017	Total	Budget	Ecart	En %
Total 312	20'928'857	21'156'239	227'382	1%
C-ENE Bois	63'636	117'045	53'409	46%
C-ENE Electricité	8'037'672	8'363'344	325'672	4%
C-ENE Eau	7'612'751	7'019'575	593'176	-9%
C-ENE Chauffage	228'851	398'000	169'149	43%
C-ENE Gaz	3'757'321	4'082'272	324'951	8%
C-ENE Huile de chauffage	1'229'280	1'176'003	53'277	-5%
C-ENE Ecarts d'inv.rebus, dim.prix	-654	-	654	



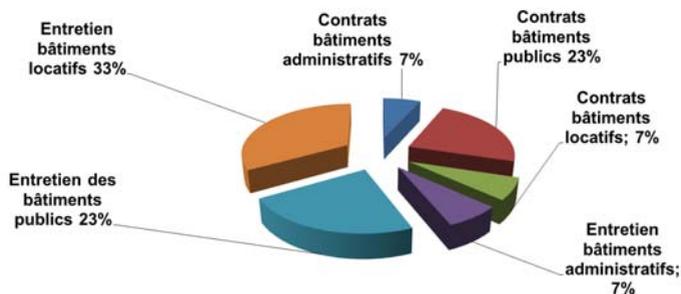
Groupe 314 - Entretien et contrats d'entretien

L'écart du groupe 314 est comme pour chaque exercice essentiellement lié au fait que le budget 314 n'est pas adapté systématiquement aux besoins, avec notamment la prise en compte des contrats d'entretien de nouvelles installations climatiques et techniques d'envergure équipant désormais certains de nos bâtiments (Musée d'ethnographie, Grand Théâtre, école de Chandieu, dépôts écoquartier Jonction...).

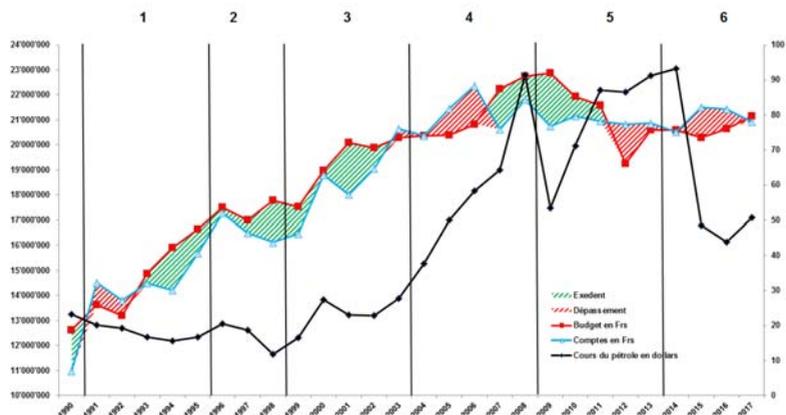
A noter que les montants demandés étaient de l'ordre de 970'000.- francs pour l'entretien et de 700'000.- francs pour les contrats, soit un total d'env. 1'670'000.- francs. S'ils avaient été attribués, pour ce qui est de l'entretien, un écart positif d'environ 3% aurait été réalisé. Quant aux contrats, les dépenses seraient restées inférieures au budget d'environ. 22%, du fait notamment du décalage du chantier du Grand-Théâtre et des contrats associés.

Répartition des dépenses 2017 (Selon données SAP)

Compétents 314 2017	Total	Budget	Ecart	En %
Total 314	1'484'584	1'237'120	-247'464	-20%
Groupe 314 Contrats	543'671	476'078	-67'593	-14%
Contrats bâtiments administratifs	100'155	79'999	-20'156	-25%
Contrats bâtiments publics	341'474	236'079	-105'395	-45%
Contrats bâtiments locatifs	101'798	160'000	58'202	36%
C-ENE Contrats Homes pour personnes âgées	245	-	-245	
Groupe 314 Entretien	940'913	761'042	-179'871	-24%
Entretien bâtiments administratifs	106'084	104'002	-2'082	-2%
Entretien bâtiments publics	340'663	325'000	-15'663	-5%
Entretien bâtiments locatifs	492'951	332'040	-160'911	-48%
Entretien Homes pour personnes âgées	1'215	-	-1'215	



Evolutions budgétaire et comptable – compte 312

**Période 1 : 1991-1995**

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1996-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développée en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1999-2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais sur l'électricité de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2004-2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

Période 5 : 2009-2013

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis, les augmentations se poursuivent au fil des nombreuses crises géopolitiques.

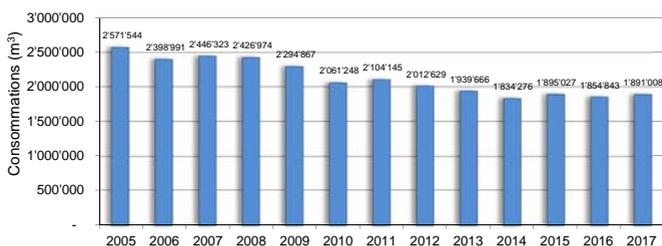
Période 6 : 2014-2017

Après de fortes baisses consécutives, les prix des énergies fossiles se sont stabilisés à un niveau moyen. Avec le trend d'augmentation de la taxe CO₂, les perspectives ne sont pas a priori à la baisse.

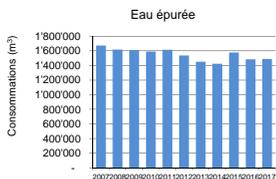
II - BILAN ENERGETIQUE

1 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Evolution des consommations d'eau (m³)



Avec 1'891'008 m³, la consommation globale a augmenté de 2% en 2017. Elle se répartit en 3 postes :

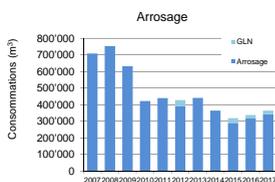


EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)

1'489'571 m³
 + 0,4 % depuis 2016
 - 11 % depuis 2007



La tendance est globalement à la baisse.

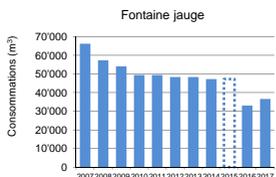


ARROSAGE :

364'862 m³
 + 8 % depuis 2016
 - 48 % depuis 2007



En 2017, 6% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).



LES FONTAINES JAUGES : env. 36'575 m³

- 45 % depuis 2007

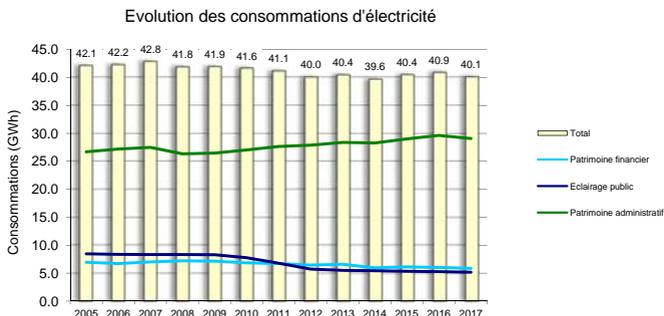


Les fontaines jaugées sont progressivement remplacées par des compteurs. En 2015, la nouvelle tarification SIG a occasionné une facturation forfaitaire à terme échue et non plus à échoir. La valeur de consommation 2015 a été estimée. En 2016 et 2017, la facturation est réalisée à terme échue, mais sur des périodes de facturations encore hétérogènes.

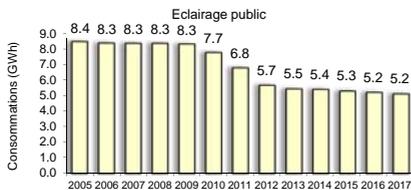


Ce bilan se base sur les factures reçues en 2017. Les dates et périodes de facturation varient d'une année à l'autre. La consommation réelle pour une année de 365 jours se situe entre plus ou moins 4% par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

2 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



Avec 40.1 GWh en 2017, la consommation globale d'électricité a diminué de 2%. Elle se décompose en 3 postes :

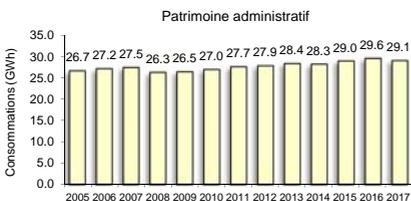


ECLAIRAGE PUBLIC : 5.2 GWh

- 2% depuis 2016
- 38% depuis 2009

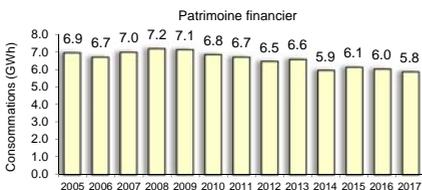


La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' continue de produire ses effets: 3.1 GWh économisés depuis 2009.



PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 29.1 GWh

- 2% depuis 2016
+ 9% depuis 2005



PATRIMOINE FINANCIER : 5.8 GWh

- 3% depuis 2016
- 16% depuis 2005



La diminution constatée est liée en majeure partie à des périodes de facturation hétérogènes. En revanche, si on compare 2013 à la moyenne des quatre dernières années, la variation est de -9% (optimisation des communs d'immeubles)



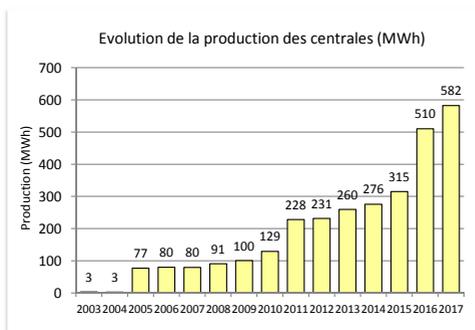
Les consommations sont globalement à la baisse de manière continue, **malgré les augmentations de patrimoine et/ou de prestations**. Ces résultats sont notamment le fruit des divers travaux d'assainissement des éclairages entrepris chaque année.

3 - PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m ²)	Puissance (kW)	Production 2017 (kWh)
Ecole Cayla (<i>première centrale intégrée voir focus p14</i>)	Déc. 2017	416	78.4	Non significatif
Ec. Crêts de Champel ext.	avr.17	320	53	35'000
Nant 2	avr.17	50	8	2'810
Lissignol 10	sept.17	30	4.5	374
Ecole de Chandieu	2015	450	70.3	61'473
Foyer de Sécheron	2015	261	48.2	55'118
Crèche de Châteaubriand	2015	530	88.5	89'479
Vestiaires de Belle Idée	2015	90	14	13'456
Baulacre 2 (Solaire hybride)	2014	310	50.5	52'672
Paquis 34 (Solaire hybride)	2014	102	16	16'766
Cendrier 1,3 - crèche	2013	90	17	15'130
Pavillons rade - 7 centrales	2012	132	20.3	20'160
Ecole de Contamines	2012	308	48.3	30'345
Muséum Histoire Naturelle	2011	145	19.6	21'866
Centre sportif de Vessy	2011	105	15	14'956
Cité Corderie 10	2010	50	5.4	4'945
Serres Bornaches	2010	465	62.8	72'788
Conservatoire et Jardin Bot.	2010	148	20	19'452
Crêts de Champel 42	2007	195	25	1'860
Piscine des Vernets	2005	168	21	14'349
Chemin de l'Ecu 35	2005	300	39.9	36'000
Ecole de l'Europe	1999	30	3	3'173
TOTAL 2017		4'695 m²	729 kW	582'172 kWh
RECETTES 2017				181'560 CHF TTC

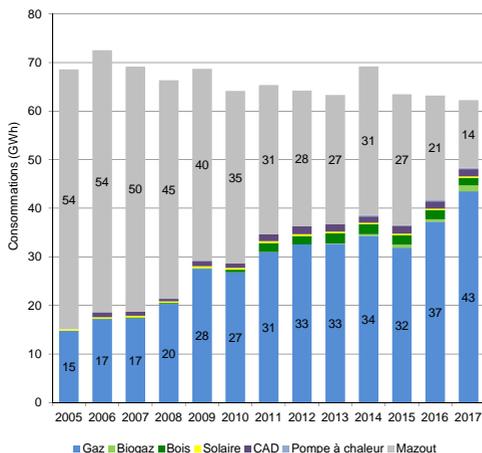
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:



Production 2017 :
582 MWh 
+84% par rapport à 2015

4 - EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

Patrimoine administratif



Consommations corrigées 2017 :
62.3 GWh

-1.5% par rapport à 2016

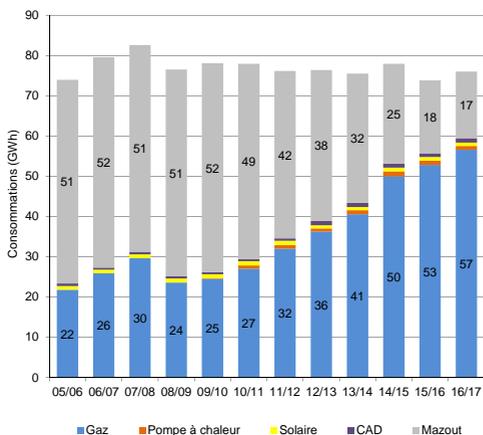
Part gaz + bois + solaire = 75%



En 2017, la stabilité des consommations est le résultat de différents facteurs :

- Divers et nombreux travaux d'amélioration réalisés années après années
- Retour à une facturation normale au CS des Vernets suite à une facturation sur 11 mois lors du passage au gaz en 2016.
- Site du Grand-Théâtre en travaux, occupation temporaire du théâtre des Nations
- Augmentation du patrimoine: Eaux-Vives 80, groupe scolaire de Chandieu (1^{ère} année complète)
- Augmentation des prestations : Jardin Botanique, Serres de Presgny, Cs Varembe piscine (abri PC)
- Augmentation de l'occupation et polyvalence des écoles

Patrimoine locatif



Consommations corrigées 16/17 :
76 GWh

+3% par rapport à 2016/17

Part gaz + PAC + Solaire = 77%



En 2016/17, l'augmentation des consommations est le résultat de différents facteurs :

- Divers et nombreux travaux d'amélioration réalisés années après années
- Augmentation du patrimoine : Lausanne 27-27A
- Un grand ensemble en travaux : Minoteries
- Augmentations faibles mais sur des grands ensembles (Asters, Châtelaine 43, Rois 13-19, Pâquis 34)

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

Chauffage

Sites localitifs	Combustible	Consommations 16/17 (kWh)	% parc loc.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cité Jonction	gaz	7'688'189	10%	1'896
Minoteries	gaz	5'024'763	7%	1'257
Asters	gaz	3'558'910	5%	877
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	2'780'523	4%	725
Amat-Rotschild	gaz	2'744'460	4%	676
Châtelaine 43	mazout	2'540'043	3%	812
Soubeyran 6-8-10-12-14	gaz	2'089'565	3%	515
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'957'853	3%	482
Rois 13-19	gaz	1'672'744	2%	412
Cours St-Pierre 2	mazout	1'341'995	2%	429
Total Top 10		31'399'045	43%	8'081

Sites administratifs	Combustible	Consommations 2017 (kWh)	% parc adm.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cs Vernets + Voirie Vernets	gaz	10'463'129	16%	2'655
Cs Varembe piscine	gaz	3'366'778	5%	838
Michel-Simon 7-9	gaz	2'537'501	4%	625
Jardin Botanique	bois/biogaz/solaire	2'417'999	4%	0
SIS caserne I	gaz	1'886'896	3%	471
Ecole des Vollandes	gaz	1'851'856	3%	456
Musée d'Art et d'Histoire	gaz	1'785'459	3%	440
Maison des arts / Victoria Hall	gaz	1'714'455	3%	423
Ec Liotard	gaz	1'345'943	2%	332
Navigation 20	gaz	1'306'733	2%	322
Total Top 10		26'962'294	45%	6'562

Electricité

Bâtiments	Conso. 2017 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'813'089	7%
Cs Vernets - Patinoire	1'593'848	4%
Voirie Vernets	1'167'190	3%
Stand 25	1'056'053	3%
Crématoire St-Georges	781'737	2%
Cs Queue D'Arve	775'025	2%
Cs Varembe piscine	746'097	2%
Halle de Rive	705'653	2%
Musée d'Ethnographie	894'442	2%
Musée d'Histoire Naturelle	610'688	2%
Total Top 10	11'143'832	28%

Eau

Sites	Conso. 2017 (m ³)	% parc
Cs Vernets	139'533	7%
Jardin Botanique	84'566	4%
Cs Varembe piscine	73'257	4%
Cité Jonction	62'708	3%
Voirie Vernets	47'978	3%
Servette 100 (Asters)	44'091	2%
Minoteries	43'978	2%
Quai du seujet 32-34-36	30'863	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	27'279	1%
Amat-Rotschild	22'663	1%
Total Top 10	576'916	30%

6 - TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

DEUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

LAUSANNE 27A - ateliers

- Bâtiment à hautes performances énergétiques
- Pompe à chaleur avec sondes géothermiques, appoint gaz
- Ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Lausanne 27A

DEPÔTS PATRIMONIAUX DE CARRE VERT

- Bâtiment à hautes performances énergétiques
- Raccordement au réseau de chaleur à distance Génilac Jonction prévu en 2019 (et en provisoire depuis la chaufferie gaz de l'Hôtel des Finances)
- Production de froid et traitement d'air avec récupération de chaleur à haut rendement pour la gestion des conditions climatiques



Dépôts patrimoniaux

3 BATIMENTS RENOVES

ECOLE DES CRETS DE CHAMPEL

- Rénovation à hautes performances énergétiques
- Isolation renforcée de l'enveloppe et fenêtres triple vitrages
- Pompe à chaleur air/eau, appoint gaz
- Ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Centrale solaire photovoltaïque, extension de 493 m²



Ecole des Crets de Champel

LAUSANNE 27 – immeuble de logements

- Rénovation et surélévation à hautes performances énergétiques
- Isolation renforcée de l'enveloppe
- Pompe à chaleur avec sondes géothermiques, appoint gaz
- Panneaux solaires thermiques 18 m²
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Lausanne 27

CIMETIERE DES ROIS

- Isolation partielle de l'enveloppe
- Pompe à chaleur air/eau
- Production de froid pour les zones mortuaires
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Cimetière des rois

13 CHAUFFERIES RENOVEES

- **100% renouvelable :**
CIF Richelien Versoix (pellets de bois),
Serres Bornaches Bâtiment (pellets de bois),
Ferme Duval Dépendance (raccordement à la chaufferie du CJB)
- **Patrimoine locatif:**
Silem 8, Weber 21, Impératrice 12, Grottes 9, Peney 52, Cluses 91
- **Patrimoine administratif et public :**
Voirie Vernets, Ecole des Charmilles, Ecole des Grottes, Tennis Club Drizia Mlremont,



Silo à pellets – Serres Bornaches

15 CHANTIERS D'AMELIORATIONS TECHNIQUES ET ENERGETIQUES

- **Raccordement de la Voirie au centre sportif des Vernets**
- **Remplacement de chaudières:** Ecole des Allobroges
- **Création d'installations de chauffages centraux:** Eaux-Vives 80, Coulouvrenière 15
- **Remplacement de régulation:** Ecole de Budé (ventilation locaux musique), Ecole XXXI décembre, Maison des Arts du Grütli, Victoria Hall, Auberge de jeunesse
- **Rénovation de ventilation avec installation de récupération de chaleur :** CIF Richelien Versoix : ventilation des vestiaires et de l'auditorium, Espace de quartier de Soubeyran
- **Rénovation de climatisation :** Ecole St-Gervais (chambres froides restaurant scolaire), Ecole Europe (chambres froides restaurant scolaire), Ecole Paquis II (chambres froides restaurant scolaire)
- **Pose de vannes thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs :** Midi 2

7 - FOCUS 1: DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES MULTI FONCTIONS

Les centrales solaires photovoltaïques intégrées aux bâtiments font office de toiture, et parfois de protection solaire également, tout en produisant de l'électricité. Comme à l'école de Cayla, où la ville a construit cette année sa première centrale photovoltaïque intégrée d'envergure.

UNE DIMENSION ARCHITECTURALE FORTE : Ces centrales doivent faire l'objet d'un travail d'intégration architecturale spécifique et d'une collaboration renforcée DPBA – ENE.

UN PROCESSUS COLLABORATIF PLURIDISCIPLINAIRE : Avec l'intégration des centrales solaires au processus de construction, architectes et ingénieurs doivent travailler ensemble dès le départ.

UNE APPROCHE GLOBALE : A l'école de Cayla, l'installation a permis de résoudre les problèmes de surchauffe du bâtiment. La position de la centrale permet au soleil de pénétrer dans les locaux uniquement en hiver.

Une seconde centrale est en train de voir le jour sur les immeubles des Minoteries. Enfin, ce sera le tour du Théâtre de la Nouvelle comédie en 2020. Ensemble, ces trois centrales solaires cumuleront 617 kW de puissance.



Avant

Installation solaire photovoltaïque - Ecole de Cayla

Après



La ville et le solaire:

- 1982: première centrale solaire thermique - Stade de Vessy
- 1997: première centrale solaire photovoltaïque – Ecole de l'Europe
- 2015: premières centrales hybrides - Paquis 34 et Baulacre 2
- 2017: première centrale solaire multi-fonctions intégrée - Ecole de Cayla

8 - FOCUS 2: PLAN D'ACTION DE DESENGAGEMENT DU MAZOUT

En 2017, un plan d'action a été élaboré afin de désengager la ville de Genève du mazout d'ici 2022.

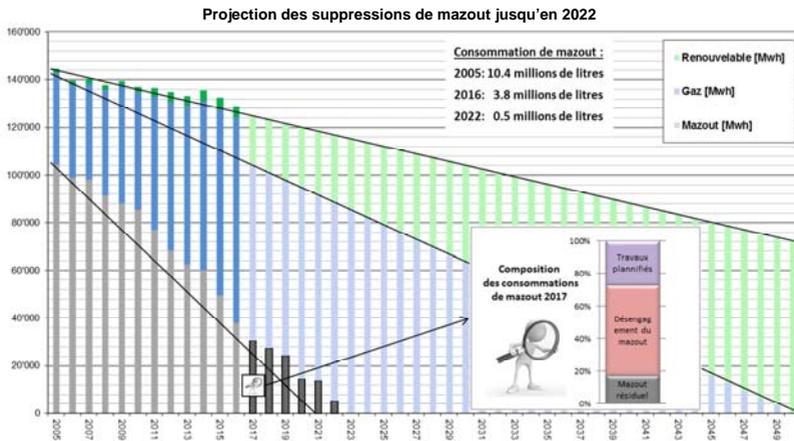
Entre 2006 et 2016, le nombre de chaufferies au mazout est passé de 162 à 74.

Sur ces 74 restantes:

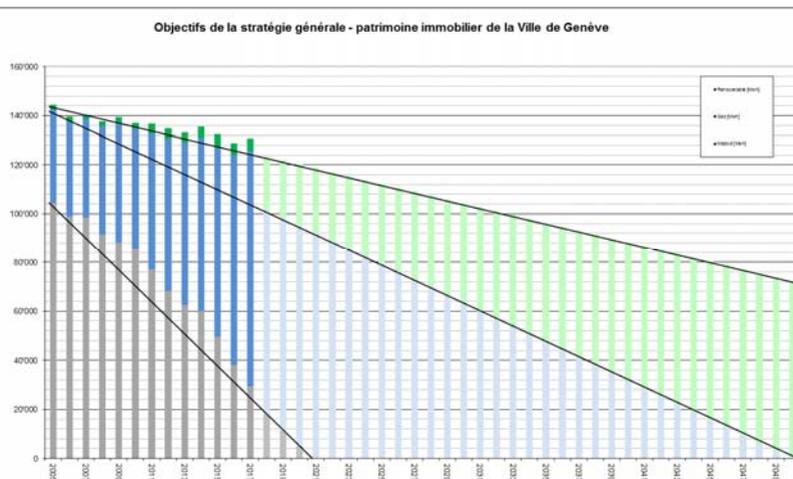
- 14 chaufferies sont prévues d'être transformées dans le cadre de projets inscrits au PFI
- 37 chaufferies vétustes représentent 77% des consommations résiduelles de mazout (deux demandes de crédits en cours)

Au final, après la réalisation de ce programme renforcé, il restera au mazout :

- Une vingtaine de petites chaufferies (passage au gaz coûteux ou techniquement difficile)
- 11 chaufferies bicomcombustibles
- Cas particuliers: site de ZIC Châtelaine et Serres de Vessy



La PR n°1256 concernant la première partie du programme de désengagement est en cours de traitement par le conseil municipal.

9 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUELABLE »

Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations ont légèrement augmenté cette année (+1.4%) et sont supérieures de 4% à la cible théorique.



En une année, notre dépendance au mazout est passée de 29% à 23%. Un plan d'action pour désengager la ville du mazout d'ici 2022 a été mis en place en 2017 (voir focus page précédente)



Les consommations d'énergies renouvelables sont encore bien inférieures à l'objectif et représentent seulement 25% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables à grande échelle relève de nouvelles infrastructures dans les quartiers, comme le Génilac Jonction avec une mise en service prévue en 2018/19.

Nos propositions :

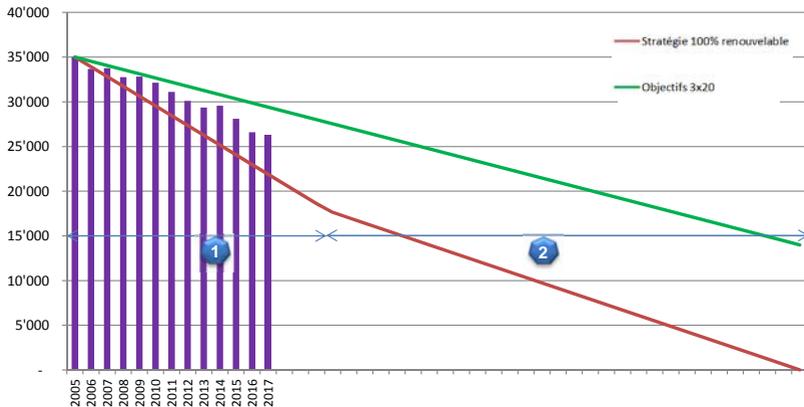
Renforcer nos actions d'économie d'énergie dans les bâtiments : une demande de crédit de politique énergétique renforcée va être proposée en 2018

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée d'énergies renouvelables dans les quartiers : contribuer à la réalisation du Génilac ou d'autres infrastructures d'envergure dans les quartiers en mutation (géothermie profonde) avec SIG et l'Etat, notamment sur les périmètres des Eaux-vives et du Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Intégrer ou maintenir de manière prioritaire dans la planification des investissements les rénovations des équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie : CS Vermets-Voirie-Queue d'Arve, Cité-Jonction, Asters, Quai du Seujet, CS Varembe, Michel-Simon 7-9, Amat-Rotschild, Châtelaine 43, Soubeyran 6-8-10-12-14, ensembles Paquis 30-34 / Jean Jacquet 5-11, SIS Caserne I, Ecole des Vollandes, Musée d'Art d'Histoire, Rois 13-19, Cour St-Pierre 2, Ecole Liotard, Navigation 20.

10 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂

Evolution des émissions de CO₂ (tonnes) du parc immobilier de la ville de Genève



Les émissions de CO₂ ont diminué de 25% depuis 2005.

En 2017, l'objectif lié aux engagements 3x20 (-20% entre 2005 et 2020) est respecté et dépassé (courbe verte). En revanche, les émissions de CO₂ sont encore trop élevées en regard des objectifs liés à la stratégie 100% renouvelable en 2050 (courbe rouge).

La stratégie 100% renouvelable en 2050 s'articule en deux périodes :

- 1 La période 2005-2020 est caractérisée par la disparition du mazout au profit du gaz et des énergies renouvelables. Les émissions de CO₂ décroissent rapidement, le mazout étant un fort émetteur de CO₂.
- 2 La période 2021-2050 est caractérisée par la disparition du gaz au profit des énergies renouvelables. La pente de réduction des émissions de CO₂ est plus faible.

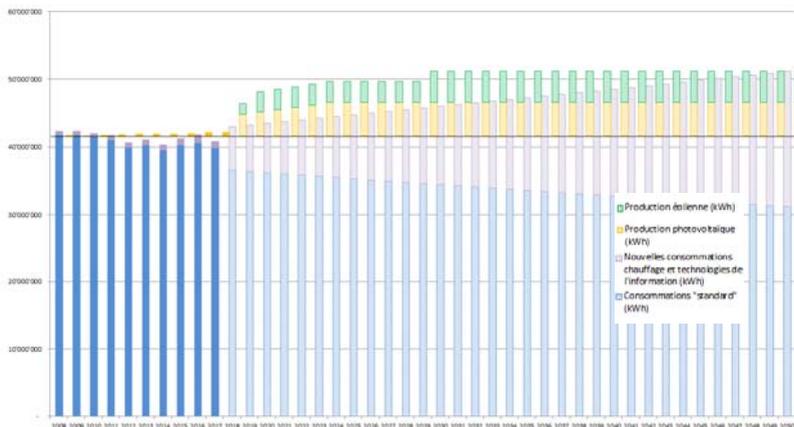
Convention d'objectif CO₂ avec la Confédération respectée

La convention vise à réduire les émissions de CO₂ de huit sites (piscines, patinoire et centres de production horticole) d'ici 2020. D'ici cette échéance, la taxe sur le CO₂ perçue sur ces sites est remboursée à la Ville de Genève et reversée au Fonds énergie et climat. La Convention fixe une trajectoire de réduction des émissions, avec des objectifs annuels intermédiaires.

L'objectif 2016 (3'543 tonnes) est respecté, avec des émissions inférieures de 121 tonnes équivalent CO₂.

11 - STRATEGIE ELECTRIQUE « Consommer moins ET produire mieux »

Suivi de la stratégie électrique :



NB : Ces données sont brutes et ne tiennent pas compte de l'augmentation régulière du patrimoine et des prestations



Pour l'instant, l'objectif général de la stratégie est respecté : les consommations électriques « standard » (en bleu) restent en dessous du plafond des 42 GWh.



En ce qui concerne les objectifs annuels :

- Les consommations ne diminuent pas autant que la cible théorique.
- La production d'électricité photovoltaïque est inférieure à l'objectif théorique et représente seulement 18% de celui-ci.

Nos propositions :

Renforcer la construction de centrales photovoltaïques

Renforcer les programmes d'actions spécifiques d'économie d'électricité dans les bâtiments

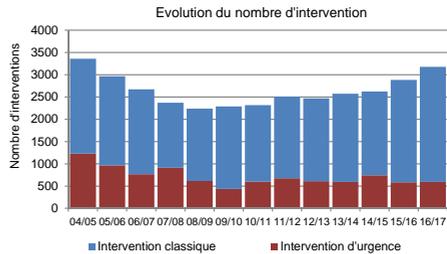
Développer des stratégies et actions d'économies d'électricité sur des axes spécifiques tels que les technologies de l'information, les équipements techniques hydrauliques/aérauliques (pompes, ventilateurs...)

III - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

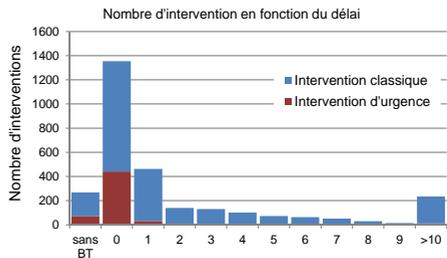
Saison 2016/2017



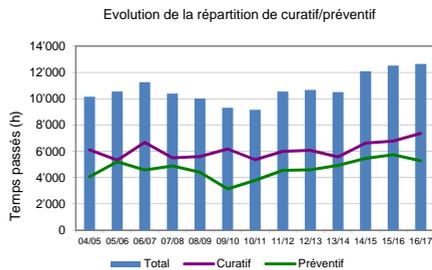
**3'177 interventions réalisées
 dont 19% en urgence**



**Délai d'intervention :
 1 jour dans 71% des cas**



**42% du temps passé en entretien
 préventif en 2017 dans les domaines du
 chauffage, de la ventilation et du solaire**



MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'EXPLOITATION POUR 42 IMMEUBLES DE LOGEMENTS depuis le 1er mai 2017

La Ville souhaite tester ce type de contrats afin de consacrer davantage ses capacités d'exploitation internes pour ses bâtiments administratifs et publics à forts enjeux techniques et énergétiques.

IV - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

Evénements et rencontres :

- 200 ans des CJB. Participation à la réalisation d'un audio guide (20 mai 2017)
- Accueil de la délégation de Grenoble (3 mai 2017)



Réception d'une délégation grenobloise

- Discours de M. Pagani lors de la cérémonie de remise des Prix solaires suisses à Palexpo (20 octobre 2017)



Remise des prix solaires



Discours de M. Pagani lors de la remise des prix solaires

Conférences et présentations :

- Présentation de la stratégie de quasi suppression du mazout d'ici 2022 sur le patrimoine bâti municipal aux **Jeu**dis de l'Environnement (30 novembre 2017- thème : assainissement des installations de chauffage).

Participation à des groupes de travail du Grand Genève, en Suisse et en Europe :

- Représentation de la Ville au sein des ateliers énergie (ECO-TECH) du Grand Genève
- Participation aux assises européennes de la transition énergétique 2017 à Bordeaux avec la délégation du Grand Genève,
- Représentation de la Ville au sein de l'association EnergyCities,
- Participation aux rencontres du groupe des villes romandes,
- Participation au groupe de projet européen HOTMAPS sur la planification énergétique territoriale (collaboration URB/ENE).



DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des
finances

Genève, le 29 mai 2018

Objet

Comptes 2017 : Compléments à l'audition du 9 mai 2018 – Département de la culture et du sport

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 9 mai relative aux comptes 2017 de la Ville de Genève, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Comptes par politique publique, point 5.4, page 165, PP 30, Chap. 31, groupe 316 "Loyers, fermages et redevance d'utilisation"

L'écart de 469'758 francs est essentiellement expliqué par les dépenses du Muséum d'histoire naturelle pour un montant d'environ 200'000 francs (hors services compétents) correspondant à la location d'autres équipements et divers pour Le Pavillon des sciences et L'espace des sciences de Rennes dans le cadre de l'exposition temporaire *Fourmis* et divers squelettes pour l'exposition temporaire *Dinosaures*. Ces charges liées à des manifestations sont couvertes par des montants non dépensés sur d'autres rubriques de charges au MHN.

Voici le détail de ces lignes :

Location d'autres équipements et divers	1 479,60	Sol Séjour Soleil SA	Location Dino nuitée monteurs
Location d'autres équipements et divers	441,73	Diplobar SA	Location Dino nuitées monteur
Location d'autres équipements et divers	423,20	Hans Jakob Siber	Location Dino repas monteurs
Location d'autres équipements et divers	497,78	Hôtel Avenir SA	Location Dino nuitée monteurs
Location d'autres équipements et divers	767,05	Hôtel Avenir SA	Location Dino nuitée monteurs
Location d'autres équipements et divers	645,02	Hôtel Avenir SA	Location Dino nuitée monteurs
Location d'autres équipements et divers	159,05	Newrest Canonica Services SA	Equipe Dino Zurich
Location d'autres équipements et divers	97,95	Newrest Canonica Services SA	Equipe Dino Zurich
Location d'autres équipements et divers	39 601,44	Siber + Siber's Sauner Museum AG	Location Dino cf Convention
Location d'autres équipements et divers	1 198,30	EES Logistics Sàrl	Location chariot élévateur avec chauffeur
	45 311,12		

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: comptes 2017

Location d'autres équipements et divers	15 000,00	Le Pavillon des sciences	Location expo Fourmis
Location d'autres équipements et divers	2 073,60	Clim-Assistance SA	Location clim Fourmis JUN17
Location d'autres équipements et divers	40 000,00	L'Espace des sciences de Rennes	Location expo Fourmis tranche 3/3
Location d'autres équipements et divers	15 000,00	Le Pavillon des sciences	Location expo Fourmis
Location d'autres équipements et divers	1 684,80	Clim-Assistance SA	Location clim Fourmis JUL17
Location d'autres équipements et divers	1 684,80	Clim-Assistance SA	Location clim Fourmis AUG17
Location d'autres équipements et divers	40 000,00	L'Espace des sciences de Rennes	Location expo Fourmis tranche 1/3
Location d'autres équipements et divers	40 000,00	L'Espace des sciences de Rennes	Location expo Fourmis tranche 2/3
	155 443,20		

Le reliquat est dû principalement à des dépenses non budgétées par la DSIC (services compétents) relatives à la location d'appareils multifonctions (photocopieuses, pour CHF 180'000.-) et à la location de logiciels (CHF 20'000.-), pour un total d'environ CHF 200'000.-.

2. Comptes par service, page 74, Service 3301- BMU, groupe 334 "Pertes sur débiteurs"

Le groupe 334 « pertes sur débiteurs » non-budgété correspond à un écart de 13'015.05 francs. Il enregistre l'amortissement des indemnités d'amendes (retards) non payées ainsi que les livres et cd non rendus.

Pour information, les factures de moins de 100.- sont passées en pertes sur débiteurs sur une rotation de cinq ans.

Voici les écarts de ces trois dernières années :

2015 : Budget CHF 0.- ; comptes CHF 18'233.30 ; Ecart CHF 18'233.30

2016 : Budget CHF 0.- ; comptes CHF 11'303.24 ; Ecart CHF 11'303.24

2017 : Budget CHF 0.- ; comptes CHF 13'015.05 ; Ecart CHF 13'015.05

Vous trouverez en annexe de la présente le Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales contenant les informations relatives aux amendes.

3. Comptes par service, page 75, Service 3302- BGE, groupe 331 "Amortissements ordinaires du PA"

L'écart de 934'471.05 francs est expliqué essentiellement par l'amortissement de la PR-629 "Finalisation du catalogue rétrospectif des collections" et de la PR-852 "Reconditionnement et inventaire du fonds photographique Boissonnas".

4. Revenus générés par la billetterie au Muséum d'histoire naturelle (MHN)

Le revenu de la billetterie généré par l'ouverture de l'exposition temporaire "Fourmis" (qui a débuté le 20 mai 2017) s'élève à CHF 145'445.- pour l'année 2017.

Le revenu budgété en 2017 tablant sur une année complète a été estimé à CHF 500'000.-. En appliquant une règle de trois soit du 1er janvier au 31 décembre, le revenu sur une année se chiffrerait à CHF 236'000.-.

5. Cédille : p. 185 des comptes par politiques publiques/ handicap et culture:

Cédille est l'association qui a réalisé et qui entretient et met à jour le site culture accessible Genève: <https://culture-accessible.ch/>

Ce site est accessible en ligne.

Espérant ainsi avoir répondu aux questions restées en suspens, je demeure à disposition de la commission pour toute autre question et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker, Gianni Dose (DIR)

Annexe : mentionnée

V I L L E D E
G E N È V E

LC 21 631.1

Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

Adopté par le Conseil administratif le 26 avril 2016

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016

*Le Conseil administratif de la Ville de Genève,
adopte le règlement municipal suivant:*

Mission des Bibliothèques municipales

Les Bibliothèques municipales sont un service du département de la culture et du sport de la Ville de Genève et fonctionnent en réseau. Ce réseau met à disposition du public, à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir, des collections dont les supports sont diversifiés, les contenus sans cesse actualisés et qui reflètent l'évolution du savoir et de la culture. Il met également au service du public un personnel chargé de le renseigner, de le conseiller et de le former à l'utilisation des bibliothèques.

Art. 1 Accès au réseau des Bibliothèques municipales

¹L'accès et la consultation sur place sont ouverts à tous et à toutes; l'emprunt des documents nécessite une inscription.

²Les Bibliothèques municipales peuvent percevoir des émoluments en contrepartie de certaines prestations qu'elles fournissent (annexe 2). Ces émoluments ne sont pas remboursables.

Art. 2 Mise à disposition des collections

¹Les Bibliothèques municipales se réservent le droit d'organiser librement la mise à disposition des collections ainsi que des équipements et des locaux.

²Sauf exception, les collections sont en libre accès; les bibliothécaires renseignent les usager-ère-s pour des collections spécifiques.

Art. 3 Prêt à domicile: inscription

¹L'inscription est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève. Elle s'effectue aux services de prêt contre présentation d'une pièce d'identité officielle munie d'une photographie. Un document attestant du domicile est exigé pour toute confirmation d'adresse en cas de retour à l'expéditeur-trice du courrier d'inscription adressé par voie postale.

²La personne mineure doit présenter la carte d'inscription signée par ses parents ou, le cas échéant, par son-sa représentant-e légal-e. La personne signataire de la carte d'inscription donne le droit à la personne mineure d'emprunter les documents de son choix. Elle se porte garante des documents empruntés.

³La personne domiciliée à l'extérieur du territoire du canton de Genève peut s'inscrire si une convention de coopération culturelle lie sa bibliothèque ou sa mairie à la Ville de Genève.

⁴Si un-e usager-ère n'emprunte pas de document pendant une période de 10 ans, son inscription est annulée.

Art. 4 Carte d'emprunteur-euse

¹Après l'accomplissement des modalités d'inscription et l'enregistrement de ses données, l'usager-ère reçoit gratuitement par courrier postal une carte d'emprunteur-euse (ci-après: la carte) valable sur l'ensemble du réseau des Bibliothèques municipales.

²Cette carte est strictement personnelle et intransmissible. Elle doit être présentée à chaque opération de prêt et pour toute vérification. Elle permet aussi l'accès aux Espaces multimédia.

³Chaque usager-ère inscrit-e (respectivement son-sa représentant-e légal-e) est responsable de l'utilisation de sa carte et doit impérativement signaler sa perte sans délai, ainsi que les changements de nom et d'adresse. En cas de perte ou de détérioration, une taxe est perçue pour le remplacement de la carte (annexe 2).

⁴Les Bibliothèques municipales déclinent toute responsabilité en cas d'usage abusif de la carte.

Art. 5 Prêt à domicile: modalités

¹Le prêt à domicile est consenti à toute personne régulièrement inscrite.

²L'emprunt est gratuit. Le nombre de documents empruntés, la durée et les possibilités de prolongation des prêts sont définis en fonction du type de document et des services (annexe 1).

³L'usager-ère doit enregistrer sur les automates mis à disposition ou donner en main propre à un-e bibliothécaire du bureau de prêt les docu-

ments qu'il-elle souhaite emprunter ou rendre. Dans les deux cas et sur le moment, l'usager-ère peut demander une quittance de cette transaction. Elle seule fait foi en cas de contestation.

⁴Les documents doivent être rendus dans les délais auprès des services où ils ont été empruntés. Les prêts doivent être prolongés dans les délais.

⁵Tout retard de restitution des documents empruntés entraîne pour l'usager-ère le paiement d'une indemnité de retard (annexe 2), ceci indépendamment de l'envoi ou de la réception de l'avis de retard et de la lettre de rappel.

⁶En cas de non-paiement de ses dettes, la personne ne peut pas réemprunter de documents jusqu'au remboursement intégral de celles-ci.

⁷Les Bibliothèques municipales se réservent le droit de prendre toutes mesures utiles pour récupérer les documents non rendus, rendus incomplets ou défectueux, jusqu'à la mise aux poursuites et l'exclusion de l'emprunteur-euse pour les cas les plus graves.

⁸L'usager-ère ou, le cas échéant, son-sa représentant-e légal-e ou la personne signataire de l'autorisation d'inscription, est responsable des documents empruntés jusqu'à l'enregistrement de leur retour par les Bibliothèques municipales, ainsi que des dommages ou pertes qui peuvent survenir lors des restitutions faites par poste ou par tout autre intermédiaire.

⁹L'usager-ère doit vérifier l'état des documents qu'il-elle emprunte et signaler toute défectuosité. L'usager-ère doit notamment vérifier que les documents composés de plusieurs pièces soient complets.

¹⁰Les Bibliothèques municipales déclinent toute responsabilité en cas de dommage apporté aux équipements techniques de l'emprunteur-euse suite à la défectuosité d'un document emprunté.

¹¹Une participation financière de l'usager-ère est exigible en cas de détérioration de document de sa part (notes, soulignements, taches, déchirures, boîtiers de CD ou vidéo abîmés...).

¹²Toute détérioration grave ou perte entraîne le remboursement de la valeur totale du document ou son rachat dans le commerce par l'emprunteur-euse. S'il s'agit d'une œuvre en plusieurs volumes ou composée de plusieurs pièces, l'usager-ère est tenu d'en payer le prix total. Toute détérioration grave ou perte entraîne de plus le paiement d'une taxe forfaitaire par document perdu, correspondant partiellement au coût de traitement du document (annexe 2).

¹³Toute demande téléphonique au service du prêt se fait pendant les heures d'ouverture du service concerné.

Art. 6 Dons

Les Bibliothèques municipales disposent à leur convenance des dons qui leur sont faits.

Art. 7 Consultation sur place

L'utilisateur est responsable des équipements mis à sa disposition (matériel audiovisuel, informatique, locaux). Une participation financière de l'utilisateur est exigible en cas de déprédation de matériel.

Art. 8 Espaces multimédia

¹Les Espaces multimédia proposent des postes informatiques disponibles dans les Bibliothèques municipales. Les Espaces multimédia donnent notamment accès aux services suivants:

- a) Internet en accès libre;
- b) des ressources électroniques;
- c) des logiciels de bureautique.

²L'utilisation des Espaces multimédia est gratuite. Elle est réservée aux personnes de plus de 9 ans révolus, inscrites en tant qu'emprunteuse dans le réseau des Bibliothèques municipales.

³Des personnes non inscrites peuvent utiliser ponctuellement ce service à condition de fournir une pièce d'identité valable. Les informations suivantes seront enregistrées durant une période de 3 mois maximum dans le système informatique: nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité, numéro de la pièce d'identité.

⁴Les Bibliothèques municipales définissent et, le cas échéant, peuvent modifier la durée maximale de consultation autorisée et les modalités de réservation.

⁵Le service est fourni en l'état. La Ville de Genève ne saurait être tenue responsable d'éventuels dommages suite à la perte ou au vol de données ou de tout autre préjudice subi par une personne utilisant les Espaces multimédia.

⁶La personne utilisant les Espaces multimédia ou, le cas échéant, son représentant-e légal-e ou la personne signataire de l'autorisation d'inscription, est responsable des données et informations diffusées lors de l'utilisation d'une session à son nom. Elle ne doit pas commettre d'infractions pénales, telles que:

- a) diffuser ou acquérir des documents pénalement prohibés (représentation de la violence, incitation à la haine raciale, pornographie, etc.);
- b) porter préjudice à l'honneur, la sécurité ou la sphère privée d'autrui au moyen des Espaces multimédia;

c) porter préjudice au patrimoine d'autrui, notamment en accédant sans droit à un système informatique, en altérant ou modifiant le contenu de données informatiques ou en soustrayant des données informatiques.

⁷Les Bibliothèques municipales ne sont pas responsables des contenus, de la présentation, des services ni des images consultés sur Internet. Elles déclinent également toute responsabilité quant aux éventuels préjudices inhérents à la consultation d'Internet ou de la messagerie personnelle.

⁸L'utilisateur est tenu-e de signaler tout problème technique au personnel des Bibliothèques municipales.

Art. 9 Comportement

¹Un comportement respectueux, poli et courtois est attendu de la part de chacun-e afin d'assurer une ambiance accueillante pour le public et le personnel.

²Il est interdit de manger dans les locaux des Bibliothèques municipales, sauf dans les espaces signalés à cet effet ou dans le cadre d'animations expressément organisées par les bibliothécaires.

³Les enfants sont placés sous la surveillance et responsabilité d'un parent ou adulte responsable.

⁴Tout acte de vandalisme ou de vol sera poursuivi. La Ville de Genève peut déposer une plainte pénale contre toute personne responsable de vol ou de dégradation de documents ou de matériel appartenant aux Bibliothèques municipales.

⁵Les effets personnels des usager-ère-s sont placés sous leur propre responsabilité.

⁶Le public est prié de ne pas emmener d'animaux dans les Bibliothèques municipales. L'accès des chiens-guides pour personnes handicapées est réservé.

⁷Si, malgré un avertissement, un-e usager-ère persiste à déranger ou à ne pas respecter les consignes rappelées par le personnel, il-elle pourra être prié-e de quitter les lieux.

Art. 10 Exclusion

¹Les retards importants et la non restitution des documents entraînent le blocage automatique de la carte et l'exclusion de fait des services associés à son utilisation. Cette exclusion est levée après la restitution des documents et le paiement des dettes et frais administratifs.

²En cas de comportement jugé inacceptable, la direction des Bibliothèques municipales se réserve le droit d'exclure la personne concernée des services et de la fréquentation des locaux des Bibliothèques

municipales. L'exclusion est notifiée par courrier remis en main propre ou par envoi recommandé. L'exclusion est levée par la direction des Bibliothèques municipales lorsqu'elle estime qu'un comportement acceptable peut être attendu de la personne.

³Par comportement inacceptable, on entend tout comportement nuisant à la tranquillité, à la salubrité ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

Art. 11 Droit d'auteur

L'usager-ère s'engage à utiliser les documents et les outils mis à sa disposition en respectant la législation en matière de droit d'auteur, en particulier la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). Les Bibliothèques municipales ne peuvent être tenues responsables pour un-e usager-ère contrevenant au droit d'auteur.

Art 12 Protection des données

Les données nominatives relatives à l'usage des Bibliothèques municipales sont conservées dans le respect de la législation sur la protection des données, dans la mesure strictement nécessaire à la bonne gestion du service.

Art. 13 Renoncement à l'inscription

Pour mettre un terme à l'utilisation des services des Bibliothèques municipales, tous les documents ainsi que la carte d'emprunteur doivent être restitués et les taxes encore dues, réglées.

Art. 14 Dispositions finales

¹Tout-e usager-ère s'engage à se conformer au présent règlement.

²Le présent règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales entre en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

³Le règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales du 9 novembre 2011 et le règlement d'utilisation des Espaces multimédia des Bibliothèques municipales du 3 octobre 2012 sont abrogés.

⁴L'annexe mentionnant les modalités de prêt et d'inscription fait partie intégrante du présent règlement (annexe 1); elle est modifiable en tout temps sur décision du Conseil administratif.

⁵L'annexe mentionnant les tarifs fait partie intégrante du présent règlement (annexe 2); elle est modifiable en tout temps sur décision du Conseil administratif.

⁶Le-la conseiller-ère administratif-ive en charge du département de la culture et du sport fixe les tarifs de reproduction des bibliothèques par voie de directive.

Annexe 1

Modalités de prêt et d'inscription accompagnant le règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

(Etat le 1^{er} octobre 2016)

Chapitre 1 Modalités de prêt

Art. 1 Quotas autorisés

Réseau des Bibliothèques municipales..... 20 documents
.....10 périodiques
en fonction du type de document et pour les collectivités,
se référer aux usages en vigueur dans chaque site.

Art. 2 Délai d'emprunt

Tous les documents..... 28 jours
(sauf indication contraire)

Art. 3 Réserveation

¹Un document emprunté peut être réservé gratuitement, sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture du prêt et en tout temps sur le site Internet.

²Deux réservations simultanées au maximum par carte.

Art. 4 Prolongations

¹Possibilité de prolonger la durée d'emprunt (prolongation possible sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture du prêt et en tout temps sur le site Internet).

²Ne peuvent pas être prolongés:

- a) les documents réservés;
- b) les documents ayant plus de 3 semaines de retard;
- c) les documents ayant été prolongés 3 fois;
- d) les documents figurant sur une carte qui doit être soumise à vérification;
- e) les documents figurant sur une carte à laquelle sont attachés des frais égaux ou supérieurs à 10 francs (Espace adultes) ou à 6 francs (Espace jeunesse).

³Une prolongation faite après la date d'échéance n'annule pas les indemnités de retard.

Chapitre 2 **Inscription**

Art. 5 Documents attestant du domicile

¹Permis d'établissement, permis de séjour, attestation du contrôle de l'habitant

²Quittance nominative (SIG, téléphone, loyer, administration publique) de moins de 3 mois

³Bail de location ou de sous-location de moins de 3 mois

⁴Carte de votation de l'année en cours (ou photocopie de celle-ci)

⁵Timbre humide du collège ou de l'institut avec signature du directeur pour un étudiant interne.

Art. 6 Cas particuliers

¹Collectivités

- a) Une carte d'emprunteur-euse collectivité (ci-après : la carte collectivité) permet d'effectuer des emprunts pour un établissement scolaire, une association, une entreprise ou toute autre personne morale dont le siège se situe sur le territoire du canton de Genève (ci-après: l'institution).
- b) Chaque carte collectivité est attribuée nominativement à un-e collaborateur-trice de l'institution.
- c) Le formulaire d'inscription en vue de l'obtention d'une carte collectivité doit être conjointement signé par le-la collaborateur-trice et par la direction de l'institution. Les Bibliothèques municipales se réservent le droit de demander une pièce justifiant de la personnalité juridique de l'institution (statuts ou extrait du registre du commerce). L'institution et le-la titulaire de la carte collectivité sont solidairement responsables des emprunts effectués avec celle-ci.
- d) La correspondance concernant la carte collectivité est adressée à l'institution, à l'attention de la personne inscrite.
- e) L'institution est tenue d'avertir les Bibliothèques municipales de toute inscription à son adresse devenue invalide.

²Interne de collège ou d'institut

L'étudiant-e interne dans un collège ou un institut genevois doit faire apposer le timbre humide du collège ou de l'institut sur la carte d'inscription signée par le-la représentant-e du collège ou de l'institut qui se porte garant des documents empruntés.

³Jeunes gens au pair

Les jeunes gens au pair mineur-e-s ou majeur-e-s font signer leur carte d'inscription par un-e des parents de la famille d'accueil qui se porte garant-e des documents empruntés.

⁴Requérant-e d'asile

Les requérant-e-s d'asile présentent le permis N, F ou S.

Annexe 2

Tarifs accompagnant le règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales

(Etat le 1^{er} octobre 2016)

Tarifs annoncés en francs suisses

1. **Carte refaite suite à une perte ou détérioration**..... 5.50
2. **(Abrogé)**
3. **Photocopie**
Photocopie noir et blanc, A4 ou A3, par copie 0.20
4. **Taxe forfaitaire de traitement**
En cas de perte ou détérioration, par document 5.—
5. **Montant des indemnités de retard**
Emprunteur-euse adulte
2^e semaine de retard et 3^e semaine de retard
Indemnité par document 1.50
Indemnité par périodique 0.50
4^e semaine de retard
Indemnité par document 3.50
Indemnité par périodique 1.—
Frais administratifs pour lettre de rappel
envoyée à la 6^e semaine de retard..... 15.—
Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.
Emprunteur-euse jeune
4^e semaine de retard
Indemnité par document ou périodique..... 0.50
Frais administratifs pour lettre de rappel
envoyée à la 6^e semaine de retard..... 6.—
Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.
Emprunteur-euse collectivité
2^e semaine de retard et 3^e semaine de retard
Indemnité globale 2.—
4^e semaine de retard
Indemnité globale..... 10.—

Frais administratifs pour lettre de rappel envoyée
à la 6^e semaine de retard 15.—
Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018 (après-midi)
Proposition: comptes 2017

2127

Audition des comptes 2017 - DEUS – CF du 22 mai 2018

Situation VdG comptes 2017 :

Total des charges : 1'205'235'680

Total des revenus : 1'238'737'009

Excédent de revenu : 33.5 mios

1) Faits marquants et objectifs:

- Formation entamée pour les 11 nouvelles sapeuses pompières professionnelles et nouveaux sapeurs-pompiers professionnels (en complément des 11 postes en 2016 et des 3 postes en 2018 sur les 25)
- Travaux engagés dans la caserne principale du Vieux Billard (PRD-108, voté le 6 octobre 2015, complétée par la PR-1271/1 votée le 10 avril 2018)
- Intégration des nouvelles prérogatives pour la Police municipale (notamment suivi judiciaire)
- 28 nouveaux APM ont prêtés serments en 2017
- Mise en oeuvre de la PR-1127 Végétalisation du domaine public (hors parc)
- Vote d'un crédit de 15 mios destiné à la réfection du Bois-de-la-Bâtie
- Début des travaux de changement et d'uniformisation des systèmes de traitement de l'eau des pataugeoires
- Amélioration du tri des déchets organiques par la distribution de 60'000 petites poubelles verte et de sacs biodégradables, accompagnée d'une campagne d'information
- Geneva Lux : 6 nouvelles créations artistiques pour un total de 22 œuvres

2) Personnel (effectifs) par politique publique :

1 Administration générale	67.7 ETP (Direction DEUS et LOM hors Unité matériel de fêtes)
2 Sécurité publique	602.3 ETP (SIS et SEEP)
3 Culture et loisirs	223.4 ETP (SEVE et Unité matériel de fête LOM)
6 Trafic	217.0 ETP (Unité nettoyage VVP)
7 Protection et aménagement de l'environ.	127.3 ETP (VVP hors Unité nettoyage)
Total des postes (en ETP)	1'239.7 ETP

3) Écarts entre les comptes et le budget 2017 :

Présentation des comptes DEUS :

	CR2017	BU2017	Écarts	CR2016
3 Charges	252'916'324.67	229'280'651.02	23'635'673.65	221'708'232.71
30 Charges de personnel	161'820'624.88	163'903'807.91	-2'083'183.03	156'865'258.39
31 Biens, services et marchandises	45'407'245.33	43'831'267.00	1'575'978.33	44'521'110.55
32 Intérêts passifs	-4'569.33		-4'569.33	7623.33
33 Amortissements	33'908'183.00	10'798'667.11	23'111'515.89	10'584'150.64
35 Dédommagements à des collectivités publiques	614'530.48	480'000.00	134'530.48	535'717.85
36 Subventions accordées	8'067'741.78	7'074'696.00	993'045.78	6'131'733.04
39 Imputations internes	3'102'568.53	3'194'213.00	-91'644.47	3'062'638.91
4 Revenus	89'187'257.95	67'742'601.00	21'444'656.95	64'697'512.92
42 Revenus des biens	55'358'318.37	36'695'953.00	18'662'365.37	32'369'271.29
43 Revenus divers	15'790'804.11	12'446'580.00	3'344'224.11	14'551'341.19
44 Parts à des recettes et contrib. sans affectation	1'583'965.96	1'485'2'000.00	101'965.96	1'563'988.10
45 Dédommagements de collectivités publiques	13'822'927.00	14'527'018.00	-704'091.00	13'223'246.25
46 Subventions acquises	168'465.71	220'000.00	-51'534.29	215'022.79
49 Imputations internes	2'462'776.80	2'371'050.00	91'726.80	2'774'643.30

Liste des principaux écarts :

Charges	
Chapitre 30	Frais de formation SIS (Prévision budgétaire en dessous de la réalité ; cette situation est corrigée dans le cadre du PB2018)
Chapitre 31	Location des véhicules dans le cadre de l'immobilisation de longue durée de certains véhicules Honoraire non prévu au budget dans le cadre de la mise en œuvre du règlement relatif aux taxes chantiers Festival Geneva Lux : hausse des coûts des prestations SIG et d'installation des œuvres Acquisition de matériel et fournitures en lien avec la collecte des déchets
Chapitre 32	Intérêts payés aux créanciers
Chapitre 33	Provision constituée relative aux revenus des horodateurs (3 années à CHF 8.5 mios => CHF 25.5 mios) => contrepartie dans le Chapitre 42
Chapitre 35	Rétrocession au Canton de Genève de 10% de la redevance d'affichage Financement du matériel et des équipements en matière de protection civile
Chapitre 36	Comptabilisation en gratuité de la mise à disposition d'une employée de la Ville de Genève pour la gestion de la cafétéria à François-Dussaud => contrepartie dans le Chapitre 42 Comptabilisation des prestations en nature pour des nouvelles manifestations (Saga des Géants, spectacle de la compagnie urbaine ZUP)
Revenus	
Chapitre 42	Comptabilisation des revenus des horodateurs (CHF 25.5 mios) => contrepartie en provision dans le Chapitre 33 Baisse des redevances d'affichage liée à l'attribution de la concession à un nouveau prestataire Comptabilisation de la gratuité des Fêtes de Genève 2016 après la remise, courant 2017, des comptes audités
Chapitre 43	Comptabilisation en gratuité de la mise à disposition de personnel Ville de Genève pour la gestion de la cafétéria à François-Dussaud => contrepartie dans le Chapitre 36
Chapitre 44	Taxe des compagnies d'assurance contre incendie
Chapitre 45	Comptabilisation des dédommagements des communes pour le SIS. Les revenus des interventions SIS se trouvent dans le chapitre 43
Chapitre 46	Dons « Urbanature » et contribution du Canton (ORPC et OFFP) pour la sécurité civile

Réponses aux questions de la Commission des finances du 22.05.2018 – Comptes 2017

Comptes 2017 par service

Page 82 – Logistique et manifestations (LOM) – Groupe 367 Subventions accordées – étranger :

Il s'agit principalement du pavoisement et de la mise à disposition du matériel de fête

Cf annexe 1

Comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Page 203 – Faits marquants et commentaires sur les priorités et perspectives

Nombre de zone de grillade ?

7 zones (Bois-de-la-Bâtie, Parc de la Perle du Lac, Parc des Franchises, Parc du Promeneur Solitaire, Parc La Grange, Parc Trembley et Sentier des Saules)

Existe-t-il des panneaux d'interdiction de grillade dans les parcs ?

L'interdiction de grillade est inscrite sur les panneaux d'information installés aux entrées des parcs. A certains endroits, les derniers panneaux seront posés dans les prochaines semaines.

Des panneaux rappellent les règles générales d'utilisation des grills seront également apposés aux alentours de ces derniers.

Page 205 – Évaluation des objectifs

La confédération peut-elle forcer l'introduction de la taxe au sac si les cantons n'atteignent pas 50% de taux de tri dans les ménages ?

Il n'y a pas de loi au niveau fédéral qui imposerait la taxe au sac si le canton n'atteint pas 50% de taux de tri dans les ménages.

Il revient dès lors au Canton de fixer lui-même les règles sur l'introduction de cette taxe, indépendamment du taux de tri atteint au niveau des communes.

Récupération des huiles de ménage, nombre de site ?

La Ville de Genève n'a pas de site de récupération pour les huiles. Seules les 3 « ESREC » (Espace de récupération cantonnaux – Châtillon à Bernex, la Praille à Carouge et Chênats à Bellevue) en sont équipés.

Hors brochuresLa Ville de Genève connaît-il le salaire des employés des entreprises sous-traitantes ?

La Ville de Genève n'as pas accès au salaire des employés des entreprises sous-traitantes. Par contre, dans le cadre des appels d'offre, les soumissionnaires (entreprises sociales et solidaire ou non) doivent fournir des garanties telles que :

- les attestations de paiement des charges sociales (AVS, AI, AC, APG, LAA, LPP)
- la convention collective de travail existante ou attestation de l'OCIRT

Quelle est la règle en termes de nombre maximum de tables afin de ne pas trop empiéter sur le trottoir ?

Il n'y a pas de règle stricte qui permette de définir le périmètre des terrasses qu'autorise le SEP. Chaque cas est examiné séparément. Cela étant, il doit demeurer, à tout le moins, un espace de 80 cm entre la fin de la terrasse et la fin du trottoir.

Cet espace de sécurité peut être plus important suivant la configuration des lieux. Aussi, une terrasse sise sur un trottoir longeant un axe important devra laisser un espace plus important.

Il en va de même lorsque la chaussée attenante au commerce considéré n'est pas bordée de cases de stationnement (voire, dans une moindre mesure, de voie réservée aux bus). Les cases de stationnement agissent comme une zone tampon entre la chaussée et le trottoir, protégeant ainsi davantage les piétons, ce qui permet d'autoriser une terrasse plus large.

Indépendamment de la distance minimale à respecter entre la fin de la terrasse et le début du trottoir, une autre règle consiste à n'autoriser l'installation d'une terrasse que dans le gabarit de la devanture du café-restaurant. Ainsi, si la façade du café-restaurant mesure 10 mètres, la longueur de la terrasse autorisée ne dépassera pas 10 mètres et s'inscrira dans le gabarit de la dite façade.

Il existe toutefois des exceptions, notamment lorsque le SEP autorise qu'une terrasse soit exploitée sur une place située à proximité immédiate du café-restaurant.

Au reste, les terrasses ne sont pas autorisées à proximité immédiate d'un passage piéton ou dans un carrefour dangereux.

Av. de Frontenex / Rue Viollier : un arbre (cèdre du Liban) est sur le point de s'effondrer

Le SEVE contrôle régulièrement cet arbre et un nettoyage des branches a été fait par l'équipe d'arboriste en 2015. Le SEVE effectuera rapidement un contrôle sur place.



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ
LA DIRECTION

Commission des finances
Monsieur Simon Brandt
Président

Genève, le 24 mai 2018

Objet
FV/IRP

PR-1285 - Comptes 2017
Audit du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

A la suite de l'audit du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances le 8 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre les compléments d'information aux questions posées par les Commissaires.

-oOo-

Quel est le coût de la prise en charge gratuite des frais d'obsèques des habitant-e-s de la Ville de Genève, (Comptes 2017 par politique publique, Faits marquants et commentaires sur les priorités et perspectives - p. 225) ?

Le principe de la gratuité des obsèques est destiné à garantir à toute personne qui remplit les conditions posées dans le Règlement des cimetières de la Ville de Genève (article 15), le droit de bénéficier d'obsèques gratuites. La gratuité s'applique aux personnes résidant sur le territoire de la Ville ou celles ayant résidé en Ville de Genève avant leur entrée en EMS ou hôpital.

En 2017, il y a eu 1'336 obsèques prises en charge par la Ville de Genève dans le cadre de l'article 15 du Règlement sur les cimetières.

Le système informatique actuel ne permet pas de calculer le coût complet de la prise en charge gratuite des frais d'obsèques.

Certains coûts sont connus, comme les achats de fournitures : afin d'assumer la prise en charge gratuite des obsèques, la Ville de Genève a acheté pour CHF 327'231.-- de cercueils et pour CHF 19'631.-- d'urnes.

La Ville a prévu de remplacer le logiciel actuel ; lorsque la nouvelle solution informatique sera déployée, nous aurons ainsi une vision plus précise de l'ensemble des coûts liés à cette prestation.

Ceci étant, nous pouvons aborder la question différemment et évoquer le manque à gagner lié à l'octroi de la gratuité des obsèques aux habitant-e-s de la commune. Le montant total correspondant aux prestations du service non facturées s'élève à CHF 1'339'866.-- auquel il est nécessaire de rajouter les CHF 644'400.-- de taxes d'incinérations non perçues.

Entre le manque à gagner et l'achat de fournitures spécifiques aux obsèques gratuites nous arrivons donc à un montant de CHF 2'331'128.-- pour l'année 2017, soit CHF1'744.-- en moyenne par obsèques gratuites offertes.

-oOo-

Quel est le coût de la prise en charge des frais de restaurants scolaires impayés (*Comptes 2017 par politique publique, Service des écoles et institutions pour l'enfance - p. 240*) ?

Pour l'année 2017, les montants pris en charge pour les repas impayés se montent à CHF 383'566.--. Il s'agit ici du total des subventions, versées aux associations de cuisines et restaurants scolaires, pour compenser des factures de repas scolaire considérées comme irrécouvrables.

Lorsqu'une facture demeure impayée malgré les relances, elle est transmise à une société spécialisée dans le recouvrement, mandatée par le Service des écoles. Au terme de la procédure de recouvrement, soit généralement après la délivrance d'un acte de défaut de biens par l'office des poursuites, le Service des écoles verse alors une subvention à l'association de restaurant scolaire concernée, pour compenser le manque à gagner.

Il est à ce stade difficile d'estimer le montant annuel correspondant à la prise en charge des frais de repas impayés pour une année scolaire déterminée : des facteurs externes ont une incidence, comme le rythme de traitement des dossiers pas l'office des poursuites ou la situation économique des parents.

Le Service des écoles, en collaboration avec les associations de cuisines et restaurants scolaires, a mis en place un système de facturation des repas par abonnement entré pleinement en place à la rentrée scolaire 2017/2018 ; ce nouveau mode de facturation simplifiant la gestion pour les parents a pour objectif de diminuer le nombre de factures impayées et donc les charges financières pour la Ville de Genève.

L'impact pourra être pleinement mesuré en 2020.

-oOo-

A quoi correspond la gratuité accordée à la Carte blanche pour CHF 46'044.-- (*Comptes 2017 par politique publique, 58 Aide sociale, rubrique 365 « Subventions accordées par des institutions privées » - p. 249*) ?

La Carte Blanche est une association qui a pour but d'améliorer le confort et la sécurité des personnes fragilisées par l'âge, la mobilité ou la capacité de discernement réduite. Elle offre des prestations d'assistance pratique, technique et/ou sociale à domicile et contribue de façon subsidiaire et complémentaire à l'action de la collectivité et des institutions sociales dans ce domaine (Statuts de l'association, art.2).

Cette entreprise sociale est financée à 80% par les prestations facturées à ses clients. Les subventions reçues du canton et des communes représentent moins de 10% de ses recettes.

Elle reçoit depuis 2005 une subvention de la Ville de Genève de CHF 15'000.-- pour son fonctionnement et bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux d'une contrevaletur de CHF 46'044.--, soit :

- un atelier de 128 m2 au 2ème étage et un dépôt de 78 m2 au sous-sol au Chemin Château-Bloc 19 - 1219 le Lignon (depuis 2008) ;
- 6 places de parc à la même adresse (depuis 2007).

Ces locaux sont utilisés comme atelier de menuiserie, une activité conduite dans un but d'insertion socio-professionnelle.

-oOo-

Quelle est la nature des opérations enregistrées sous la rubrique 391, totalisant CHF 100'044.-- ? A quoi correspond l'écart de CHF 70'000.-- entre les comptes 2017 et le budget 2017 ? (Comptes 2017 par services, Service de la jeunesse – p. 93) ?

Le montant de CHF 100'044.-- correspond à la charge interne des loyers des locaux municipaux, utilisés par le Service de la jeunesse ; ces montants sont imputés par la Gérance immobilière municipale (GIM) et ne sont pas du ressort du Service de la jeunesse.

Concernant l'écart mentionné, la GIM avait inscrit au budget 2017 un montant de CHF 70'000.-- pour l'utilisation des salles communales par le service. Le service n'ayant finalement pas loué de salle communale, il en résulte un écart de CHF 70'000.--.

-oOo-

Quel est le montant total de la subvention versée par la Ville de Genève à la FASE ? (Comptes 2017 par services, Service des écoles et Service de la jeunesse page, p. 112) ?

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) est instituée par la Loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (LCLFASe) J 6 11.

La FASE a pour mission de garantir la réalisation par les centres de leur tâche, en assurant, sur l'ensemble du canton, une politique cohérente en matière de centres de loisirs et de rencontres. Elle coordonne les ressources humaines, financières et techniques mises à disposition à cet effet et appuie les centres dans l'élaboration et la conduite de leurs programmes d'activités.

Service de la jeunesse

Le Service de la jeunesse a versé en 2017 une subvention à la FASE à hauteur de CHF 8'741'429.70, qui correspond principalement aux salaires des collaboratrices et collaborateurs des Maisons de quartier, des centres de loisirs et de rencontres, ainsi que pour des associations conventionnées, dont l'Association BAB-VIA (La Boîte à Boulots – Vers l'intégration et l'autonomie).

Ce montant se décompose ainsi :

	CHF
Mise à disposition de personnel aux maisons de quartier	7'663'234.30
Mise à disposition de personnel à l'Association BAB-VIA	960'532.00
Mise à disposition de personnel pour des activités initiées par le Service de la jeunesse (moniteurs dans les salles de sport et le Skatepark)	117'663.40
Total	8'741'429.70

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a versé en 2017 une subvention à la FASe à hauteur de CHF 2'589'855.--, qui correspond aux salaires des ludothécaires ainsi qu'aux frais de gestion des salaires.

- Les ludothèques sont organisées sous la forme d'associations de droit privé, chacune animées par un comité bénévole, dont la mission consiste à assurer l'organisation générale de la prestation.
- Afin de leur permettre d'exercer leur activité, le Service des écoles leur verse une subvention de fonctionnement et met à gratuitement à leur disposition des locaux et du personnel employé par la FASe.
- La FASe est en effet mandatée et financée par la Ville de Genève ; elle agit comme employeur du personnel salarié des ludothèques et assure la gestion des ressources humaines.

-oOo-

La Commission des finances souhaite par ailleurs recevoir une copie du Rapport d'évaluation du projet CAMSCO, ainsi que du Rapport 2017 sur l'utilisation du Fonds de bienfaisance (Comptes 2017 par politique publique, Faits marquants et commentaires sur les priorités et perspectives p. 225)

Vous trouverez en annexe le Rapport d'évaluation du projet CAMSCO.

Nous vous adresserons le Rapport annuel 2017 sur l'utilisation du Fonds de Bienfaisance dans un courrier séparé.

-oOo-

Nous espérons que les informations produites répondront aux attentes de votre Commission et restons à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Frederic Vallat
Directeur

Annexe : Rapport d'évaluation du projet CAMSCO

Copies : Mme Esther Alder, Conseillère administrative
M. Samuel Blanchot, Directeur de la Direction financière



Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Professeur Jean-Michel Gaspoz
Service de médecine de premier recours
HUG

Genève, le 12 juin 2017

Département de
médecine
communautaire,
de premier recours
et des urgences

Service de
médecine de
premier recours

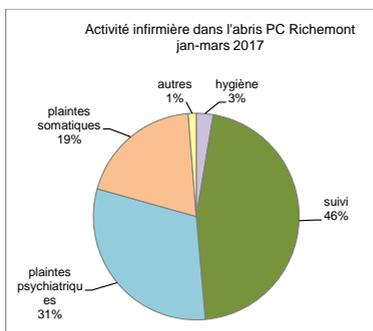
Rapport d'activité du projet pilote « Infirmières dans l'abri PC Richemont – hiver 2017 »

Suite à la convention de collaboration signée entre les HUG et la Ville de Genève, une présence infirmière a été mise en place dans l'abri PC Richemont entre le 3 janvier et le 30 mars 2017. Cet abri s'inscrit dans le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence hivernal mis en place chaque hiver par la Ville de Genève. Il accueille une population particulièrement précaire qui présente des besoins sociaux et sanitaires complexes extensivement décrits dans le récent rapport d'expertise du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève du Dr Restellini. Ce projet pilote vise à compléter le maillage de prise en charge incluant outre l'accueil social et la mise à l'abri des plus vulnérables, l'activité médico-infirmière diurne (CAMSCO) et celle d'urgence 24h/24 (SU, 144, UMUS).

Activité infirmière

Deux infirmières, engagées par une agence de travail intérimaire, ont partagé un équivalent temps plein. Leur activité clinique sur site de 19h à 23h, 7 jours sur 7, était complétée par une activité diurne dédiée à la transmission et à la coordination des situations avec le réseau socio-sanitaire. Une connexion informatisée sécurisée a permis l'accès au dossier patient HUG (DPI) depuis les abris.

Durant la période pilote, 238 personnes ont été accueillies dans l'abri de Richemont dont 103 (43%) ont bénéficié d'une consultation infirmière. Au total, 734 prestations infirmière ont été effectuées dont les domaines principaux étaient la prise en charge de pathologies psychiques et somatiques, le suivi de cas et l'hygiène dans une moindre mesure (graphique 1)



Atteinte des objectifs spécifiques

- *Prodiguer des soins d'hygiène (douches, etc.)*

Cette tâche s'est finalement révélée mineure contrairement à ce qui était anticipé mais l'attention à l'hygiène a permis de détecter des cas suspects d'infestation cutanée (gale, etc.) et de les prendre en charge rapidement.

- *Identifier précocement des problématiques de santé et travailler en coordination avec le personnel soignant et les structures de soin*

La collaboration et la communication avec la CAMSCO en particulier prenant en charge nombre de bénéficiaires s'est faite naturellement et de manière satisfaisante. Les infirmières ont également pu communiquer à propos des usagers hospitalisés aux HUG pour préparer les transitions. Le suivi et la coordination des cas vus aux urgences des HUG ou dans le réseau de soin en France voisine ont posé plus de problème.

Du point de vue du Service social, la présence d'infirmières in situ a permis une meilleure reconnaissance des problématiques de santé par tout le réseau de soin. La complexité de nombreuses situations, tant d'un point de vue de santé mais également d'un point de vue social et administratif a pu être mieux identifiée et par conséquent relayée par le personnel soignant aux HUG.

- *Contribuer à une réduction des interventions du 144 dans les abris*

Les infirmières ont fait 5 appels au 144 après un triage minutieux des situations. D'autres appels ont été effectués durant les nuits par le personnel social sans avoir la possibilité d'effectuer un triage aussi précis. Le nombre total d'appels au 144 (début novembre à fin mars) fut de 63, menant à 31 interventions dans l'abri et 20 départs en ambulance. Douze



Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Département de
médecine
communautaire,
de premier recours
et des urgences

Service de
médecine de
premier recours

appels ont été transférés à l'UMUS après évaluation. En outre, UMUS a effectué 81 transferts de personnes entre les deux abris.

L'atteinte de l'objectif est difficilement évaluable en l'absence de comparatif mais il ressort que le triage des cas urgents et des appels au 144 par les infirmière et la capacité à expliquer et négocier les prises en charges avec le 144 ont augmenté la satisfaction des différents acteurs.

- *Dispenser des soins*

Le matériel nécessaire pour les évaluations cliniques était suffisant. L'équipe de l'abri PC a mis une pièce à disposition afin que l'intimité et la confidentialité puissent être préservées lors des consultations. Des entretiens effectués en binôme – infirmière et aide-éducateur/trice ont également permis de mieux comprendre et appréhender certaines situations complexes.

- *Mettre en place des projets de promotion et d'éducation à la santé.*

La configuration des abris d'urgence constitue un challenge face à cet objectif, en particulier pour les patients présentant des comportements à risque. En effet, si des actions d'éducation à la santé ont pu être mises en place pour certains patients souffrant de maladies chroniques (diabète, HTA...), cet objectif s'est révélé difficile pour les personnes avec consommation d'alcool ou d'autres substances. En effet, les horaires des infirmières ne permettaient souvent pas d'atteindre les usagers les plus à risque qui rentraient tard et intoxiqués.

Bilan

Points positifs

- Bonne intégration dans le dispositif social existant et complémentarité en matière de compétences et de pratiques
- Mise en évidence de besoins de santé non identifiés jusqu'alors débouchant sur une demande de soins jugées légitime la plupart du temps et l'instauration d'une relation d'aide bénéfique pour les usagers
- Amélioration du suivi clinique et de la remise de traitement médicamenteux à des patients avec comorbidités mais peu compliants avec les soins programmés de jour
- Communication efficace avec le réseau socio-sanitaire de jour.
- Effet apaisant pour l'ensemble des bénéficiaires et par conséquent pour la dynamique générale de la structure.
- Satisfaction mutuelle dans les échanges entre soignants et personnel social.

Points à améliorer

- Coordination avec les multiples intervenants médico-sociaux, notamment avec le service des urgences HUG et l'UMUS.



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Département de
médecine
communautaire,
de premier recours
et des urgences

Service de
médecine de
premier recours

- Renforcement des contacts avec les services de soins psychiatriques (équipe mobile, CAPPi Eaux-Vives).

Propositions

- Développement de protocoles de réponse à l'urgence en coordination avec le 144
- Intégration d'infirmières à certains modules de formation de l'équipe de Richemont en amont de l'ouverture de l'abri de Richemont.
- Participation à certains colloques, y compris la supervision d'équipe, du SSVG afin de renforcer la collaboration (4h/mois).
- Prévoir du temps supplémentaire pour le travail de réseau effectué en journée.

Conclusions

La présence des infirmières dans l'abri PC de Richemont a permis d'identifier des besoins de santé non satisfaits jusqu'alors et contribué à améliorer l'accueil des bénéficiaires. Cela a également permis de soutenir, par un regard d'expert, le personnel social dans la prise de décision en cas d'urgence ou de crise. De nombreux gestes métiers, tels que prise de tension, délivrance de prescription médicale, mais également accompagnement à la compréhension des prescriptions, ont pu être effectués par le personnel adéquat, permettant au personnel du Service social d'orienter leur intervention dans la gestion sociale du collectif.

Au terme de cette première et courte expérience de trois mois, il semble nécessaire de poursuivre le pilote par une deuxième période hivernale. Celle-ci permettra de réaliser de manière plus fine et approfondie les objectifs visés et également, le cas échéant, de les ajuster à la réalité du terrain. Il sera également nécessaire que le personnel infirmier puisse être intégré à l'équipe dès le début de la saison hivernale, soit à la fin du mois d'octobre, par une participation à la formation.

Dr Yves Jackson
Médecin responsable
CAMSCO

Madame Géraldine Vigne
Responsable des soins
DMCPRU

Monsieur Philipp Schrott
Chef de Service SSVG



Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Rapport d'activités 2017

Genève,
ville sociale et solidaire

www.ville-geneve.ch



Pour vous, avec vous. Ensemble

Sommaire

En un coup d'œil	1
Editorial	2
Cohésion sociale et solidarité	4
Petite enfance	8
Ecoles et institutions pour l'enfance	10
Jeunesse	14
Politique sociale de proximité	16
Social	20
Etat civil	24
Pompes funèbres, cimetières et crématoire	26
Ressources humaines	28
Ressources financières	29
Points forts de l'année 2017	34
Glossaire	36
Adresses utiles	37

En un coup d'œil

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité fournit des prestations à la population, tout au long du parcours de vie.

Voici quelques informations qui illustrent la diversité de son action en 2017 :

76	Structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève
3'970	Places existantes dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève
54	Ecoles primaires
5'860	Repas servis chaque jour dans les restaurants scolaires
1'866	Elèves ayant suivi des <i>Ateliers découverte</i> dans le temps parascolaire
27	Ecoles proposant des <i>Ateliers mobiles</i> dans le temps parascolaire
110	Places de jeux dans les préaux et les parcs
10	Emplacements avec des équipements sportifs de proximité dans les parcs
1'019	Jeunes participant aux Promotions citoyennes 2017
156	Jeunes fréquentant des locaux en gestion accompagnée*
4'700	Bénéficiaires des prestations sociales municipales complémentaires (AVS-AI)
2'514	Bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire
25'000	Visites à Cité Seniors durant l'année
24'306	Actes officiels délivrés par le Service de l'état civil
4'880	Naissances enregistrées par le Service de l'état civil
1'185	Obsèques gratuites organisées par le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

* A noter que les locaux situés au 115, Route de Vernier, ont été fermés en raison des travaux.

Editorial



Malgré sa richesse et son dynamisme, Genève n'est pas épargnée par les difficultés. Divers indices montrent clairement que la précarité augmente et que les inégalités salariales s'étendent aussi dans notre ville et dans notre canton. Le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale au sens strict est ainsi passé de 3,2% à 5,5% entre 2005 et 2016, soit une augmentation de 43%. Le taux de chômage reste aussi un des plus élevés de Suisse. Dans un contexte qui devient toujours plus tendu pour nombre d'habitantes et d'habitants, le rôle du Département de la cohésion sociale et de la solidarité consiste à prévenir les fractures sociales et tenter d'améliorer la situation de la population. Cela implique de porter une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux personnes démunies et aux aîné-e-s.

En 2017, nos réalisations dans ce domaine ont été nombreuses et nous pouvons en être fiers et fières. La *Politique sociale de proximité* déploie ses effets de manière différenciée, en tenant compte des besoins spécifiques des quartiers et de l'intervention des autres acteurs, notamment associatifs. Un portrait social sera dressé pour chaque quartier et présenté au cours d'un forum social, auquel seront conviés les habitant-e-s et les partenaires associatifs. Sur cette base, des plans d'actions seront élaborés pour répondre aux enjeux sociaux qui auront été identifiés.

Le Service des écoles a été mis à forte contribution tout au long de l'année. L'augmentation conséquente des effectifs scolaires et parascolaires nécessite une mise à niveau des locaux existant. L'année 2017 a ainsi été marquée par la réouverture de l'école des Crêts-de-Champel, le démarrage des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, l'installation de pavillons provisoires à l'école Le Corbusier et le début de la construction d'un bâtiment parascolaire dans le parc Geisendorf. Plusieurs demandes de crédit ont également été déposées, concernant notamment des transformations à l'école des Plantaporrêts, l'ouverture d'un nouveau réfectoire sur le site de Carré-Vert, la rénovation et la transformation des cuisines de production et des réfectoires scolaires, ainsi que la réhabilitation de l'Ancien Manège, dans lequel seront aménagés notamment, un réfectoire et une ludothèque.

Depuis le début de l'année 2017, huit écoles mettent des salles à disposition des habitant-e-s le mercredi et le week-end, une prestation qui rencontre beaucoup de succès. L'action de coaching familial, développée en partenariat avec la Fondation Officielle de la Jeunesse, s'est étendue à de nouveaux secteurs de la ville. La propreté des préaux le week-end, qui a fait l'objet de nombreux débats, est maintenant garantie grâce à une réorganisation du travail du personnel.

Comme les années précédentes, de nouvelles places de crèches ont été créées. Je suis particulièrement heureuse d'avoir pu pérenniser l'éco-crèche *Eveil en forêt*. A une époque où le périmètre d'exploration des enfants se réduit comme une peau de chagrin, cette structure leur permet de se familiariser avec la nature et d'en faire leur terrain de jeu et d'apprentissage. Le Service de la petite enfance a également été très impliqué dans la mise en place des contrats de prestations entre la Ville et les structures d'accueil de la petite enfance. Entamé il y a plusieurs années, le processus de sectorisation a été finalisé.

Avec un nouveau chef à sa tête, le Service de la jeunesse a continué ses activités de prévention et de suivi des jeunes en favorisant le dialogue et l'intégration. Les travailleurs sociaux hors murs accompagnent plus de 150 jeunes régulièrement et près de 650 occasionnellement.

L'année 2017 a été marquée par la célébration des 5 ans du Skatepark lors d'une journée festive sur le site de Plainpalais. Je suis également très satisfaite de la signature des conventions tripartites entre les Maisons de quartier, la Fondation pour l'animation socio-culturelle (FASé) et la Ville de Genève, qui ont permis de redéfinir le rôle et les attentes des parties prenantes.

Nos efforts constants pour améliorer la situation des personnes sans abri et sensibiliser le Canton et les communes à leur sort sont en train de porter leurs fruits. Dans le cadre du processus de répartition des tâches entre le Canton et les communes, le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé a soumis à l'Association des communes genevoises un avant-projet de loi donnant des compétences aux communes en matière d'hébergement d'urgence. Les discussions sont encore en cours à l'heure où paraît ce document. De son côté, pour donner suite au rapport sur la pauvreté publié par le Conseil d'Etat en 2016, le Canton a entamé une réflexion sur l'hébergement d'urgence. Les associations sont tout aussi actives : de nouvelles initiatives seront lancées en 2018.

J'aimerais à ce titre saluer le travail accompli par l'Unité Vie Associative, qui permet de renforcer notre collaboration avec les partenaires locaux.

S'agissant des prestations assurées à la population, la Ville de Genève améliore l'accueil du public en rénovant ses locaux administratifs et ses installations.

Le Service de l'état civil a ainsi pu agrandir ses locaux et améliorer l'accueil des habitantes et des habitants.

Le Service des pompes funèbres peut désormais recevoir des familles dans les infrastructures modernisées du Cimetière des Rois, à Plainpalais. Au Cimetière de Saint-Georges, un nouveau Jardin du Souvenir a été réalisé par l'artiste genevois Jo Fontaine.

Il y aurait encore tant d'actions et de réalisations à signaler ! Je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Département de la cohésion sociale et de la solidarité pour leur engagement. Un grand merci aussi aux partenaires associatifs, dont le travail est remarquable !

Esther Alder
Conseillère administrative

Cohésion sociale et solidarité



La mission de la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité comporte cinq volets.

En premier lieu, elle apporte son assistance à la Magistrature et au Conseil administratif. Elle contribue à la définition et à la concrétisation des orientations stratégiques.



La direction est en charge de la coordination de l'activité des services du Département. Elle s'assure que les priorités politiques sont mises en œuvre. Elle conduit des projets transversaux, notamment en matière d'équipements publics. Elle vérifie que les principes des subventionnements soient respectés et contribue au développement des relations avec les associations subventionnées.

Le troisième volet consiste en la coordination et la supervision de la communication du Département et des services.

La direction veille également au respect des règles et procédures de l'administration municipale en matière de gestion financière et de ressources humaines. Elle s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques.

Enfin, la direction assume un rôle de conseil et d'expertise. Elle appuie les services en mettant à disposition des compétences spécifiques et s'assure de la diffusion des bonnes pratiques au sein du Département.

Politiques publiques

En étroite collaboration avec les services municipaux, la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant. Elle s'est concentrée sur la formation des professionnel-le-s et sur l'enjeu majeur que constitue la participation des enfants. Ce volet s'est concrétisé avec la poursuite de l'« Appel à idées » organisé auprès des élèves du quartier des Eaux-Vives, et avec des interviews d'enfants interrogés sur leurs droits. Ces interviews ont été réalisées dans le cadre parascolaire et largement relayés dans le Vivre à Genève.

La direction s'est engagée pour fédérer les acteurs et les actrices de la *Politique sociale de proximité* (PSP), soit les acteurs institutionnels et associatifs, afin d'assurer la cohérence et d'augmenter la visibilité de la PSP.

Par ailleurs, une démarche a été lancée afin de faciliter l'accès des publics en situation de handicap, et ceci dans le cadre d'un soutien apporté à la Fédération genevoise des associations des personnes handicapées et de leur proches (FéGAPH). La FéGAPH a initié un diagnostic de la situation qui prévaut en Ville de Genève.

Enfin, 2017 a vu la réalisation d'un géoportail en partenariat avec le Service de l'urbanisme. Cet outil permet aux collaborateurs et aux collaboratrices de visualiser une carte dématérialisée qui présente sur plusieurs niveaux l'ensemble des équipements publics de la Ville de Genève. Cet outil innovant et facile d'accès peut être utilisé en fonction des besoins spécifiques de chaque projet ou de chaque service.

Vie associative

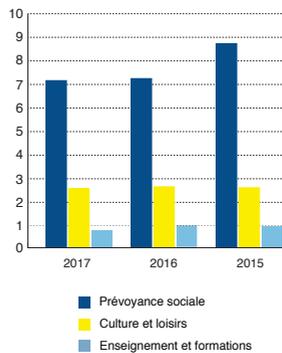
Depuis sa création, l'Unité Vie Associative (UVA) a permis de simplifier les processus de subventionnement, et d'accompagner les associations dans leurs démarches administratives. Elle leur a également donné la possibilité de mieux former leurs collaboratrices et collaborateurs au management de projets, grâce au partenariat mis en place avec *Booster Bridge* dans le but de développer la professionnalisation des associations.

Une 4^{ème} édition des appels à projets connus sous l'appellation « Projets à la pelle » s'est déroulée en 2017. Cette initiative permet à des petites structures de quartier de bénéficier de subventions pour réaliser des projets ponctuels de proximité, au plus près des besoins des habitant-e-s. Elle garantit la participation active de la société civile à des réflexions sur des thématiques prioritaires visant l'amélioration des conditions de vie de la population.

Parmi les points forts de 2017, il faut encore mentionner le soutien accordé à l'Accueil de nuit de l'Armée du salut. Pour la seconde année consécutive, un hébergement d'urgence destiné aux familles et aux mineurs non accompagnés a été organisé. 147 personnes, dont 47 mineurs, ont pu bénéficier d'un accueil dans l'abri de protection civile de Pâquis Centre pendant les mois de janvier à avril.

En facilitant le travail des associations, l'UVA contribue à renforcer la cohésion sociale et à prévenir les risques de fracture sociale.

Subventions par politiques publiques (en millions de CHF)



Source : Unité Vie Associative



	2017	2016	2015
Subventions de soutien au fonctionnement			
Montant	6'743	7'093	8'006
Nombre d'organisations subventionnées	74	72	80
Subventions en nature			
Montant	2'589	2'723	3'197
Nombre d'organisations subventionnées	54	57	63
Subventions ponctuelles			
Montant	1'063	943	972
Nombre d'organisations subventionnées	91	100	94

Source : Unité Vie Associative



FOCUS

Fonds à buts sociaux

La Ville de Genève reçoit des dons ou des legs de personnes privées, qui peuvent demander à ce que leur donation soit affectée à des tâches particulières, comme l'aide aux personnes âgées ou aux habitant-e-s en difficulté financière. L'acceptation de ces donations est une compétence dévolue au Conseil municipal; il revient ensuite au Conseil administratif de placer ces fonds et de veiller à leur utilisation conformément à la volonté des donatrices et donateurs, en application des règlements en vigueur.

En 2017, le Fonds Emma-Louise Zell a été sollicité à concurrence de CHF 646'160, pour financer des projets destinés aux personnes âgées (actions en faveur de la mobilité des aîné-e-s, financement d'une construction à la Maison de Vessy, renouvellement du mobilier de la Nouvelle Roseraie); le Fonds de Bienfaisance a permis de financer sept projets dans le domaine social – pour un montant total de CHF 637'400; enfin, le Fonds Scheuermann est venu en aide à la Maison Tara, à hauteur de CHF 50'000.

La Ville publie un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds qui lui sont confiés. Les actions que ces fonds rendent possibles honorent la mémoire des bienfaiteurs et bienfaitrices de notre Cité.

Communication-événements

En charge de la communication, la direction produit les rapports d'activités du Département, assure la promotion des événements et informe la population des prestations mises en œuvre par les différents services. Elle est amenée à proposer des outils et des supports de communication adaptés aux différents publics. Un dispositif de communication ciblé a été réalisé pour la promotion de «Genève en été», une manifestation organisée avec le concours de nombreux partenaires et coordonnée par l'Antenne sociale de proximité Servette Petit-Saconnex/Saint-Jean.

La diffusion d'une newsletter sur les enjeux et les réalisations de la *Politique sociale de proximité* s'est poursuivie de manière régulière. Par ailleurs, la nouvelle ligne graphique a été étendue à l'ensemble du Département.

Une vingtaine de contacts presse sur des sujets majeurs ont été pris en 2017.

Thèmes concernant le Département les plus traités dans la presse

Hébergement hivernal d'urgence/Appel urgence 144/ Bilan des abris PC
Alerte orange et Plan canicule
Fête des écoles
Genève en été

Source: Revue de presse 2017, Ville de Genève

83 actualités ont été mises en ligne sur le site web de la Ville de Genève. Destinées à promouvoir les événements et à renseigner sur des prestations, ces actualités ont suscité 23'568 consultations.

Une campagne de promotion des Points info a été déployée sur le site de la Ville.

Le Département a développé sa présence sur les réseaux sociaux avec la mise en ligne de 49 de posts sur la page Facebook de la Ville de Genève. Par ailleurs, 80 posts, souvent illustrés par un album photos ou une vidéo, ont été publiés sur la page Facebook du Département.

Posts sur la page Facebook du Département ayant suscité le plus d'engagements

Rentrée scolaire Points info
Plan Grand Froid
Portes ouvertes à Galiffe et soupe de Partage
Genève en été
Fête des écoles

Source : Unité Communication-événements

Perspectives 2018

La direction est engagée dans la mise en œuvre du Plan d'actions sur la promotion des droits de l'enfant. Une journée de réflexion sur la participation des enfants sera organisée et le projet pilote « Appel à idées » sera évalué. Par ailleurs, la gouvernance du projet sera revue et un cadre de référence qui traitera de l'égalité des chances entre tous les enfants sera adopté.

La direction coordonnera les services dans le déploiement du dispositif de la *Politique sociale de proximité*. En particulier, 4 portraits sociaux de quartier seront réalisés, 4 forums sociaux organisés et 4 plans d'action élaborés (Champel-Malagnou, Pâquis-Secheron, Servette-Petit-Saconnex, Plainpalais-Jonction).

Un accent sera porté sur la gestion des équipements publics en améliorant leur planification et en rationalisant leur programmation et leur utilisation. L'objectif est de disposer d'indicateurs pour la planification à fin 2019.

S'agissant de la communication, la direction travaille à améliorer son efficacité. En 2018, elle évaluera l'impact de la communication suite à l'introduction de la nouvelle ligne graphique à l'échelle du Département. Enfin la communication digitale fera l'objet d'un projet pilote.



Petite enfance



Le Service de la petite enfance subventionne les structures de la petite enfance et veille au développement de nouvelles places d'accueil. Il assiste les institutions dans leurs activités pédagogiques, administratives, financières et sur le plan des ressources humaines.

Retour sur l'année 2017

Le développement de nouvelles places dans les structures d'accueil petite enfance (SAPE) s'est poursuivi tout au long de l'année. Un projet de rénovation et d'agrandissement de l'espace de vie infantile (EVE) de la Jonction a permis la création de 21 nouvelles places d'accueil. Un jardin d'enfants de 12 places, *Comme un chat au soleil* a été créé au sein de la structure 1,2,3 *Soleil* aux Charmilles. Au 1^{er} septembre, la Ville a repris le subventionnement complet de l'éco-crèche *Eveil en forêt*, située à Dardagny, récupérant ainsi 7 places supplémentaires à disposition des habitant-e-s de la Ville. La capacité d'accueil de *La Petite Maisonnée* dans le secteur de Budé a augmenté de 3 places. La fermeture progressive de la crèche Edmond-Kaiser a impliqué une diminution de 12 places dans cette structure en 2017. Ainsi, le gain total de places pour 2017 se porte à 31 places.

La réflexion sur la prise en charge d'enfants à besoins éducatifs particuliers a suscité l'élaboration d'un projet novateur sur le site du *Poisson rouge*, dans le quartier de la Servette. Un bilan de ce projet, permettant la prise en charge d'enfants en situation de handicap, sera établi afin d'étudier la possibilité de le poursuivre et de le déployer dans d'autres institutions.

Le projet d'*Eveil* aux langues qui permet la sensibilisation des enfants et des familles à la richesse des langues parlées par les enfants accueillis dans les SAPE s'est poursuivi par la formation des équipes éducatives. Une journée d'étude et d'échanges sur cette thématique a été organisée le 14 novembre 2017.

Le Service de la petite enfance a travaillé à l'élaboration de contrats de prestations encadrant les relations entre la Ville et les SAPE subventionnées. Ce travail a abouti en fin d'année après des nombreux échanges constructifs avec les différents partenaires.

Le Service a également mis en place une plateforme intranet, recensant les documents de référence, afin de mieux répondre aux besoins d'informations des professionnel-le-s, ainsi que des comités et des conseils de fondation.

Le regroupement en secteurs des différentes institutions s'est achevé fin décembre 2017. Ce processus de regroupement des SAPE, entamé il y a plusieurs années, permet une meilleure gestion des ressources humaines et financières, en favorisant des synergies entre structures d'accueil.

Perspectives 2018

A la suite de longues négociations avec des propriétaires privés, deux projets d'EVE à Saint-Jean, permettront la création de 68 nouvelles places dès 2018.

2018 sera également marqué par la réouverture de l'EVE des Minoteries, fermé suite aux importants travaux de rénovation de cet ensemble de bâtiments.

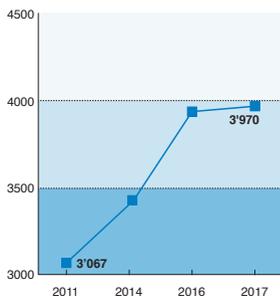
La gouvernance du dispositif reste un important enjeu pour l'ensemble des acteurs du domaine de la petite enfance, qui repose sur 76 structures, recevant près de 100 millions de francs de subventions publiques.

Les contrats de prestations ont été pensés comme un moyen de préciser le cadre et d'amener plus de clarté à ce fonctionnement. Les efforts seront poursuivis en 2018 pour permettre à chacun des acteurs et chacune des actrices d'assumer ses tâches et responsabilités dans les meilleures conditions possibles.

Une évaluation du fonctionnement des secteurs de la petite enfance et des propositions d'ajustement devront émerger d'une réflexion menée avec les professionnel-le-s et les employeurs, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.



Nombre de places d'accueil



Source: Service de la petite enfance

Nouvelles places d'accueil: Extensions et nouvelles structures d'accueil de la petite enfance (SAPE)

2018	Nombres de places supplémentaires
Rue de Saint-Jean 26	20
Rue de Saint-Jean 30	48
2019-2025	
Ancien-Manège (Cité)	30
Le Carré Vert (Jonction)	171
Route de Frontenex 54 (Eaux-Vives)	96
Gare des Eaux-Vives (Eaux-Vives)	108
Place Jargonant (Eaux-Vives)	59
La Forêt (Petit-Saconnex)	92
Vernets (Acacias)	120
Bois-de-la-Bâtie (Bâtie)	12
Espace de vie enfantine Bertrand (Champel)	24
La Madeleine des Enfants (Cité)	19

Source: Service de la petite enfance

FOCUS

L'éco-crèche *Eveil en Forêt*

En septembre 2017, l'association *La Bicyclette* devient *Eveil en Forêt*, première éco-crèche de Suisse romande. Elle bénéficie désormais d'une subvention versée par la Ville de Genève, pour assurer son fonctionnement. C'est en effet un lieu d'accueil préscolaire, pour 12 enfants de 2 ans et demi à 4 ans, en semaine, et jusqu'à l'âge de 6 ans les mercredis.

Située au Vallon de l'Allondon à Dardagny, l'éco-crèche propose des activités exclusivement de plein air, en toute saison et par tous les temps, de 8h30 à 15h30. Les enfants et les éducateurs passent la journée à l'extérieur, dans la nature. Seul un habitat léger, une roulotte, permet de s'abriter en cas de besoin et lors de la sieste.

Dans cette structure d'accueil, l'écologie a une place centrale: les enfants sont sensibilisés dès leur plus jeune âge au respect de la nature et à la protection de l'environnement.

La gestion de l'éco-crèche relève du Comité bénévole de l'Association *Eveil en Forêt*, avec le soutien du Service de la petite enfance de la Ville de Genève.

Cette institution originale répond au besoin de places de garde pour les jeunes enfants. Elle correspond également à une demande de familles qui souhaitent développer chez les petits une sensibilisation particulière à leur environnement.



Ecoles et institutions pour l'enfance



Le Service des écoles et institutions pour l'enfance gère les bâtiments scolaires de l'enseignement primaire et veille au développement des activités para et périscolaires qui structurent la vie sociale des enfants, en dehors du temps scolaire proprement dit. Le Service est également en charge de la sécurité sur le chemin de l'école et organise les fêtes et manifestations qui ponctuent l'année scolaire.

D'autres projets sont en cours. Le Service étudie en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti la rénovation de l'école de Liotard; il travaille également à la sécurisation des locaux scolaires, grâce à la gestion électronique des accès.

Pour mémoire, le Service met des locaux à disposition des associations culturelles ou sportives en dehors du temps scolaire. Depuis 2017, cette prestation est accessible aux habitant-e-s, qui ont la possibilité de louer des locaux scolaires le week-end, via un système de réservation en ligne. Cette nouvelle prestation concerne huit écoles, une dans chaque secteur de la Ville. Elle a rapidement trouvé son public et remporte un réel succès.

Retour sur l'année 2017



La première mission du Service a trait à la construction, l'entretien et la rénovation des locaux scolaires.

Dans un contexte marqué par l'augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires, le Service a pu compter sur la Direction du Patrimoine Bâti (DPBA) pour mener à bien des projets d'envergure :

- la réouverture de l'école des Crêts-de-Champel, après une rénovation lourde ;
- le démarrage des travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre ;
- l'installation des pavillons provisoires à l'école Le Corbusier et à la rue des Buis.

L'entretien des bâtiments scolaires, et plus particulièrement le nettoyage des préaux, représente un défi constant pour les collaborateurs et collaboratrices du Service des écoles. Suite à une réorganisation interne, tous les préaux sont dorénavant nettoyés avant 8 heures du matin, soit avant l'arrivée des enfants en classe. Le nettoyage le week-end a été également renforcé. La propreté des préaux s'en trouve grandement améliorée.

Le Service a développé des activités liées à la prise en charge des enfants durant le temps parascolaire de l'après-midi. Le nombre des Ateliers Découverte et des Ateliers Mobiles a pu être augmenté et leur qualité améliorée. Ainsi, 1'860 enfants sont inscrits dans les Ateliers Découverte dans 25 écoles et 534 enfants de 21 écoles participent aux Ateliers Mobiles. Très appréciés, ces ateliers permettent aux enfants d'accéder à des activités dans le domaine sportif, culturel, le développement durable ou encore la citoyenneté, grâce à l'engagement d'associations de quartier.

D'autres projets ont été initiés par le Service et ont fait l'objet de demandes de crédit déposées devant le Conseil municipal :

- la transformation de l'école et de la cuisine de production des Plantaporrêts ;
- l'ouverture d'un réfectoire sur le site de Carré-Vert ;
- l'étude de la rénovation et de la transformation des cuisines de production et réfectoires scolaires ;
- la transformation de l'Ancien Manège qui accueillera une Maison de quartier, un restaurant scolaire, une ludothèque et des locaux associatifs ;
- et la nouvelle école sur le site de la caserne des Vernets.

Dans le cadre du soutien à la parentalité, le projet d'action préventive en milieu familial (APMF) a été étendu grâce à une collaboration avec la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ). Il s'agit d'une forme de coaching parental gratuit, assuré par des professionnel-le-s de la FOJ. La communication autour de cette prestation s'appuie essentiellement sur le dispositif scolaire.



La restauration scolaire est assurée en Ville de Genève par treize associations qui prennent en charge la production des repas et le service dans les réfectoires. Les restaurants scolaires ont servi en moyenne 5'600 repas par jour.

Le nouveau système de facturation, par abonnement, déjà utilisé par six associations, a été déployé par l'ensemble des associations, anticipant ainsi d'une année sur le calendrier initial. Ce nouveau système permet aux parents d'avoir la même somme à payer tous les mois. Les associations de restaurants scolaires peuvent de leur côté ajuster leur organisation, avec une structure adaptée pour accueillir le nombre d'enfants inscrits en début d'année. Le nombre de repas préparés est ainsi plus juste et le gaspillage diminue.

Des menus ont été imaginés par les enfants et réalisés dans les restaurants scolaires de l'Europe, de Saint-Gervais et des Pâquis. 12 menus ont ainsi été servis à 1'600 élèves durant une semaine. Des animations « Croquons local » ont été mises en place durant cette année dans les restaurants scolaires avec la participation de 850 enfants.

Les ludothèques et les ludobus, gérés par des associations subventionnées par la Ville de Genève, ont accueilli plus de 110'000 personnes et, grâce au système de prêts, 20'000 jeux ont été mis en circulation.

L'évènement « Jeux en famille » a fêté sa dixième édition donnant l'occasion aux parents et aux enfants de partager un moment de convivialité autour de nombreux jeux.

Enfin, le Service des écoles a réaménagé les places de jeux de Champ d'Anier, des Délices, du Furet et de Malagnou, ainsi que la place de jeux du préau des Croupettes, complétée par un mini skate.

Un crédit d'investissement relatif à la pérennisation de la place de jeux de Cheetah Baby Plage a été voté par le Conseil municipal.

FOCUS

L'école des Crêts-de-Champel rénovée

Construite au milieu des années 70, l'école primaire des Crêts-de-Champel a été entièrement réhabilitée. Elle a subi d'importants travaux afin de renforcer la sécurité de ses utilisateurs et ses utilisatrices, d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, tout en assurant les performances énergétiques du bâtiment. 246 élèves ont vu leur cadre scolaire et parascolaire grandement amélioré.

Les élèves, qui avaient été transférés durant les travaux dans des pavillons provisoires près de l'école Peschier, ont réintégré leur école, dès le printemps 2017. L'enveloppe du bâtiment a été remplacée par une « peau » constituée de grandes plaques de tôles métalliques, de fenêtres et de stores. Cette nouvelle façade, plus uniforme, se distingue par une série de touches colorées qui soulignent les fenêtres et les retraits.

L'établissement ne possédait pas de restaurant scolaire. La rénovation a permis la création d'une salle à manger de 150 places, évitant ainsi des déplacements fastidieux. De plus, deux grands espaces permettent maintenant aux élèves de pratiquer des activités sportives dans un cadre très agréable. Ces lieux sont ouverts aux associations du quartier.

Les besoins énergétiques du bâtiment sont à présent couverts par des énergies renouvelables à hauteur de 60%.





Une nouvelle prestation a été introduite dans le domaine de la sécurité sur le chemin de l'école. Elle prévoit de former des adultes qui apprendront aux enfants à se déplacer en toute sécurité. Cette prestation a été pensée en étroite concertation avec les associations de parents d'élèves et testée à l'école de Pâquis-Centre.

Perspectives 2018

Dans un contexte d'augmentation des besoins, la planification et la gestion des locaux scolaires est devenue cruciale. Des outils méthodologiques sont en cours de développement, qui permettront d'avoir une meilleure vision d'ensemble et une gestion courante améliorée. Un rapport présentera les principaux enjeux liés aux locaux scolaires, notamment en lien avec le Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève. De plus, le Service travaillera à l'élaboration d'un livre blanc, recensant les bonnes pratiques en matière d'équipements scolaires.

Concernant les restaurants scolaires, le Service continuera avec les associations les discussions en vue d'élaborer un contrat de prestation. La réflexion se poursuivra autour d'une politique alimentaire durable.

La demande de crédit relative à l'aménagement des ludothèques sera déposée en 2018. Un contrat de prestations sera également discuté avec les associations des ludothèques.

Les travaux d'aménagement de la place de jeux des Franchises et de celle des Bastions seront terminés. Le Service accompagnera les mandataires externes dans la réalisation de la place de jeux du Bois de la Bâtie et du Carré-Vert. Une demande de crédit relative au sport de proximité permettant de créer des nouvelles places de fitness urbain, 2 mini skates et 2 aènes multisports sera soumise au Conseil administratif, avant présentation au Conseil municipal.

Plusieurs projets seront menés à bien : accueil des migrants du nouveau foyer de Rigot et intégration à la vie scolaire du quartier, mise en place d'un Troc annuel de livres dans plusieurs écoles, ouverture du marché de Noël aux 12-15 ans, accompagnement de la Villa YoYo dans le quartier de l'Europe (Charmilles).

Par ailleurs, une étude sera réalisée afin de faire le point sur l'offre et la demande d'accueil d'enfants durant les périodes de vacances scolaires.

Offre para et périscolaire	2016	2015
	-2017	-2016
Repas servis à 12h (enfants et animateurs)	5'860	5'490
Enfants accueillis à 16h	2'641	2'305

Source : Service des écoles et institutions pour l'enfance



FOCUS

Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)

Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) assure, depuis 1994, la gestion des activités parascolaires qui se déploient dans les écoles en dehors du temps scolaire proprement dit, soit le matin avant 8 heures, à midi et l'après-midi, dès 16 heures. Institué par la loi sur l'instruction publique, le GIAP est rattaché à l'Association des communes genevoises (ACG). 42 communes ont adhéré au Groupement. L'interaction avec les différentes communes permet de répondre de manière différenciée et adaptée aux besoins des familles.

Le GIAP est présidé par Esther Alder, Conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les charges financières du GIAP sont assumées par les communes, et sont réparties en fonction de la population des communes membres et de la fréquentation parascolaire sur leur territoire respectif. Une participation est demandée aux parents dont les enfants fréquentent le parascolaire ; elle constitue environ 20% des recettes du GIAP. Le budget 2017 du GIAP se monte à 59,5 millions de francs. La Ville de Genève contribue à concurrence de 15,5 millions de francs.

L'organisation et la gestion du GIAP sont complexes. En effet, plus de 24'000 enfants sont inscrits sur l'ensemble du canton, totalisant 6,2 millions d'heures de prises en charge annuelles, et 1'390 collaborateurs et collaboratrices de terrain impliquent l'utilisation de processus performants et flexibles, afin que soient garanties en tout temps la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil.

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation progressive et constante des effectifs scolaires et parascolaires.

A l'échelle de la ville, le nombre d'élèves est en hausse de près de 8% entre 2011 et 2017. Dans le même temps, l'augmentation du nombre d'enfants au parascolaire, et les restaurants scolaires en particulier, avoisine les 25%. Cette augmentation est multifactorielle et correspond à une évolution de la société, constatée dans tous les pays voisins. On peut évoquer les activités professionnelles des parents, l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail, ainsi que l'augmentation importante du nombre de familles monoparentales.

En Ville, certains secteurs scolaires ont vu leur taux d'occupation exploser, comme dans le quartier de Champel-Malagnou (école Le Corbusier) où la fréquentation scolaire a augmenté de près de 90%. Pour faire face à cette situation, des locaux supplémentaires ont été trouvés grâce à des rocades dans les écoles ou au déplacement d'associations qui occupaient des bureaux.

En dehors de ces efforts pour la mise à disposition de locaux et d'infrastructures d'accueil, le GIAP a également fait évoluer ses prestations.

Avec 72% des enfants inscrits au GIAP, avec la demande des parents qui s'oriente toujours plus vers un « accueil à journée continue », la professionnalisation des relations entre tous les acteurs de la communauté éducative est plus que jamais nécessaire.

Enfin, l'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans l'enseignement ordinaire, avec pour conséquence l'émergence d'un besoin parascolaire inclusif nécessite des réflexions autour d'un encadrement individualisé au sein d'une structure conçue pour un accueil collectif.

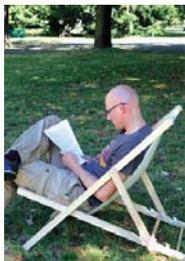


Jeunesse



Le Service de la jeunesse a pour mission de privilégier l'échange avec les jeunes et autour des jeunes, d'éviter la marginalisation des plus fragiles, de permettre à toutes et tous de développer leur sens de la citoyenneté en les rendant autonomes et responsables, de mettre en œuvre des projets avec eux, en collaboration avec diverses associations et institutions.

Pour cela, le Service de la jeunesse dispose d'une équipe de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) qui assure, par une présence informelle dans la rue, une fonction de prévention, d'accompagnement éducatif et de suivi auprès des jeunes. Le Service de la jeunesse finance et accompagne dans leur mission les Maisons de quartier et les Centres de loisirs et de rencontres actifs sur le territoire municipal.



Retour sur l'année 2017

Le Service de la jeunesse a continué ses activités de prévention et de suivi des jeunes en favorisant le dialogue et leur intégration dans la Cité. A travers la mise à disposition de locaux en gestion accompagnées, les TSHM soutiennent plus de 150 jeunes régulièrement et près de 650 occasionnellement.

En février 2017, le Service a organisé la 9^{ème} édition de Primart, un événement qui propose à des jeunes un espace d'exposition pour présenter leurs œuvres. C'est le local de « Un R de Famille », à Plainpalais, qui a accueilli l'événement où 6 artistes ont réalisé des performances visuelles et sonores. Février est aussi le mois des Promotions citoyennes, soirée de portée cantonale qui se déroule au Théâtre du Léman à laquelle participent mille jeunes, ainsi que plus de cent personnalités. Discours, témoignages et une partie humoristique agrémentent cette soirée.

Le 6 mai, le Forum des Maisons de quartier 2017 a vu la signature des conventions tripartites entre la Ville de Genève, la FASE et les Maisons de quartier clarifiant ainsi le rôle et les attentes de chaque partie prenante. Cette rencontre a permis de riches échanges sur le thème de l'accueil libre.



Le Service de la jeunesse a également célébré les 5 ans du Skatepark de Plainpalais par une journée festive comprenant des démonstrations et des compétitions sur le site de Plainpalais. Il a accompagné la Compagnie urbaine, organisatrice du spectacle ZUP, ce qui a permis à ce théâtre éphémère de s'installer sur le Skatepark le temps des représentations.

En octobre 2017, la deuxième édition du Parkour, soutenue par le Service, a réuni des centaines de jeunes dans le quartier de Saint Jean, autour de ce sport urbain en plein essor.

Le projet de la Buissonnière, mis en place par *Pré en bulle*, a obtenu le financement du Conseil municipal. Cet espace implanté au Parc Beaulieu propose des expériences écologiques urbaines aux enfants des Grottes.

Perspectives 2018

L'élaboration d'une politique de la jeunesse de la Ville de Genève: tel est l'enjeu que s'est fixé le Service de la jeunesse. La formalisation d'une politique publique répondant aux besoins et attentes des jeunes permettra au Service de se doter d'un texte fondateur partagé, de définir les axes d'intervention et de prioriser les actions à mener en termes de prévention, d'insertion et de loisirs. Une large consultation des jeunes est prévue.

Le lien entre l'association BAB-VIA et le Service de la jeunesse sera renforcé, cette association étant un partenaire privilégié dans la politique d'insertion socio-professionnelle.

Au mois d'avril 2018 est prévue l'organisation de Plaine de Jeunes, annulée en 2017 suite aux travaux sur la Plaine de Plainpalais.

Petits jobs	2017	2016
Chaises-longues	62	77
Skatepark Plainpalais	4	5
Patinoires	8	17
Salles de sport	35	34
Fêtes de quartier	55	32
Promotionnes citoyennes	10	11
Diverses activités	50	43

Source : Service de la jeunesse

FOCUS

Geneva Parkour Tempus 2

Le parkour est un sport très en vogue chez les jeunes, qui se pratique en milieu urbain, en utilisant des éléments du mobilier des villes et des bâtiments comme obstacles à franchir: murs, bancs, escaliers, barrières, arbres.

Organisée pour la première fois à Genève en 2016 par les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) du Service de la jeunesse, la compétition internationale Geneva Parkour Tempus a connu un franc succès, permettant au grand public de découvrir ces nouvelles pratiques. Près d'un millier de personnes a assisté aux performances époustouflantes des jeunes adeptes du parkour.

Forts de ce succès, les TSHM ont relancé une collaboration avec l'association KBS, Paulo Taveres et la Maison de quartier de Saint-Jean et une deuxième édition a eu lieu le 14 et 15 octobre 2017. L'affiche et le programme de cet événement ont été construits par les jeunes eux-mêmes, avec le soutien actif de l'équipe des TSHM.

Deux catégories de parkour étaient prévues au programme de l'édition 2017, le Speedrun et le Freestyle, avec des moments ouverts à toutes et tous et d'autres spécifiquement prévus pour des démonstrations d'athlètes confirmé-e-s. Le public a pu assister à de véritables compétitions entre les meilleurs traceurs (le terme donné aux adeptes de parkour) de cette discipline impressionnante et exigeante qui allie une rigueur mentale, des qualités physiques évidentes, et des prises de risques calculées.



Politique sociale de proximité



Une ville s'anime et devient agréable à vivre lorsque ses habitant-e-s, les commerçant-e-s, et les associations qui la composent, s'impliquent au quotidien dans leurs quartiers. Car un quartier, c'est d'abord un morceau de ville qui doit son identité à l'équilibre, plus ou moins réussi, entre l'habitat, les équipements publics, les espaces verts, les commerces, les lieux de détente...

Avec la *Politique sociale de proximité*, la Ville de Genève entend développer, sur l'ensemble du territoire municipal, des interventions différenciées, adaptées aux spécificités locales, pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants et le vivre ensemble.

Afin de stimuler la vie de quartier, les équipes de professionnel-le-s du Département s'appuient sur les partenaires locaux pour offrir des prestations de qualité qui facilitent la participation et de stimulent l'engagement citoyen.

Les 4 Antennes sociales de proximité (ASP) sont les acteurs de cette politique municipale au même titre que les Points info, les Espaces de quartier, mais aussi les écoles, les Maisons de quartier, les ludothèques et les structures d'accueil de la petite enfance.

La *Politique sociale de proximité* se déploie en fédérant les services municipaux afin de relever les défis engendrés par certaines évolutions sociales.



La *Politique sociale de proximité* est portée par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève. Son ambition est d'agir sur la cohésion sociale par le développement de solidarités de proximité et le soutien à la participation citoyenne. Elle s'adresse à aux habitant-e-s et cible en priorité les personnes fragilisées, à certains moments particuliers de leur parcours de vie.

Elle postule qu'une vie de quartier riche en activités et en opportunités de rencontres et d'entraide renforce les liens entre les habitant-e-s et permet à tous les groupes de population de faire face aux aléas de la vie.

Citons :

- une population vieillissante et l'isolement des ainé-e-s ;
- les difficultés des jeunes à gagner en indépendance et à rentrer dans le monde professionnel ;
- la situation des familles qui jonglent pour concilier horaires de travail et prise en charge des enfants ;
- l'intégration des nouveaux habitants ;
- et la précarisation de groupes de population toujours plus importants.



Indicateurs d'activités	2017	2016
Bénévoles engagé-e-s dans les projets ASP (<i>Trac social</i>)	446	591
Prêts de salles donnant lieu à des contreprestations	786	445
Locations de salles dans les écoles	103	—
Passages dans les Espaces de quartier - hors Le 99 et Sécheron*	28'407	3'209
Passages dans les Espaces de quartier - Le 99 et Sécheron	95'878	75'117
Associations appuyées par les ASP	299	205
Manifestations organisées par les associations avec le soutien des Antennes sociales de proximité	156	—
Personnes isolées bénéficiaires de la prestation « Autour d'une table »	79	114
Bénéficiaires du projet « Ecrivain public »	772	748
Demandes formulées dans les Points info**	7135	4682

* La rénovation et la mutualisation des Espaces de quartier a permis d'accroître le nombre de passages et d'utilisateurs associatifs et privés. Cela constitue une importante valeur ajoutée en termes de cohésion sociale dans les quartiers.

** Le nombre de visites dans les Points info a explosé cette année, du fait de demandes concernant des démarches administratives.

Perspectives 2018

La nouvelle organisation de cette politique sociale sur le terrain et la clarification des interventions va permettre de réorienter les prestations et de renforcer les collaborations avec les associations et l'implication des habitant-e-s.

Au cœur de cette démarche, il faut souligner l'importance de l'élaboration participative des portraits sociaux de quartier. Ces portraits sont des outils précieux au service de la connaissance des quartiers. Ils permettent de faire émerger les besoins sociaux de la population afin de déterminer les priorités des services du Département.

Les portraits comprennent deux volets :

- un volet quantitatif, avec des données produites de manière centralisée ;
- un volet qualitatif, produit à partir de l'expérience et de la connaissance des acteurs de terrain.

4 portraits seront élaborés et mis en débat avec les habitants et habitantes et avec les associations locales, qui sont, en fin de compte, les mieux placés pour exprimer leur perception de la réalité du quartier dans lequel ils vivent et où travaillent tous les jours. Ces portraits concernent les quartiers de :

- Champel-Malagnou,
- Pâquis-Secheron,
- Servette-Petit-Saconnex,
- Plailpalais-Jonction.

L'enjeu des 4 Forums sociaux de quartier qui vont se dérouler en 2018 est bien de concrétiser le slogan de la *Politique sociale de proximité* « Pour vous, avec vous. Ensemble ».

En 2019, la *Politique sociale de proximité* se concentrera plus particulièrement sur les 4 autres quartiers de la ville. Sur un cycle de 2 ans, cette démarche se déploie donc sur l'ensemble du territoire municipal.



FOCUS Saint-Jean/Charmilles

Genève en été

Le parc des Franchises se situe au cœur d'un secteur en plein développement, et sous-doté en équipements publics. Ce parc est séparé des Charmilles et de l'Europe par la rue de Lyon, qui constitue une vraie barrière dans la dynamique locale. Une zone de deal s'était même développée autour de l'École de culture générale Henri-Dunant, ce qui alimentait un sentiment d'insécurité.

Interpellé il y a quatre ans par des habitantes et des habitants, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en étroite collaboration avec le Canton, a coordonné des animations gratuites durant l'été. Les animations se sont enrichies au fil des années de nombreux partenaires et activités. En 2016, une buvette saisonnière est installée après la récupération d'un container maritime.

En 2017, le programme d'activités estivales dans le parc des Franchises a impliqué l'équipe de l'Antenne sociale de proximité, le Service des écoles, le Service de la jeunesse et le Service des espaces verts, ainsi que de nombreux habitants et nombreuses habitantes.

Les animations proposées (concerts, activités physiques, projections de films etc.) ont levé les réticences liées à la barrière de la rue de Lyon. Les habitant-e-s se sont réapproprié le parc qui est aujourd'hui plus propre et mieux respecté.

Ce programme « Genève en été » est le résultat du travail sur toute l'année de l'Antenne sociale de proximité. Les animations elles-mêmes constituent une sorte de veille sociale qui permet aux professionnel-le-s de repérer de nouveaux besoins et de détecter des situations individuelles à risques.

La gratuité attire des publics qui ne peuvent pas se permettre de fréquenter les activités culturelles et sportives payantes ou de quitter Genève pendant les vacances. Le parc devient ainsi, durant l'été, un tableau fidèle de la richesse et de la diversité de la population genevoise.



Sélection d'infrastructures du dispositif

- Points info
- Antennes sociales de proximité
- Espaces de quartier
- Etablissements scolaires qui mettent des habitant-e-s



FOCUS

Le Troc social se généralise dans les quartiers

Le Troc social est un service gratuit d'échanges de connaissances, de services et de compétences entre tous les habitant-e-s et les partenaires d'un même quartier. Il favorise l'entraide et les solidarités de proximité, sans distinction.

Les Antennes sociales de proximité coordonnent les propositions des un-e-s et les besoins des autres. Elles font également le lien entre les demandes des habitant-e-s et des associations partenaires.

Mis en place en 2010 dans le quartier de la Servette, le Troc social a connu un tel succès, avec plus de 200 échanges en 2017, qu'il s'est étendu depuis aux 4 Antennes, avec une expertise et des pratiques communes, et des spécificités locales.



Maisons de quartiers et centres de loisir

- 1 Maison de quartier Acacias
- 2 Maison de quartier Asters-Servette
- 3 Association ATB
- 4 Association Le Chalet
- 5 Maison de quartier Champel
- 6 Maison de quartier Chausse-Coq
- 7 Association Les CréAteliers
- 8 Maison de quartier Eaux-Vives
- 9 Maison de quartier de Vieuxseux

A cette liste il faut ajouter les 12 ludothèques répar

if de la **Politique sociale de proximité**

nt des locaux à disposition



s :

- 10 Maison de quartier Jonction
- 11 Maison de quartier Ouches-Concorde
- 12 Maison de quartier Pâquis-Prieuré-Sécheron
- 13 Maison de quartier Plainpalais
- 14 Association Pré-en-Bulle
- 15 Rinia Contact
- 16 Maison de quartier Saint-Jean
- 17 Association La Source

ties dans les quartiers



FOCUS

Des salles à disposition dans les quartiers

Afin de renforcer l'offre d'activités portées par des habitant-e-s ou des groupes d'habitant-e-s, des appels à projets ont été lancés pour composer les programmes d'activités des Espaces de quartier. L'idée est de mettre des salles à disposition pour favoriser les échanges et les synergies et contribuer au vivre ensemble.

169 projets ont été reçus. 130 ont été retenus. Parmi les projets sélectionnés, 66% sont portés par des associations et 21% par des habitant-e-s. Les activités proposées couvrent tous les champs de la *Politique sociale de proximité*, avec une forte proportion d'actions qui visent à renforcer l'inclusion sociale. La lutte contre la précarité est au cœur de 14 projets. En ce qui concerne les publics visés, on peut relever que 24 ciblent les personnes âgées, 16 les jeunes et 20 les enfants.

La mise en disposition de salles dans les Espaces de quartier rénovés a débuté en septembre 2017.

Dans la même logique, le Service des écoles met à disposition du public des locaux, le mercredi après-midi et le week-end, pour un coût modique, et ceci dans 8 écoles. Celles et ceux qui souhaitent y organiser des activités de loisirs ou des événements privés, hors temps scolaire, peuvent réserver en ligne.

Dans le quartier de Saint-Gervais, signalons encore la salle du Terreau mise à disposition, en fin de semaine, du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. Le reste du temps, cet espace bénéficie à tous les habitant-e-s du quartier.

Ces ouvertures permettent de valoriser des équipements publics de grande qualité et d'en faire profiter plus largement les associations et les habitant-e-s du quartier.

FOCUS Eaux-Vives

Une collaboration pour un préau plus vivant

Dans le préau de l'école des Vollandes, c'est en fin de semaine, le vendredi après-midi, qu'un projet innovant s'est déployé favorisant une occupation apaisée de l'espace public, en dehors de l'horaire scolaire.

Les différents acteurs et partenaires de la *Politique sociale de proximité* (Service social, Service des écoles, Service de la jeunesse, mais aussi le GIAP, les Ludothèques et les associations de parents d'élèves) ont collaboré pour animer un préau d'école qui a connu, ces dernières années, plusieurs problèmes liés au bruit et à une cohabitation difficile le soir venu.

Entre 50 et 80 enfants ont participé aux animations chaque vendredi soir, entre ateliers potager, jeux géants amenés par la ludothèque, livres en libre accès, moments intergénérationnels et tournois de sport. Les jeunes du quartier ont été impliqués ainsi que les partenaires scolaires et parascolaires. L'Antenne sociale de proximité, a permis de faciliter la mise en place d'un processus de médiation entre les habitant-e-s et les jeunes, puis d'assurer une présence régulière des associations du quartier et des voisin-e-s. Cette collaboration efficace a favorisé une réappropriation d'un espace ouvert sur le quartier.



Social



Le Service social contribue à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitant-e-s en favorisant les rencontres et en leur permettant de s'investir dans la communauté. Il porte pleinement les valeurs du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, en particulier l'inclusion et les solidarités de proximité. Dans le cadre de la *Politique sociale de proximité* justement, il offre une palette de prestations individuelles et collectives pour répondre aux besoins de la population. Le Service social organise également des prestations spécifiques pour les seniors et pour les personnes en situation de grande précarité.



Retour sur l'année 2017

A Genève, l'essentiel des compétences sociales reviennent au Canton. Le rôle des communes est donc subsidiaire dans ce domaine. Dans ce contexte, le Service social bénéficie ainsi d'une marge de manœuvre importante pour faire évoluer ses prestations en fonction des besoins des habitant-e-s de la Ville.



Action sociale

En matière d'action sociale, le Service verse des prestations financières à des habitant-e-s compte tenu de leur situation financière et administrative. Le Règlement municipal sur les aides financières fixe les conditions d'octroi.

La Loi cadre du Conseil d'Etat portant sur la répartition des compétences entre le Canton et les communes (LRT), en application de la Constitution genevoise de 2012, a été approuvée par le Grand Conseil en septembre 2015. Les deux premiers trains de loi sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ces textes confèrent au Service social une légitimité dans l'octroi des prestations complémentaires municipales aux rentiers AVS/AI.

Ils entérinent la suppression des allocations sociales versées par la Ville de Genève jusqu'en 2016. Ils prévoient le transfert au Canton de l'intégralité de la prise en charge des cotisations minimales AVS. Les locaux des Centres d'action sociale et des Antennes de maintien à domicile sont désormais de la compétence des institutions bénéficiaires (Hospice général et Institution de maintien à domicile), le transfert complet sera achevé en 2018.

Politique de la vieillesse

Afin d'améliorer le cadre de vie des personnes qui ont besoin de soutien pour impliquer les aîné-e-s dans les activités sociales, le Service social a poursuivi la mise en œuvre de sa Politique de la vieillesse, en coordination avec les autres départements de la Ville et le tissu associatif genevois.

Le dispositif mis en place pour le Plan carnicule a permis de communiquer des informations importantes à 12'622 personnes âgées de plus de 75 ans qui ne sont pas en contact régulier avec des prestataires de soin afin de répondre à leurs besoins en cas de fortes chaleurs.

La brochure « Tisser la toile », élaborée par la PLATEFORME des associations d'aînés et consacrée à la coordination des actions en matière de lutte contre l'isolement met en évidence la contribution active du Service social.

La 5^{ème} édition des Promotions Seniors a été l'occasion de valoriser le rôle des aîné-e-s dans la Cité et de leur manifester la reconnaissance pour les services rendus à la collectivité. Les témoignages de Ruth Dreifuss et d'Alain Morisod ont été particulièrement appréciés.

Pour marquer la Journée mondiale des personnes âgées, des événements festifs ont été organisés sur quatre sites différents.

Deux programmes semestriels ont été mis en place à Cité Seniors, ce lieu de vie, d'information et d'échange dédié aux aîné-e-s, avec des thématiques générales très en prise avec la réalité d'une population vieillissante : « Vie sociale et culture locale, Genève bouge » et « La retraite, quelle aventure ! ».

Lutte contre l'exclusion

Le Service social propose des prestations aux personnes en situation précaire grâce à des dispositifs spécifiques d'urgence, via les deux Clubs sociaux et dans le cadre d'un travail de rue.

Démarré en 2016, le projet pilote « Soins de santé communautaire pour des personnes particulièrement fragilisées » a connu sa deuxième phase de développement. Ce projet, initié en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) prévoit durant la période hivernale, l'intervention de deux infirmières dans les abris de protection civile.

Des partenariats avec les instances cantonales (notamment l'Office cantonal de la population et des migrations, l'Hospice Général, le Service de protection de l'adulte, le Service de protection des mineurs) permettent aux personnes suisses ou ayant un permis B ou C, de recouvrer leurs droits aux prestations sociales et, pour certaines, de trouver un logement pérenne.

Des solutions de logement temporaires ont été trouvées pour plusieurs personnes sans domicile.

Le volume des prestations fournies dans le cadre de la lutte contre l'exclusion (Clubs sociaux, travail de rue et hébergement d'urgence hivernal) met l'organisation sous tension. Les missions, les prestations et les moyens doivent être clarifiés. Les travaux législatifs relatifs à la LRT-4 représentent une opportunité de donner une nouvelle dimension à cette politique.

Les mineur-e-s sans domicile fixe et leurs parents hébergés par l'Armée du Salut à l'abri PC des Pâquis sont au centre des préoccupations des partenaires publics et des associations sans que des solutions pérennes n'aient été trouvées à l'heure où ce Rapport est élaboré.



Evolution des aides financières individuelles du service sociale

Types d'aides	Bénéficiaires	2017		2016	
		Nb	CHF	Nb	CHF
Prestations sociales	Retraité-e-s/invalides au bénéfice d'une aide cantonale	4'700	11'288'937	4'677	11'335'081
Allocations sociales*	Familles, sous conditions	–	0	25	145'066
Aides ponctuelles	Habitant-e-s de la Ville, sous conditions	122	199'063	116	172'011
Repas scolaires**	Familles, sous conditions	704	496'614	564	440'700
Allocation rentrée scolaire	Familles, sous conditions	2'514	533'900	2'571	542'840
	Sous-total	8'040	12'518'514	7'953	12'635'698
Cotisations min. AVS***	Selon le droit fédéral (étudiant-e-s, etc.)	–	0		541'541
	Total		12'518'514		13'177'239

* Les allocations sociales municipales ont été supprimées suite à l'entrée en vigueur de la LRT (1^{er} train) au 1^{er} janvier 2017

** Montant net (sous déduction des remboursements de l'Hospice Général)

*** Cotisations AVS transmises au canton dans le cadre de la LRT (1^{er} train)

Perspectives 2018

Le projet de « Logements-relais » à Fort-Barreau a passé une étape clé avec l'approbation du Conseil Municipal en juin 2017. Le planning prévoit une remise de l'ouvrage en mars 2019. Pour le Service social, cette réalisation ouvre des opportunités de développement du parc actuel de logements temporaires.

Suite à la modification du règlement sur les aides financières par le Conseil municipal, le Conseil administratif a validé le principe d'un versement de l'allocation Rentrée scolaire sous la forme d'une distribution de cartes électroniques de paiement valables dans un réseau de commerces dès la rentrée 2018.

FOCUS Jonction/Plainpalais/Champel

Ligne 35

Des actions de promotion de la mobilité douce en faveur des aîné-e-s par le soutien à la création de la nouvelle Ligne 35 des Transports publics genevois (TPG) ont été réalisées.

La Ligne 35 relie depuis décembre 2016 le quartier de la Jonction à celui de Champel, en passant par les HUG. Fruit d'une collaboration active entre la Ville de Genève (un soutien financé via le Fonds Zell), l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (TPG), cette ligne améliore sensiblement l'offre de mobilité douce et l'accessibilité des équipements publics, notamment des établissements de soins.

Les HUG sont désormais à 11 minutes seulement de la Jonction. Le temps de déplacement se réduit et la fréquence est augmentée par la même occasion puisque le bus 35 passe toutes les 15 minutes, de 7h à 19h et un nouvel arrêt Clinique de la Colline a été installé.

Pour les habitant-e-s du quartier de la Jonction, c'est un plus indéniable, comme en témoigne l'augmentation sensible de la fréquentation de cette ligne!

Afin de promouvoir l'utilisation de cette Ligne 35 auprès du public senior, un parcours animé a été organisé le 12 mai 2017, avec un trajet agrémenté par la présence d'un comédien et des animations surprise à plusieurs arrêts.

L'accessibilité aux transports publics facilite les déplacements autour de chez soi, la participation à des activités sociales et tout simplement la vie quotidienne des personnes âgées. Sachant que de nombreuses institutions sociales et de nombreuses associations de seniors sont établies dans les quartiers de la Jonction et de Champel, cette initiative favorise leur implication dans ces associations et participe ainsi à la lutte contre l'isolement.



Focus

Hebergement hivernal

Pour la 17^{ème} année consécutive, la Ville de Genève a mis en place son dispositif d'urgence hivernal afin de répondre aux besoins immédiats des plus démunis. Durant l'hiver 2016-2017, les abris PC des Vollandes et de Richemont ont accueilli 1'076 personnes, pour un total de 22'115 nuitées. Les Vollandes hébergent les hommes et Richemont, les femmes et les personnes gravement atteintes dans leur santé et les personnes qui sont accompagnées individuellement.

Au total, 200 places ont été mises à disposition dans les deux abris PC, situés dans le quartier des Eaux-Vives. Dans le cadre de cette action d'urgence, les personnes sont accueillies de 19h15 à 8h00, 7 jours sur 7; elles disposent d'un lit, reçoivent un repas chaud le soir, un petit déjeuner le lendemain matin. Elles ont la possibilité de prendre une douche et, pour la deuxième année, bénéficient d'un accès aux soins directs à l'abri de Richemont.

Les admissions s'effectuent les après-midi au Club social rive droite où chaque personne est orientée par un collaborateur ou une collaboratrice vers l'un des deux abris. En fonction de l'évaluation de chaque situation, une partie des personnes hébergées bénéficie aussi d'un accompagnement social.

Pour la troisième année, et depuis deux ans à l'abri PC de Pâquis-Centre, un abri spécifique pour les familles avec enfants a été organisé par l'Armée du Salut à l'abri PC des Pâquis, grâce au soutien financier de la Ville, du Canton, et de fondations privées.

L'intervention de la Ville est complétée par un réseau de partenaires qu'elle soutient activement, et notamment: l'Armée du Salut, le CARE, Au cœur des Grottes et Carrefour-Rue.

Les informations sur l'ensemble des dispositifs d'aides sociales d'urgence figurent dans une brochure régulièrement mise à jour, et enrichie des nouveaux éléments utiles, « Lieux d'accueil d'urgence à Genève », disponible sur le site internet de la Ville.



Dispositif d'hébergement hivernal 2016 – 2017

Personnes	1'076 personnes
Nuitées	22'115 nuitées*
Repas fournis par les Clubs sociaux (midi)	78'520
Petits déjeuners fournis par les Clubs sociaux	33'800 petits déjeuners
Accueil individuel	25 personnes par jour 212 accompagnements sociaux individuels en cours
Accueil collectif	330 personnes par jour

* L'Accueil des familles de l'Armée du Salut a hébergé, entre le 9 janvier et le 9 avril 2017, 147 personnes dont 47 mineur-e-s pour un total de 2'547 nuitées.

Etat civil



Le Service de l'état civil a pour mission d'inscrire tous les événements qui jalonnent le parcours de vie d'une personne dans le registre officiel fédéral de l'état civil. Il enregistre les commandes de cartes d'identité, délivre les attestations de séjour et de domicile et établit les certificats de vie. Les officier·e·s d'état civil procèdent également à la célébration des mariages et à l'enregistrement des partenariats.

L'évolution de la population et la forte proportion de ressortissants étrangers ou allophones ont des conséquences directes pour le Service de l'état civil. Celui-ci doit prendre en compte la complexité des situations familiales et composer avec les législations étrangères. Pour cela, il favorise un accueil multilingue.



Retour sur l'année 2017

Le projet de numérisation des registres s'est achevé en 2017. Afin d'optimiser les critères de recherches des événements, une reconnaissance optique des caractères a été proposée. Cependant, dans la pratique, cette avancée technologique se heurte à des difficultés concrètes : soit les données étaient manuscrites, soit la qualité de frappe dactylographique insuffisamment bonne, ce qui entraîne un important travail de correction des données indexées.

Les travaux (PR-1161) de mise en conformité des locaux d'archives du Service (rez-de-chaussée et sous-sol) ont eu lieu durant le dernier trimestre 2017. Les registres numérisés ont été déplacés dans un local permettant une conservation conforme aux normes fixées par le droit fédéral. Les registres non numérisés, considérés comme des archives par la Confédération, ont pu être versés au Service des Archives de la Ville de Genève.

Il faut également signaler le dépôt massif de dossiers de personnes ayant initié une demande de naturalisation auprès du Canton avant l'entrée en vigueur des modifications de la Loi fédérale sur l'acquisition de la nationalité suisse, au 1^{er} janvier 2018.

La saisie des données des citoyen·e·s dans Infostar a continué et l'année s'est terminée avec 14 nouveaux tiroirs de feuillets de famille. Il restait ainsi, fin 2017, 4 tiroirs sur 55, soit moins de 8'000 feuillets, à ressaisir.

La Confédération a modifié l'Ordonnance sur l'état civil (OEC) en reportant au 31 décembre 2020 le délai pour garantir la sécurité définitive des données inscrites au registre des familles. Compte tenu de l'avancement des opérations de saisie, le Service respectera ce délai.

Les communes utilisent une application INFOPOP qui permet de reprendre les données se trouvant dans la base de données cantonales Calvin pour la saisie des commandes de cartes d'identité. La mise à disposition de cet outil a permis d'améliorer la rapidité et de limiter le risque d'erreur pour les commandes des cartes d'identité.

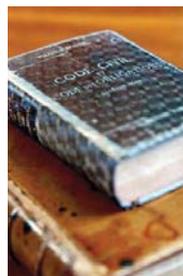
Pour des raisons techniques liées à la refonte du site Internet de la Ville, le Service a été contraint de participer à la refonte de son application de commande d'actes en ligne SYENA. De nombreux tests ont eu lieu en 2017 pour un démarrage en 2018.

Perspectives 2018

Afin d'écourter le temps d'établissement de certains courriers, l'outil de gestion des dossiers (SYDOCIV) intégrera des lettres type en reprenant automatiquement l'identité des personnes concernées, ainsi que les références du dossier. La reprise des données dans Calvin via SYDOCIV (par le biais de l'application Infopop) facilitera également la tâche des collaborateurs et collaboratrices et diminuera le temps de constitution des dossiers.

Le Service étudie l'installation d'un Photomaton permettant d'intégrer automatiquement la photo dans le formulaire de commande d'une carte d'identité. Cette nouveauté améliorera le processus de commande en diminuant le temps de traitement et en évitant un refus de la demande par l'autorité cantonale en cas de qualité insatisfaisante de la photo numérisée.

L'amélioration des prestations à la population fait partie des objectifs du Service de l'état civil. L'ouverture à journée continue au public est à l'étude et différentes mesures organisationnelles seront analysées, dont la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour mieux gérer l'affluence sur la journée.



FOCUS

Extension des locaux de l'état civil

Pour mieux accueillir les usagers et usagères, le Service de l'état civil a revu l'organisation de ses locaux situés au 37 rue de la Mairie, dans le quartier des Eaux-Vives. Parallèlement, les prestations assurées à l'arcade du Pont de la Machine ont été transférées à la rue de la Mairie. L'accès à toutes les prestations et le regroupement du personnel de l'état civil sur un seul site permettent aux citoyen-ne-s d'effectuer leurs démarches de manière plus simple et dans un temps record.

Dans le même temps, le Service de l'état civil a étendu l'accueil du public au 2^{ème} étage du bâtiment, du 37, rue de la Mairie. Cette nouvelle configuration permet, notamment, de recevoir les habitant-e-s dans des bureaux garantissant la confidentialité et la protection des données. Les personnes sont reçues pour des rendez-vous de mariage, de partenariat et de reconnaissance dans des espaces séparés et fermés.

Le déménagement a nécessité un jour de fermeture exceptionnelle, le 23 novembre 2017. La réouverture a été effective dès le lendemain dans de meilleures conditions.

L'opportunité de pouvoir occuper de nouvelles surfaces a permis une répartition judicieuse des activités sur les trois niveaux du bâtiment.



Volume d'activités	2017	2016	2015
Commandes d'acte	24'306	23'542	23'597
Procédures préparatoire de mariage	1'053	1'165	1'175
Procédures préparatoire de partenariat	43	41	38
Célébrations à l'état civil	679	731	692
Célébrations dans lieux d'exception	9	12	17
Enregistrements de naissances	4'880	4'854	4'984
Saisie des candidats à la naturalisation	1'762	1'529	1'076
Déclarations de reconnaissances	950	882	892
Déclarations d'autorité parentale conjointe	681	582	591
Déclarations de nom	419	431	460
Mandats pour cause d'incapacité	228	179	124
Enregistrements de décès	1'492	1'449	1'551
Demandes de carte d'identité	4'151	4'649	4'692
Attestations et certificats de domicile et de séjour	2'211	2'102	1'897
Certificats de vie	4'210	4'376	5'620

Source : Service de l'état civil

Pompes funèbres, cimetières et crématoire



Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire pourvoit aux obsèques des personnes décédées et assure la gestion et l'entretien des cimetières municipaux, ainsi que des diverses installations funéraires.

Il propose des obsèques gratuites aux habitant-e-s de la Ville et s'adapte aux demandes des familles endeuillées.

Retour sur l'année 2017

Le Service a poursuivi le programme de rénovation des infrastructures funéraires.

Après le Cimetière de Châtelaine en 2016, le Centre funéraire des Rois a été réhabilité (voir ci-contre).

A Saint-George, un 6^{ème} Jardin du Souvenir, baptisé « De l'Aube à l'Aube » créé par l'artiste genevois Jo Fontaine a été aménagé. Il est constitué d'une sculpture en forme de disque en serpentine évoquant « *sur une face, l'espace céleste infini et les galaxies et sur l'autre les cycles de la vie, du temps et de la nature, de la fin et du recommencement* ». De part et d'autre de ce disque, une fosse a été creusée, recouverte d'un grillage et de galets. Tout autour de cette sculpture, des tables à offrande ont été aménagées pour déposer des fleurs naturelles et des buttes herbeuses ont été créées pour donner à l'ensemble de l'espace un aspect plus intime.



FOCUS

La rénovation du Cimetière des Rois

La Ville de Genève dispose de 4 cimetières : Saint-Georges, Châtelaine, le Cimetière des Rois et celui du Petit-Saconnex.

Datant de 1482, le Cimetière des Rois est le plus ancien encore en fonction. Il abrite de nombreuses personnalités, comme Calvin, de Candolle, Léon Nicole, les écrivains Borges et Alice Rivaz. Le cimetière reste réservé aux personnes illustres mais le centre funéraire est accessible au plus grand nombre puisque ce sont 12 chambres mortuaires, dont une double, qui sont à disposition des familles en deuil. La chapelle est proposée pour des cérémonies funéraires, mais aussi pour l'organisation des concerts ou comme lieu de répétition pour des ensembles vocaux, des organistes ou d'autres musiciens.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a organisé une Journée Découverte du Cimetière de Plainpalais le samedi 23 septembre 2017. Plusieurs intervenant-e-s, professionnel-le-s d'horizons différents, ont animé des promenades sur des thématiques telles que les aspects artistiques du cimetière comme les sculptures ou les pierres tombales, l'histoire, la littérature, la découverte de la nature avec les différents arbres.

Une animation spéciale a également été proposée pour les enfants leur permettant de se familiariser avec les secrets du cimetière.

En prévision des travaux touchant les installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, une recherche de salles de cérémonie temporaires a été faite sur l'ensemble du Canton. L'attention s'est portée sur des salles pouvant accueillir plus de 250 personnes. Le Service s'est adressé à l'ensemble des communes genevoises et aux églises protestantes principalement.

A l'interne, des formations ont été mises en place pour offrir aux collaborateurs et collaboratrices des connaissances en lien avec leurs pratiques. Afin de réduire les risques liés à l'activité physique de certains postes, une formation sur le port de charges a été conçue pour les concierges funéraires, en partenariat avec la Haute Ecole de Santé. Elle sera suivie par l'établissement de protocoles.

Toujours en lien avec la formation, des contacts ont été pris pour la mise en place d'une formation spécifique aux métiers du funéraire. Les diverses démarches faites ont amené la direction du Service à s'orienter vers une collaboration avec l'Association suisse des services funéraires (ASSF) qui chapeaute un processus menant au Brevet fédéral d'entrepreneur de pompes funèbres.

Indicateurs d'activités	2017	2016
Obsèques gratuites	1185	1180
Incinérations	2577	2468
Inhumations*	498	460

*Il s'agit des inhumations faites par le Service dans ses cimetières et allées

Source : Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

Perspectives 2018

La récente mise en service du centre funéraire des Rois et celle de Châtelaine feront l'objet d'une communication plus systématique et plus soutenue auprès de la population genevoise.

Afin de mieux faire connaître et comprendre les prestations des pompes funèbres auprès du grand public, le Service participera à la journée des cimetières samedi 15 septembre, événement qui se déroule dans plusieurs villes en Suisse. Durant cette journée, il est prévu également d'organiser un colloque ouvert au public pour aborder la thématique des jeunes face à la mort.

Un mandat a été confié par le Service des pompes funèbres à la Haute Ecole d'Arts et de Design (HEAD) afin qu'elle propose un projet artistique pour les 12 chambres mortuaires du centre funéraire des Rois. L'objectif est d'ajouter à ces lieux une touche d'originalité, mais également d'inviter de jeunes artistes à réfléchir sur la mort pour, ensuite, offrir au public le résultat de leur travail artistique.

Le Service des espaces verts (SEVE) et le Service des pompes funèbres vont déposer un crédit d'études lié à l'assainissement des sols des cimetières municipaux, en particulier de Saint-Georges. Ce crédit sera soumis au vote du Conseil municipal en 2018.

Enfin, le projet de rénovation du centre funéraire de Saint-Georges devrait faire l'objet d'un crédit d'études qui sera présenté dans le courant de l'année.



Ressources humaines

Au 31 décembre 2017, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) compte 530 collaborateurs et collaboratrices, né-e-s entre 1953 et 1994, soit plus de 363 postes ETP (équivalent temps plein) dont 62% de femmes.

Au cours de l'année, 31 procédures de mise au concours ont conduit à l'enregistrement de plus de 4'700 dossiers de candidature. Ce qui a permis à 22 femmes et 12 hommes d'être sélectionné-e-s et nommé-e-s par le Conseil administratif. Le taux d'absence moyen pour le Département s'établit à 7,8%.

En matière de développement, 60% de l'effectif a suivi une formation au cours de l'année pour un total de 1'181 jours de formation. Les statistiques détaillées montrent un intérêt évident pour les formules de coaching, cet outil de formation individuel (et parfois collectif).

Dans le cadre du projet de révision des Fonctions-types de la Ville de Genève, une grande partie des cahiers de charges individuels a été mis à jour. Les pratiques professionnelles et la classification des postes ont été harmonisées pour simplifier le fonctionnement des services, favoriser la gestion des carrières, ainsi que la mobilité des collaboratrices et des collaborateurs.

Le diagnostic des ressources humaines conduit à l'échelle du Département a permis de recenser et de prioriser les problématiques de chaque service. Des pistes d'amélioration continue ont été esquissées comme :

- le renforcement de l'utilisation des outils RH existants ;
- la mutualisation et la coordination des ressources en regard des prestations attendues et délivrées.

Ces nouvelles dispositions vont maintenant déployer des effets durables tels que :

- renforcer la cohésion d'équipe et tisser des liens de collaboration entre les services ;
- promouvoir l'employabilité et la mobilité ;
- favoriser l'innovation et la créativité ;
- favoriser le bien-être des collaboratrices et collaborateurs.

Depuis plusieurs années, la direction organise des cycles de rencontres, ouverts aux cadres du Département, pour développer de nouvelles approches de management d'équipe.

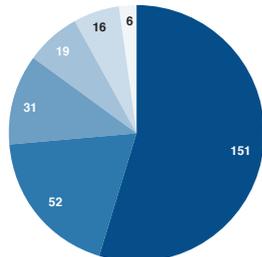
Plusieurs initiatives ont été prises en 2017, sous l'égide d'un projet transversal « Travailler ensemble autrement ». A travers une multiplicité d'approches, la posture managériale, la nature des relations hiérarchiques et les modes de communications interpersonnels sont revisités afin de fluidifier les relations de travail.

Ressources financières

Charges du Département par service (en milliers de francs)			
Services	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Direction du Département	14'861	15'058	19'115
Service de la petite enfance	113'296	113'846	106'862
Service des écoles et institutions pour l'enfance	74'352	74'517	72'197
Service de l'état civil	4'359	4'609	4'269
Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire	10'932	11'230	10'855
Service social	36'690	39'283	38'752
Service de la jeunesse	19'546	20'285	18'007
Total	274'036	278'828	270'057

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

Charges du Département par nature (en millions de francs)



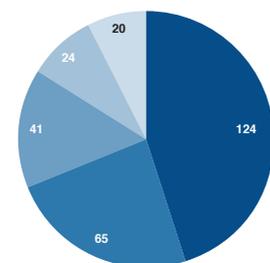
- Subventions accordées
- Charges du personnel
- Biens, services et marchandises
- Amortissements
- Dédommagement à des collectivités publiques
- Divers

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

Le total des charges du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) s'élève à 274 millions de francs en 2017. Ces charges se répartissent ainsi :

- 45% consacrés aux « Institutions pour la jeunesse », principalement les dépenses liées à la petite enfance ;
- 24% pour la Politique de l'enfance et des écoles (sous la politique publique « Enseignement et formation ») ;
- 16% pour l'aide sociale, à savoir l'essentiel du budget du Service social et de l'Unité Vie Associative.

Charges du Département par politique publique (en millions de francs)



- Institutions pour la jeunesse
- Enseignement et formation
- Aide sociale
- Culture et loisirs
- Autres

Le Département a donc engagé des dépenses à concurrence de 274 millions de francs pour un budget 2017 de 278,8 millions de francs.

Plus de la moitié des dépenses sont des subventions (151 millions de francs), les subventions financières se montant quant à elles à 137 millions de francs.

L'écart est donc faible (1,7%) en regard du budget et met en évidence que les dépenses du DCSS ont été légèrement inférieures aux prévisions. Il convient de préciser que sur ce non dépensé de près de 5 millions de francs, seule la moitié (2,5 millions de francs) sont des dépenses engagées par les services du Département, l'autre moitié relevant d'imputations comptables opérées par les services compétents de l'administration municipales.

FOCUS

Qu'est-ce qu'un service « compétent » ?

C'est une entité administrative de la Ville de Genève (en principe un service) dont la spécialisation dans un domaine particulier (bâtiments, énergie, ressources humaines, systèmes d'information et de communication, gérance immobilière, assurances, comptabilité, etc.) lui confère la gestion transversale (donc pour toute l'administration communale) du domaine dont elle est responsable (entretien/construction des bâtiments, approvisionnement en énergies, gestion des salaires, gestion du matériel informatique, etc.) Cette responsabilité comprend, entre autres, l'établissement du budget et des comptes.

Les principales variations des comptes des services sont les suivantes :

Les comptes 2017 du Service social présentent un disponible de 2,5 millions de francs. Cet écart s'explique par les effets cumulés de la LRT (Loi sur la répartition des tâches entre le Canton et les communes). En effet, le premier train de mesures prévoyait le transfert au Canton des loyers pris en charge par le Service social pour les locaux des Centres d'action sociale (Hospice général) et des Antennes de maintien à domicile (imad), ainsi que la participation aux Foyers de jour et aux Centres de maintien à domicile, notamment. Ces montants, inscrits au budget du Service social, ont été finalement imputés sur le compte du Fonds de régulation géré par la Direction des finances et du logement.

En ce qui concerne le Service de la jeunesse, le disponible de 5% est dû au fait que les charges de fonctionnement et de personnel des Maisons de quartier se sont avérées moins importantes que prévu.

Le Service de la petite enfance présente globalement un disponible de 0,5 millions de francs (soit 0,5%) dans l'entretien des bâtiments publics, occupés par les structures d'accueil de la petite enfance. Certains travaux, par exemple dans le secteur des Grottes, ont été reportés en 2018. L'écart lié au subventionnement des institutions de la petite enfance est extrêmement faible (0,2 millions de francs).

Concernant le Service de l'état civil, les charges ont été inférieures de 5% aux montants budgétés. Ceci est dû à des postes d'auxiliaires restés vacants, tant au niveau des pièces d'identité que de l'état civil.

Les comptes des autres services du DCSS sont en phase avec le budget et n'appellent par conséquent aucune remarque particulière.

Globalement, ces éléments mettent en évidence le fait que les charges du Département de la cohésion sociale et de la solidarité sont à nouveau proches des estimations et que, depuis des années, les services gèrent au plus près les moyens financiers dont ils disposent.

Revenus du Département par service (en milliers de francs)			
Services	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Direction du Département	203	160	208
Service de la petite enfance	5'490	5'329	4'067
Service des écoles et institutions pour l'enfance	6'867	6'558	7'420
Service de l'état civil	1'916	1'852	1'840
Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire	5'195	4'990	4'704
Service social	2'129	2'025	2'089
Service de la jeunesse	2'068	1'981	2'040
Total	23'869	22'896	22'367

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

Les revenus collectés par les services du Département sont supérieurs aux estimations. Les dépassement sont dus, la plupart du temps, à des remboursements d'assurances (par exemple des indemnités pour accidents) qui ne sont pas inscrits au budget des services.

Là encore, ces éléments confirment que les revenus ont été correctement estimés lors de l'élaboration du budget.

FOCUS**Présentation des comptes : éclaircissements de base****Quand parle-t-on de nature de compte ?**

L'administration peut présenter ses opérations par type de charges ou de revenus. Il s'agit alors d'une classification par nature. Quelques exemples :

- les salaires apparaissent sous la rubrique 30 « Charges de personnel » ;
- les différentes consommations nécessaires à l'activité de l'administration sous la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » ;
- les revenus fiscaux sous la rubrique 40 « Impôts ».

Quand parle-t-on de classification par politique publique ?

Toutes les activités de l'administration doivent être présentées sous l'angle des politiques publiques. Dans le langage courant, les termes régulièrement utilisés sont « par tâches » ou « par domaines d'activité ». La dénomination « classification fonctionnelle » est également utilisée. Par exemple, il existe la politique publique 1 « Sécurité publique », 2 « Enseignement et formation » et 5 « Prévoyance sociale ».

**Principales dépenses engagées dans le cadre des crédits d'investissement
(en milliers de francs)**

Crédit d'investissement	Objet	Montant dépensé en 2017	Montant total du crédit
PR-949AIII	Ecole Crêts-de-Champel, mobilier, jeux	582	839
PR-1045A	Parcs et écoles, places de jeux	313	1500
PR-1165AIII	Ecole Pâquis-Centre, mobilier, jeux	74	2155
PR-981AII	Groupe scolaire Chandieu, mobilier, jeux	73	1746
PR-969ABII	Ecole Cropettes, restaurant, locaux gym	31	382
PR-1237	Baby Plage	15	79
PR-811A	Equipements sportifs simples	11	899
PR-844AII	Crèche Cluse, mobilier	8	251
PR-872AII	Crèche Rothschild, mobilier	8	115
PR-981AIII	Crèche Chandieu, mobilier, jeux	53	262
PR-871AII	Espaces de quartier pour aîné-e-s, mobilier	43	799
PR-993AIV	Cimetières, mobilier	4	22

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

FOCUS

Qu'est-ce qu'un crédit d'investissement ?

Il s'agit d'une autorisation de dépense, ou plutôt une autorisation d'investir, votée par le Conseil municipal. Cette dépense n'est pas chiffrée dans le processus budgétaire annuel. Elle ne figure donc pas dans le budget de fonctionnement.

Contrairement au vote du budget de fonctionnement (où chaque dépense est intégrée dans le budget d'un service, et donc dans le budget de la Ville voté globalement), chaque crédit d'investissement doit faire l'objet d'un vote particulier par le Conseil municipal, dès lors qu'il excède un montant de CHF 100'000. Le crédit doit concerner des actifs de la Ville (équipements sociaux-éducatifs, infrastructures funéraires et bâtiments administratifs).

L'exercice budgétaire annuel ne répertorie donc pas ces dépenses d'investissement en tant que telles. Seul l'amortissement est pris en compte dans le processus budgétaire et réparti en principe sur plusieurs années.

Le présent document fait référence à la présentation des comptes de la Ville de Genève par politique publique. Leur dénomination repose sur des normes cantonales, auxquelles la Ville doit se conformer. Le tableau suivant indique la composition de ces rubriques :

Administration générale	Budget de la direction du Département, hors subventions accordées.
Enseignement et formation	Les dépenses engagées par le Service des écoles et des institutions pour l'enfance ainsi que les subventions concernées.
Autres loisirs	Les dépenses du Service social relatives à Cité Seniors, ainsi que les subventions accordées aux Maisons de quartier.
Institutions pour la jeunesse	Les dépenses dédiées à la petite enfance, ainsi qu'une partie du budget du Service de la jeunesse.
Aide sociale	L'essentiel des dépenses du Service social, ainsi que les subventions concernées.

Points forts de l'année 2017



21 Février : Promotions citoyennes

Près de 1'000 jeunes célébrant leur majorité civique à l'initiative de la Ville et des communes genevoises.

24 Février : Une « troc-party » de ses livres

L'occasion pour les élèves du Seujet et de Necker d'échanger leurs livres.

Mars : Un écrivain public près de chez vous

La Ville de Genève propose un appui à la rédaction de courriers pour les personnes qui ont des difficultés avec la langue française.

Mars : Campagne BAB-VIA

Deuxième volet d'une campagne sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes à l'intention des employeurs potentiels.

6 Mars : Inauguration de l'espace de vie infantile (EVE) « Ô comme 3 pommes »

Un partenariat public-privé exemplaire au service des familles du quartier et du public international.

7-8-9 Avril : Découvrir la « Genève qui bouge »

Cité Seniors ouvre le débat autour du thème « l'Esprit de Genève », cette volonté de faire avancer les choses.

Mai : Réouverture de l'école des Crêts de Champel

La communauté scolaire a retrouvé une école entièrement rénovée avec un nouvel restaurant scolaire et deux grands espaces.

16-19 Mai : Semaine du livre petite enfance et familles

La découverte du livre pour les tout petits avec lectures et animations dans des parcs de la ville.

19 Mai : Fêtes des voisins

Une manifestation qui favorise la convivialité, la participation des habitant-e-s à la vie de leurs quartiers.

Juin : Golf Urbain

Jouer au golf en plein centre-ville, pendant tout l'été c'est possible !

28 et 20 Juin : Fêtes des écoles

Les fêtes des « monstres », un thème choisi par les enfants.



Juillet – août: Plan canicule

Les aîné-e-s sont protégé-e-s des risques des grandes chaleurs.

22 Septembre : Un parcours futé pour les élèves de Le Corbusier

Inauguration d'un parcours balisé de panneaux pour améliorer la sécurité.

23 Septembre : Journée découverte du Cimetière de Plainpalais

Le Cimetière des Rois rénové se dévoile au grand public avec des promenades thématiques.

24 septembre : Jeux en famille: 10 ans déjà!

Grande édition anniversaire réunissant les enfants, les familles et les professionnel-e-s du jeu de tous les horizons.

1^{er} Octobre : Journée mondiale des personnes âgées

Un dimanche de rencontres et de danse dans les quartiers.

14 Octobre : Geneva Parkour Tempus 2

Deux nouvelles catégories, le Speedrun et le Freestyle, pour cette deuxième édition d'une compétition de Parkour.

11 Novembre : 10 ans du 99 - Espace de quartier

Les 10 ans du premier Espace de quartier de la Ville avec un mapping, un spectacle pyrotechnique et beaucoup de convivialité.

29 novembre : Bâche de chantier sur l'école de Pâquis-Centre

Une immense bâche, dessinée par des élèves de Pâquis-Centre, décore une façade du bâtiment dont la rénovation a débuté.

6 décembre 2017 : Marché de Noël par et pour les enfants

Vente de jeux, jouets et livres d'occasion par les enfants de 4P à 8P.

7 décembre : Extension des locaux de l'état civil

Inauguration officielle des nouveaux locaux : des bureaux adaptés afin d'améliorer l'accueil des usagers et usagères et de préserver la confidentialité des données.

31 décembre : Réveillon de la solidarité

Un moment de convivialité et de chaleur pour les personnes seules et démunies.



Glossaire

ACRS	Associations de Cuisines et Restaurants Scolaires
APMF	Action Préventive en Milieu Familial
ASP	Antennes sociales de proximité
BAB-VIA	Boîte à Boulot – Vers l'Intégration et l'Autonomie
BIPE	Bureau d'Information Petite Enfance
DPBA	Direction du Patrimoine bâti
EdQ	Espaces de quartier
FASe	Fondation pour l'animation socio-culturelle
FOJ	Fondation Officielle de la Jeunesse
GIAP	Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire
GRTA	Genève Terre d'Avenir
imad	Institut de maintien à domicile
PR	Projet de résolution soumis au Conseil municipal
PSP	Politique sociale de proximité
SAPE	Structures d'accueil petite enfance
SEVE	Service des espaces verts
TSHM	Travailleurs Sociaux Hors Murs
UVA	Unité Vie Associative

Adresses utiles

Présidence et Direction

4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève
022 418 49 00

Service de la petite enfance

24, avenue Dumas
1206 Genève
022 418 81 00

Service des écoles et institutions pour l'enfance

100, rue de la Servette
1202 Genève
022 418 48 00

Service de la jeunesse

100, rue de la Servette
1202 Genève
022 418 45 00

Service social

25, rue Dizereus
1205 Genève
022 418 47 00

Service de l'état civil

37, rue de la Mairie
1207 Genève
022 418 66 50

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

20, avenue de la Concorde
1203 Genève
022 418 60 00



Unité Vie Associative

Points de repère 2017

Genève,
ville sociale et solidaire

Pour vous, avec vous. Ensemble

Sommaire

Editorial	3
Subventions du Département de la cohésion sociale et de la solidarité	4
Contexte	4
Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public	4
Subventions d'intérêt public octroyées à des organismes poursuivant un but d'intérêt général	5
Soutien à la vie associative	6
Mesures d'accompagnement et de soutien	7
Relations avec l'extérieur	7
Subventions allouées en 2017	8
Répartition des associations par champs d'action	9
– Insertion sociale	
– Inclusion sociale	
– Enfance	
– Jeunesse	
– Vieillesse	
Points forts en 2017	11
Insertion sociale	11
Inclusion sociale	12
« Projets à la pelle »	12
Formation	13
Annexe : répartition 2017 des subventions par champs d'action	14

Editorial

Pour répondre aux besoins actuels de la population genevoise, une action complémentaire et coordonnée des pouvoirs publics et des associations est plus que jamais nécessaire.

En 2012, j'ai mis en place l'Unité Vie Associative (UVA) afin de consolider le partenariat entre le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et les organismes à but non lucratif. L'UVA soutient les associations qui œuvrent principalement dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse. En 2017, elle a géré des subventions monétaires nominatives (CHF 6'743'000), non monétaires (CHF 2'589'000) et ponctuelles (CHF 1'063'000) pour un montant total de CHF 10'395'000. Ce montant représente 8% des subventions octroyées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité. L'UVA travaille en réseau avec les autres départements municipaux, et avec les services de l'administration cantonale, ce qui améliore l'efficacité de son action.

L'UVA permet non seulement de centraliser et de simplifier les processus de subventionnement, mais aussi d'accompagner les associations dans leurs démarches administratives. Elle leur donne également la possibilité de mieux former leurs permanents et bénévoles au management de projets.

Le partenariat mis en place avec *Booster Bridge* se poursuit dans le but de développer la professionnalisation des associations.

Parmi les points forts de 2017, je tiens à mentionner le soutien accordé à l'Accueil de nuit de l'Armée du salut. Pour la seconde année consécutive, un hébergement d'urgence destiné aux familles et aux mineurs non accompagnés a été mis en place. 147 personnes, dont 47 mineurs, ont pu bénéficier d'un accueil dans l'abri de protection civile de Pâquis-Centre pendant les mois de janvier à avril.

Je souligne aussi que le concept d'appels à projet « Projets à la pelle » a connu sa quatrième édition en 2017. Cette initiative permet à des petites structures de quartier de bénéficier de subventions pour réaliser des projets ponctuels de proximité, au plus près des besoins des habitant-e-s de notre ville. Elle garantit la participation active de la société civile à des réflexions sur des thématiques prioritaires visant l'amélioration des conditions de vie de la population.

En facilitant le travail des associations, l'UVA contribue à renforcer la cohésion sociale à Genève et à prévenir, notamment, les risques de fracture sociale.

Je tiens à remercier l'équipe de l'UVA pour son engagement, ainsi que les associations pour le formidable travail qu'elles accomplissent!

Esther Alder
Conseillère administrative



Subventions du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Contexte

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité œuvre à renforcer la solidarité et à améliorer le bien-être de la population à travers les six services qui le composent. Ses activités accompagnent chaque habitant-e tout au long de son parcours de vie, de la petite enfance à la fin de l'existence.

Cette mission se décline plus précisément autour des quatre priorités suivantes :

- le développement d'une politique de la petite enfance, en mettant à disposition des familles un accueil de qualité et diversifié, par le biais d'associations subventionnées ;
- la mise à disposition d'infrastructures scolaires et parascolaires pour l'enseignement primaire, l'organisation d'activités para et périscolaires et le développement des places de jeux ;
- la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse basée sur la prévention et l'insertion, par le soutien à des activités socio-éducatives et socio-culturelles ;
- le développement d'une action sociale de proximité dans les quartiers, ainsi que le soutien aux personnes en difficulté, notamment les personnes âgées.

Le Département couvre par ailleurs des missions qui découlent du droit cantonal et fédéral.

Fort de six services et d'un réseau de partenaires associatifs et institutionnels très dense, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité offre des prestations à toutes les catégories de population : les enfants, les familles, les jeunes, les personnes nouvellement installées dans la Cité, les aîné-e-s, et les personnes en situation de précarité.

Par un soutien à la vie associative, le Département apporte son appui à des activités socio-éducatives et socio-culturelles toujours plus nombreuses et attractives.

Les subventions accordées aux différents organismes poursuivent des objectifs de service public, aussi bien que d'intérêt public.

Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public

La notion de service public désigne deux éléments distincts : une mission, qui se traduit en activités d'intérêt général, le plus souvent prévues par la loi, et un mode d'organisation consistant, de manière directe, à faire prendre en charge ces activités par l'administration municipale et, de manière indirecte, par des organismes privés (associations ou fondations) placés sous le contrôle de celle-ci.

Dans ce dernier cas de figure, les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public sont gérées par les différents services du Département et versées à des entités privées, associations ou fondations.

Le régime juridique du service public est organisé autour de trois grands principes. Le premier est celui de la continuité, qui exige qu'une prestation soit assurée régulièrement, sans retard dans le temps, sans discontinuité gênante ou pénalisante pour l'utilisateur. Le deuxième principe est celui de l'égalité, qui interdit la discrimination entre les usagers et usagers, tant vis-à-vis des prestations que des charges. Des situations identiques doivent être traitées de la même manière. Le dernier principe de fonctionnement du service public est celui de l'adaptabilité à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général.

Le graphique ci-après présente la répartition des subventions, monétaires et non monétaires, octroyées à différentes associations par l'ensemble des services du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Chaque service mobilise plusieurs partenaires afin de mener à bien sa mission. Les actions de service public découlent souvent de lois cantonales, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et des loisirs, ou encore de l'animation socio-culturelle.

Le montant total des contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public s'est élevé à CHF 113'471'679 en 2017, à CHF 107'734'001 en 2016 et CHF 101'573'198 en 2015.

Les listes détaillées des institutions subventionnées sont disponibles dans les brochures des comptes de chaque année.

Subventions d'intérêt public octroyées à des organismes poursuivant un but d'intérêt général

L'intérêt général désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser une population considérée dans son ensemble.

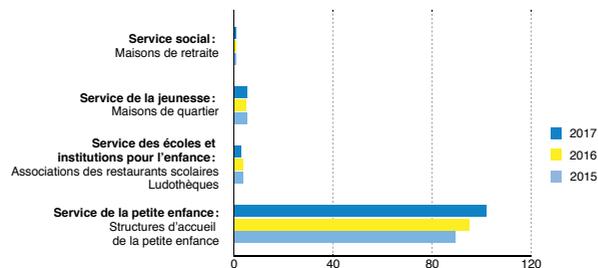
L'intérêt public concerne la mise en œuvre de l'intérêt général à travers un cadre juridique donné, dans le cas présent, le Règlement régissant les conditions d'octroi d'une subvention monétaire en Ville de Genève (LC 21195).

L'entité gestionnaire des subventions d'intérêt public au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité est l'Unité Vie Associative (UVA).

Ce rapport présente en détails le fonctionnement de l'UVA, ainsi que ses missions et les subventions d'intérêt général gérées par elle.



Contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public (en millions de CHF)



Source : Unité Vie Associative

Soutien à la vie associative

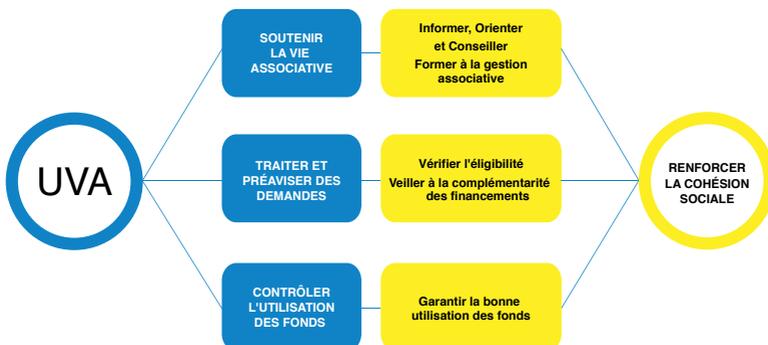
Créée par Esther Alder à son arrivée à la tête du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et intégrée à la direction du Département au 1^{er} janvier 2012, l'Unité Vie Associative gère les subventions accordées à des organismes à but non lucratif afin d'assurer ou de faciliter la réalisation de tâches d'intérêt public qu'ils ont librement décidé d'assumer. Elle soutient leur travail en leur proposant un point d'entrée unique au sein du Département, afin d'améliorer le suivi et la transparence, l'égalité de traitement et la bonne gouvernance en matière de subventionnement.

L'équipe est composée de 3 personnes (2 équivalents temps plein ETP) et de 2 apprentis suivant la formation du Certificat fédéral de capacité, dans la filière Employé de commerce. Elle assure la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'Unité.

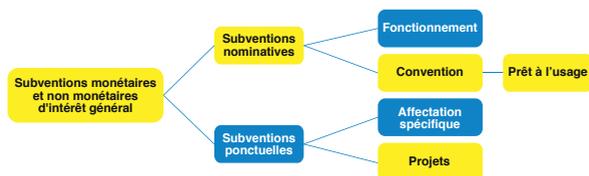
L'Unité Vie Associative apporte un appui aux associations dans leurs démarches administratives, reçoit leurs projets et les analyse. Elle assure un traitement complet de la demande d'aide financière, jusqu'au contrôle de l'utilisation de la subvention.

L'UVA gère des subventions monétaires et non monétaires pour un montant de CHF 10'395'000. Ce montant représente 8% des subventions octroyées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Missions de l'Unité Vie Associative



Différents types de subventions gérées par l'Unité Vie Associative



Les subventions de soutien au fonctionnement sont inscrites au budget de la Ville de Genève. Elles sont dites nominatives, dans la mesure où le bénéficiaire est cité nommément au budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Ces subventions, monétaires ou non monétaires, sont destinés à des organisations dont les prestations complètent l'action de l'administration municipale.

Les subventions monétaires ponctuelles permettent de financer différents types de projets allant de l'animation au sein des quartiers, qui concernent l'ensemble de la population, à des projets plus spécifiques d'animations para et périscolaires pour les enfants. La diversité des projets soutenus démontre la richesse et la créativité du tissu associatif genevois.

Ces projets sont de nature spécifique et ont une durée limitée dans le temps.

Il n'existe pas de droit acquis à l'octroi d'une subvention nominative ou ponctuelle.

Si la plupart des aides sont financières, de nombreux organismes œuvrant dans les champs de compétences du Département de la cohésion sociale et de la solidarité bénéficient d'une mise à disposition de locaux. Ces subventions, dites non-monétaires, font l'objet d'une convention de prêt à usage entre l'organisme concerné et la Ville. En effet, la recherche de locaux constitue un véritable défi, tant pour les associations que pour la Ville de Genève. L'option prise par le Département est la mutualisation des espaces.

Mesures d'accompagnement

Parallèlement à l'octroi de subventions, l'Unité Vie Associative développe et propose une série de mesures d'accompagnement pour les associations. Ces propositions sont de différentes natures. Un soutien financier peut, par exemple, être alloué aux permanents ou aux bénévoles, afin de se former ou de se professionnaliser.

Ainsi, des sessions de formation peuvent être organisées pour permettre l'établissement d'un niveau de connaissances communes aux associations sur différentes thématiques.

L'UVA met à disposition des associations des guides pratiques accessibles sur le site Internet de la Ville de Genève.

De plus, des rencontres entre associations sont proposées, afin de faciliter les synergies entre elles.

Une permanence est assurée par l'équipe de l'UVA, ce qui favorise une grande réactivité en termes d'information, mais également de traitement des demandes.

Relations avec l'extérieur

L'UVA est un interlocuteur privilégié au sein du Département. Elle est en lien constant avec d'autres entités publiques, mais également privées. Elle collabore régulièrement avec les différents services municipaux et cantonaux.

Ces contacts réguliers permettent une action cohérente et concertée des acteurs publics avec le tissu associatif.

Subventions allouées en 2017



Le montant total des subventions octroyées à des organismes privés poursuivant un but d'intérêt général s'élevait à CHF 10'395'717 en 2017, à CHF 10'759'138 en 2016 et à CHF 12'175'218 en 2015.

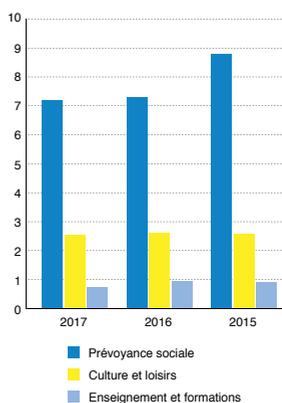
Les actions soutenues par l'Unité Vie Associative sont menées dans le cadre de trois politiques publiques prioritaires comme le traduit le graphique ci-dessous.

Le subventionnement et les actions de l'Unité Vie Associative dans les différents domaines spécifiques intitulés « champs d'actions » sont présentés dans ce document.

Chaque champ d'actions recouvre plusieurs politiques publiques. En effet, ce référentiel prend en compte le public cible, ainsi que le cœur de mission des associations. Cette typologie offre une vision d'ensemble du subventionnement de l'Unité Vie Associative.

Cette clarification permet également de présenter une politique de subventionnement transparente, en adéquation avec les missions et les objectifs du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Répartition des subventions par politiques publiques (en millions de CHF)



Source: Unité Vie Associative

Répartition des associations par champs d'action

Les organismes à but non lucratif œuvrent en complémentarité avec la Ville de Genève. La répartition présentée illustre la place et le rôle essentiels de ces institutions partenaires.

Inclusion sociale

L'insertion sociale désigne les interventions menées aux moyens de différents dispositifs auprès d'individus ou de groupes isolés ou marginalisés afin de permettre des échanges avec la société.

L'engagement du Département de la cohésion sociale et de la solidarité en matière d'insertion sociale est essentiel. 27 associations reçoivent une subvention nominative monétaire pour un montant total de CHF 4'766'308. Outre l'aspect monétaire, 18 associations bénéficient d'un local mis à disposition par le Département pour un montant de CHF 1'251'859.

De plus, 27 projets favorisant l'insertion sociale ont été soutenus, pour un montant de CHF 198'822.

Au total, ce sont 72 organismes à but non lucratif qui bénéficient d'un soutien pour une somme totale de CHF 6'216'989.

Ces associations peuvent travailler dans des domaines différents, avec des publics cibles spécifiques, ou encore proposer des formations aux adultes.

Inclusion sociale

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que les citoyen-ne-s aient les moyens de participer en tant que membres reconnu-e-s, valorisé-e-s et respecté-e-s à la communauté.

Le Département soutient 10 organismes par des subventions monétaires nominatives représentant un montant de CHF 822'050. 15 associations bénéficient de locaux mis à disposition pour une valeur de CHF 457'982. 27 projets ont pu se concrétiser avec un montant global de CHF 177'214.

La valorisation du bénévolat, ainsi que la participation, sont des exemples emblématiques de ce champ d'actions.

Enfance

En 2014, la Ville de Genève a mené une démarche d'évaluation et d'analyse de ses prestations, à laquelle tous les départements municipaux ont contribué. Ce travail a donné lieu à un rapport soulignant non seulement la qualité des prestations délivrées, mais aussi les points d'amélioration. A l'automne 2015, le Conseil administratif a validé un plan d'actions, qui fixe un calendrier de réalisation de différents projets transversaux.

Les organismes soutenus par l'UVA complètent ces prestations municipales et participent à la qualité de l'engagement du Département en faveur d'une politique de l'enfance et de la famille. 20 organismes bénéficient de subventions monétaires nominatives, celles-ci équivalent à CHF 728'892. Les locaux mis à disposition de 9 organismes leur permettent de déployer leurs activités. L'apport du Département se monte à CHF 309'149. 11 projets spécifiques ont également été soutenus pour un montant de CHF 175'600.

Jeunesse

Le Département prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération. Les subventions accordées sont complémentaires à l'action municipale déployée par le Service de la jeunesse. CHF 92'400 ont été répartis entre 5 organismes qui développent des actions ou des activités en faveur de la jeunesse. Parallèlement, des espaces sont mis à disposition de 9 associations, ce qui représente un montant total de CHF 519'466. Les jeunes sont porteurs d'idées et de projets. Au total, 20 associations ont été soutenues par l'Unité Vie Associative pour un montant de CHF 473'228.

Veillesse

Les actions en faveur des aîné-e-s développées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité sont complétées par le subventionnement de plusieurs associations œuvrant avec et pour les aîné-e-s. En effet, toujours avec la volonté d'une intervention complémentaire, le Département engage un montant de CHF 333'500 annuel auprès 12 associations recevant de subventions monétaires nominatives. 3 associations bénéficient de mise à disposition de locaux représentant un montant annuel de CHF 51'522. 6 projets ont été soutenus pour un montant total de CHF 37'725. Ceux-ci proposent des actions dans le domaine des loisirs, de l'information et de la formation.



Analyse des subventions par champs d'action

	Insertion sociale	Inclusion sociale	Enfance	Jeunesse	Vieillesse	TOTAL
Nombre d'organismes subventionnés	27	10	20	5	12	74
Nombre d'organismes au bénéfice d'une mise à disposition	18	15	9	9	3	54
Nombre de projets soutenus	27	27	11	20	6	91

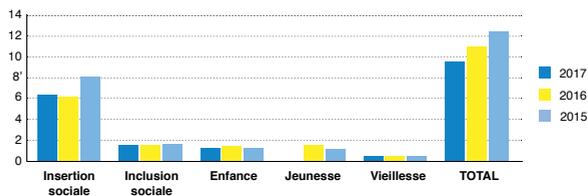
Source : Unité Vie Associative

Classification des subventions par champs d'action (en milliers de CHF)

	Insertion sociale	Inclusion sociale	Enfance	Jeunesse	Vieillesse	TOTAL
Subventions monétaires nominatives	4'766	822	729	92	334	6'743
Subventions non monétaires	1'252	458	309	519	51	2'589
Subventions ponctuelles	199	177	176	473	38	1'063
Montant total	6'217	1'457	1'214	1'085	422	10'395

Source : Unité Vie Associative

Subventions par champs d'action (en milliers de CHF)



Source : Unité Vie Associative

Points forts en 2017

L'insertion sociale est au cœur des préoccupations du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. En effet, les besoins grandissants des populations augmentent les fractures sociales et peuvent conduire à l'isolement, voire à l'exclusion.

Insertion sociale

Fort de ce constat, l'Unité Vie Associative soutient chaque année dans la plus grande proportion des projets et des organismes à but non lucratif visant à réduire ces inégalités et à améliorer les conditions de vie des personnes. Ces organisations favorisent la prise de conscience collective de ces problématiques et permettent d'incarner le préambule de la Constitution fédérale de 1999.

« La force de la communauté se mesure au bien-être de plus faible de ses membres »

Préambule de la
Constitution fédérale de 1999

Armée du Salut – Accueil familles et mineurs non-accompagnés

L'Armée du Salut, par le biais de l'Accueil de Nuit, a mis en place un hébergement d'urgence destiné aux familles et aux mineurs non-accompagnés.

Cet accueil a été ouvert du 9 janvier au 10 avril 2017 à l'abri de protection civile de Pâquis-Centre. Outre la mise à l'abri, l'objectif poursuivi est bel et bien de garantir un accueil de qualité prenant en considération les besoins spécifiques des enfants et des familles. Une telle structure permet d'améliorer les conditions d'hygiène, d'alimentation, de sommeil. De plus, elle prend en compte les besoins spécifiques des familles et des enfants en matière d'accompagnement social.

Au total, ce sont 147 personnes qui ont été accueillies, dont 47 mineur-e-s.

Association Tokyo Moon – Exposition « Itinéraires entrecoupés »

Ce projet a comporté trois volets : une exposition itinérante, l'édition d'un livre et le développement d'un site internet dédié.

Le financement alloué a porté sur la réalisation d'une exposition qui voulait sensibiliser le grand public à la thématique de l'aide sociale et aux questions de précarité dans notre pays.

Cette exposition visait à éveiller la conscience collective sur les questions de pauvreté, et à déconstruire les stéréotypes existants autour de la pauvreté, celle-ci pouvant revêtir de multiples facettes.

L'exposition était composée de photos, de portraits et de témoignages de personnes. Elle s'est déroulée du 4 mai au 5 juin 2017, sur la zone piétonne du Mont-Blanc, près de la Gare Cornavin.





Inclusion sociale

L'inclusion sociale repose sur deux composantes essentielles : la reconnaissance et la redistribution. Elle postule que tous les citoyens ont une égale valeur sociale. Elle implique qu'un accès aux pouvoirs et aux ressources nécessaires pour que leurs voix soient entendues et prises en compte leur soit assurés. Les projets soutenus dans ce champ d'action constituent de véritables vecteurs de cohésion sociale et de rencontres favorisant ainsi le vivre ensemble.



Association Open Milonga – Achat d'un plancher de danse

Cette organisation a pour but de promouvoir et de transmettre le tango argentin dans sa pratique, ses valeurs et son esprit. Chaque année, l'association organise des bals estivaux de mi-mai à fin septembre à la Perle du Lac. Cette cinquantaine d'événements attirent un public de tous horizons et de tous âges. Les liens intergénérationnels sont indéniables et le mélange de culture également.

Ces soirées sont organisées en partenariat avec plusieurs associations actives dans différents domaines, comme par exemple l'insertion socioprofessionnelle des jeunes avec la Barje. Le soutien de l'Unité Vie Associative a permis l'achat d'un nouveau plancher de danse.

« Projets à la pelle »

Ce concept a été imaginé et développé durant le deuxième semestre 2015, sous la forme d'un appel à projets qui avait pour objectif de valoriser l'engagement citoyen. Le budget permettant le financement des projets déposés dans ce contexte était compris dans les enveloppes de subventions ponctuelles. Cet appel à projets était soumis au Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21195).

Une commission d'attribution a été mise en place, composée de plusieurs services municipaux ainsi que d'une association faîtière représentant la société civile. Cette commission a évalué l'ensemble des projets et les a préavisés auprès de la Magistrature.

Ces appels à projets permettent à de petites structures de bénéficier de subventions ponctuelles. De plus, la variété des projets soumis démontrent la capacité du réseau associatif à s'adapter aux besoins grandissants de la société. Pour l'UVA, il est essentiel de permettre à des partenaires de quartiers de solliciter un soutien du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, permettant ainsi de développer une action de proximité, ciblée et cohérente entre l'ensemble des acteurs.

En associant la société civile et en stimulant les acteurs de proximité, l'édition 2017 a été source d'innovation sociale.

Par ailleurs, les listes détaillées des projets soutenus dans le cadre des deux éditions 2017 sont présentées en annexe.



Formation

Un partenariat avec l'association *Booster Bridge* a été mis en place. *Booster Bridge* est un pôle d'expertise qui offre coaching et formation en management de projets à des structures œuvrant dans les domaines culturels, sociaux et sportifs. L'objectif de *Booster Bridge* est d'accompagner des organisations (associations/fondations/clubs) dans le développement de stratégies et d'outils de management performants afin d'en optimiser l'efficacité et d'intensifier l'impact de leurs projets. Cette association a également élaboré un Guide « Comment gérer avec succès votre organisation sociale ou culturelle », édité par la Fondation Arcanum.

Ces cycles de formation se déclinent en 4 modules thématiques. En 2017, des ateliers spécifiques à la recherche de fonds se sont déroulés sous forme de projets pilotes.

Certains modules ont été proposés à l'ensemble des partenaires de l'Unité Vie Associative :

- Finances – Recherche de fonds ;
- Communication – Marketing ;
- Planification – Évaluation de projets ;
- Rôle et responsabilité des Comités.

Dans une optique de complémentarité et de cohérence, ces formations sont proposées en partenariat avec le Bureau de l'Intégration des étrangers du Canton.

112 personnes ont pu bénéficier de l'évaluation conduite à l'issue de cet enseignement pratique.

Voici quelques retours des participants :

« Cette formation permet de mieux cerner les problématiques globales et le fonctionnement des organisations à but non lucratif »

« Les points forts de cette formation sont la clarté des objectifs et les outils de travail proposés »

« La méthodologie, l'animation, la simplicité, l'utilité et les personnes qui donnent le cours : j'ai eu énormément de plaisir »

« Excellente qualité d'enseignement, sujets clairs et précis qui se rapportent directement au travail de terrain »



Annexe : répartition 2017 des subventions par champs d'action

Insertion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Aspasie	490 200
Association Café Cornavin	91 433
Association Camarada	52 800
Association Carrefour-Rue	452 800
Association Centre de Contact Suisse-Immigrés	181 400
Association Club en fauteuil roulant	99 400
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51 500
Association Espace Solidaire Pâquis	50 000
Association Genevoise des Malentendants	27 800
Association Insieme	74 200
Association La Carte Blanche	15 000
Association La Coulou	139 200
Association Le C.A.R.E	316 300
Association Le Racard	476 800
Association Lire et Ecrire	25 000
Association pour la Promotion des Droits Humains - APDH	40 000
Association pour le Bateau Genève	277 700
Association Université Ouvrière de Genève	240 400
Association Université Populaire Albanaise	67 000
Association Université Populaire de Genève	150 000
Centre Social Protestant	50 000
Fédération Maison Kultura	45 000
Fondation Armée du Salut - Accueil de Nuit	555 000
Fondation Colis du Coeur	20 600
Fondation Partage	423 200
Fondation Suisse du Service Social International	30 000
Fondation Trajets	323 575
Total	4 766 308

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Aplosud	1 500
Association Aspasie	2 400
Association AT&D	2 500
Association Café Cornavin	2 500
Association CAPAS	15 000
Association Carrefour-Rue	2 000
Association CIAO	222
Association Collectif 17 octobre	3 000
Association du Scoutisme genevois	4 500
Association EPER	25 000
Association Espace solidaire Pâquis	3 000
Association Esprit Nomade	10 000
Association La Coulou	5 000
Association La Coulou	3 000
Association Le Bateau Genève	3 000
Association LICRA	5 000
Association Mots à Maux	1 000
Association Mouvement des aînés	2 000
Association OASI	5 000
Association Plateforme interreligieuse	8 000
Association pour la promotion des droits humains - APDH	10 000
Association Reformaf	1 700
Association S5	8 000
Association Tokyo Moon	5 000
Association Université Populaire Albanaise	5 500
Fondation Armée du Salut - Accueil de Nuit	60 000
Fondation Suisse du Service Social International	5 000
Total	198 822

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
AA Groupe centre	19 406
Al-Anon Groupes Familiaux	16 392
Association Aspasie	13 596
Association Autrement-Aujourd'hui	11 447
Association Carrefour-Rue	129 636
Association Insieme	502 360
Association La Carte Blanche	46 044
Association Le Racard	18 000
Association L'Expérience	16 104
Association Première ligne	63 988
Association T-Interactions	39 932
Association Vires	70 028
Croix-Rouge genevoise	51 813
Entreprise sociale l'Orangerie	54 857
Fondation Suisse du Service Social International	4 460
Fondation Trajets	73 872
Groupe Sida Genève	45 000
Procap Genève	74 924
Total	1 251 859

Inclusion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Centre Genevois du Volontariat	96 200
Association Ciné Transat	100 000
Association des Unions Chrétiennes de Genève	181 250
Association d'usagers des Bains des Pâquis	245 000
Association ICVolontaires-Suisse	12 400
Association Villa Dutoit	87 600
Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active	4 600
Festival Black Movie	15 000
Forum Démocratie Participative	50 000
Société des Associations Italiennes de Genève - S.A.I.G	30 000
Total	822 050

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Biopop	12 144
Association des Habitants 95F Avenue d'Aire	4 573
Association des Musiciens des Cent Villages	8 584
Association d'usagers des Bains des Pâquis	105 000
Association Groupement Expérimental TV	10 048
Association ICVolontaires-Suisse	22 664
Association la Tauf	1 116
Association Lieux de rencontre et de culture aux Grottes	18 000
Association Lo13To	22 360
Association Villa Dutoit	161 832
Association Zanco	14 280
Fédération ICVolontaires	25 488
Fogolar Furlan di Ginevra	8 097
Fondation Pro Patria - Section Genève	1 488
Société des Associations Italiennes de Genève - S.A.I.G	42 308
Total	457 982

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Droit et Intégration - ADI	8 000
Association Akwaba	3 000
Association Aqua-Diving	10 000
Association Bul Biz Art	3 500
Association Collectif Beaulieu	8 500
Association Compagnie « Les Faiseurs de rêves »	5 800
Association Compagnie Tohu Wa Bohu	5 000
Association Couleur Café	6 500
Association d'usagers des Bains des Pâquis	5 000
Association Europe-Charmlles	8 000
Association Festinmoum	5 000
Association du Festival International du Film Oriental de Genève - FIFOG	5 000
Association FTA	8 000
Association Genève Bénévolat	40 000
Association genevoise des Amis du Salève	3 180
Association Jeux interdits	3 000
Association la Comète	9 734
Association La Marmite	5 000
Association Label-Vie	5 000
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée	2 000
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée	1 000
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée	2 000
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée	2 000
Association OpenMilonga	5 000
Centre de la Roseraie/Collectif EldoradoS	5 000
Fédération Maison Kultura	6 000
Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse - GLAJ	7 000
Total	177 214

Enfance

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Caritas-Jeunesse	41 800
Association Centre Protestant de Vacances	175 300
Association Cheetah-Baby Plage	10 300
Association des familles monoparentales	50 000
Association du Scoutisme Genevois	83 500
Association Ecole des Parents	65 000
Association Fourchette verte	10 300
Association Genevoise pour vacances familiales	3 100
Association La Bataille des livres	10 300
Association Pal'dos	41 200
Association Vacances Nouvelles	46 400
Centre de consultation & traitement d'abus sexuels	10 300
Ecoles des Mamans/Association Kayu Intégration	34 292
Ecoles des Mamans/Ecole des Mamans Pâquis-Centre	9 000
Fédération des Associations des Parents d'élèves de l'Enseignement Obligatoire - FAPEO	25 800
Fédération catholique des colonies de vacances de Genève	4 100
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4 100
Fédération protestante des colonies de vacances	4 100
Fondation Pro Juventute	50 000
Mouvement Populaire des Familles	50 000
Total	728 892

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association 60x60	10 000
Association Agapé	5 000
Association Gliss'en Ville	5 000
Association L'Adide	10 000
Association pour la venue des Géants	20 000
Association Pro Natura	5 000
Association Voie-F	5 000
Coordination des enfants de la Jonction	600
Fondation Officielle de la Jeunesse - FOJ	70 000
Mouvement de la Jeunesse Suisse	40 000
Romande - MJSR	
WWF Genève-Panda Club	5 000
Total	175 600

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association La Bulle d'Air	53 944
Association Maison de Naissance la Roseraie	48 000
Association Pal'dos	111 905
Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak	20 652
Association Vacances Nouvelles	29 171
Fédération des Associations des Parents d'élèves de l'Enseignement Obligatoire - FAPEO	18 091
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	2 939
Mouvement Populaire des Familles	17 904
SMP - La Source Bleue	6 543
Total	309 149

Jeunesse

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Astural	20 600
Association Codap	10 000
Fondation pour l'avenir	10 300
Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse - GLAJ	41 200
Mouvement Jeunesse Suisse Romande MJSR	10 300
Total	92 400

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Astural	57 380
Association Le Bus Magique	6 540
Association Pulp 68	40 132
Fondation Officielle de la Jeunesse - FOJ	343 068
Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse - GLAJ	18 177
Groupe Scout d'intervention en cas de catastrophe	5 451
Groupe Scout Tanganyika, St-Martin-St-Pierre	5 228
Mouvement Jeunesse Suisse Romande - MJSR	34 598
Parlement des Jeunes Genevois	8 892
Total	519 466

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Animatou	5 000
Association Art'O Danse	5 000
Association Caritas Genève	300 000
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée*	1 300
Association Le Terreau - Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée	15 000
Association Collectif Puck	3 000
Association Compagnie Teatro due Puntì	15 000
Association Dream's Factory	7 000
Association du Scoutisme genevois	1 500
Association Echange Partage InterCulturalité - EPIC	1 120
Association Futsal Club Charmilles	2 008
Association Kairos*	3 000
Association La Barje	65 000
Association La Barje	8 000
Association Le Deakoud*	8 650
Association Opéra-Théâtre	7 000
Association Pavillon Cayla	15 000
Association Stop Suicide	5 000
Fondation Children Action	5 000
Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse - GLAJ (pour Daily Mélio)*	650
Total	473 228

* Subventions accordées dans le cadre de « Projets à la pelle »

Vieillesse

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association de défense et de détente de tous les retraités - AVIVO	159 800
Association Club des aîné-e-s l'Oasis	1 400
Association Conseil des Anciens	12 000
Association des seniors Au fil du Rhône	1 400
Association des seniors Plainpa-Vivant	1 400
Association Gymnastique Seniors Genève	8 400
Association Le 3 ^{ème} Optimiste	1 400
Association Lecture et Compagnie	10 300
Association Mouvement des Aînés Genève	50 000
Club des seniors de Champel	1 400
Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés & Association de Seniors	11 000
PLATEFORME des associations d'aînés de Genève	75 000
Total	333 500

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Conseil des Anciens	9 540
Association Gymnastique Seniors Genève	8 790
Association Mouvement des Aînés Genève	33 192
Total	51 522

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association transports et environnement - ATE	4 800
Association Gymnastique Seniors	5 000
Association Integreat	7 125
Association Studio 99	15 000
Association transports et environnement - ATE	800
Fondation pour la Formation des Aînés et des Aînés de Genève - FAAG	5 000
Total	37 725

Le président. Le rapport est de M^{me} Hélène Ecuyer; les documents vous ont été transmis par messagerie électronique. Je donne la parole aux présidents successifs de la commission, M. Simon Brandt et M^{me} Maria Vittoria Romano. L'une de ces deux personnes veut-elle prendre la parole? La parole est à M^{me} Romano.

M^{me} Maria Vittoria Romano, présidente de la commission des finances (S). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, j'aimerais juste vous donner deux-trois informations par rapport aux travaux qu'on a faits en commission des finances. Les comptes 2017 sont les derniers avec le MCH1, mais sont également disponibles avec le MCH2, ce qui permet de faire une comparaison. C'est vraiment très bien au niveau pédagogique. Pour rappel, la santé financière se mesure sur les comptes, non pas sur le budget et jamais sur une année, non plus.

Une nouveauté, cette année: la commune dispose désormais d'une base légale qui permet d'avoir de meilleures informations auprès de l'administration fiscale cantonale. La Ville pourra ainsi mieux s'impliquer et participer activement à certaines discussions au niveau cantonal. Il est certainement aussi utile de rappeler ici que le Service du contrôle financier (CFI) ne porte pas un jugement sur le budget, mais atteste les comptes. L'avis du Contrôle interne au mois d'avril dans son rapport succinct était très clair: il recommandait au Conseil municipal d'approuver les états financiers qui lui étaient soumis, présentant un excédent de produits de fonctionnement de 33,5 millions. En gros, on aurait pu voter les comptes déjà en avril.

Le rapport détaillé du CFI nous est arrivé fin juin. Malheureusement on n'a pas pu l'étudier à ce moment-là; on l'a fait dans la dernière semaine d'août, pendant les vacances d'été. C'est très tard, le responsable du CFI l'a reconnu, et il nous a informés que, en principe, le rapport détaillé devrait être disponible en même temps que l'opinion sur l'audit à partir de 2019. Ce sera alors à la fin de mai, ce qui sera bien pour tout le monde. C'est une amélioration bienvenue, car cette année, encore une fois, la situation était loin d'être optimale pour la rapporteuse, M^{me} Ecuyer. Finalement, les comptes ont été votés fin août 2018, à la grande majorité, ce qui est très réjouissant. Je tiens ici à remercier M^{me} Ecuyer pour son travail et sa patience et les commissaires de la commission des finances pour leur diligence et leur disponibilité. Merci beaucoup.

Le président. Je donne ensuite la parole à la rapporteuse, M^{me} Hélène Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (EàG). Merci, Monsieur le président. Vous avez reçu le rapport sur les comptes assez tardivement, et je crois que vous n'avez pas encore reçu la partie concernant le CFI, mais c'est assez facile à résumer.

L'audition du CFI a eu lieu le 21 août et nous nous sommes retrouvés les 28 et 29 août, puisque cette audition en a entraîné d'autres. Le CFI, comme d'habitude, épiluche le rapport des comptes, épiluche les services, contrôle tout et, nous, nous avons épiluché le rapport du CFI.

Des remarques ressortaient surtout sur des pratiques dans certains départements, la manière d'amortir certains objets, et sur des problèmes d'enregistrement des factures. Ces remarques ont été faites dans l'espoir quelles seront suivies, mais MM. Maxime Chrétien et Philippe Lopez nous ont assuré qu'il n'y avait pas de malversations ni de mauvaises intentions, et que nous pouvons voter les comptes sans réserve. C'est donc ce que nous avons fait en commission des finances. Le vote a eu pour résultat 11 voix pour, trois voix opposées du Parti libéral-radical, et une voix ni pour ni contre – un refus de voter, de l'Union démocratique du centre.

Ces comptes sont corrects, ils correspondent à ce qui a été voté tout au long de l'année; il n'y a pas de remarque spéciale à faire et tout le monde peut être satisfait de ces comptes qui laissent 33 millions de bénéfices. C'est quand même quelque chose d'important, à mettre en valeur, et comme d'habitude le bénéfice va prioritairement pour couvrir la dette. Nous avons tous bien examiné ces comptes. Nous avons eu d'abord neuf séances sur les comptes, entre la présentation et les dernières séances du dernier département, puis trois séances uniquement sur le CFI, ce qui fait que nous avons eu douze séances pour étudier les comptes.

Rassurez-vous, le travail a été fait très en profondeur, et les commissaires qui n'étaient pas de la commission des finances sont venus, pour certains, remplacer leurs collègues, lorsqu'il s'agissait du département de la commission où ils siégeaient. Tout le monde a été informé de ce qui se passait, même si tout le monde n'était pas présent à la commission des finances. Je pense que ce travail a été fait très à fond et que nous pouvons accepter ces comptes sans réserve; du moins, c'est ce qu'a jugé la commission.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment sur les comptes. Je pense que la prise de position de notre groupe sera donnée par mon collègue Tobias.

Premier débat

M^{me} Anne Carron (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, nous approuverons ces comptes 2017 au sujet desquels le CFI n'a pas constaté d'irrégularité significative. Les résultats de la révision confirment que les documents audités répondent aux principes de gestion financière et comptable relative au MCH1, et nous remercions tous les employés de la Ville qui se sont attelés à la présentation et à la bonne tenue de ces documents.

Quand bien même les chiffres sont justes, différents éléments nous laissent un peu dubitatifs concernant ces comptes 2017. Il y a tout d'abord la relative lenteur de la mise en place du système de contrôle interne, qui est maintenant une obligation découlant de la loi sur l'administration des communes (LAC), et qui n'est pas encore achevée, quand bien même elle a débuté il y a six ans... On relève aussi des remarques récurrentes depuis plusieurs années, notamment sur la comptabilisation des investissements. Il semblerait que le message du CFI ait finalement été entendu, mais pour les comptes 2017 la pratique reste inchangée.

Une remarque plus politique au sujet des recettes extraordinaires qui sont en grande partie à l'origine de la bonne mine affichée par ces comptes 2017: tant mieux si de telles recettes – une dissolution de fonds à hauteur de 22,4 millions en 2017 – embellissent en grande partie les comptes année après année, mais vu leur caractère aléatoire, le message de prudence qui est le nôtre reste d'actualité.

Enfin, nous restons bien sûr attentifs à l'évolution de la dette, qui augmente en 2017. Quand bien même, vu le ratio, il n'y a pas péril en la demeure, il serait bien utile d'avoir une meilleure vision de l'impact des votes des propositions qui nous sont soumises et de compléter à cette fin les outils à notre disposition.

En conclusion, oui à ces comptes car les chiffres sont justes. Nos critiques sur la gestion des politiques publiques restent pourtant d'actualité. Nous reviendrons, dans le cadre de l'étude du projet de budget 2018, avec des propositions.

M. Jacques Pagan (UDC). Il y a une chose qui m'intrigue quand même beaucoup dans le cadre de la procédure que nous suivons actuellement, c'est que, dans le fond, la commission des finances n'a jamais été appelée, dans l'état actuel des choses, à approuver le procès-verbal de sa séance du 29 août suite aux auditions de M. Chrétien, ce qui fait que nous sommes un peu dans l'expectative... M. Chrétien a fait énormément de correctifs à ses déclarations, mais tout cela n'a pas fait l'objet d'une validation par la commission des finances, alors ça m'inquiète beaucoup.

De plus, statuer sur des comptes alors que le rapport de la commission des finances n'est pas établi me paraît quelque peu cavalier, mais enfin nous n'avons pas, naturellement, nous, modestes conseillers municipaux, la rigueur intellectuelle et le souci de la précision de M. Chrétien, ce qui fait qu'on peut laisser passer... Nous ne voulons pas, nous, groupe de l'Union démocratique du centre, jeter le doute sur la manière dont les choses sont faites, mais elles n'ont tout de même pas été faites correctement, et nous tenions à le souligner. Nous avons discuté, au sein de l'Union démocratique du centre, en collaboration avec le Mouvement citoyens genevois, pour savoir exactement quelle était l'attitude à avoir avec ces comptes.

Dans un premier temps, j'avais, au nom du groupe, dit que nous prenions acte sans émettre un quelconque avis, positif ou négatif, sur ces comptes, mais il est apparu qu'une prise d'acte n'est pas possible. Nous sommes donc condamnés soit à nous abstenir, ce qui n'est pas dans nos intentions, soit à refuser, ce que nous pouvons difficilement faire, soit à accepter. Alors nous sommes arrivés à la conclusion que, tout compte fait, eu égard aux affirmations, aux certifications et aux garanties fournies par le directeur du CFI, nous pouvions accepter ces comptes.

Je vous rappellerai que dans le fond il y a deux chiffres fondamentaux à retenir; je le dis à l'idée que ça pourrait intéresser les gens qui nous font l'amitié de nous regarder à la télévision: ces comptes se clôturent avec un excédent de produit de fonctionnement de 33 501 329 francs et une fortune nette au 31 décembre 2017 de 1 071 664 439 francs. Voilà de quoi nous satisfaire; ce serait quand même se montrer plus royaliste que le roi que de refuser ces chiffres-là. Alors nous invitons naturellement l'ensemble de nos collègues du Conseil municipal à accepter ces chiffres.

Nous avons tout de même voulu tenir compte très largement des observations, des critiques émises par M. Chrétien, des correctifs également qu'il a apportés dans le cadre de son rapport du 26 juin 2018, où il signale quand même 14 informalités dans la tenue des comptes, mais qui n'atteignent pas le seuil de matérialité voulu pour qu'on doive opérer un correctif quelconque aux comptes tels qu'ils nous sont officiellement soumis par le Conseil administratif. Néanmoins, la chose valait la peine d'être signalée.

Ce qui nous a beaucoup inquiétés dans le cadre des travaux de la commission, à la suite de l'audition de M. Chrétien, c'est qu'il y a des grandes incertitudes dans le système informatique pour avoir les bonnes informations; on a un peu l'impression que la comptabilité, ou les comptes, reposent sur quelque chose d'un peu évanescent, qui ne confine pas à la certitude absolue, mais enfin M. Chrétien fait son travail avec des sondages, qui ont apporté des résultats quand même positifs, parfois négatifs, et dans l'ensemble les choses se sont bien passées et le résultat final est satisfaisant.

On peut effectivement remercier le Conseil administratif, qui a des fois de la peine à se mettre d'accord, d'ailleurs, sur ces comptes, mais en tout cas M^{me} Salerno fait un gros effort de communication avec les membres de la commission des finances, pour leur travail, leur disponibilité, les renseignements qui nous sont fournis quand nous les demandons. On regrette parfois qu'il n'y ait pas davantage une approche positive et créatrice de la part des autorités qui nous présentent ces comptes, dans le sens qu'on nous laisse un peu sur notre faim et que c'est à nous de déclencher le flot des questions; on n'a pas l'impression, nous, d'avoir une information globale immédiate destinée à arracher notre conviction immédiate que ces comptes sont absolument parfaits.

Merci également à tout le personnel de la Ville de Genève, qui collabore, qui est là pour répondre aux questions des bétotiens, des gens totalement incompetents que nous sommes par définition. Voilà, je vous remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement ces comptes 2017 sont bons. Le résultat est un boni de 33,5 millions, dont la réserve comptable que nous avons voulu doter de 22,4 millions – c'était une proposition du Mouvement citoyens genevois, d'ailleurs. Oui, ces comptes sont bons, ils sont corrects selon le CFI, qui n'a pas émis de réserves.

Toutefois, il faut se rendre compte d'un certain nombre de choses. Déjà l'an dernier, il y avait une liste assez impressionnante, aussi bien d'ailleurs dans les investissements que dans le fonctionnement, de rubriques pas ou mal imputées, pour des montants qui sont en dessous des seuils de matérialité que le CFI a lui-même fixés. Cela dit, il ne s'agit pas de 2 francs 75, mais de plusieurs millions. L'an dernier, au niveau des investissements, on était à environ 8 millions de francs qui n'avaient pas été comptabilisés sur l'exercice 2016, mais «oh, pas de problème, on va les comptabiliser en 2017». En 2017, cette fois, c'est 9 millions de francs qui n'ont pas été comptabilisés, pour des travaux qui ont été réalisés durant l'année 2017.

Or, la comptabilité, c'est quelque chose de précis; on doit respecter des règles, et les règles c'est qu'on comptabilise les travaux qui sont effectués durant l'année, notamment dans les investissements, qu'on ait ou non reçu la facture. Même si on conteste une facture, on doit comptabiliser le montant qui n'est pas contesté. Eh bien, ce n'est pas ce qui a été fait, pour la deuxième fois de suite. D'ailleurs, le directeur du CFI a bien relevé qu'il ne tolérera pas une troisième année avec ce genre d'écritures non comptabilisées. A ce moment-là, il émettra une réserve sur les comptes, et quand il y aura une réserve sur les comptes, eh bien nous ne pourrions pas les voter, parce que ça démontrera qu'ils ne sont pas exacts.

Il n'y a pas d'excuse à avoir par rapport à cette problématique. Ce n'est pas parce qu'on se dit «bah, ce n'est pas si grave, on va reporter sur l'année d'après», puis on reporte sur l'année d'après, puis l'année d'après sur l'année d'après, et puis en 2020 on change de Conseil administratif, et celui qui arrive se retrouve avec le bâton chaud, pour ne pas dire autre chose. Ce n'est pas correct de fonctionner comme ça, on doit comptabiliser les choses quand elles ont lieu; c'est les règles de la comptabilité. C'était déjà les règles du MCH1 et c'est encore plus le cas pour le MCH2.

Je ne crois pas qu'on peut continuer dans cette direction. Moi, je demande à l'ensemble du Conseil administratif de prendre des mesures, pour que cela ne se

reproduise plus. Il semblerait que ces factures arrivent dans différents services, il n'y a pas de point central de réception. Et puis, même si on n'a pas la facture, on doit estimer les travaux qui ont été effectués et faire une comptabilisation. Je comprends bien qu'il y a une limite à 130 millions et que c'est peut-être arrangeant d'arriver plus ou moins à les respecter en mettant sous le boisseau quelques factures, en se disant qu'on les passera l'année d'après. Eh bien non, c'est inadmissible! Nous ne tolérerons plus cette façon de faire, et nous attendons que le Conseil administratif prenne des mesures, peut-être pour centraliser les factures au département des finances, de façon que cette comptabilisation soit enfin juste et corresponde aux années auxquelles elle doit correspondre.

Avec ce résultat fantastique qui suit un résultat fantastique qui lui-même suivait un résultat fantastique, sur trois ans c'est plus de 100 millions de boni qui ont été effectués. C'est un constat, on aime ou on n'aime pas mais c'est une réalité. Quant aux investissements, certains disent qu'on n'arrive pas à les autofinancer – faux, archi-faux, depuis dix ans ils sont autofinancés à 108%. On ne s'endette pas avec les investissements, on arrive à les couvrir. Je pense que c'est important de le relever.

D'ailleurs je vais en profiter puisqu'on n'a pas pu dire un mot sur le prochain projet de budget. Je ne vais pas en parler, mais en 2018 également on aura probablement un boni considérable. Je m'en réjouis, notamment parce qu'on aura les recettes des horodateurs. Certains partis, dont le nôtre, avaient donc vu juste en disant que la Ville de Genève allait emporter cette affaire; c'est le cas, et il y aura un retour de trois années qui vont probablement apporter 24 à 25 millions de recettes supplémentaires à la Ville de Genève, par conséquent... – vous m'avez coupé le micro? non! – par conséquent, obligatoirement, il y aura un important boni en 2018 et on ne peut que s'en réjouir.

Voilà, Mesdames et Messieurs, malgré ces critiques sur la comptabilisation des investissements qui n'ont pas encore fait l'objet d'une remarque du CFI, le Mouvement citoyens genevois votera ces comptes. Je pense que c'est la réalité financière de la Ville de Genève, qu'on le veuille ou non: la Ville de Genève, pour l'instant, a une très bonne santé financière. Je vous invite donc à faire de même et à voter ces comptes!

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Le Parti socialiste se réjouit que les comptes aient été votés par une large majorité en commission des finances, bien que tardivement; il semble que ça va être la même chose ici en plénière. On aimerait juste soulever quelques points. Les comptes 2017 sont comparables à ceux de 2016, à la différence que les investissements nets ont été beaucoup plus élevés, avec une hausse de 13,7 millions, atteignant ainsi 143 millions au lieu des 130.

Bien que ces investissements aient été tout à fait justifiés parce qu'on a des gros projets comme la rénovation du Grand Théâtre, l'ensemble immobilier des Minoteries, Carré-Vert, l'école de Chandieu, le Parti socialiste restera attentif afin que la jauge votée ne soit pas dépassée. En effet, les investissements, comme on le sait toutes et tous, génèrent des coûts supplémentaires pour la municipalité, avec la mise à disposition d'équipements et/ou les frais de fonctionnement. Juste pour vous donner un exemple: 189 nouvelles places de crèche ont déployé leurs effets budgétaires en 2017. Les prestations pour une population grandissante ont pu être maintenues; on a 29 nouvelles places de crèche et 11 nouvelles et nouveaux sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers.

En ce qui concerne les conditions de travail pour les collaborateurs et les collaboratrices, l'ensemble des mécanismes salariaux ont pu être maintenus. Il est vrai que les impôts ont baissé, par contre le taux d'endettement a aussi fortement baissé depuis 2003, ainsi que le taux moyen d'intérêt, il faut le soulever. Le CFI a certes relevé certains points qui doivent être améliorés, par exemple l'enregistrement rigoureux des investissements ou encore l'harmonisation de certaines pratiques RH ou dans le domaine de l'achat, mais en gros le Parti socialiste félicite les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Genève du travail effectué et remercie les magistrates et les magistrats. Nous voterons ces comptes sans hésitation. Nous regardons en avant. Le budget 2019 nous attend déjà!

M. Tobias Schnebli (EàG). Je ne m'attarderai pas sur les aspects techniques, la comptabilisation des investissements, les quelques problèmes ou préproblèmes relevés par le CFI, parce qu'il me semble que le message politique de ces comptes – ça a été relevé, mais je pense qu'il faut encore le souligner –, c'est ces 33 millions de boni, même ces derniers trois ans. Je remercie notre collègue Sormanni d'avoir fait le petit calcul; c'est plus de 100 millions de boni. A chaque fois, on nous rétorque que ces bonis sont dus à des circonstances exceptionnelles, imprévues; on ne pouvait pas prévoir des entrées qui ont eu lieu année après année...

Or faire de la politique c'est aussi prévoir les scénarii les plus probables. Si on regarde ces dix dernières années, les bonis aux comptes affichent une régularité statistique. C'est des dizaines de millions chaque année. C'est ça, les conditions-cadres dans lesquelles nous, ici, on peut et on doit faire des choix politiques. C'est utile de le rappeler aujourd'hui, c'est une question de posture idéologique; on voit la droite, investissement après investissement, dépense après dépense, toujours rappeler qu'on a une dette qui risque de s'agrandir, dans laquelle la Ville risque d'être engloutie, tellement le trou est énorme.

De ce fait, on ne peut pas se permettre une politique sociale ambitieuse, une politique du logement ambitieuse, une rénovation des logements ambitieuse, on ne peut même pas se permettre de désamianter l'école des Pâquis pour 1 million

de francs, on n'a pas voulu de ça; on ne peut pas se permettre d'avoir plus que deux piscines pour la population dans une ville comme Genève, donc même les infrastructures sportives sont préteritées par la posture de cette droite majoritaire dans ce parlement. Mais ce n'est pas seulement la droite. Je rappelle que les comptes qu'on vote aujourd'hui, ce sont les comptes 2017 qui ont été présentés après un deuxième débat, un budget à l'équilibre, grâce notamment à des coupes opérées par le Conseil administratif qui est, je le rappelle, à majorité de gauche. Suite à cette présentation du budget, la droite a encore voulu couper. On a finalement gagné ces quatre référendums sur des coupes diverses et variées qu'on a soumis à la population, qui a très clairement dit qu'elle ne veut pas de ces coupes.

Pour nous, à Ensemble à gauche, le message est clair: dans cette situation où les bonis se répètent, il faut enfin avoir plus de courage politique, affronter les investissements nécessaires pour rénover un patrimoine immobilier, notamment les logements qui vieillissent, qui se dégradent, et par exemple aussi en prenant, disons, le guidon du vélo avec les deux bras, pour faire une politique de pistes cyclables digne de ce nom, ce à quoi même notre propre magistrat se refuse encore maintenant.

Aujourd'hui on votera ces comptes, évidemment, parce qu'au-delà des caveat, des mises en garde techniques par rapport aux comptes, le message politique est clair: la Ville aurait les moyens de faire une politique beaucoup plus ambitieuse en matière sociale, de mobilité douce, et y compris aussi dans la solidarité internationale, et ces batailles-là on les mènera au budget.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir un boni de 32 millions qui semble montrer que la Ville est bien gérée. Toutefois, quand on va regarder de quoi ce boni est composé, c'est là que ça devient intéressant. Il est composé en bonne partie de recettes extraordinaires, tant mieux, mais aussi, pour une bonne dizaine de millions, de non-dépensés. Ces non-dépensés, qu'est-ce que c'est? Ce sont des sommes qu'on a affectées au budget et dont on se rend compte année après année qu'on ne les dépense pas totalement. Cela montre que le discours d'une majorité de ce Conseil municipal, selon lequel il est possible de faire des économies car les sommes ne sont pas entièrement dépensées, se réalise année après année dans les comptes, car le boni est le reflet du fait que le budget est construit en partie artificiellement, qu'on a de nombreux matelas et que chaque année des lignes budgétaires ne sont pas totalement dépensées.

Si la Ville est globalement bien gérée, il y a quand même quelques éléments dont on ne peut pas se réjouir. Une augmentation de la dette de 119 millions depuis 2010, des joyaux de la Couronne comme le restaurant du parc des Eaux-Vives, qui année après année continue à coûter au contribuable car on n'arrive

pas à gérer correctement cet endroit; pour cette année, par exemple, la gestion du parc des Eaux-Vives a coûté 430 000 francs au contribuable et c'est réellement un comble qu'on n'arrive pas, dans l'un des endroits les plus beaux de Genève, à simplement revenir dans nos frais.

Cela montre aussi que la Ville de Genève devrait réfléchir à la gestion d'un endroit comme celui-là parce qu'elle ne le maîtrise pas, que ce n'est pas son corps de métier, et réfléchir à le donner à de véritables professionnels plutôt que poursuivre la gestion actuelle. On doit aussi s'inquiéter des réserves que nous a données le CFI. Je n'entrerai pas dans les détails, étant donné que le rapport est confidentiel, mais on voit bien que tout n'est pas totalement rose même si les remarques du CFI ont été prises en compte, ce dont on peut se réjouir.

Maintenant, et c'est là que c'est amusant, certains ont vraiment la mémoire courte, il me semble, quand ils disent «on va approuver ces comptes, tout va bien», car à travers ce vote nous n'approuvons pas seulement les comptes 2017, mais également le rapport de gestion, c'est-à-dire la manière dont le Conseil administratif a géré l'année 2017. Or, que s'est-il passé en 2017? Je vous le rappelle, nous avons un maire de la Ville de Genève qui a tenté de truquer une votation, qui a été pris la main dans le sac par un tribunal et condamné (*remarques*), condamné par un tribunal pour avoir voulu truquer cette votation, qui aura coûté au final 100 000 francs au contribuable.

Approuver ces comptes aujourd'hui, ça revient à donner quitus à ce qu'a fait M. Pagani à l'époque, et à dire qu'il est parfaitement normal que le contribuable ait dépensé plus de 100 000 francs parce que le maire de la Ville de Genève n'a pas été capable d'écrire correctement une brochure de vote. Pour cette seule raison, le Parti libéral-radical ne pourra voter les comptes, car cela voudrait dire approuver après coup ce que le maire de la Ville de Genève a fait et ce que le Conseil administratif a malheureusement laissé faire.

M. Alfonso Gomez (Ve). Au sujet de la dette économique, je me réjouis de voir le groupe du Parti libéral-radical au Grand Conseil refuser les comptes parce que son magistrat a caché la vérité, comme il dit, ce qui était un vulgaire mensonge. (*Rires et applaudissements.*) Plus sérieusement, Mesdames et Messieurs, après un certain nombre d'années de postures qui n'avaient pas grand-chose à voir, disons-le, avec la réalité des comptes – puisque c'est de ça qu'il s'agit aujourd'hui, de nous demander si nous sommes d'accord d'approuver ces comptes –, je me réjouis que ces postures aujourd'hui soient un peu abandonnées pour une vision dans l'intérêt de notre Ville, à savoir d'accepter ces comptes, pour les raisons qui ont déjà été énoncées, non seulement les bonis que nous avons depuis un certain nombre d'années, mais aussi l'autofinancement de la Ville sur l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Parce que ce sont les comptes qui, finalement, nous intéressent et qui sont la structure la plus fondamentale des finances d'une Ville, ce n'est pas le budget, qui est une déclaration d'intention où on donne un certain nombre d'indications. Dans le cadre de ces comptes, je conçois bien qu'on puisse encore discuter pour savoir si nous voulons ou ne voulons pas telle prestation, et si on n'est pas d'accord – ça arrive régulièrement, surtout pour nous qui sommes parti minoritaire –, nous allons devant le peuple, et le peuple, lui, tranche; c'est ce qu'il a fait régulièrement ces dernières années, en disant «le bon degré de gestion de la Ville fait que nous ne voulons pas que l'on coupe ces prestations qui aujourd'hui sont données».

J'ai entendu tout à l'heure: «Nous dirons également dans le cadre du budget qu'il y a des prestations qui ne nous plaisent pas.» C'est logique, le Parti démocrate-chrétien a tout à fait le droit de le faire, et si nous ne sommes pas d'accord sur la coupure de ces prestations nous retournerons à nouveau devant le peuple, c'est le principe de la démocratie; à nouveau, jusqu'en 2020, on jouera ce jeu où le peuple finira par décider si on coupe ou si on ne coupe pas des prestations. Je peux déjà vous annoncer que certainement le peuple refusera puisqu'il a refusé ces dernières années de couper dans les prestations, surtout au regard, encore une fois, des résultats financiers de notre Ville.

Concernant le rapport du CFI, ce dernier n'émet aucune réserve dans son audit sur les comptes 2017. Nous partageons un certain nombre de préoccupations et d'inquiétudes qui ont été énoncées précédemment sur, disons, la qualité de la comptabilisation d'un certain nombre de départements. Mais, pour nous, le plus important est ailleurs: c'est sur les risques que l'on voit pour ces prochaines années. Pour nous, ce n'est pas tout à fait les mêmes risques que certains ont énoncés tout à l'heure, pour nous les risques concernent les rentrées fiscales; c'est le Projet fiscal 17 (PF 17) qui diminuerait les rentrées fiscales et le projet de certains partis de droite de baisser les centimes additionnels. C'est là où nous nous inquiétons.

Nous sommes du reste un peu surpris quand nous entendons un certain nombre de commentaires, comme précédemment, pour dire qu'on a dépensé moins que ce qui était budgété. Nous devrions féliciter les collaboratrices et les collaborateurs, et évidemment les magistrats, qui ont un contrôle strict sur ce que nous leur donnons et que le peuple leur donne comme recommandations après votation, où il leur dit «vous avez tel degré de dépense, merci de ne pas le dépasser». Eh bien, c'est ce que fait l'administration, c'est ce que font les collaborateurs.

Je suis persuadé que ces collaborateurs, souvent mensuellement, souvent de manière hebdomadaire, et souvent au jour le jour, font ce contrôle de se demander «où en sommes-nous?, quelle est l'autorisation qu'on nous a donnée?». Et, quand ils font des économies – parce que c'est un principe comptable, on est prudent quand on fait un budget sur les recettes et plus que réaliste au moment des

dépenses –, eh bien si on fait une économie là-dessus, on devrait au contraire les féliciter; on devrait même leur donner un bonus, aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville de Genève – mais c’est un autre débat –, et non pas faire ce qui a été fait, et qui a été refusé à maintes reprises par le peuple, que chaque fois qu’il y a un non-dépensé on diminue le budget, enclenchant une machine infernale de baisse de prestations.

Le deuxième risque que nous voyons, à part le PF 17 et la diminution des rentrées fiscales à travers les centimes additionnels, c’est le transfert de charges entre le Canton et les communes. Pour nous, ce mécanisme est quand même un piège mortel à moyenne échéance, disons-le ainsi. De plus, on ne voit pas très clairement comment ce mécanisme va fonctionner. Nous avons un peu l’impression que ça revient à ce que le Canton dégage un certain nombre de dépenses sur les communes, et nous ne voyons pas vraiment encore aujourd’hui les recettes. J’avoue, et je pense que la majorité des commissaires des finances, avec nous, les Verts, que nous avons un certain nombre d’inquiétudes et de questionnements, en tout cas un besoin d’éclaircissements que nous aimerions souligner.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les dépenses de 2017. Les Verts, encore une fois, se réjouissent de ce bon résultat financier; ils se réjouissent que les engagements qui ont été pris en votant le budget sur les prestations aient été tenus, que les prestations aient été accomplies. Permettez-moi également de souligner un fait: nous l’avons dit à plusieurs reprises, puisque nous n’avons pas discuté du budget tout à l’heure, et je rejoins mon préopinant d’Ensemble à gauche, que nous souhaiterions un certain nombre d’investissements dans le développement durable. Dans ce chapitre, je ne suis pas persuadé – mais c’est un autre débat – que le parking Clé-de-Rive soit un bon investissement dans le développement durable, mais on y reviendra. Les Verts, donc, voteront les comptes 2017. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal; je cède la parole à la magistrate Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je salue tout d’abord cet exploit que vous avez opéré il y a de ça quelques minutes, lorsque vous avez fait voter sans débat le Conseil municipal pour l’entrée en matière du projet de budget. Chapeau bas, c’est quand même une première, et on vous la doit. Je tenais sincèrement à vous remercier. (*Applaudissements.*) C’est vrai! Il faut être juste, c’est un exploit. Vous me direz, ça se passe chaque année au Grand Conseil, mais pour la Ville de Genève c’est un exploit; je le salue.

Je reviens aux comptes 2017. Vous avez été nombreuses et nombreux à le dire, au-delà du clivage politique, et je pense aussi que c'est sain au niveau du vote des comptes, il est bon qu'on soit beaucoup moins dans des discussions de posture et beaucoup plus sur des chiffres et sur la réalité comptable, financière, même si parfois elle peut paraître rébarbative à certaines et certains de notre municipalité, une municipalité qui est bien gérée, avec un excellent rating, ou classement au niveau des finances, et ce année après année. Vous savez le nombre de publications, d'observateurs, y compris du secteur bancaire, qui regardent la santé financière des collectivités publiques, et vous connaissez dans cette salle, les uns et les autres, les notations toujours excellentes de la Ville de Genève.

Il en sera en tout cas toujours de même sur cette législature. M. Sormanni se plaisait à prédire l'avenir en disant «certainement que les comptes 2018 seront excellents» – on fait tout pour, vous pourrez rassurer M. Sormanni, Monsieur le président –, au niveau de l'administration, où les charges sont tenues, où un franc c'est un franc, où les collaborateurs et collaboratrices ont à cœur à la fois d'être efficaces, d'être efficaces dans le service au public et en même temps très attentifs aux deniers publics.

Il faut peut-être rappeler aussi que sur cette législature, et ça répond aux critiques toujours constructives de M. Schnebli sur l'action du Conseil administratif, les prestations à la population ont augmenté. Dans les comptes 2017 vous avez les 81 places de crèche qui ont été créées cette année-là. Dans le budget 2019, vous avez les 45 places de crèche que nous prévoyons de créer, avec un essor d'autres politiques publiques qui très souvent d'ailleurs sont des politiques sociales ou alors des politiques relatives aux infrastructures sportives et culturelles. S'agissant du projet 2019, vous savez que je parle de la première tranche de dotation pour la Nouvelle Comédie, qui sera une institution majeure dans notre paysage culturel. Le sport n'est pas non plus à plaindre, même si des efforts sont à faire et qu'ils seront vraisemblablement faits, en tout cas ils feront l'objet d'un focus important sur la prochaine législature. En conclusion, Monsieur le président, notre municipalité, financièrement parlant, se porte bien, elle n'a pas de souci à se faire.

Je rappelle à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux – j'avais eu un dialogue assez bref, relativement peu d'intérêt a été démontré par la commission des finances – que je reste à disposition avec mes équipes. Nous avons fait tout un travail pour fixer des indicateurs financiers et mesurer la santé financière de la Ville, sur un nombre d'indicateurs qui sont importants, qui sont désormais rendus obligatoires par le nouveau modèle de comptes harmonisé – M^{me} Romano en a parlé, c'est un peu barbare, mais enfin ça s'appelle le MCH2.

Vous aurez donc non seulement les chiffres, tous les chiffres et les réponses des magistrats aux questions sur les différentes politiques publiques qui sont menées par les départements, mais vous aurez également, avec ce basculement vers le

nouveau modèle comptable, la capacité de lire différemment les indicateurs de la Ville et d'être rassurés sur la santé financière et sur la dette, puisque c'était un des points d'attention de la représentante démocrate-chrétienne, M^{me} Carron, et c'est vrai que ça le reste aussi pour moi.

Finalement une petite déception, puisque je vois que tous les groupes, hormis le Parti libéral-radical, voteront les comptes ce soir. C'est le seul parti, Monsieur le président, qui ne votera pas les comptes de la Ville de Genève. Je pense que c'est un signal un peu particulier, et je me permets, dans la droite ligne des interventions de M. Gomez, de donner quelques rectifications pour le *Mémorial*, puisque M. Brandt a directement attaqué M. Pagani et que je représente ici non pas uniquement la magistrature en charge des finances mais également la vice-présidente du Conseil; M. Pagani, pour le *Mémorial*, n'a jamais été condamné. La Chambre a cassé la votation et demandé qu'on en opère une autre, mais en aucun cas elle n'a condamné M. Pagani.

M. Pagani a été sujet d'une enquête administrative diligentée par le Conseil d'Etat, et je rappelle, même si cela peut déplaire au représentant du Parti libéral-radical, que le Conseil d'Etat à majorité de droite, avec à l'époque comme président François Longchamp – que, j'imagine, nous sommes nombreux et nombreuses dans cette salle à regretter aujourd'hui –, a dit que M. Pagani, s'agissant de la brochure, n'avait pas menti. Je pense donc que le représentant du Parti libéral-radical devrait sérieusement relire les documents et revoir sa position lorsqu'il insulte un membre du Conseil administratif et, au-delà du Conseil administratif, Genève et ses institutions. Nous n'avons en tout cas pas besoin de ce type de polémiques stériles dans cette enceinte. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le président.

Le président. Merci, Madame la magistrate. Peut-être une toute petite précision concernant le budget et son renvoi extrêmement rapide dans les commissions: je n'ai fait qu'appliquer le règlement. Ce délibératif avait tout loisir de refuser le renvoi proposé, et à ce moment-là on serait partis en préconsultation et le débat aurait été ouvert. Je n'y suis fondamentalement pour rien.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 49 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 58 oui contre 7 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération III est accepté par 54 oui contre 12 non.

Troisième débat

M. Simon Brandt (LR). C'était simplement pour rappeler à M^{me} Sandrine Salerno, qui aime bien faire des petites leçons de morale, que c'est le Conseil administratif lui-même qui a condamné le maire Rémy Pagani en l'appelant à démissionner, alors venir dire maintenant que ce n'était pas très grave... J'aimerais bien que le Conseil fasse son propre examen de conscience, parce que si à l'époque il n'a rien fait j'aimerais qu'on m'explique pourquoi un communiqué de presse signé par le Conseil administratif a paru fin septembre qui appelait Rémy Pagani à démissionner de sa fonction de maire. On peut faire du ping-pong pendant des heures, mais que chacun balaie devant sa porte et les moutons seront bien gardés.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Non, je n'entends pas faire du ping-pong, ni aucun autre sport d'ailleurs, avec M. Brandt... (*Rires.*) Je pense, et je le redis, que lorsqu'on fait de la politique on se doit aussi de soigner les institutions, de soigner son rapport aux hommes et aux femmes et à la politique. Lorsque M. Brandt dit que M. Pagani a été condamné, il sait très bien le terme qu'il utilise, et il l'utilise à mauvais escient. Je réaffirme mon propos, et je pense que M. Brandt ferait bien d'en revenir à une façon politique un peu plus constructive et de discuter avec les uns et les autres.

En tout cas c'est le souhait du Conseil administratif de pouvoir discuter sereinement avec l'ensemble des membres de ce Conseil municipal. Nous avons passé trois années de guerre qui ont lassé et épuisé les membres de ce Conseil. Nous voudrions pouvoir terminer la législature avec des beaux projets, qui font rayonner Genève, qui font envie aux Genevoises et aux Genevois, et qui restaurent la confiance entre les citoyennes et les citoyens d'un côté et les hommes et les femmes qu'ils placent à la tête des institutions. Voilà le souhait du Conseil administratif, non pas de faire du ping-pong, de guerroyer avec M. Brandt, mais de construire Genève ensemble. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est accepté par 57 oui contre 13 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 57 oui contre 13 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération III est accepté par 56 oui contre 13 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 68 288 036,99 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2017 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 205 235 680,16
sous déduction des imputations internes de	37 919 526,64
soit un total des charges nettes de	<u>1 167 316 153,52</u>

revenus	1 238 737 009,06
sous déduction des imputations internes de	<u>37 919 526,64</u>
soit un total des revenus nets de	1 200 817 482,42
excédent de revenus	33 501 328,90

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2017 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	135 123 281,26
recettes	<u>13 345 560,37</u>
investissements nets	121 777 720,89
b) patrimoine financier	
dépenses	24 026 849,94
recettes	<u>1 997 562,80</u>
investissements nets	22 029 287,14
c) total	
dépenses	159 150 131,20
recettes	<u>15 343 123,17</u>
investissements nets	143 807 008,03

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	121 777 720,89
amortissements	76 324 400,36
excédent de revenus de fonctionnement	33 501 328,90
autofinancement	<u>109 825 729,26</u>
insuffisance de financement	11 951 991,63
b) patrimoine financier	
investissements nets	22 029 287,14
amortissements (autofinancement)	<u>4 345 801,12</u>
insuffisance de financement	17 683 486,02

c) total

investissements nets	143 807 008,03
amortissements	80 670 201,48
excédent de revenus de fonctionnement	33 501 328,90
autofinancement	<u>114 171 530,38</u>
insuffisance de financement	29 635 477,65

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 33 501 328,90 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2017 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 844 961 053,20 francs dans la composition suivante:

	Fr.	Fr.
<i>Actifs</i>	2017	2016
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de 127 916 345,51 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 549 715 885,17	1 488 262 540,63
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>1 295 245 168,03</u>	1 249 791 847,50
Total de l'actif	2 844 961 053,20	2 738 054 388,13
 <i>Passifs</i>		
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	121 931 629,70	85 018 540,12
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 528 500 000,00	1 510 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	61 455 966,31	83 349 562,68
Provisions (nature 24)	47 385 125,38	4 052 537,37
Engagements envers les financements spéciaux		

et les préfinancements (nature 28)	14 023 892,85	17 470 637,90
Fortune nette (nature 29)	<u>1 071 664 438,96</u>	<u>1 038 163 110,06</u>
Total du passif	2 844 961 053,20	2 738 054 388,13

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à 387 992 235 francs.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 2 et l'article 4 du Règlement à la constitution d'une réserve comptable de la commune de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de 33 501 328, 90 francs comme suit:

réserve conjoncturelle	22 400 000,00
report à nouveau dans la fortune nette	<u>11 101 328,90</u>
total	33 501 328,90

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:
répartition des sièges en commission

8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3 A1)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de la délibération amendée est mis aux voix; il est accepté par 62 oui contre 9 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;
sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 117, «Membres d'une commission permanente», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

Alinéa 2 (nouvelle teneur)

«² La répartition à la proportionnelle des sièges en commission est calculée conformément aux articles 159, 160, 161 et 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques.»

Alinéa 3 (nouveau)

«³ Au cas où la répartition ainsi obtenue ne reflète pas celle qui prévaut au sein du Conseil municipal, ce dernier peut décider, sur proposition du bureau, de modifier cette répartition.»

Les anciens alinéas 3 et 4 deviennent les alinéas 4 et 5.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

¹ Rapport, 1263.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit, sauf à celles et ceux qui appartiennent à la commission des travaux et des constructions... Je les prie de rester dans la salle; leur président, M. Alain de Kalbermatten, a une communication à leur faire passer. M^{me} Marie-Christine Cabussat me prie de vous dire également que ce soir tous les ascenseurs sont disponibles, ce qui va nous faire gagner quelque temps... (*Exclamations.*) Bon appétit!

Séance levée à 19 h 25.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1858
2. Communications du Conseil administratif	1858
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1858
4. Election de quatre représentant-e-s du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (RCM, art.130, lettre A)	1861
5. Pétitions.	1865
6. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2019 (PR-1310)	1866
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2017 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1285 A).	1900
8. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 juin 2011 de M. Eric Bertinat: «Règlement du Conseil municipal: répartition des sièges en commission» (PRD-3 A1) Troisième débat.	2213
9. Propositions des conseillers municipaux	2214
10. Interpellations	2214
11. Questions écrites	2214

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat